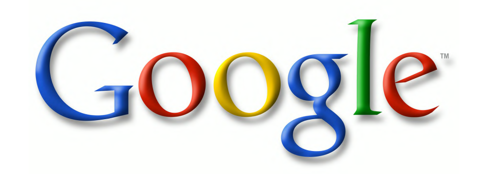


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

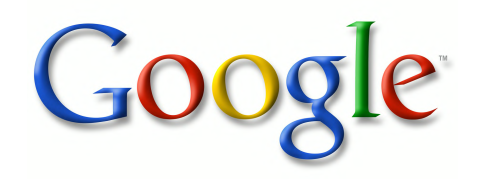
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

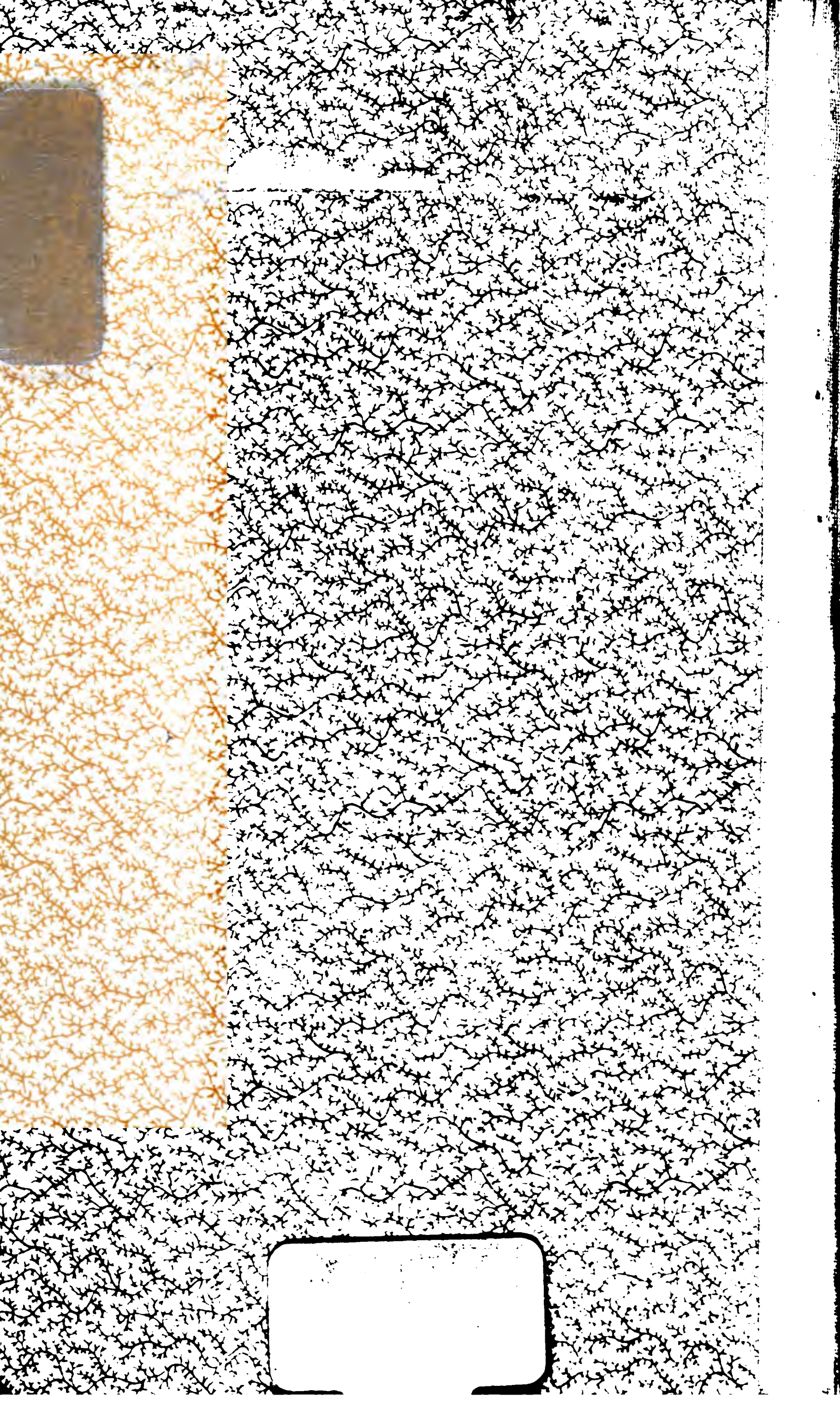
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



JAN 7 - 1912

AN

MÉMOIRES

DU

MARÉCHAL NEY,

DUC D'ELCHINGEN, PRINCE DE LA MOSKOWA,

PUBLIÉS PAR SA FAMILLE.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,

H. FOURNIER, RUE DE SEINE, N° 14.

LONDRES,

E. BULL, 26 HOLLES STREET.

1833.

Zahringen
Lont
etten
Weidenstetten

MÉMOIRES

DU

MARÉCHAL NEY.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

18 Brumaire. — Comment il est accueilli.

LE GÉNÉRAL COLLAUD AU GÉNÉRAL NEY.

Strasbourg, le 21 brumaire an VIII (21 *novemb.* 1799).

Le directeur du télégraphe me fait passer en ce moment, mon cher général, les deux dépêches suivantes:

18 *brumaire* (9 *novembre* 1799).

« Le corps législatif est transporté à Saint-Cloud. Bonaparte est nommé commandant de Paris. Tout est tranquille et content. »

19 *à midi.*

« Le Directoire a donné sa démission. Moreau, général, commande au palais du Directoire. Tout... »

« *Nota*. Ce dernier mot annonce encore quelque chose de nouveau.

COLLAUD. »

La suspension était pénible, faite pour éveiller toutes les craintes, toutes les sollicitudes. Une révolution avait eu lieu, mais en quelles mains était passé le pouvoir; quelles formes, quelles modifications avait-il subies? Voilà ce qu'il tardait de savoir, ce qu'on était impatient d'apprendre. Bonaparte commandait Paris, Moreau était établi au Luxembourg. La cause populaire, sans doute, était sauvée; mais la tribune a ses retours comme le champ de bataille, on n'attendait pas sans une sorte d'angoisse ce que la fortune avait décidé; on l'apprit enfin. On sut que les Conseils s'étaient divisés de vues et d'intentions; que la minorité de l'un s'était réunie à la majorité de l'autre, et que, prêts à en venir aux mains, ils avaient également invoqué l'appui des troupes; placées entre les deux fractions de la législature, celles-ci avaient ré-

pondu à la sommation qui paraissait la plus légale. Elles avaient obéi à la requête du président, et un pouvoir nouveau s'était assis à la place de l'ancien. Bonaparte assurément était fait pour inspirer toute confiance. Grand administrateur, habile capitaine, il était aussi propre à régir les peuples, qu'à conduire les armées. Tant d'hommes néanmoins étaient venus s'éclipser au pouvoir, tant de réputations s'y étaient éteintes, que les troupes accueillirent sans transport l'élévation de ce guerrier célèbre. Une sorte de défiance de l'avenir s'était emparée de toutes les têtes. On se remit au temps du soin de décider l'opinion qu'on devait avoir. L'épreuve ne tarda pas à se montrer favorable. Bonaparte avait trouvé le trésor aussi dépourvu que les magasins, et cependant l'armée avait été presque aussitôt secourue ; une réunion d'hommes forts, intègres, avait inopinément remplacé la nullité directoriale. Il n'y avait pas une branche de service qui ne fût confiée à de sages, à d'habiles mains.

Ney rendait justice aux choix, applaudissait aux actes dont il était témoin, mais c'était au nouveau gouvernement à se légitimer lui-même ; le général ne songea plus qu'à suivre les opérations dont il était chargé.

On était toujours en présence, et l'armistice ne se concluait point. Cependant de nouvelles troupes accouraient, celles que nous avions en face se concentraient sur Bretten, tout décelait l'intention de ressaisir l'offensive, de nous bercer de paroles de paix pour fondre inopinément sur nous.

Le général ne voulut pas courir les chances que pouvait amener une surprise, il se mit en retraite et s'appuyant sur Sintzheim, prit une position mieux choisie qui lui permit de tenir ses troupes plus serrées, et de faire face à l'attaque de quelque côté qu'elle se présentât.

Les Autrichiens le suivirent sans oser troubler son mouvement et ne tardèrent pas à souscrire à la suspension d'armes qu'ils avaient offerte. Nous leur cédâmes un pays dévasté que nous avions peine à défendre. Ils firent halte, nous repassâmes le Rhin; et la guerre suspendit un instant ses fureurs. Ce ne fut pas le seul résultat de la constance avec laquelle nous avions fait tête à l'orage. Le consulat avait courageusement poursuivi son œuvre et jouissait de toute la faveur de la nation. Colaud, qui n'avait accueilli son installation qu'avec réserve n'avait pas lui-même été à l'épreuve de ses actes. Voici sous quel point de vue il l'envisageait.

Wagausel, le 5 frimaire an VIII.

« Je vous ai écrit hier, mon cher général, par l'occasion du général Lecourbe; je pense que vous recevrez aujourd'hui ma lettre.

« On m'annonce comme positif que Championnet a donné sa démission et qu'on l'a acceptée. Le général Moreau doit commander une armée. Il épousera une parente de Bonaparte. On assure qu'un autre général en chef a donné sa démission; il paraît que c'est Masséna; d'autres disent qu'il est destitué. Il paraît certain qu'il y aura un congrès à Aix-la-Chapelle; Cobentzel, auteur du traité de Campo-Formio, a reçu ordre de revenir sur-le-champ de Pétersbourg à Vienne. Il est également vrai que l'électeur de Bavière cherche à se rapprocher; il a nommé M. de Otto, son ancien ministre, résidant près le cercle du Haut-Rhin à Francfort, pour remplir à Paris les mêmes fonctions.

« La révolution du 18 brumaire est entièrement consommée à Paris. L'enthousiasme pour Bonaparte y est à son comble; on cite plusieurs lois fructidoriennes déjà rapportées. Il paraît que le consulat agira à cet égard avec une sage lenteur, pour ne pas donner aux anarchistes le prétexte de crier à une réaction royaliste. Es-

pérons que le 18 aura l'effet que les véritables républicains s'en promettent.

« Il a gelé ferme cette nuit. Si le Rhin commence une fois à charier, adieu les câbles, et le pont de Nekerau, et la communication par bateaux avec Spire.

« Nous risquons de faire le voyage de Francfort. Je ne crois pas que nous puissions rester long-temps sur la rive droite.

« Santé et amitié.

« COLLAUD. »

Ney partageait les mêmes idées et le même espoir; il voyait tous les jours révoquer quelque mesure acerbe, annuler quelques dispositions de petite tyrannie. L'emprunt forcé avait fait place à une légère subvention; les ôtages avaient été rendus à la liberté. On pouvait se marier, travailler à sa convenance. Personne n'avait plus à craindre que le libre agent du Directoire vînt suspendre ses affections, lui commander les heures de son repos. La liberté civile était bien restée tout entière, mais le pouvoir se concentrait, et l'on ne se résigne pas aisément à perdre les franchises dont on a joui. Le droit de cité était restreint, l'élection n'était plus directe. Les représentans votaient, mais ne discutaient plus les

lois; on s'était habitué à considérer la liberté de la tribune comme une sauve-garde. Ney, qui jusque-là ne s'était soucié que de combats et de guerre, ne la vit pas réduire au silence sans regret.

D'autres actes le blessaient plus encore; les lois qui excluaient les nobles des fonctions publiques, avaient été révoquées; des déportés avaient été admis au sénat. Les troupes sont peu sensibles aux théories, mais elles le sont beaucoup au choix des hommes chargés de les mettre en œuvre. Elles ne virent pas ces nominations sans effroi. Ennemi de l'oppression, Ney ne cherchait ni à la perpétuer, ni à l'étendre; mais il ne voulait pas pactiser avec l'émigration, et encore moins la voir commander à ceux qui l'avaient vaincue. Lefebvre avait coopéré comme Moreau, comme Macdonald, à l'installation du consulat. Il lui confia ses angoisses, il lui demanda avec une sorte d'amertume, si les braves de l'armée de Sambre-et-Meuse allaient devenir la proie de l'intrigue, s'ils allaient être livrés aux preux qu'ils avaient battus. Il avait l'ame ulcérée; Lefebvre s'appliqua à dissiper ses craintes. « Non, mon cher Ney, lui répondit-il, non. Les temps sont changés, les places ne se donnent plus à l'intrigue, toutes les considérations cèdent à l'intérêt public; ne

croyez donc pas tout ce qu'on vous débite sur le compte du gouvernement, et soyez assuré qu'il est tout entier à ceux qui, comme vous, ont tant fait pour la patrie. Vous le voyez par la confiance que j'ai obtenue; la nomination de Mortier, qui était absolument inconnu ici, au commandement de la 17[me] division, le prouve plus encore. Ne vous inquiétez donc plus, mon cher Ney, et croyez que tout ira bien.

« Salut et amitié.

« LEFEBVRE. »

Au quartier-général, à Paris, le 26 germinal an VIII (16 *avril* 1800).

Cette assurance, celles que lui faisait donner Bernadotte avaient calmé le général; retiré à la Malgrange, où des blessures encore ouvertes le retenaient au lit, il commençait à se livrer à l'espérance, lorsque les publications du gouvernement vinrent lui rendre sa confiance et son élan. Nous avons vu quel besoin de paix se faisait sentir dans la correspondance de Collaud, et l'attente où l'on était qu'elle serait bientôt conclue; le premier consul ne voulut pas tromper les vœux de la nation.

Tant de sacrifices et d'efforts devaient avoir convaincu les alliés de leur impuissance; ils de-

vaient avoir épuisé leurs ressources; une fausse gloire pouvait seule faire couler le sang. Un mot, une démarche allait peut-être amener la pacification de l'Europe; il porta des paroles de paix à l'Autriche et à l'Angleterre. La première répondit d'une manière évasive; mais du moins elle le fit sans récrimination et sans aigreur; il n'en fut pas ainsi de la seconde; outrageante pour la France, elle se montra pour elle-même d'une bénignité sans égale. Elle n'avait jamais voulu que la paix (1); elle n'avait pris les armes

(1) « Le roi a donné des preuves fréquentes de son désir sincère pour le rétablissement d'une tranquillité sûre et permanente en Europe. Il n'est, ni n'a été engagé dans aucune contestation, par une vaine et fausse gloire; il n'a eu d'autre vue que celle de maintenir contre toute agression les droits et le bonheur de ses sujets.

« C'est pour ces objets que, jusqu'ici, il a lutté contre une attaque non provoquée; c'est pour les mêmes objets qu'il est obligé de lutter encore; et il ne saurait espérer dans le moment actuel, qu'il pût écarter cette nécessité, en négociant avec ceux qu'une révolution nouvelle a si récemment investis du pouvoir en France. En effet, il ne peut résulter d'une telle négociation aucun avantage réel pour ce grand objet si désirable d'une paix générale, jusqu'à ce qu'il paraisse distinctement qu'elles ont cessé d'agir, ces causes qui originairement ont produit la guerre, qui en ont depuis prolongé la durée, et qui, plus d'une fois, en ont renouvelé les effets.

« Ce système dont la France accuse à juste titre l'in-

que pour repousser une injuste agression, mais condamnée à protéger l'Europe, à la sauver

fluence dominante comme la cause de ses malheurs présens, est aussi celui qui a enveloppé le reste de l'Europe dans une guerre longue et destructive, et d'une nature inconnue, depuis bien des années, aux usages des nations civilisées.

« C'est pour étendre ce système et exterminer tous les gouvernemens établis, que, d'année en année, les ressources de la France ont été prodiguées et épuisées, au milieu même d'une détresse sans exemple.

« A cet esprit de destruction qui ne savait rien distinguer, on a sacrifié les Pays-Bas, les Provinces-Unies et les cantons Suisses, ces anciens amis et alliés de S. M. L'Allemagne a été ravagée, l'Italie maintenant arrachée à ses envahisseurs, a été le théâtre de rapines et d'anarchies sans nombre. S. M. s'est vue elle-même dans la nécessité de soutenir une lutte difficile et onéreuse, pour garantir l'indépendance et l'existence de ses royaumes.

« Et ces calamités ne se sont pas bornées à l'Europe seule; elles se sont étendues aux parties les plus reculées du monde, et même jusqu'à des pays si éloignés de la contestation présente, tant par leur situation que par leurs intérêts, que l'existence même de la guerre était peut-être inconnue à ceux qui se sont trouvés subitement enveloppés dans toutes ses horreurs.

« Tant que dominera un système pareil, et que le sang et les trésors d'une nation populeuse et puissante peuvent être prodigués pour soutenir ce système, l'expérience a démontré qu'on ne pouvait s'en garantir efficacement d'une autre manière que par des hostilités ouvertes et fermes. Les traités les plus solennels n'ont fait que préparer

du pillage, de la dévastation qui nous suivaient partout, elle ne pouvait se prêter à une trans-

la voie à de nouvelles agressions. C'est uniquement à une résistance déterminée que l'on doit aujourd'hui la conservation de ce qui reste, en Europe, de stabilité pour la liberté personnelle, l'ordre social et le libre exercice de la religion.

« En veillant donc à la garantie de ces objets essentiels, S. M. ne peut placer sa confiance dans le simple renouvellement de professions générales, annonçant des dispositions pacifiques. Ces professions ont été itérativement proclamées, par tous ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe; par ceux-là même que les gouvernans actuels de la France ont déclaré, depuis le commencement et dans tous temps, être incapables de maintenir les rapports d'amitié et de paix.

S. M. ne pourra que ressentir un plaisir particulier, dès qu'elle s'apercevra qu'il n'existe plus réellement, ce danger qui a si long-temps menacé et ses propres domaines et ceux de ses alliés; dès qu'elle pourra se convaincre que la résistance n'est plus une nécessité; qu'enfin, après l'existence de tant d'années de crimes et de malheurs, elle verra régner en France de meilleurs principes; en un mot, quand on aura totalement abandonné ces projets gigantesques d'ambition, et ces plans inquiets de destruction, qui ont mis en problème jusqu'à l'existence de la société civile.

« Mais la conviction d'un pareil changement, quelque agréable qu'il doive être au vœu de S. M., ne peut résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits.

« Le garant le plus naturel et le meilleur en même temps,

action qui ne la sauverait des violences de la guerre, que pour la livrer aux machinations de la paix. Nous portions une haine aveugle à l'Europe; nous l'avions jetée dans une lutte destructive, opiniâtre, d'une nature depuis long-temps inconnue aux nations civilisées. Nous avions pillé les Provinces-Unies, mis la Suisse en feu, dévasté les Pays-Bas, couvert l'Italie de décombres.

Ces longues saturnales n'avaient pu néan-

et de la réalité et de la stabilité de ce changement, se trouverait dans le rétablissement de cette race de princes qui, durant tant de siècles, surent maintenir au dedans la prospérité de la nation française, et lui assurer de la considération et du respect au dehors. Un tel événement aurait écarté à l'instant, et dans tous les temps il écartera les obstacles qui s'opposeraient aux négociations de la paix. Il assurerait à la France la jouissance incontestée de son ancien territoire, et donnerait à toutes les autres nations de l'Europe, par des moyens tranquilles et paisibles, la sécurité qu'elles sont maintenant forcées de chercher par d'autres moyens.

« Mais quelque désirable que puisse être un pareil événement, et pour la France et pour le monde entier, S. M. n'y attache pas exclusivement la possibilité d'une pacification solide et durable. S. M. ne prétend pas prescrire à la France quelle sera la forme de son gouvernement, ni dans quelles mains elle déposera l'autorité nécessaire pour conduire les affaires d'une grande et puissante nation.

« S. M. ne regarde que la sécurité de ses propres états,

moins nous suffire. Nous étions de nouveau prêts à nous jeter sur l'Europe; nous n'aspirions qu'à reprendre le cours de nos déprédations. Toujours indulgente, cependant, l'Angleterre consentait à nous recevoir à merci. Elle nous abandonnait la libre possession de notre ancien territoire, à une condition toutefois; c'est que nous désavouerions nos longues erreurs, que nous rappellerions cette dynastie morale qui durant tant de siècles avait fait le bonheur de la

de ceux de ses alliés, ainsi que celle de l'Europe en général. Dès qu'elle jugera que cette sécurité peut s'obtenir d'une manière quelconque, soit qu'elle résulte de la situation intérieure de ce pays, dont la situation intérieure a causé le danger primitif, soit qu'elle provienne de toute autre circonstance qui mène à la même fin, S. M. embrassera avec ardeur l'occasion de se concerter avec ses alliés sur les moyens d'une pacification immédiate et générale.

« Malheureusement, jusqu'ici, il ne reste pour le présent à S. M. qu'à poursuivre, de concert avec les autres puissances, une guerre juste et défensive, que son zèle pour le bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais de continuer au-delà de la nécessité, à laquelle elle doit son origine, ni de cesser à d'autres conditions que celles qu'elle croira devoir contribuer à leur garantir la jouissance de leur tranquillité, de leur constitution et de leur indépendance.

« GRANVILLE. »

l'égard d'une aussi puissante nation, ne pouvaient manquer d'amener les plus fatales conséquences.

« Assaillie de toutes parts, la République a dû porter partout les efforts de sa défensive; et ce n'est que pour le maintien de sa propre indépendance qu'elle a fait usage des moyens qui étaient dans sa puissance et dans le courage de ses citoyens. Tant qu'elle a vu que ses ennemis s'obstinaient à méconnaître ses droits, elle n'a compté que sur l'énergie de sa résistance; mais aussitôt qu'ils ont dû renoncer à l'espoir de l'envahir, elle a cherché des moyens de rapprochement, elle a manifesté des intentions de paix; et si elles n'ont point été toujours efficaces, si, au milieu des crises intérieures que la révolution et la guerre ont successivement amenées, les précédens dépositaires de l'autorité exécutive en France, n'ont pas toujours montré autant de modération que la nation elle-même a déployé de courage, il faut en accuser surtout l'acharnement funeste avec lequel les ressources de l'Angleterre ont été prodiguées pour consommer la ruine de la France.

« Mais si les vœux de S. M. Britannique, comme elle en donne l'assurance, d'accord avec ceux de la République française, sont pour le

rétablissement de la paix, pourquoi, au lieu d'essayer l'apologie de la guerre, ne pas mettre ses soins à la terminer? Et quel obstacle peut empêcher un rapprochement dont l'utilité est commune et sentie, surtout quand le premier consul de la République française a personnellement donné tant de preuves de son empressement à mettre un terme aux calamités de la guerre, et de sa disposition à maintenir l'observation rigide des traités conclus.

«Le premier consul de la République française ne pouvait pas douter que S. M. Britannique ne reconnût le droit des nations à choisir la forme de leur gouvernement, puisque c'est de l'exercice de ce droit qu'elle tient sa couronne; mais il n'a pu comprendre comment, à côté de ce principe fondamental et sur lequel repose l'existence des sociétés politiques, le ministre de S. M. a pu placer des insinuations par lesquelles il tend à s'immiscer aux affaires intérieures de la République, et qui ne sont pas moins injurieuses pour la nation française et pour son gouvernement, que ne le seraient pour l'Angleterre et pour S. M. une sorte de provocation vers le régime républicain dont l'Angleterre adopta les formes au milieu du siècle dernier, ou une exhortation à rappeler au

trône cette famille que la naissance y avait placée, et qu'une révolution en a fait descendre.

« Si, à des époques peu éloignées, et quand le système constitutif de la République ne présentait ni la force ni la solidité qu'il renferme aujourd'hui, Sa Majesté Britannique a cru pouvoir provoquer elle-même un rapprochement et des conférences de paix, comment ne serait-elle pas empressée de renouer des négociations auxquelles l'état présent et réciproque des affaires promet une marche prompte ? De toute part la voix des peuples et de l'humanité implore la fin d'une guerre marquée déjà par de si grands désastres, et dont la prolongation menace l'Europe d'un ébranlement universel, et de maux sans remède. C'est donc pour arrêter le cours de ces calamités, ou afin que leurs terribles conséquences ne soient reprochées qu'à ceux qui les auraient provoquées, que le premier consul de la République française propose de mettre sur-le-champ un terme aux hostilités, en convenant d'une suspension d'armes, et en nommant immédiatement de part et d'autre des plénipotentiaires qui se rendraient à Dunkerque, ou dans toute autre ville non moins avantageusement située, pour la rapidité des communications respectives, et qui travailleraient, sans

aucun retard, au rétablissement de la paix et de la bonne amitié entre la République française et l'Angleterre.

« Le premier consul offre à cet égard de donner les passe-ports qui seraient nécessaires.

« CH. MAURICE TALLEYRAND. »

L'Angleterre nous croyait hors d'état de soutenir la lutte; elle persista à nous imposer les Bourbons. Et sait-on d'où lui venait le tendre intérêt qui l'animait pour eux? c'est que, repoussée par la France, cette famille ne pouvait la régir sans trouble; que la nation, aux prises avec un gouvernement odieux, n'aurait de longues années aucune influence sur le continent. Ce calcul, si cruellement réalisé plus tard, était trop simple pour ne pas frapper tous les esprits. Une indignation générale saisit le peuple et l'armée. On se prépara à la guerre. On ne songea plus qu'à tirer vengeance de cette odieuse combinaison. Ney souffrait moins de ses blessures. Il alla prendre le commandement des troupes qui se formaient sur le Rhin. Elles commençaient à devenir nombreuses. Les jeunes gens accouraient sous les drapeaux. Les vieux soldats reprenaient les armes. Hommes, chevaux, subsistances affluaient également.

Ney ne fut pas à l'épreuve de cette émulation subite. Tout était prompt, rapide, parfaitement conçu. Il vit ce qu'allait devenir la France, et laissant là de vaines inquiétudes, ne songea plus qu'à seconder le mouvement qui se préparait. Le gouvernement avait réussi à pacifier l'Ouest. Les corps employés jusque-là à contenir, à réprimer la révolte, débouchaient sur le Rhin. L'armée recueillait, rassemblait ses forces; elle fut bientôt aussi belle qu'aux jours de ses victoires.

Les froids avaient cessé; l'Autriche appelait sa jeunesse aux armes, et, l'or à la main, marchandait tout ce que la Bavière, le Wurtemberg pouvaient fournir. Moreau fut chargé de lui faire tête, et se disposa à la chercher. Conduites par Kray, récemment illustré sur l'Adige, lestroupes impérialesétaientdistribuéesenquatre corps que menaient des hommes d'une habileté reconnue, d'un courage éprouvé. Les nôtres reçurent une formation analogue. Lecourbe prit la direction de l'aile droite. Sainte-Suzanne eut la gauche. Moreau garda la réserve; et le centre, où commandait le général Ney, fut confié à Saint-Cyr.

CHAPITRE II.

L'Armée du Rhin entre en campagne. — Actions diverses.

On était prêt de part et d'autre; de part et d'autre on avait fait tout ce qu'il était possible de sacrifices et d'efforts. L'armée autrichienne était forte de 130,000 combattans et s'étendait du Mein au Voralberg. Nous étions un peu moins nombreux; mais en revanche nous étions moins disséminés, moins épars. Nous marchions d'ailleurs avec la résolution qu'inspirent toujours une conviction profonde et le sentiment d'une grande injustice. On nous refusait la paix, nous allions la conquérir, l'enlever, forcer d'im-

placables ennemis à souffrir enfin que le monde se remît des maux qu'ils lui avaient faits. Nos dispositions étaient prises. Nous nous mîmes en mesure de tourner les Impériaux. Sainte-Suzanne fit, le 15 avril, un mouvement sur Offenbourg, et tandis que Staray, qui menait l'aile droite autrichienne, accourt lui fermer les gorges des montagnes noires, Saint-Cyr passe le Rhin à Vieux-Brisach, Lecourbe à Stein, Moreau à Bâle. Tous les trois débouchent inopinément sur le centre de l'armée impériale et sont près de l'écraser. Mais le pays est difficile, tourmenté. Le centre, lancé à travers les anfractuosités qu'il présente, était encore à se débattre au milieu des flots d'une population ennemie, que l'aile droite avait déjà vaincu à Stockach, et la réserve triomphé à Engen.

Ney marchait en tête. Il avait rencontré à Burckein et à Nimbourg ces multitudes désordonnées qu'il avait déjà si sévèrement punies sur le Mein et sur l'Élaz : il les avait battues, jetées au loin et se flattait d'en être enfin délivré, lorsqu'il les aperçut qui se formaient de nouveau à Bromberg. Tharreau commençait à les joindre avec la 2e division, Baraguey avec la 3e marchait aux troupes régulières qui les appuyaient : Ney continua son mouvement. Mais le pays devenait à

chaque pas plus âpre, plus difficile. Ici était un fossé profond, là une vallée sans issue. Les rochers, les ravins se succédaient l'un à l'autre; on ne cheminait qu'avec peine à travers ces lieux sauvages. Moreau s'était laissé persuader qu'ils étaient ouverts. Il croyait qu'il existait une route qui mène par Todnau de Fribourg à Saint-Blaise, et avait prescrit de la tenir. Ni paysans, ni chasseurs ne connaissaient de voie semblable. Cependant les instructions étaient positives; on obéit, on s'aventura au milieu de ces rochers. On fut obligé de renvoyer les voitures d'équipages et celles d'artillerie. On continua sans pièces et sans munitions. La troupe ainsi dégagée réussit à cheminer encore : cependant tels étaient les obstacles que présentaient ces montagnes, qu'il fallait incessamment faire halte pour les tourner ou les aplanir. Les sapeurs s'y employaient de toute leur force; mais ils étaient sans outils. Ces tristes lieux possédaient à peine quelques pioches, on ne pouvait s'aider que de la baïonnette. L'instrument n'était pas expéditif. Cependant à force de constance, on parvint à ouvrir un passage, à en réparer un autre; après deux jours de fatigues et d'efforts, on arriva à Saint-Blaise. Ney l'atteignit le 30 avril; une division de la réserve l'occupait déjà. Il lui emprunta des mu-

nitions, de l'artillerie, et courut chercher l'ennemi qui se formait sur la Wutach. Le pays était toujours plus alpestre, il n'acheva son mouvement qu'avec difficulté; enfin il arriva à la vue d'une colonne nombreuse qui occupait les hauteurs de Stetten. La nuit était noire; il ne pouvait ni reconnaître tous les débouchés, ni attendre le jour pour les saisir. Les Autrichiens étaient déployés dans les gorges : il courait risque d'être attaqué s'il n'attaquait lui-même; il ne voulut pas s'exposer aux chances qu'une surprise traîne après elle. La 54e était en tête, la poussa à l'ennemi; le jour n'éclairait pas encore que tout était défait.

Il suivit les fuyards, les atteignit, les battit encore, et ne s'arrêta qu'à la vue de Sainte-Atilia: c'est le nœud d'une suite de vallées qui courent dans des directions différentes : les abords en sont escarpés, rudes, couverts de bois; l'ennemi les avait défendus avec une obstination qu'on avait été long-temps à vaincre. Baraguey l'avait enfin rompu : il le poussait sur Zolaus; Ney suivit le mouvement, et, appuyant à gauche, se porta sur Mulheim. Le canon tonnait en avant de lui. Les coups se succédaient l'un à l'autre, et indiquaient assez qu'on était aux mains. Le général pressa sa marche : il joignit l'ennemi et le jeta

en désordre sur Tutlingen. Protégée par des hauteurs formidables, cette position était encore défendue par les colonnes qui affluaient de Zolaus et de Moreingen; il chargea Bonnet de l'enlever avec son avant-garde. La chose n'était pas facile, mais le canon tonnait avec une force toujours croissante. Bonnet, poussa sur l'ennemi avec la résolution, la sagacité qui lui étaient propres, et ne tarda pas à l'enfoncer. Ney lance aussitôt ses colonnes sur la trace des vaincus; il les presse, les harcelle, les pousse sur Nehausen. Mais la cavalerie couvre la plaine; il est obligé de faire halte, et prend position.

La canonnade s'éteignait. Les prisonniers et les déserteurs rapportaient que l'armée française avait été obligée de faire un mouvement rétrograde. Ney avisait aux moyens de lui porter secours : mais comment percer ces masses profondes? Comment pénétrer cette épaisse cavalerie qui se dessinait au loin? Tout à coup cependant le feu se rallume, se propage au loin. Il sent que la droite a ressaisi la fortune : il se dispose à l'appuyer. Les troupes qui couvraient la route de Tutlingen à Stockach, commençaient à s'éloigner. Il se met sur leurs traces. Il veut pénétrer leurs mouvemens, éclairer leur marche, entrer en communication avec ceux de nos corps qui sont

aux prises. Il presse, il pousse l'ennemi et toujours manœuvrant, combattant, il arrive enfin aux débouchés de Schwandorff. Il était huit heures; la nuit allait tomber; il prit position. La mêlée avait été sanglante. Dix mille hommes étaient couchés dans la poussière; peu s'en était fallu que nous n'eussions expié à Mæskirck; les succès que nous avions obtenus à Engen.

Le centre se trouvait maintenant en ligne. Une nouvelle attaque ne présentait aucune chance de succès. Les Autrichiens se mirent en retraite. Ney les suivit et s'avança sur Buchen. Une colonne l'occupait encore; il la fit charger, l'enleva et joignit l'arrière-garde. Il mena celle-ci battant jusqu'à Kreenheistetten. L'ennemi, craignant de voir tourner sa droite, se déploya. Ney ne pouvait aller à lui qu'avec une faible avant-garde. Cependant il le voyait abattu, consterné. Les défaites qu'il venait d'essuyer coup sur coup avaient éteint son audace: il n'hésita pas à le charger. La résistance fut vive, opiniâtre, telle qu'on devait l'attendre d'une armée qui se battait pour ses communications. Elle ne put néanmoins contenir l'attaque, et, chassés de position en position, les Autrichiens furent enfin obligés de vider le champ de bataille, en nous abandonnant douze cents prisonniers. Ney se

pressait sur leurs traces. Convois, chevaux, bagages, tout ce qui couvrait la route tombait incessamment en son pouvoir.

La terreur était dans Inzhoffen; les colonnes qui gagnaient Sigmarengen avaient elles-mêmes pris l'alarme. Tout fit halte: tout se déploya. En un instant une faible avant-garde eut trente mille hommes en face: elle fit halte elle-même, mais sans cesser le feu, sans cesser de joindre, de culbuter les corps qui se hasardaient devant elle. Le mouvement du combat l'avait portée sur les hauteurs d'Inzhoffen; elle put jouir de l'impression dont elle avait frappé ces masses. L'armée ennemie rangée en lignes successives s'était groupée dans le repli que forme le Danube, et n'occupait pas l'espace que prend une simple division. Ses deux ailes touchaient au fleuve, étaient couvertes par les escarpemens dont le rivage est hérissé. Son artillerie commandait toutes les avenues, couronnait toutes les hauteurs; la position était formidable; mais soldats et officiers étaient consternés, abattus, et n'osaient pas même poursuivre le passage du fleuve qu'ils avaient commencé. Ils eussent eu d'ailleurs toute l'impulsion de leur courage, que, placés comme ils étaient, ils n'eussent pu échapper à un grand revers. Tous les coups eussent porté; si une ligne eût

été manquée, l'autre eût été atteinte. Pas un projectile n'eût été perdu, et l'armée autrichienne sillonnée par nos boulets eût péri sur les bords du Danube, ou eût rendu les armes.

La position était inouie : Ney mit tout en mouvement pour en profiter. Il appela son artillerie, il en demanda à Saint-Cyr; mais ce qu'il en avait, ce qu'en possédait son chef était insuffisant. Tout ce qu'il put faire, fut de constater que ce n'était pas lui qui avait manqué à la fortune. Il mit ses douze pièces en batterie; on lui en opposa soixante; il fut obligé de les rappeler.

L'armée autrichienne reprit contenance et, acheva de passer le fleuve. Son aile droite jetée si mal à propos dans les gorges du Val d'Enfer, débouchait. Ses forces étaient réunies; les nôtres, un peu éparses, appuyaient sur le Tyrol. Elle ne crut pas impossible de ressaisir la fortune, et, franchissant le Danube une seconde fois, elle vint courageusement s'établir sur les hauteurs de Biberach. Son mouvement était audacieux, bien conçu : on se hâta d'aller à sa rencontre. Ney avec l'extrême gauche longeait le fleuve. Les abords en sont tortueux, difficiles, hérissés d'obstacles. Un corps nombreux de partisans les infestait. Obligé sans cesse de combattre, de s'éclairer, de tourner les difficultés qui se succédaient l'une

à l'autre, le général ne put faire assez de diligence : les Autrichiens avaient succombé quand il déboucha; Saint-Cyr s'était violemment jeté sur eux : hommes, pièces, avenues, tout avait été enlevé.

Arrivé trop tard pour avoir sa part à la victoire, Ney s'élance sur les traces des vaincus. Il les suit, les presse sans relâche, les jette en désordre derrière l'Iller. Ici la résistance devient plus vive, la lutte plus sérieuse. Vingt mille hommes sont en ligne; les avenues sont retranchées, les maisons crénelées; le feu se soutient et cependant l'action ne fait aucun progrès. Ney se fatigue de ce vain fracas; il pousse aux retranchemens, joint l'ennemi, le culbute et le mène battant jusqu'à Illertissen.

Battue à Memingen comme à Branendenbourg, l'armée autrichienne se rejeta sur Ulm. La place, située dans un bas-fond, n'avait par elle-même aucune importance; mais elle possédait des magasins considérables; elle était couverte, défendue par les batteries du Michelsberg et donnait, à l'aide de ses ouvrages, la facilité de manœuvrer par les deux rives. Les masses autrichiennes étaient groupées sur notre aile gauche. Il fallait les battre, les déloger, sous peine de ne pouvoir nous étendre. Moreau discernait leur position

du haut de l'abbaye de Weblengen. Ney reçut ordre de balayer ce qu'elles concentraient de forces sur la Guntz. Les hulans furent abordés, rompus, rejetés en désordre sur Wizeghausen. Ils s'y rallient, cherchent à prendre position; la 54e ne leur laisse pas le temps de se reconnaître; elle s'avance à la course, et cette cavalerie épouvantée n'ose recevoir la charge.

Mais ce n'est déjà plus sur la rive gauche qu'il s'agit d'opérer. De nouvelles dispositions sont survenues. Tous les corps appuient à droite. Tous se portent sur le Lech. Ney suit le mouvement et n'est pas sur l'Iller qu'une canonnade furieuse se fait entendre. L'archiduc Ferdinand a saisi l'à-propos. Sainte-Suzanne est au moment d'être accablé. Il faut revenir sur le Danube, accourir en toute hâte à son secours.

Les corps ne tardent pas en effet à déboucher. Le centre passe sur la rive gauche; la réserve s'établit sur la droite. Sainte-Suzanne, Saint-Cyr franchissent la Blau, Delmas descend l'Iller, d'Hautpoul le suit; on semble de nouveau décidé à tenter la fortune; mais il n'appartient pas à tout le monde de savoir la saisir. On s'effraie au moment de frapper, on balance, on s'agite sans aller au but.

Au milieu de ces vains mouvemens, l'en-

nemi restait paisible. Il attendait le résultat des opérations que conduisait le premier consul. Ses quartiers étaient abondans, bien choisis, il n'avait rien de mieux à faire. Mais nous, établis dans une position sans vivres, sans fourrages, où les hommes, les chevaux souffraient également, quel intérêt avions-nous à prolonger une aussi étrange inaction? Le général le demandait à Saint-Cyr, Saint-Cyr à Moreau, sans que ni l'un ni l'autre pussent pénétrer l'énigme. On était au 19 mai. Le jour touchait à son déclin; la discussion devenait pénible, inquiète. Tout-à-coup, une ordonnance survient et remet à Gouvion l'ordre de replier ses colonnes. « Quoi! s'écrie Ney, dans l'ombre, à l'entrée de la nuit, lorsque tout se disposait au combat! » — « La chose est cruelle, lui répondit Saint-Cyr, mais tel est l'ordre : il faut vider les lieux où se trouve l'ennemi pour courir où il n'y a personne; » et il mit ses colonnes en mouvement. Ney ne le suivit point. Sainte-Suzanne, établi sur l'Iller, était de nouveau exposé aux coups des Autrichiens : il fut chargé de le soutenir.

On savait que l'armée autrichienne n'avait pas vu Moreau gagner la Bavière, qu'une partie de ses forces s'était avancée sur Guntzbourg;

mais on ignorait et les positions qu'elle avait prises et l'espèce de troupes qui les occupait. Le chef de brigade Chalbos fut chargé de les reconnaître avec quelques chasseurs à cheval qu'appuyait un détachement de la 54e demi-brigade. Chalbos s'avança sur Neubourg. Les chasseurs de Wurtemberg en défendaient les avenues; il les chargea, les rompit et leur enleva une centaine de prisonniers. Le succès l'enhardit: il s'abandonna à son courage, poussa plus vivement les chasseurs, donna tête baissée sur un gros de hussards; mais pendant qu'il pousse en avant, les cuirassiers de Mack, interceptent ses derrières; ils ont avec eux quelques pièces d'artillerie, ils le chargent, le mitraillent sans néanmoins pouvoir l'enfoncer. Trois fois Chalbos s'élance sur eux, trois fois il les renverse; mais le mouvement du combat l'a jeté sur la gauche, il se trouve tout-à-coup arrêté par un vaste marais. Sa troupe était haletante, le feu de l'artillerie toujours plus violent; il est obligé de rendre les armes. C'était un officier ardent, dévoué, habile. Ney fut profondément affecté de son malheur. « Voilà, s'écria-t-il avec chagrin, voilà les conséquences de cette halte inconcevable, les fruits de notre cruelle stagnation. » Le 8e était à cheval; il le poussa sur la direction où

son chef avait été pris; mais les Autrichiens étaient nombreux, déployés: il eût fallu engager une affaire générale. Quelque cas qu'il fît de Chalbos, Ney ne voulut pas prodiguer le sang d'une foule de braves pour en arracher un à la captivité:

Cet échec ne fut pas tout ce que nous eûmes à déplorer. La discipline eut aussi beaucoup à souffrir de cette stagnation. Des soldats avaient reculé non pas devant l'ennemi, mais devant les désagrémens d'une faction qu'ils jugeaient inutile ou trouvaient fastidieuse, et avaient quitté leur poste; d'autres se portaient chaque jour à de coupables excès: abondamment pourvus de vivres, ils se livraient sans retenue aux désordres que leur misère avait long-temps fait tolérer, et désolaient les habitations qui se trouvaient aux alentours du camp. Le général avait plusieurs fois témoigné combien l'inconduite de la troupe lui déplaisait, mais l'insouciance était au comble; la plupart des officiers continuaient de fermer les yeux sur ce qu'ils devaient empêcher; la division se trouvait compromise par défaut de vigilance et de soins. Obligé de sévir, le général Ney voulut atteindre à la fois ceux qui n'empêchaient pas le désordre et ceux qui le commettaient. « Les volontaires

de la 103e et particulièrement de la 54e, manda-t-il au général Bonnet, commettent tous les excès imaginables dans les maisons et surtout dans les moulins qui avoisinent le camp. Il faut, mon cher général, faire battre la générale et faire faire l'appel de rigueur. Il faut ordonner qu'un bataillon, sur trois, forme une double chaîne de postes autour du camp et que cela continue ainsi jusqu'à ce que les coupables soient trouvés (1). » Ils ne tardèrent pas à l'être. Les troupes étaient consignées, assujéties à un service sévère ou à une fatigante inaction. Mécontens de cette punition qui frappait tout le monde à la fois, ceux qui n'avaient rien à se reprocher s'en prirent aux vrais coupables. Signalés, punis par leurs propres camarades, dont ils occasionaient la gêne et l'ennui, ils furent obligés de renoncer à leurs déprédations. Quelques officiers qui s'étaient distingués par une coupable tolérance furent déférés à une commission militaire; l'un d'eux fut suspendu. Cette sévérité mit fin au pillage; personne n'osa plus ni faire, ni souffrir ce que les lois défendaient.

Le cas des vedettes était plus grave; il en-

(1) Weiler, 14 prairial, an VIII (3 juin 1800).

traînait la peine de mort. Deux chasseurs du 8ᵉ avaient déserté leur poste, ils furent condamnés. Le conseil de révision annula le jugement pour faute de forme. Le général assembla une nouvelle commission qui prononça comme la première, et vit comme elle sa décision infirmée. Ney rendit compte de l'état des choses au général Saint-Cyr, s'en remettant à lui pour les suites de cette affaire.

« Vous verrez, mon cher général, lui écrivit-il, par les jugemens relatifs à deux chasseurs du 8ᵉ régiment qui ont lâchement abandonné leur poste étant de vedette, que l'arrêté du général en chef en date du 7 floréal qui atteint le coupable, a été interprété par le conseil de révision, présidé par le général Desbrulys, de manière à dénaturer l'autorité du général Moreau. J'ai convoqué une seconde commission militaire, le jugement de la première ayant été révoqué; celle-ci a maladroitement relaté dans sa sentence un article contradictoire au délit, de sorte que le jugement a été cassé une seconde fois. Comme les chefs de corps me manquent pour la composition d'une troisième commission, je vous prie, mon cher général, d'en référer au général en chef, afin d'empêcher que des juges pusillanimes n'entravent d'une manière aussi nuisible à la dis-

cipline l'effet et les dispositions de son arrêté (1). »

Malgré cette déférence pour les formes légales qui sauvaient deux coupables, la menace produisit son effet. La crainte de ne pas rencontrer une autre fois des juges aussi scrupuleux, arrêta les déprédations et rétablit les liens de la discipline qui n'avait été relâchée qu'un instant (2). Revenons aux opérations.

Moreau poursuivait son mouvement vers la Bavière; mais, loin de le suivre dans son excursion, Kray avait groupé, réuni ses troupes au Michelsberg, et de cette position centrale se tenait prêt à saisir les moindres chances que pouvait lui présenter la fortune. Il avait été au moment d'accabler Sainte-Suzanne, le 24 mai; il fondit le 5 juin sur Richepanse et lui fit cou-

(1) Raggenburg, 6 prairial (26 mai).

(2) Nous nous sommes arrêtés sur ces faits peu importans parce qu'ils ont été présentés sous un jour odieux dans une récente publication. Cette punition infligée par le soldat à ses camarades, quoique d'après l'*ordre du général en chef*, est taxée d'extra-légale. Les jugemens des chasseurs, dont aucun n'a été exécuté, sont une barbarie que l'auteur entoure de détails atroces, dont la contradiction et le résultat prouvent heureusement la fausseté en même temps que la facilité avec laquelle tout ce qui accuse ou flétrit un camarade, est saisi par l'auteur de la *Campagne de* 1800.

rir de plus grands périls encore. Richepanse, nouvellement chargé du commandement de l'aile gauche, était l'homme qui avait le plus de résolution dans le caractère, le plus de ressources dans l'esprit; mais, quelles que fussent son habileté et son audace, il ne put faire tête aux masses qui débouchaient sur lui. Débordé sur sa droite, rompu au centre, il fut repoussé, rejeté sur la Roth; son canon décelait sa détresse. Ney franchit l'Iller, poussa aux Autrichiens, et les atteignit sur le plateau de Kirchberg. Ils étaient nombreux, exaltés par la victoire; mais le péril devenait à chaque instant plus grave, il se mit à la tête de ses grenadiers, et s'avança sous une fusillade roulante sans tirer un seul coup. Le succès couronna son audace, les Autrichiens rompus vidèrent la position. Richepanse, menacé sur sa gauche, venait de faire un mouvement rétrograde; il fallut se retirer comme lui, abandonner le plateau qui avait été si vaillamment enlevé. L'ennemi s'en saisit aussitôt; il le couvrit de troupes, d'artillerie, et porta un moment le désordre dans nos rangs. Les colonnes écrasées par les projectiles demandaient la charge. On se forma, on marcha; en un instant on fut aux prises. Une généreuse résolution animait la troupe : chefs et soldats avaient même élan;

les Autrichiens ne purent soutenir le choc. Les réserves accoururent à leur aide, et parvinrent un moment à rétablir le combat. Mais le général Bonnet menait l'attaque : il la conduisit avec le tact, l'habileté dont il avait si souvent fait preuve : elles furent encore rompues.

Nous étions vainqueurs. Ces masses formidables qui marchaient pour enlever à Richepanse le seul pont qui lui restât sur l'Iller, fuyaient devant nous, et cependant la jonction avec l'aile gauche n'était pas encore faite. Des colonnes autrichiennes établies dans les bois en interceptaient les communications. Ney chargea deux de ses officiers de les rétablir. L'un était un sous-lieutenant de cavalerie, l'autre un brave capitaine d'infanterie que des intérêts de famille avaient autrefois obligé de donner sa démission, et qui rentré depuis long-temps sous les drapeaux n'avait pu néanmoins obtenir ses lettres de service. Le crédit du général s'y était épuisé : on n'avait pas plus rendu justice au courage de Decker, qu'à la capacité de Guy Descoutes. Tous deux étaient dans cette disposition d'esprit si favorable aux grandes choses. Ils aperçoivent un gros d'ennemis et ne craignent pas de le sommer. La colonne qui les appuyait était loin encore, mais l'audace est une puissance à laquelle on

échappe difficilement après la défaite. Les Autrichiens mettent bas les armes et les suivent pacifiquement au quartier-général.

La jonction était faite : nous avions cinq pièces de canon, 1,200 prisonniers dans les mains : on marcha ; on atteignit l'ennemi sur toute la ligne : on le rejeta, après une action des plus vives, sur les lieux d'où il était parti. Ainsi fut sauvée l'aile gauche, ainsi fut déconcerté un mouvement qui devait lui être fatal.

Mais cette opération si belle ne fut pas sans amertume pour celui qui l'avait conduite. Ney aimait, honorait le courage, et se faisait un plaisir de le produire. Le général Grenier avait remplacé Saint-Cyr dans le commandement du centre : il lui signala les officiers qui s'étaient distingués par leur intelligence et leur audace. De ce nombre était Delaunay, capitaine à la 48ᵉ, dont il estimait l'intrépidité et le discernement. « Il a des talens véritables, portait la dépêche ; ne l'oubliez pas : vous priveriez l'armée d'un officier qui remplira sa carrière. » Mais pendant qu'il sollicitait inutilement en faveur d'un homme qui avait encore ses preuves à faire, il était au moment d'en perdre un qui les avait faites. Bonnet n'avait recueilli que d'aigres paroles pour prix de l'habileté et du sang-froid qu'il

avait déployés à Kirchberg. Révolté d'un traitement semblable, il avait formé le projet de se retirer. Heureusement pour l'exécuter il fallait s'adresser au général, qui n'avait garde d'y donner les mains. Plein de ressources, ferme, intrépide, son lieutenant n'était pas un de ces hommes qu'on se résigne à perdre, il s'appliqua à le calmer. « Votre détermination, mon cher général, lui manda-t-il, m'affecte vivement : et je compte assez sur votre amitié pour croire que vous ne persisterez pas. C'est sans doute au rapport du général en chef que vous devez les ennuis que vous éprouvez; mais qui ne connaît votre courage, qui ne rend justice à vos talens? L'armée, vos camarades, sont unanimes à cet égard, et certes cela doit vous suffire. Vous resterez donc : vous oublierez des ennuis immérités. Je vous renvoie votre lettre au général en chef, vous la considérerez comme non avenue (1). »

Bonnet suivit ce conseil; il se calma, fut bientôt après nommé général de division, et ne tarda pas à se signaler par de nouveaux faits d'armes.

Moreau, fatigué de se débattre sur sa droite, avait enfin résolu d'opérer par sa gauche. Bonnet éclaira, nettoya ses flancs, prit part aux di-

(1) Osterberg, 22 prairial an VIII (11 juin 1800).

vers combats qui eurent lieu sur la Guntz, et à ceux qui furent livrés sur la Biber. Les Autrichiens défaits s'étaient répandus dans la vallée de la Roth : il les suivit, les culbuta encore. Ce qui échappa à ses coups regagna la Brentz; on n'apercevait plus ni patrouilles ni reconnaissances.

L'ennemi accablé ne tenait nulle part. Ney voulait appuyer son lieutenant, consommer la victoire qu'il avait ébauchée. « Marchons, mon cher général, » manda-t-il à Grenier, « marchons sur Donawert. Les Autrichiens sont hors d'état de nous tenir tête. Nous avons sur eux une supériorité morale à laquelle ils ne sauraient échapper. » Grenier n'osa prendre sur lui un mouvement semblable. Il venait d'apprendre que Gènes était rendue. Un de ses officiers avait été témoin de l'ivresse que cette nouvelle avait répandue dans le camp ennemi. Il avait vu les Impériaux passer de l'abattement à l'audace, traiter avec dérision ce qu'on annonçait des succès du premier consul, se flatter de reprendre incessamment l'offensive et de nous refouler de nouveau sur le Rhin. La fortune leur était revenue; Grenier n'osa tenter le mouvement et se retrancha sur les chances fâcheuses qu'il présentait. « Des chances! » lui répondit

Ney; « je n'en vois que d'heureuses. L'ennemi est confiné sur la rive gauche: ses masses sont, les unes au-dessus d'Ulm, les autres au-dessous. Ne pouvons-nous, si celles-ci paraissent trop redoutables, tenter une diversion? feindre de vouloir surprendre le passage à Elchingen, tandis que nous l'exécuterons à Guntzbourg? Si l'opération réussit, les Autrichiens perdent leurs communications; si elle échoue, nous nous retirons derrière la Guntz, nous reprenons nos positions. » Ces idées étaient justes, mais ni lui ni Grenier ne commandaient. Deux jours s'écoulèrent encore avant qu'on tentât de passer le Danube : enfin on se décida. On poussa au fleuve le 19 juin; on le franchit pour ainsi dire sans éprouver d'obstacles, et se déployant aussitôt dans les plaines d'Hochstett, on vengea l'affront qu'y avaient reçu nos armes, il y avait tout à l'heure un siècle.

Informé de l'irruption que Moreau avait faite sur ses derrières, Kray leva aussitôt son camp. Il abandonna cette position d'où il nous avait si long-temps tenus en échec, et ne songea plus qu'à ressaisir ses communications. La chose n'était pas facile : nous avions franchi le Danube à Blindheim : nous occupions Donawerth ; les routes, les hauteurs qui courent le long du

fleuve étaient à nous. Il fallait pour rétablir la ligne hasarder une marche circulaire, s'élever jusqu'à Nordlingen, prêter le flanc, courir la chance d'être incessamment défaits. Cependant le feld-maréchal avait jeté une partie de ses troupes sur l'Inn; quelque périlleux que fût le mouvement, il n'hésita pas à le tenter. Il forma son infanterie en deux colonnes, et les poussa, sous la protection de ses troupes à cheval, l'une sur Dillingen, l'autre sur Languenau. Enchaîné sur la rive droite, obligé de garder les débouchés de la Guntz, Ney les voyait tristement défiler. En vain il invoquait l'amitié de Grenier (1),

(1) AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL GRENIER.

1er *messidor* (20 *juin*).

Tous les rapports qui me sont parvenus, mon cher général, m'annoncent la retraite précipitée de l'ennemi sur Ulm, et à l'instant où je vous écris, deux colonnes, dont je ne puis voir la profondeur, marchent en descendant la rive gauche du Danube; l'une tient le chemin de Rudheim, la tête dépasse déjà ce village et tient la chaussée de Dillingen, la seconde marche par Languenau et semble tenir la même direction. J'estime ces forces à vingt mille hommes de toutes armes. Rien ne s'est passé sur le front de ma position actuelle, qui est conforme à l'état et l'emplacement ci-joint. Je crois, mon cher général, qu'il serait instant de me réunir davantage ainsi que d'approcher ma cavalerie, reste de la vallée de l'Aost. Le général Richepanse doit avoir peu de monde devant lui. Ne serait-il pas né-

en vain il lui demandait de le suivre, de marcher sur Guntzbourg (1), de déboucher par

cessaire, mon cher général, de représenter au général en chef de faire appuyer ce général sur nous ou de serrer vigoureusement Ulm, même de passer sur la rive gauche du Danube pour forcer l'ennemi à laisser des forces devant lui? cette diversion rendrait nos entreprises plus faciles.

Vous aurez de la besogne demain, mon cher général; concentrez-vous dans une bonne position, et faites-moi arriver avant de prendre part à l'action.

Si vous le jugez convenable, je me réunirai à Guntzbourg et Reisemberg demain dès la pointe du jour, et même dès cette nuit j'attends nos ordres; les circonstances sont pressantes, ne m'oubliez pas.

(1) AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL GRENIER.

1er *messidor* (20 *juin*).

Il est deux heures, mon cher général, et les deux colonnes ennemies dont je vous ai parlé dans ma précédente, viennent de se déployer en avant de Languenau : la gauche vers Nerenstitten et la droite sur Riedhen, et paraissent être à cheval sur la route de Dillingen. Je pense que le corps d'armée séjournera ce soir dans la position indiquée. Je pars à l'instant pour me rendre à Guntzbourg, et je charge le général Bonnet de me transmettre très-exactement tous les mouvemens qu'il remarquera dans la matinée de demain. J'attends, avec impatience, l'ordre de vous suivre sur la rive gauche du Danube. Ne me laissez pas ici lorsque vous combattrez, car je me brouillerais avec vous, et ne vous pardonnerais jamais ma stagnation à moins que les circonstances l'exigent absolument.

Leipheim (1); le commandant du centre, craignait pour ses derrières et voulait surtout les

(1) AU MÊME.

1er messidor (20 juin).

Comme je n'ai encore reçu de vous aucune réponse sur les différens avis que je vous ai adressés pendant la journée, je vous préviens, mon cher général, que je viens de faire réunir les matériaux nécessaires à la prompte réparation du pont de Reidenberg, le seul qui, dans la circonstance actuelle, me paraît propre à opérer une diversion, car il serait imprudent de reconstruire ceux de Leipsechm et de Guntzbourg, tandis que l'ennemi est réuni en forces sur ces points. Il est même probable qu'il marchera cette nuit pour arriver dès la pointe du jour sur la Brentz, où vous aurez pris positiou. Il n'osera vous y attaquer de front avant d'avoir développé votre aile droite vers Heydenheim, ce qui l'obligerait de laisser un corps d'observation à la hauteur de Grengen. Pouvant facilement arriver à Gundelfingen au moment de l'attaque, soit en passant à Laumgen, soit enfin à Reimburg, ce qui vaudrait infiniment mieux, ma présence dans cette circonstance vous permettait alors d'appuyer à droite et de balancer long-temps les tentatives de l'ennemi, en attendant que le général en chef Moreau eût fait arriver le centre et une partie de la droite de l'armée. Peut-être ces dernières sont-elles déjà à proximité de vous; car il est certain, mon cher général, que les premiers jours de messidor doivent nécessairement décider du sort de la campagne. L'ennemi a fait une faute irréparable de recevoir forcément la bataille derrière lui; profitons-en, le moment est favorable.

dassurer. Il se rendit cependant. Ney passa le Danube et joignit l'avant-garde; elle était molle, incertaine, nonchalamment étendue sur la Brentz; il ne put cacher la surprise que cette inaction lui causait. « Ils nous échappent si nous ne marchons, » écrivit-il à Grenier. « Ils sont loin si nous tardons encore. En avant, mon cher général, en avant ! Et si nous ne pouvons les suivre, que l'armée ne soit pas près de déboucher, que du moins la cavalerie se jette sur leurs traces, qu'elle les serre, les presse, les force à perdre du temps. »

Ni infanterie, ni cavalerie ne s'ébranlait, et cependant les circonstances devenaient à chaque instant plus graves; le feld-maréchal gagnait la Naab; son grand parc se dirigeait à marches forcées sur Amberg; Ney revint à la charge et demanda à se mettre sur sa trace. « Il voulait se porter sur Nuremberg, forcer l'armée impériale à développer constamment sa droite et menacer les derrières du corps qu'elle avait sur Meyn. » Ses instances furent accueillies. Il se mit en mouvement et rompit dans deux actions consécutives l'arrière-garde ennemie. La nouvelle de la bataille de Marengo n'avait pas tardé à suivre l'annonce de la reddition de Gênes. Nos soldats étaient ardens, rapides; les Autri-

chiens, accablés sous le poids de leurs revers; Ney perça le rideau qui couvrait leur retraite, et fut témoin de la terreur qui les emportait. La circonstance lui parut propice. Il la signala au commandant du centre, et, appelant encore cette énergie, cette vivacité qui doit marquer une poursuite, il ajouta : « Si le général en chef voulait faire marcher deux jours de suite et contraindre l'ennemi à recevoir la bataille, je crois que l'armée du baron de Kray aurait bientôt éprouvé le sort de celle du baron de Mélas, si elle n'éprouvait pis encore. Un officier envoyé en parlementaire a fait connaître aux généraux autrichiens les brillans succès que nous avons obtenus en Italie. Ils ont été consternés; ils n'ont pas cherché à dissimuler l'étendue du désastre, ils désespèrent d'eux, de la monarchie, et paraissent plus disposés à fuir qu'à tenter encore le sort des armes. Voyez donc, mon général, voyez les chances que nous promet la fortune, ne les négligeons pas. Jamais on ne vit si grand coup à frapper (1). »

Ces observations furent vaines; on usa, on consuma le temps. Kray acheva sa manœuvre, et l'occasion fut manquée.

(1) Hochaltingen, 6 messidor an 8 (25 juin 1800).

L'armée autrichienne était en position à Neubourg. Ney fut chargé de la harceler, mais le prince de Reuss était aux prises. Mœrfeld avait succombé à Dachau ; l'archiduc Ferdinand avait été défait à Landshutt ; Lecourbe, Decaen, Leclerc, étaient vainqueurs ; le feld-maréchal continua sa retraite et alla s'établir à Muldorf. Ney suivit le mouvement, il s'avança sur Ingolstadt, poussa ses têtes de colonnes sous les batteries de la place. Le général Neu la commandait : c'était un homme plein de vaillance, d'énergie, fier, difficile, opiniâtre, un peu vantard ; le même qui s'inquiétait, après la retraite de 1795, de ce qu'était devenue l'armée de Sambre-et-Meuse. Les surprises lui avaient autrefois réussi, il voulut essayer si elles ne lui réussiraient pas encore. Il se mit à la tête d'une partie de sa garnison, et fondit inopinément sur nos postes ; mais ce n'était plus l'insouciance d'un hiver rigoureux : on veillait, on se gardait avec soin, il échoua partout.

L'action néanmoins était fortement engagée. Le canon tonnait, la fusillade était roulante ; Ney accourut avec un escadron de hussards. Une gaieté folle animait la troupe, elle venait de presser la rentrée des contributions ; elle avait vu les scènes burlesques, les bizarres sub-

terfuges auxquels ces sortes d'opérations donnent toujours lieu. Ici, c'était un chapitre qui ne voulait pas laisser toucher au patrimoine de Saint-Pierre, là un abbé prêt à subir le martyre plutôt que de se dessaisir de son argent. Nulle part les hommes de Dieu n'avaient abandonné les biens de la terre qu'après les plus risibles contorsions.

Ces détails avaient charmé la route, on continuait de médire, de s'amuser, qu'on était déjà sur le champ de bataille. La troupe avait reçu ordre de se former; la conversation continuait encore. Un hussard la fit cesser tout à coup. « A d'autres, maintenant, s'écria-t-il d'une voix forte; à d'autres, camarades : nous voilà nez à nez (Ney à Neu.) Voyons comment cela se passera. « Tout se passa à merveille; on se forma, on s'avança au milieu des éclats de rire. On rejeta l'ennemi sur la place; mais secouru presque aussitôt, il fit halte et se disposa lui-même à nous chercher. Ney lui épargna une partie du chemin. Il le joignit, le culbuta encore, lui enleva six pièces de canon et six cents prisonniers.

Il reçut presque aussitôt la nouvelle de l'armistice de Parsdorff. Il en donna avis au général Neu et lui proposa de suspendre les hostilités; mais celui-ci, naturellement opiniâtre,

était encore exaspéré par sa défaite. Il répondit qu'il était sans instructions, peu disposé d'ailleurs à se laisser renfermer. « A la bonne heure, lui répliqua le général, vous contenir n'est pas ce qui m'embarrasse. Je n'ai voulu que vous rendre responsable du sang qui sera inutilement versé. Je vous attends. » Neu se radoucit; la lutte cessa sous les murs d'Ingoldstadt, comme elle avait cessé sur toute la ligne. Mais obligé de mollir sur le fond, l'Autrichien se retrancha sur l'accessoire. Un jour il voulait établir sa troupe dans les villages que renfermait la ligne de démarcation ; le lendemain il refusait de laisser constater sa force. En vain Ney lui représenta qu'il ne pouvait tolérer des prétentions semblables ; qu'autorisé à laisser passer les subsistances nécessaires à l'entretien de la garnison, il ne devait souffrir ni qu'on arrachât aux fermiers le produit de leur récolte, ni qu'on introduisît dans la place des réserves qui dépassassent les besoins: le commandant n'en tint compte et persista dans sa résolution. Contraint de céder sur un point pour ne pas ruiner les villages, Ney fut inflexible sur l'autre. Il arrêta les fourgons, fit saisir les convois, coupa les vivres. L'intraitable gouverneur fut à son tour obligé de fléchir, et fournit les états de situa-

tion que jusque-là il avait obstinément refusés.

Une autre mesure ne lui fut pas moins pénible. Il s'était flatté que l'occupation des villages lui procurerait les ressources dont il manquait ; mais Ney avait fait dresser un état des grains, des bestiaux, des bois même qui étaient compris dans la ligne de démarcation ; le gouverneur ne vit pas sans chagrin qu'il ne pouvait rien détourner.

La guerre avait fait halte. On se flattait enfin de toucher à la paix. Les conditions en avaient été débattues, arrêtées même. On n'attendait plus que de les voir ratifiées. Mais l'Autriche ne cède que lorsqu'elle ne peut reprendre haleine; elle avait encore des forces considérables, elle voulut courir les chances qui lui restaient. Elle se prit de scrupule, et s'avisant tout à coup qu'elle ne pouvait traiter sans l'Angleterre, elle refusa même de recevoir l'officier chargé de présenter les préliminaires à la ratification de l'Empereur. Le subterfuge était inouï; on se disposa de part et d'autre à rentrer en campagne. Ney dénonça l'armistice au gouverneur d'Ingoldstadt. Il fit plus, il le somma de vider le terrain qu'il ne pouvait défendre, d'évacuer sans bruit les villages qu'il occupait. La chose était dure; cependant l'Autrichien avait bonne mémoire, il se résigna.

Tout était rentré dans la place. Bonnet occupait Abach. Le général Desbrulas était en position sur la rive droite du Danube, le général Joba tenait la rive gauche. Ney se disposait à resserrer, à presser de nouveau la garnison; mais les Autrichiens éludèrent la guerre comme ils avaient éludé la paix. Ils remirent Ingolstadt, Ulm, Philisbourg, pour prolonger la cessation d'armes. L'Angleterre, si superbe au début de la campagne, consentait maintenant à traiter. Elle le demandait, le sollicitait même. Tout semblait annoncer qu'on touchait au terme de ces longs massacres. Cependant on en était loin encore.

CHAPITRE III.

Combat d'Ampfingen. — Bataille de Hohenlinden.

L'intervention de l'Angleterre compliquait la question qui se débattait. La France demanda que cette puissance se mît dans la situation où elle s'était placée elle-même; que la guerre cessât sur mer, comme elle avait cessé sur le continent. Le cabinet de Saint-James trouva la chose inouïe et prétendit qu'elle lui était onéreuse. Cela pouvait être; mais, comme l'observait celui de Saint-Cloud, si une longue suspension

d'hostilités était préjudiciable à l'Angleterre, un armistice prolongé n'était pas moins désavantageux pour la France. La situation devait amener un prompt dénouement. L'armistice maritime serait pour le gouvernement consulaire une garantie du zèle que mettrait l'Angleterre au rétablissement de la paix, comme l'armistice continental en serait une pour le gouvernement britannique de la sincérité des efforts de la France. L'Autriche, dans l'état où les chances de la guerre l'avaient mise, ne pouvait que désirer une prompte conclusion. Les trois puissances se trouvaient ainsi placées dans une situation qui ne permettait pas d'hésiter sur les sacrifices qu'elles pouvaient avoir à faire pour arriver à une solution. L'observation était juste; mais ce qui est juste n'est pas toujours ce qui convient à l'Angleterre. Elle éluda, et la pacifique Autriche continuant de faire cause commune avec elle, refusa de suivre des négociations où son alliée n'intervenait pas. La complaisance était trop forte, on se disposa à lui demander raison; elle était elle-même impatiente de vider la querelle. Ses troupes avaient perdu dans de longs cantonnemens l'impression dont les avaient frappées de fâcheux revers. Elles étaient reposées, nombreuses, commandées par de nouveaux chefs: elles avaient tout l'élan du début.

L'archiduc Ferdinand les conduisait; jeune, ardent, résolu, il joignait à cette bonne mine qui plaît au soldat, de l'audace, du coup-d'œil, et une vigueur d'exécution peu commune.

Ney avait repoussé les avant-postes ennemis. Il les avait chassés de Haag, de Mattenpot, et les refoulait sur l'Iser. L'archiduc accourt venger leur injure, et, prenant l'attaque à son tour, il ne se propose pas seulement de nous battre, il essaie encore de nous tourner. Il passe l'Iser le 29 novembre; il débouche par Muldorf comme par Craybourg, se porte sur notre gauche, et menace d'intercepter nos communications. La manœuvre est hardie, le mouvement bien conçu; mais le sol est détrempé, couvert d'eau, de fondrières; l'armée autrichienne est obligée de prendre position. Elle s'établit en avant d'Ampfingen, elle couvre de ses colonnes la plaine et les hauteurs.

La nuit était close; Ney se borna à suivre le déploiement d'avant-postes qu'elle jetait sur son front; mais le jour était loin encore, que déjà il observait ses mouvemens. Il la vit qui réduisait, qui éteignait ses feux; il ne douta pas qu'elle ne fît ses dispositions pour marcher à lui, et se mit en mesure. Elle ne tarda pas en effet à déboucher, elle jeta des masses de cava-

lerie sur son centre, replia nos avant-postes, et, menaçant le général par sa droite et ses derrières, poussa des masses d'infanterie sur les bois d'Aschau comme sur ceux d'Hasslbach. Ney avait l'œil sur le moindre de ses mouvemens; il porta le général Ruffin dans le bois, et chargea le général Desperrières d'occuper le village. Tous deux étaient ardens, dévonés, intrépides. L'archiduc s'épuise en vains efforts pour les enlever. En vain il ramène ses colonnes à la charge, en vain il s'attaque au centre, à la gauche; il est repoussé, contenu sur tous les points. Le courage de nos soldats égale l'habileté de ceux qui les conduisent. Ils ne se bornent pas à rejeter au loin les masses ennemies, ils les suivent, les culbutent, leur font mettre bas les armes.

La disproportion du nombre ne permet pas néanmoins de continuer la lutte. Ney se retire, lentement, en bon ordre, sans que la cavalerie qui le presse obtienne le moindre avantage. Une pièce de canon, douze cents prisonniers, un combat aussi inégal soutenu une journée entière, formaient déjà un assez beau fait d'armes; mais ce qui le rendait plus admirable encore, ce qui lui donnait une véritable importance, c'est qu'il avait rompu le mouvement de l'archiduc et mé-

nagé à Moreau le temps de réunir, de mieux rassembler ses forces.

Les Autrichiens cependant croyaient l'armée française en retraite, et s'étaient mis à sa suite. Kinmayer s'avançait sur Dorfen, Baillet marchait sur Prievendorff, Riezel gagnait Saint-Christophe; le prince tenait la chaussée de Haag. L'armée autrichienne poursuivait sa manœuvre; elle persistait à vouloir nous tourner. Malheureusement pour elle, la saison était peu propre à ces grandes combinaisons. Le sol, ainsi que nous l'avons vu, était entièrement défoncé; les colonnes latérales parcouraient des chemins étroits, difficiles, rompus par les charrois, dégradés par les pluies. Celle que menait l'archiduc avait seule devant elle une chaussée ferme, spacieuse. Cette différence de voies devait en mettre dans la marche. Ce fut sur cette circonstance que Moreau régla ses dispositions.

Ney, ainsi que le reste des troupes de Grenier, est établi à la gauche de Hohenlinden; Grouchy tient les avenues de la forêt qui se prolonge jusqu'au village; la réserve, en position sur la droite, s'étend de Saint-Christophe à Ebersberg. Moreau voit tout ce que le temps et les localités lui présentent d'avantages, et ne désespère pas d'accabler la colonne du centre avant que celles

qui doivent la soutenir soient en ligne. Grenier reçoit ordre de ne pas chercher les ennemis, de s'efforcer de les contenir s'ils se présentent, et Richepanse s'enfonce dans la forêt pour les prendre en flanc; mais ils en occupent déjà toutes les clairières, toutes les avenues. Richepanse est obligé d'en venir aux mains, séparé des forces qui le suivent. Il continue cependant, il atteint le nœud du défilé. Les Autrichiens sont engagés dans des gorges profondes; il les joint, les charge et les enfonce.

Le désordre était dans leurs rangs. Moreau s'aperçoit bientôt du flottement, de l'indécision qui les agite. Il juge que Richepanse les chasse devant lui; il les fait renfoncer dans le bois; mais Ney a dirigé cette partie de l'action, c'est à lui d'en rendre compte. Voici son rapport:

«A 6 heures du matin, l'ennemi nous attaqua sur *Hohenlinden* par la grande route de Muldorf, avec des forces considérables, principalement en artillerie, dirigeant ses plus grands efforts sur la droite du général Grouchy, qui le reçut vigoureusement. Bientôt après, ma division fut vivement attaquée, et l'ennemi commençait à gagner les hauteurs de Krainaker. Le général en chef ordonna alors l'attaque générale, jugeant que l'ennemi n'était pas encore totalement sorti

du défilé. Les colonnes d'attaque débouchèrent par Hohenlinden pour gagner la hauteur à gauche sur Krainaker, et sur le chemin de Burkrain, que l'ennemi occupait déjà en force. La vélocité de la manœuvre, jointe à la vigueur de l'attaque, obligea l'ennemi à une retraite précipitée. (Il était alors midi.) La division Grouchy, à ma droite, força dans ce moment la gauche de l'ennemi à faire un mouvement rétrograde, et la déroute de ce dernier devint bientôt complète.

Devenus maîtres du défilé de Matenpot, quantité d'artillerie et de caissons de tous genres tombèrent dans nos mains. La brigade du général Heudelet, où se trouvait l'adjudant-commandant Ruffin, poursuivit l'armée en déroute jusqu'à ce dernier village et y fit sa jonction avec la division Richepanse, qui venait de déboucher sur ce point, et se trouvait vigoureusement serrée par l'ennemi; ils agirent de concert pour forcer ce dernier à une entière retraite sur Haag. Pendant ce temps-là, la colonne de droite, aux ordres de l'archiduc Jean, commençait à déboucher sur Preiserdorf et Hartofen, pour développer la gauche de la division Bonnet, tandis qu'une seconde colonne venant de Burkrain commençait déjà à sortir de la forêt et s'avançait sur

Hohenlinden par un chemin de traverse; mais les deux derniers bataillons de la 103ᵉ, les bataillons de grenadiers ainsi que la 76ᵉ, le 13ᵉ de dragons, le 19ᵉ de cavalerie, étaient placés par échelons sur ces différens débouchés; et de concert avec la division Bonnet, ils sont parvenus à contenir l'ennemi et même à le repousser avec perte.

« La brigade du général Heudelet, après avoir cotoyé et repoussé l'ennemi jusqu'à la hauteur de Haag, reçut de moi l'ordre de revenir sur Schnauping avec le 8ᵉ régiment de chasseurs, afin de suivre l'ennemi qui semblait obtenir quelques succès sur notre gauche; elle prit position en avant de ce village et se trouva sur le flanc de l'ennemi, qui avait pris la sienne en arrière de Burkrain. (Il était alors 7 heures du soir.)

« Le mouvement combiné des divisions voisines avec les efforts vigoureux de la mienne la rendirent maîtresse de plus de quatre-vingts bouches à feu, d'une quantité immense de caissons, de plusieurs drapeaux et d'à peu près six mille prisonniers, parmi lesquels se sont trouvés plusieurs officiers généraux et beaucoup d'officiers supérieurs marquans.

« Les généraux de brigade de ma division gé-

néralement, les officiers de tous grades et les troupes de toutes armes, ont parfaitement fait leur devoir dans cette mémorable journée.

«La rivalité de gloire qu'ont montrée comme à l'envi un grand nombre de militaires m'empêche de vous citer pour le moment tous ceux qui se sont distingnés de manière à fixer l'attention du général en chef et du gouvernement. Cependant, d'après le témoignage de mes yeux, je vous demande, mon cher général, les promotions suivantes, savoir :

«Pour l'adjudant-commandant Ruffin, le grade de général de brigade, en faveur de ses services précédens et de sa conduite dans cette journée.

«Pour le commandant Passinges, l'un de mes aides-de-camp, chef de bataillon et remplissant les fonctions de chef d'état-major de ma division, le grade d'adjudant-commandant, en faveur de sa capacité et de son courage, dont il a donné une nouvelle preuve en chargeant avec audace, à la tête de vingt-cinq chasseurs du 8ᵉ, un gros de cuirassiers et de hussards formant l'escorte de l'archiduc Jean, qui fut forcé de détacher plus de cent cinquante hommes pour le faire revenir, ce qu'il fit avec ordre; et après avoir blessé plusieurs ennemis, il rejoignit couvert de sang.

« Pour le citoyen Brayer, chef de bataillon de la 103e, le grade de chef de brigade de ce corps : grade qui est dû à son zèle, à son courage et à son intelligence.

« Pour le citoyen Schwiter, capitaine adjudant-major, le grade de chef de bataillon de la 103e, sollicité par le corps, témoin journalier du mérite de cet officier.

« Pour le citoyen Daiker, lieutenant au 4e de hussards, le grade de capitaine au 2e régiment de hussards, corps qu'il n'a quitté que depuis la dernière organisation. Cet officier déjà connu par sa bravouve et son intelligence, a eu un cheval tué et l'autre blessé.

« Pour le citoyen Randon, lieutenant ingénieur-géographe, la confirmation de ce grade qu'il n'a pu encore obtenir depuis 1791, qu'il sert en cette qualité. Je demande sa confirmation en faveur de sa capacité et de son intelligence pour cet emploi.

« Pour le citoyen Perrier, hussard au 9e, d'ordonnance auprès de l'adjudant-commandant Ruffin, le grade de maréchal-des-logis, en faveur de sa capacité, de sa bravoure et des services qu'il a rendus depuis l'ouverture de cette campagne, et notamment le 12, où il a eu un cheval blessé. »

Tel fut le sort des masses que menait l'archiduc. Pressées, refoulées sur elles-mêmes, elles ne purent soutenir le choc et se dispersèrent ou mirent bas les armes. Les colonnes latérales ne furent pas plus heureuses. A la nuit, nous avions cent pièces de canon et onze mille prisonniers. Six mille Autrichiens étaient couchés sur le champ de bataille; nous ne comptions pas trois mille hommes hors de combat. On ne pouvait avoir une journée plus belle.

On avait vaincu, on se mit en mesure de recueillir les fruits de la victoire. On marcha sur l'Inn; on se disposa à tourner le Tyrol, à saisir les communications qui mènent de Vienne en Italie. La chose n'était pas sans difficulté; il fallait franchir une rivière profonde, encaissée, que Turenne a lui-même signalée comme une ligne de défense redoutable. Néanmoins si on ne surprenait le passage, on ne pouvait isoler les corps épars de l'armée impériale: Moreau résolut de tenter l'entreprise. Le centre, l'aile droite, appuyaient sur Rosenheim; Ney s'avança sur Muldorf. Il s'agissait d'enlever la tête de pont qui couvrait la place. Malheureusement l'immense plaine qui sépare l'Inn de l'Iser ne permettait pas de la presser avec vigueur. L'ennemi eût pu

déboucher de Craybourg et nous eût mis dans une position terrible. Le général chercha s'il ne serait pas possible de se garantir de ce danger, s'il ne serait pas possible d'emporter la dernière de ces deux places, afin de se rendre plus aisément maître de la première. Il parcourut les bords de l'Inn, aperçut un gué à quelque distance d'Ensdorf. Il fit venir, interrogea les paysans; tous pensèrent comme lui que la rivière était guéable. Les avis étaient unanimes, il résolut de s'assurer de la confiance qu'ils méritaient. Il chargea le génie de vérifier la profondeur des eaux, de voir si la troupe pouvait les franchir. Celui-ci élevait des doutes : cependant la prise de Craybourg eût donné tant d'avantages pour consommer celle de Muldorf, mener à terme le mouvement de la droite et forcer d'importans débouchés; il insista, mais l'eau se trouva trop profonde. Ney fut obligé de renoncer à ce coup de main.

Ne pouvant enlever la place, il voulut du moins avoir un des hameaux qui l'appuient, et demanda au général ennemi de lui abandonner Altmuldorf. Son artillerie plongeait la position, l'Autrichien n'osa refuser. Il chercha néanmoins à gagner du temps. Il répondit que Kinmayer seul pouvait céder un poste semblable, et que

Kinmayer, mandé par l'archiduc, venait de s'éloigner; mais il devait être de retour dans quelques heures, il lui donnerait satisfaction avant la nuit. Kinmayer ne revint pas. Il fut remplacé par Schwartzenberg, qui nous remit les deux tiers du village. Il sollicitait une suspension d'armes, il demandait quatre heures; Ney lui en donna trois. Tout s'acheminait à la paix.

L'aile droite avait passé l'Inn; les Autrichiens continuaient leur retraite; Ney s'avança sur Muldorf. Il les trouva qui occupaient encore la rive droite et commençaient à détruire le pont. Il pressa sa marche et les somma de se retirer au plus vite; ils résistèrent d'abord, mais il menaça de les couvrir de mitraille; ils cédèrent, et les bourgeois, accourant au secours du pont, eurent bientôt éteint le feu qui le consumait. Ney poussa aussitôt sur Craybourg, sauva encore ce qui restait du pont, et s'achemina sur Burkhausen. Ici la discussion fut plus longue, la négociation moins heureuse. La place était forte, bien approvisionnée, bien tenue, à proximité des troupes qui occupaient Braunau; le colonel Wacquant refusa de la rendre sans les cérémonies d'usage; le général lui fit en vain remarquer qu'il était aussi facile de le tourner que de le couvrir de projectiles: le formaliste ne vou-

lut rien entendre ; il persista à demander une sommation régulière. Le canon tonnait du côté de Salzburg ; l'action était vive, opiniâtre et le rendait d'autant plus susceptible ; mais Decan avait poussé sur Lauffen, il allait faire justice des espérances dont l'Autrichien s'enivrait. Ney refusa de se prêter à ses exigences, de lui faire l'honneur qu'il sollicitait ; se disposa à franchir la Salza. Il n'en fallut pas davantage. Vacquant effrayé abandonna précipitamment la place et se retira sur Braunau. Lauffen, Salzburg, avaient également ouvert leurs portes ; la position était changée.

L'ennemi ne pouvait désormais tenir dans le Tyrol. Nous allions communiquer avec l'armée d'Italie ; nous allions agir de concert, nos opérations devenaient plus promptes, plus décisives. L'Autriche ne pouvait manquer de souscrire à la paix. Le général Meerfeld ne tarda pas, en effet, à se présenter aux avant-postes ; mais le conseil aulique, toujours infatué de l'Angleterre, prétendait encore ne pouvoir traiter sans elle. On refusa de se prêter à ces étranges scrupules ; on continua le mouvement. Ney était arrivé sur l'Ems, il avait atteint l'arrière-garde ennemie ; il fut chargé de la suivre, mais pour l'atteindre il fallait traverser la plaine et il était hors d'état de

lutter avec la cavalerie qui la couvrait. Ne pouvant employer la force, il eut recours à l'adresse. Il demanda une entrevue à Schwartzenberg, lui représenta l'inutilité de la lutte, le danger de la résistance, et fit si bien qu'il obtint, sans tirer un coup de fusil, ce qu'il ne se jugeait pas à même d'enlever. Le prince lui abandonna tout ce pays et se retira pacifiquement de l'autre côté de l'Ips. Ce fut le dernier acte de la part qu'il prit à cette guerre. L'armistice de Steyer ferma l'arène. Il rétrograda sur Burkhausen.

La guerre avait cessé ; les ennuis commencèrent; le temps était âpre ; les troupes sans souliers, sans habits, réparties dans des villages où ne se trouvaient pas même les plus chétives provisions ; tout avait été pillé, tout avait été détruit. Le besoin exaspère ; elles devinrent fâcheuses et leur exigence amena de cruelles représailles. Divers assassinats avaient eu lieu ; le général voulut empêcher que d'autres ne se commissent encore : il ordonna que les cantonnemens fussent désarmés. Ils appartenaient à la Bavière, et la Bavière, quoique séparée de la coalition depuis l'armistice de Parsdorff, n'en était ni plus facile, ni moins malveillante. Elle avait à Burkhausen un président de commission plus fâcheux encore, c'était le baron

de Leyden. Chassé de Landshutt pour ses menées et la haine qu'il portait à la France, il crut pouvoir prendre sa revanche à Burkhausen: il s'opposa d'abord au désarmement. On ne tenait compte de sa résistance; il imagina de compromettre ceux qui dirigeaient l'opération. Il les accusa d'avoir retenu quelques mauvais sabres, quelques vieux pistolets; il n'en était rien, tout avait été fidèlement déposé à l'état-major: il en fut pour son odieuse délation; il ne se rebuta pas néanmoins. Ne pouvant nuire aux subalternes, il s'attaqua au général et ne laissa pas prendre une mesure sans se jeter à la traverse. Requérait-on quelques subsistances, il défendait à la population de les fournir. Demandait-on quelque objet de chaussure, il s'opposait à ce qu'il fût livré. Voulait-on détruire les ouvrages qui couvraient Burkhausen, exiger que les paysans y travaillassent, juge officieux de choses où il n'avait rien à voir, il trouvait l'une aussi inutile que l'autre était onéreuse, et s'employait de toute son ame à les arrêter. Il défendait aux habitans d'acheter les matériaux, il prescrivait aux villages de refuser la corvée. Cette violente opposition ne lui suffit pas néanmoins; il s'attaqua à l'état-major, et ne craignit pas de lui proposer des conditions d'argent. Indigné de

son impudence, Ney le fit jeter en prison. Le Bavarois fut outré, et se retira en jurant que le général aurait de ses nouvelles. Il tint parole, mais du moins on fut débarrassé de lui.

Les administrations locales restèrent cependant sous son influence. L'autorité requérait d'un côté et défendait de livrer de l'autre; on ne put plus rien obtenir. Ce ne fut pas tout. Dessoles, obligé de se rendre à Paris, avait cédé la direction de l'état-major à Lahorie. Lahorie aimait la pompe du quartier-général, se plaisait à en afficher l'importance. Du reste, sombre, adroit, peu habitué à combattre, il avait pour les hommes du champ de bataille cette aversion secrète que leur portent tous les gens de cabinet. Il eût volontiers laissé périr un soldat pour épargner une ration à un paysan. Ce n'est pas qu'il se souciât de l'un plus que de l'autre; mais celui-ci était soutenu par des hommes en crédit, et l'autre n'avait pour le défendre que des blessures; la chance n'était pas égale. On lui signala quelques réquisitions qu'on avait faites pour la troupe; il les arrêta. On lui exposa l'épuisement du pays, il ouvrit les magasins de Braunau, livra les subsistances qu'on y avait rassemblées. Elles appartenaient à ses cantonnemens, le général refusa de s'en dessaisir. L'homme d'état-major s'emporta.

N'osant néanmoins s'attaquer à Ney, il s'en prend à ses officiers, à son commissaire des guerres; il inculpe les uns, fait brutalement arrêter l'autre, et l'envoie, comme pour prévenir un fâcheux éclat, dans une division de l'aile droite. Il avait mal calculé sa vengeance; le général repoussa son insultante pitié et demanda que l'affaire fût publiquement débattue. Lahorie se rejeta alors sur les plaintes que lui avait portées le prince Charles, comme sur celles qu'il avait reçues de la Bavière. Ney persista, et le couvrit de confusion. Une chose semblable ne s'oublie pas; Lahorie voulut prendre sa revanche.

Nous avons vu le cas que le général faisait d'un de ses officiers d'ordonnance, l'hommage qu'il avait rendu à la bravoure que le lieutenant Daiker avait déployée sous les murs d'Ulm. Il avait demandé pour lui le grade de capitaine et avait renouvelé ses instances après l'affaire d'Ingolstadt, comme après la victoire de Hohenlinden. Daiker s'était distingué dans ces deux rencontres: dans l'une et l'autre, il avait noblement payé sa dette; mais, loin de lui donner de l'avancement, Lahorie imagine de lui appliquer une décision du général en chef et lui conteste son emploi. Outré d'un tel procédé, Ney en défère au général en chef. «Vous con-

naissez Daiker, lui écrit-il; vous savez combien il est ardent, dévoué, combien il mérite peu le traitement qu'il éprouve; vous devinez de reste que ce n'est pas à lui qu'on en veut; qu'on ne l'attaque que par contre-coup: c'est à moi que s'adresse cette inconvenante persécution. On n'ose m'attaquer en face, on s'en prend à mes officiers. Mais vous êtes juste, vous ne souffrirez pas qu'on se serve de votre nom pour accabler un homme qui, par ses talens, ses services, a droit à ne voir en vous qu'un protecteur. »

La réclamation produisit son effet: Lahorie fut obligé d'ajourner sa vengeance. On repassa le Rhin. Il n'en fut plus question.

CHAPITRE IV.

Accueil du premier consul. — Mariage. — Mission en Suisse.

Le général avait combattu, commandé avec succès; il reçut à Paris l'accueil le plus gracieux. La politique avait assurément sa part dans ce qu'on lui prodigua d'éloges. Le premier consul savait que les armées du nord ne voyaient pas sans envie la fortune des armées du midi, et voulait faire cesser une rivalité fâcheuse. Il voulait les convaincre qu'il était sans acception de personnes, qu'il savait honorer, reconnaître les services qui avaient été rendus sur le Rhin,

comme ceux qui avaient été rendus sur l'Adige. La réception n'en était peut-être que plus aimable, et toucha vivement le général. Ce qui se passait d'ailleurs était fait pour séduire: de sages lois consolidaient les premiers fondemens de la société civile, la législation criminelle subissait d'utiles réformes, la justice reprenait son cours, la comptabilité devenait chaque jour plus claire, l'administration plus rapide. Le premier consul sans cesse au travail animait, discutait tout. Depuis l'arrêté qui changeait la dénomination des poids et mesures, jusqu'à la loi qui organisait les tribunaux, il ne se prenait pas une mesure à laquelle il n'apposât le sceau de son talent. Il était difficile de ne pas admirer sa constance, et plus difficile encore de ne pas être touché de sa sollicitude. Aucun intérêt n'était oublié, aucune branche de service ne restait en souffrance; l'instruction, le commerce, les arts, la religion, l'industrie, il vivifiait tout, suffisait à tout.

La guerre, malheureuse en son absence, avait repris son éclat dès qu'il l'avait conduite. Nous nous étions de nouveau élancés de nos frontières, nous avions renversé, confondu nos ennemis, déjoué d'odieux complots. La coalition avait été contrainte de se dissoudre. L'Autriche avait traité le 9 février, Naples le 28 mars, Rome

le 1[er] juillet. Bonaparte renouvelait les merveilles de Campo-Formio, et forçait l'Europe à souscrire à la paix. Il était de nouveau le bienfaiteur des peuples.

Le général jouissait, comme tous les Français, de la gloire, de la prospérité de sa patrie; comme eux il chérissait le grand homme qui l'avait tirée de l'abîme; comme eux, il applaudissait aux actes généreux de son administration.

Le premier consul ne fut pas insensible à son suffrage, et, soit entraînement, soit politique, il résolut de se l'attacher. Madame Bonaparte approuva son dessein, elle voulut même y concourir : femme, elle eut recours aux moyens qu'aiment les femmes, à un mariage. Madame Louis Bonaparte avait pour amie d'enfance mademoiselle Auguié, belle, aimable personne, que ses malheurs rendaient plus touchante encore. Fille d'un receveur-général, dont la Révolution avait détruit en partie la fortune, celle-ci avait eu la douleur de le voir précipiter dans un cachot, et sa mère, frappée du même arrêt, s'y soustraire en faisant le sacrifice de sa vie, dans l'espoir d'arracher à ses bourreaux le dernier morceau de pain de ses enfans.

Joséphine avait voulu combler à la fois les

vœux d'un guerrier dont elle pressentait la gloire, et procurer à sa jeune amie l'existence honorable et brillante qui lui était due, et que lui assuraient le rang du général, l'estime dont il était entouré. Joséphine donna à celui-ci une lettre d'introduction, et joignit un billet aussi aimable pour lui, qu'il était flatteur pour la famille à laquelle elle l'adressait.

« Je vous envoie, général, lui mandait-elle, la lettre que vous m'avez demandée pour le citoyen Auguié. Je vous engage à en prendre communication. Je n'ai pas dit tout le bien que je sais et que je pense de vous; je veux laisser à cette estimable famille la satisfaction de reconnaître elle-même tous vos avantages; mais je vous réitère ici l'assurance de l'intérêt que Bonaparte et moi prenons à ce mariage, et du contentement avec lequel il pense qu'il assurera le bonheur de deux personnes pour lesquelles il a une bienveillance et une estime particulières. Je partage avec lui ce double sentiment.

LAPAGERIE BONAPARTE. »

Malmaison 10 prairial an X (30 *mai* 1802).

Le général fut charmé, et tout se disposa pour le mariage. Malgré les succès et les commandemens qu'il avait eus pendant six ans de guerre,

sa fortune était peu considérable, car il ne possédait qu'une propriété dont la valeur ne dépassait pas 80,000 francs. La chose était singulière pour un officier d'avant-garde, mais elle n'en était pas moins réelle; il confiait son avenir à sa valeur et à son habileté. On sait s'il tint parole.

Des débris recueillis de sa fortune, son beau-père M. Auguié avait acheté le château de Grignon; c'est là que fut célébré le mariage.

Dans le village habitaient deux vieillards en ménage depuis cinquante ans. Le général les fit habiller, et voulut qu'ils reçussent de nouveau la bénédiction nuptiale, le même jour et au même autel où il la recevait lui-même, marquant ainsi la cérémonie par un acte de bienfaisance. « Ce couple, disait-il, me rappellera la modestie de mon origine, et ce renouvellement d'une longue union sera d'un heureux augure pour la mienne. » La pensée était noble, mais le présage qu'elle exprimait ne devait malheureusement pas s'accomplir.

Ney continua ses opérations. Inspecteur général de cavalerie dès la fin de l'année précédente, il donna à cette arme toute l'attention qu'elle mérite. Il fit dans la tenue, l'instruction, divers changemens utiles; il réprima des

abus, répara des oublis, et obtint à divers corps des distributions de secours de toute espèce. Mais une mission plus grave l'attendait. La discorde, qui s'éteignait en France, s'était tout à coup ranimée en Helvétie; les petits cantons avaient repris les armes, on était au moment d'en venir aux mains. Le premier consul, sollicité depuis deux ans de se rendre médiateur des différends qui agitaient ces montagnes, avait pendant deux ans refusé de s'immiscer dans leurs débats. Aujourd'hui la situation des choses était changée. On ne discutait plus, on était près de combattre, de rallumer un foyer d'agitations qui allait peut-être embraser l'Europe. Il revint sur sa résolution et chargea le général Ney de rétablir le calme en Helvétie. Tous avaient également sollicité la médiation, tous devaient également l'accueillir : cependant, comme la modération est fugitive, que la fortune change les hommes, le général reçut ordre de notifier à la fois l'intervention, et d'assembler des troupes pour la faire respecter. Sa mission, toute de bienveillance si les passions se taisaient dans l'intérêt du pays, devenait toute de rigueur si elles ne savaient se contenir. Il devait, en un mot, « se tenir prêt à déployer, suivant les circonstances, le rôle de médiateur ou de général, employer la force

si elle était indispensable, entrer même immédiatement dans le pays de Vaux, si les insurgés l'attaquaient (1). »

Ney, comme nous l'avons vu, avait fait la guerre en Helvétie, mais il n'avait que des notions vagues sur les dissensions qui agitaient ce pays. Il se mit néanmoins en route. Il gagna Genève, et consacra le temps que les troupes employaient à se réunir, à prendre une connaissance exacte de l'état, des vues des partis, et des forces dont ils disposaient.

Le général Seras, qui commandait la place, avait rassemblé tout ce qui leur était échappé de libelles, de rapports, de proclamations. Ney vit bientôt quels projets il avait à réprimer, quels hommes il devait combattre.

Les chefs de l'insurrection n'en cachaient ni les motifs ni le but. Ils ne dissimulaient point qu'ils voulaient le renversement des institutions qui les régissaient, et le rétablissement de celles qui existaient avant la révolution de 1798, c'est-à-dire qu'ils entendaient rendre aux cantons leur souveraineté particulière, former autant d'Etats séparés, qu'uniraient seulement les liens de l'an-

(1) Dépêche du ministre de la guerre, 10 vendémiaire an XI (2 novembre 1802).

cienne confédération, et qui n'auraient d'autre point central qu'une diète dont les membres seraient obligés de se conformer aux mandats impératifs de leurs commettans.

C'était là le but qu'ils voulaient atteindre; ils avaient mis à le poursuivre toute l'obstination qui caractérise les hommes de montagnes. Ils avaient mis plus ou moins d'éclat dans leurs menées, suivant que les événemens leur commandaient la circonspection ou ranimaient leur audace. Tant que les troupes françaises avaient occupé le territoire, ils n'avaient pas cherché à employer la force. Ils s'étaient bornés à s'en ménager les moyens, soit en nourrissant, en flattant les espérances de leur parti, soit en sollicitant auprès des cours étrangères, de celles de Londres et de Vienne surtout, un appui qu'ils pussent opposer à celui que la France donnait au nouveau système politique: système qui avait pour objet de concilier le fédéralisme administratif des cantons avec l'unité d'un gouvernement central, revêtu d'un pouvoir suffisant pour réprimer les dissensions intestines, et pour qu'on pût sûrement négocier avec lui.

Le premier consul offrit après la paix de Lunéville de retirer de l'Helvétie les troupes d'oc-

cupation, et le gouvernement helvétique accepta inconsidérément cette offre; les meneurs de la faction contre-révolutionnaire crurent cet instant favorable, et cherchèrent à en profiter. Ils se persuadèrent, ou plutôt ils tentèrent de persuader que le premier consul avait été contraint de rappeler ses troupes; que plusieurs des premières puissances de l'Europe étaient dans l'intention de s'opposer à ce que la France s'immisçât dans les affaires de la Suisse; il interprétèrent le traité de Lunéville, en ce qui concerne l'Helvétie, d'une manière tout-à-fait contraire à l'esprit de cet acte; ils réveillèrent d'anciens souvenirs; ils comparèrent l'état présent de la Suisse à sa situation passée. Le séjour et le passage des troupes françaises avaient amené des charges extraordinaires; il ne leur fut pas difficile d'exciter des regrets chez un peuple naturellement avare, et auquel le nom même d'impôt était presque inconnu avant la révolution. Ils fortifièrent dans les cantons catholiques l'idée que la constitution, en permettant le libre exercice des différens cultes, portait atteinte à la religion qu'on y professe. En un mot, ils ne négligèrent aucun des moyens qui pouvaient aliéner les esprits au gouvernement et les attacher à l'opposition.

Ils étaient assurés des dispositions des villes ci-devant aristocratiques, dont les bourgeois regrettaient les privilèges qu'ils avaient perdus, et voyaient avec dépit l'établissement de l'égalité des droits. Ils avaient la même certitude à l'égard des cantons ci-devant démocratiques, et surtout de ceux d'Uri, de Schweitz et d'Unterwalden, qui avaient toujours montré la plus grande répugnance pour toute espèce d'innovations.

Les choses ainsi disposées, les cantons d'Uri, Schweitz et Untervalden se déclarèrent en insurrection. Ils proclamèrent le rétablissement de leurs anciennes constitutions, et s'isolèrent du reste de la Suisse. Les Grisons, dirigés par des partisans de la maison d'Autriche, et même par ses agens directs, se mirent sous la protection de cette puissance, et suivirent d'ailleurs l'exemple des trois petits cantons, auxquels Glaris et une partie d'Appenzel ne tardèrent pas à se rallier. Zurich de son côté refusa d'obéir au gouvernement, et de recevoir ses troupes. D'anciens membres du gouvernement olygarchique de Berne organisaient en même temps l'insurrection dans l'Argovie, pays autrefois sujet de ce canton, et parvenaient, à force d'intrigues et d'argent, à rassembler des paysans qui se portèrent sur Soleure, puis sur Berne, et emmenèrent

de gré ou de force les hommes qui se trouvaient sur leur passage.

Les troupes du gouvernement, disséminées sur plusieurs points, n'étaient ni assez nombreuses, ni assez habilement dirigées pour faire tête à l'orage. Elles avaient essayé d'enlever Zurich, mais la constance de la bourgeoisie, la marche tumultueuse des colonnes qui se formaient, se groupaient sur leurs derrières, les avaient forcés de lâcher prise. Elles avaient été contraintes de se mettre en retraite, de laisser le champ libre à l'insurrection. Celle-ci s'était aussitôt constituée en diète, et avait appelé toute la jeunesse aux armes. Elle avait ordonné des levées d'hommes, de chevaux; décrété la formation d'une armée de vingt mille combattans. Ces mesures avaient un peu refroidi le zèle. On se montra moins exalté, moins ardent, dès qu'il fallut marcher. Mais la diète savait comme on échauffe, comme on subjugue les masses, elle puisait d'ailleurs à bonnes sources; elle recourut aux moyens qu'elle avait si heureusement employés; car il est incontestable que dans les cantons démocratiques il avait été répandu des sommes très-fortes, et qui n'avaient pu être tirées de leur sein, puisque ces cantons ne présentent, pour ainsi dire, aucune espèce de richesse, et que

les habitans y vivent dans la médiocrité ou dans la misère. Les cantons aristocratiques, et Berne surtout, avaient fait les plus grands sacrifices. L'argent avait été répandu avec une sorte de profusion; c'était à l'aide de ce moyen plus que de tout autre, qu'on était parvenu à exciter l'insurrection. On la soutint comme on l'avait produite. Chaque soldat fut payé à raison de dix-huit sous par jour, outre les rations de pain et de viande. On alloua une prime à la désertion; on promit une récompense de quatre louis à chaque fantassin des troupes helvétiques qui abandonnerait ses drapeaux, et une de quinze à chaque cavalier monté qui se rangerait sous ceux des Cantons. L'emploi de ce dernier moyen avait été fatal au gouvernement.

L'armée des insurgés comptait environ sept à huit mille hommes, dont mille à douze cents avaient servi dans les légions de Bachmann et de Roverea, qui étaient à la solde britannique pendant la dernière guerre. Cette armée était organisée en régimens; elle était assez bien fournie d'armes et de munitions; l'artillerie ne lui manquait pas; elle avait à sa disposition les arsenaux de Berne, Basle, Zurich et Soleure, mais les pièces étaient mal servies, conduites par des hommes peu familiers avec cette arme; la cava-

lerie était peu nombreuse, elle se réduisait à une poignée de hussards helvétiques qui avaient pris parti pour l'insurrection, et à quelques compagnies de dragons de nouvelle levée et peu habitués aux manœuvres du cheval. Ses colonnes principales étaient concentrées entre Moudon et Payerne. Elle avait à sa droite un corps peu nombreux que commandait le colonel Wagner, et un fort détachement aux ordres de Aufderman, sous les murs de Friburg.

Les documens qu'avait rassemblés le général Seras donnaient peu de renseignemens sur les officiers de l'insurrection. Verninac y suppléa. Ce diplomate résidait depuis long-temps près de la confédération; il connaissait les hommes et les intrigues qui troublaient ce malheureux pays; il fit passer au général Ney une suite de notices biographiques qui avaient quelquefois de l'acrimonie, mais qui n'étaient pas toujours dénuées de justesse. En voici quelques-unes :

« Le général Bachmann, qui commande en chef l'armée des insurgés, est un ancien colonel au service de France, d'où il était passé en qualité de général-major au service du roi de Sardaigne. A la déchéance de ce prince, on lui refusa de l'emploi dans l'armée française; il en prit en Angleterre, et leva une légion de son nom, à

la tête de laquelle il a fait la dernière guerre. Il est âgé d'environ soixante-quatre ans. On lui donne des talens militaires. »

« Les généraux sous ses ordres sont :

« Aufdermaur de Schweitz, âgé d'environ trente-deux ans. Il a été capitaine au service du roi de Sardaigne. Il est parent de Reding et sa créature. Il peut avoir du courage, mais il n'a pas une grande habileté. Il est d'un caractère impétueux et opiniâtre. »

« Wattenwyl de Berne a servi en Hollande. Ses connaissances militaires ne sont pas, dit-on, très-étendues. Il a néanmoins de la capacité, et c'est l'un des chefs du parti qui pencheraient le plus vers un accommodement. »

« Herrenschwand de Morat, est un ancien officier très-riche et ayant des connaissances. Il avait obtenu avant la révolution la bourgeoisie de Berne. »

« Pillichaudi, ci-devant seigneur dans le pays de Vaud, avait obtenu également la bourgeoisie de Berne. C'est un homme très-remuant, déterminé, et entièrement dévoué à l'olygarchie. »

« Les autres officiers de l'armée insurgée sont, la plupart, des jeunes gens de Berne, Zurich et Soleure ; quelques-uns ont fait la guerre avec

Bachmann et Roverea, qui commandait aussi une légion à la solde de l'Angleterre. »

« L'homme qui a montré le plus constamment des dispositions hostiles pendant le cours de la révolution, est Reding de Schweitz. Il commandait les troupes des petits cantons, lorsque le général Schawenburg les réduisit. Il a été depuis landamman de la république helvétique; pendant qu'il a exercé cette place, il a beaucoup contribué au dérangement des affaires de son pays. Il a été éloigné du gouvernement le 17 avril dernier. Depuis ce moment il n'a pas cessé de porter le désordre dans son canton, où il a à sa disposition un certain nombre d'individus qui n'ont rien à perdre, et qui lui facilitent les moyens d'y exercer une influence extrêmement dangereuse. On croit généralement que c'est lui qui commanda le massacre d'un détachement de troupes françaises, envoyé en l'an VII à Schweitz, pour rétablir la tranquillité publique. Il s'est toujours montré l'ennemi de la France et a abusé souvent du nom du premier consul pour tromper ses concitoyens. Il n'a que des moyens fort ordinaires; mais il est ambitieux, opiniâtre, et entier dans ses résolutions. L'olygarchie s'est emparée de lui, et a su profiter de

son orgueil et de son influence. Il est en ce moment président de la diète assemblée à Schweitz. »

« Reding est fortement secondé par les moines, et entre autres par les capucins, parmi lesquels on distingue le nommé Paul Stiger. Ce fanatique soulève les paysans, leur communique la fureur dont il est animé, et abuse de leur ignorance et de leurs opinions superstitieuses pour les porter aux plus grands excès. Il a été censuré par l'évêque de Constance, mais il n'en a pas moins continué sa conduite scandaleuse (1). »

(1) Les autres chefs de parti que signaloit Verninac étaient ;

Dans le canton de Berne :

Freudenriech de Thorberg, homme éclairé et qui a résidé en Angleterre pendant la révolution. Il est l'un des coryphées de l'olygarchie, et extrêmement attaché à l'ancien ordre des choses.

D'Erlach, ancien bailly de Berthoud. C'est un homme âgé, dont l'esprit a souffert quelque dérangement. C'est lui qui a soulevé les paysans de l'Argovie, dont il prit d'abord le commandement qui lui fut ensuite ôté.

Thormann, secrétaire d'État pendant que Reding était à la tête du gouvernement. Orgueilleux, intrigant, il est un des olygarques les plus exaspérés. Ennemi de la France, ainsi que tous les instigateurs de la contre-révolution.

Dans le canton de Bâle :

Mérian, ex-grand tribun, partisan de l'Autriche, peu instruit, intrigant et propriétaire.

Dans le canton de Glaris :

Zwnifl, vieillard entêté, sans talens.

Dans le canton d'Unterwalden :

Le docteur De Flue, homme instruit, de l'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de la Suisse; jouissant de beaucoup d'influence.

Wursch, ex-préfet, actuellement landamman, fanatique et entêté; chaud partisan du parti démagogique.

Dans le canton de Friburg :

Montenach et Gadi, ancien avoyer, adroits et instruits.

Dans le canton de Schaffhausen :

Pfister, homme très-ordinaire, dévoué au parti insurgé.

Dans le canton du Tésin :

Rossi, maître de poste à Lugano, s'est chargé de faire connaître à la 2e demi-brigade auxiliaire les propositions des insurgés.

Dans le pays de Baden :

Baldinger, sans capacité, mais dirigé par Charles Reding, parent de celui de Schweitz, et ayant des talens.

Dans le canton d'Uri :

Muller, ancien landamman, sans moyens, dévoué à Reding et démagogue chaud.

Jauch, instruit et rusé.

Dans le canton d'Appenzell :

Zellweguer, l'un des plus riches particuliers de la Suisse, exaspéré, peu instruit.

Dans le cantons des Grisons :

La famille Salis, considérée, puissante, et dévouée à l'Autriche.

Dans le canton de Zurich :

Hirzel, Wiss et Reinhard, anciens membres du gouvernement olygarchique, adroits et instruits, ayant toujours servi leur cause avec beaucoup d'ardeur.

Dans le canton de Lucerne :

Balthazard, ancien membre du gouvernement; versé dans les affaires, exaspéré.

Dans le canton de Soleure :

Gloutz, faible et peu capable.

CHAPITRE V.

La médiation est acceptée. — Le général est nommé ministre plénipotentiaire.

Les droits consacrés par la révolution étaient foulés aux pieds. On proclamait les doctrines, les institutions d'un autre âge; c'était une guerre de principes sur laquelle on ne pouvait s'entendre. Le général chercha à se mettre en mesure de contenir les haines, de forcer les préventions.

Il n'avait de disponible que quatre cents hommes de la 2e légère, et l'insurrection venait de battre les troupes helvétiques à Morat. Genève, toute radieuse de cette victoire, en attendait

de plus importantes encore. Il vit que la confédération cherchait à gagner sur le temps ; qu'elle voulait disperser, anéantir ce qui restait de forces au gouvernement, le chasser lui-même du territoire, et, se présentant sur la frontière, déclarer à la France que toute intervention était inutile, qu'aucun parti, aucune faction ne la divisaient plus. Ce projet, s'il eût réussi, eût changé l'aspect des choses. Le général se mit en mesure de le faire échouer. Il expédia des officiers pour hâter, presser la marche des corps, les diriger sur Locarno, Huningue, Genève, Besançon. En même temps, il poussa sur Versoy la faible troupe qu'il avait sous la main ; non qu'il comptât beaucoup sur ce que pouvaient exécuter quatre cents hommes, mais l'impression morale qu'ils devaient produire était immense. Il les achemina sur le pays de Vaud. Le colonel Rapp avait déjà arrêté le mouvement qu'il voulait prévenir. Chargé de faire connaître aux Suisses la résolution du premier consul, Rapp était arrivé à Lausanne comme les troupes battues à Morat s'y réfugiaient. Il notifia l'intervention au gouvernement, qui l'accepta comme un bienfait, et courut la signifier aux insurgés, qui n'en reçurent l'annonce qu'en frémissant. Rapp était compatissant, facile, savait faire la part des hommes

et des circonstances : il les écouta d'abord sans mot dire; il comprenait leur douleur, il voulait leur laisser le temps de l'exhaler; mais loin de les calmer, son silence ne faisait que les enhardir; il perdit patience, et déroulant un papier qu'il tenait dans ses mains, il ne leur répondit que par la proclamation du premier consul. Elle était conçue en ces termes :

BONAPARTE, PREMIER CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, AUX DIX-HUIT CANTONS DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Saint-Cloud, 18 *vendémiaire an XI* (10 *octobre* 1802).

HABITANS DE L'HELVÉTIE,

« Vous offrez depuis deux ans un spectacle affligeant; des factions opposées se sont successivement emparées du pouvoir ; elles ont signalé leur empire passager par un système de partialité qui accusait leur faiblesse et leur inhabileté. Dans le courant de l'an x, votre gouvernement a désiré que l'on retirât le petit nombre de troupes françaises qui étaient en Helvétie : le gouvernement français a saisi volontiers cette occasion d'honorer votre indépendance; mais bientôt après vos différens partis se sont agités avec une nouvelle fureur, le sang suisse a coulé par des mains suisses.

« Vous vous êtes disputés trois ans sans vous entendre; si l'on vous abandonne plus longtemps à vous-mêmes, vous vous tuerez trois ans sans vous entendre davantage. Votre histoire prouve d'ailleurs que vos guerres intestines n'ont jamais pu se terminer que par l'intervention efficace de la France.

« Il est vrai que j'avais pris le parti de ne me mêler en rien de vos affaires; j'avais vu constamment vos différens gouvernemens me demander des conseils et ne pas les suivre, et quelquefois abuser de mon nom, suivant leurs intérêts et leurs passions.

« Mais je ne puis ni ne dois rester insensible aux malheurs auxquels vous êtes en proie; je reviens sur ma résolution ; je serai le médiateur de vos différends, mais ma médiation sera efficace, telle qu'il convient aux grands peuples au nom desquels je parle.

« Cinq jours après la notification de la présente proclamation, le sénat se réunira à Berne.

« Toute magistrature qui se serait formée à Berne, depuis la capitulation, sera dissoute, et cessera de se réunir et d'exercer aucune autorité.

« Les préfets se rendront à leur poste.

« Toutes les autorités qui auraient été formées cesseront de se réunir.

« Les rassemblemens armés se dissiperont.
« Les première et seconde brigades helvétiques formeront la garnison de Berne.
« Les troupes qui étaient sur pied depuis plus de six mois pourront seules rester en corps de troupes.
« Enfin tous les individus licenciés des armées belligérantes et qui sont aujourd'hui armés, déposeront leurs armes à la municipalité de la commune de leur naissance.
« Le sénat enverra trois députés à Paris : chaque canton pourra également en envoyer.
« Tous les citoyens qui depuis trois ans ont été landamman, sénateur, et ont successivement occupé des places dans l'autorité centrale, pourront se rendre à Paris, pour faire connaître les moyens de ramener l'union et la tranquillité et de concilier tous les partis.
« De mon côté, j'ai droit d'attendre qu'aucune ville, aucune commune, aucun corps, ne voudra rien faire qui contrarie les dispositions que je vous fais connaître.
« Habitans de l'Helvétie, revivez à l'espérance !!!
« Votre patrie est sur le bord du précipice, elle en sera immédiatement tirée.

« Tous les hommes de bien seconderont ce généreux projet.

« Mais si, ce que je ne puis penser, il était parmi vous un grand nombre d'individus qui eussent assez peu de vertu pour ne pas sacrifier leurs passions et leurs préjugés à l'amour de la patrie, peuples de l'Helvétie, vous seriez bien dégénérés de vos pères!!!

« Il n'est aucun homme sensé qui ne voie que la médiation dont je me charge est pour l'Helvétie un bienfait de cette providence qui au milieu de tant de bouleversemens et de chocs, a toujours veillé à l'existence et à l'indépendance de votre nation, et que cette médiation est le seul moyen qui vous reste de sauver l'une et l'autre.

« Car il est temps enfin que vous songiez que si le patriotisme et l'union de vos ancêtres fondèrent votre République, le mauvais esprit de vos factions, s'il continue, la perdra infailliblement, et il serait pénible de penser qu'à une époque où plusieurs nouvelles Républiques se sont élevées, le destin eût marqué la fin d'une des plus anciennes.

« BONAPARTE. »

« Par le premier consul, le secrétaire d'État.

« H. B. MARET. »

La communication était dure, mais elle était précise. Il fallait céder ou se battre, déposer les armes ou ajouter aux fléaux de la guerre civile les dévastations de la guerre étrangère : l'état-major se résigna. Il n'en fut pas ainsi du représentant de la diète qui suivait l'armée. Toujours avantageux, ardent, imperturbable, il essaya d'ouvrir une discusion sur un objet qui n'en comportait point. Il insistait pour que les magistrats de l'insurrection restassent en exercice; le colonel lui répondit par le paragraphe de la proclamation qui les concernait; il demanda que les *Landraths* fussent maintenus; Rapp lui donna de nouveau communication de la décision du premier consul; que le gouvernement résignât ses pouvoirs, que la diète seule conservât les siens; le colonel perdit patience, et, lui passant la proclamation, lui dit durement qu'il notifiait, qu'il ne négociait pas. Le discoureur n'en tint compte, et cherchait encore à prolonger cette inutile discussion; mais l'état-major, que fatiguait cette intempérance de paroles, lui observa qu'on était en présence d'une pièce officielle que le colonel lui-même n'avait pas mission de modifier; qu'il fallait l'accepter toute entière ou la repousser tout-à-fait.

Il hésita un instant devant cette redoutable

alternative; mais se remettant bientôt, il menaça la France du désespoir des héros de Morgaten. «Je crois aux merveilles que vous annoncez, lui dit le colonel; vous combattrez, vous mourrez en braves; mais le général Ney a mis ses troupes en mouvement. Une de ses divisions se réunit à Pontarlier, une autre s'assemble à Huningue, une troisième s'avance par Bellinzona, une quatrième est sur le point de déboucher du Valais. S'il fait un pas, qu'il pousse sur Aarbourg, Estevayer, Villeneuve, Locarno, vous êtes enlevés d'un seul coup. Vous n'avez pas même, dans le cul-de-sac où vous avez eu l'imprudence de vous placer, la satisfaction de tomber avec gloire. Réfléchissez-y.» La confidence était pénible. Le conseil sentait sa faiblesse, mais il était loin de soupçonner combien la position qu'il avait prise pouvait lui devenir fatale. Les généraux comme le représentant de la diète se hâtèrent de souscrire à tout ce qu'on exigeait d'eux pour en sortir. Bachmann signa une suspension d'armes, et le commissaire souscrivit à la dissolution du pouvoir qui l'avait délégué.

La médiation se trouvait ainsi acceptée dans ses bases; il ne s'agissait plus que de l'exécuter dans ses mesures de détail. Le général arrêta son mouvement. Cependant, comme rien ne garantissait la soumission de la diète, que la saison des

neiges approchait, il disposa les troupes de manière à faire promptement justice de la résistance, si elle essayait de se montrer. Il ne tarda pas à reconnaître combien la mesure était sage.

L'armistice avait été violé presque aussitôt que conclu. Les généraux de l'insurrection avaient resserré Fribourg et n'avaient pas craint de la sommer. Ils avaient fait plus encore.

Le bruit de la proclamation du premier consul était parvenu aux troupes qui défendaient la place. Elles savaient d'une manière confuse qu'elle commandait la paix, qu'elle prescrivait aux vainqueurs comme aux vaincus de déposer les armes, et s'en prévalaient. Mais un officier insurgé, le colonel Effinguer, leur jura sur l'honneur qu'il n'en était rien, que le gouvernement éperdu avait vidé le territoire. Elles le crurent et se résignèrent. On ne pouvait acheter un succès par des voies plus coupables, on ne pouvait donner une plus triste mesure de sa loyauté.

La commission qui siégeait à Berne ne se montrait ni plus franche, ni moins astucieuse. Sommée par le colonel Rapp de se dissoudre, elle prétendait ne pouvoir le faire sans y être autorisée par la diète. Celle-ci éludait à son tour. On ne cherchait de toutes parts qu'à consumer le temps. L'allure du gouvernement

helvétique était encore plus incertaine. Réinstallé avec tout l'appareil de la puissance, il se montrait aussi faible, aussi irrésolu qu'avant sa chute. On ne pouvait lui faire prendre la plus faible mesure, adopter la plus légère résolution. Le général demandait vainement au sénat une attitude plus ferme, demandait vainement au colonel à quoi s'arrêtait la diète. L'un se montrait toujours incertain, l'autre n'avait jamais que des espérances, de vagues aperçus à lui transmettre. Il résolut d'aller lui-même, de mettre fin à un état de choses qui s'était déjà trop prolongé.

Il se mit en route avec deux de ses officiers, et n'avait pas atteint Moudon, qu'il rencontra l'adjudant-général Lemarrois qui lui apportait la réponse de Schwitz. La diète refusait de se dissoudre et annonçait l'intention d'user « du droit qu'elle tenait de la nature et des traités, de se constituer suivant ses besoins, ses convenances (1). » Le général ne vit pas sans

(1) LA DIÈTE DES CANTONS CONFÉDÉRÉS AU CITOYEN GÉNÉRAL RAPP, AIDE-DE-CAMP DU PREMIER CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CITOYEN GÉNÉRAL,

Le landamman Reding nous a aujourd'hui mis sous les yeux les deux lettres du 27 vendémiaire an XI que vous lui

une sorte d'irritation la surprise qui avait été faite à la bonne foi du colonel Rapp, mais il venait de recevoir sa nomination de ministre plénipotentiaire près la république helvétique; ses instructions ne respiraient que paix, que bienveillance. Il se flatta d'amener la diète à des

avez fait parvenir, l'une par un messager et l'autre par un courrier extraordinaire.

Vous vous référez, particulièrement dans l'une, à un engagement que doit avoir pris notre représentant près les troupes confédérées et membre de la diète.

Vous verrez, par la copie ci-jointe, le rapport qu'il nous a fait à ce sujet, et vous serez convaincu, si vous en daignez considérer le contenu, que notre intention, qui en ce moment est encore la même, n'a jamais été de nous opposer à la force des armes du gouvernement français; mais bien que nous nous sommes vus obligés, eu égard aux événemens passés, de nous mettre sur nos gardes, et de prendre les précautions convenables contre le gouvernement helvétique, qui vient d'être réintroduit, d'autant plus que nous sommes dans la ferme persuasion qu'il plaira au premier consul de prendre en gracieuse considération les représentations que nous avons eu l'honneur de lui adresser, ainsi que les rapports que vous vous êtes peiné de lui soumettre.

Ce n'est point par une propre impulsion que nous nous sommes chargés d'une tâche aussi pénible, mais la confiance de nos concitoyens nous l'a imposée, et en conséquence notre conscience et notre devoir envers eux, nous obligent d'y travailler de la manière la plus scrupuleuse,

résolutions plus convenables et poursuivit sa route. Voici au surplus ce que demandait, ce que prescrivait le premier consul. On jugera s'il était possible de porter à la Suisse plus d'intérêt, d'avoir pour elle plus de sollicitude.

et en notre qualité de députés nous ne pourrions prendre sur nous de nous dissoudre de notre chef.

La Suisse a hérité de ses pères le droit de se constituer elle-même d'après ses besoins, droit qui de nouveau lui a été assuré par le premier consul lui-même, en qualité de haute partie contractante du traité de Lunéville, et pour quel effet nous lui devons une reconnaissance sans borne. Il est de nature à nous obliger de le transmettre à nos descendans : il ne dépend donc pas de nous, ni même de nos commettans, de s'en désister.

Le premier consul ne désapprouvera sans doute pas, d'après sa magnanimité, cette façon de penser qui doit caractériser chaque Suisse, vraiment ami de sa patrie, et ne laissera pas traiter hostilement une nation qui ne s'oppose nullement à sa puissance, et qui ne désire rien tant que de redevoir à la bienveillance du gouvernement français la faculté de se constituer elle-même.

Nous sommes de même persuadés que la nation suisse conservera un souvenir éternel d'un bienfait aussi grand ; et que tous ses efforts tendront toujours à donner en toutes occasions des preuves bien certaines de son attachement au gouvernement français.

Veuillez, citoyen général, avoir la bonté de faire agréer, d'une manière favorable, nos représentations à votre haut

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES
AU GÉNÉRAL NEY.

Paris, le 26 vendémiaire an XI (18 *octobre* 1802.)

« Général, le premier consul m'ordonne de vous informer qu'il vous a nommé ministre plénipotentiaire de la République près la république helvétique. Vous vous rendrez en conséquence à Berne, pour y recevoir les ordres ultérieurs qu'il me chargera de vous transmettre, et y remplir les devoirs de votre mission.

Il y a peu de jours, l'Helvétie était agitée; le feu de la guerre civile y éclatait de toutes parts. La proclamation du premier consul a rappelé tous les esprits à des idées d'ordre et de paix.

commettant, au premier consul de la république française. Le bien-être d'une nation loyale et pacifique en dépend; ce bien-être est certainement le but de votre mission, et de votre propre vœu, et en condescendant à notre demande vous l'atteindrez très-facilement.

Nous avons l'honneur d'être, citoyen général, les députés de la Diète des cantons confédérés, et dans leur nom le président

ALOYS REDING.

Pour copie conforme à l'original,
Le général NEY.

Schwitz, le 21 *octobre* 1802.

Les citoyens de ce pays, frappés de la sagesse des conseils du premier consul, se sont empressés d'y déférer. Le principal objet de votre mission est de les maintenir et de les diriger dans le sentiment de cette juste et sage déférence. Il est à croire que le sénat nouvellement réinstallé à Berne, aura peu de cette force d'opinion si nécessaire à l'autorité qu'il aura besoin d'exercer. Il est à présumer que les autorités municipales de cette ville ne seront que faiblement disposées à se soumettre au pouvoir du sénat. Vous retirerez du titre de ministre plénipotentiaire de la République, de votre position antérieure, et surtout de votre sagesse, des moyens d'influence que vous emploierez surtout à prévenir toute opposition d'éclat. Il faut que tout ce qui a été ou est encore autorité en Helvétie, vive de concert, en bonne harmonie. Le moment présent n'y doit paraître favorable à personne pour disputer sur l'obéissance et sur le pouvoir. La médiation universellement acceptée du premier consul doit donner à son ministre un crédit suffisant pour recommander avec succès la concorde, la tranquillité, et la confiance dans les sentimens de bienveillance du premier consul. Le principe constant de votre conduite se trouve dans l'exécution des dispositions expri-

mées par la proclamation du premier consul. Cette proclamation recommande la rentrée du sénat à Berne, la dispersion des troupes nouvellement armées, et l'envoi de députés des différens partis à Paris, pour y procéder à l'ouvrage de l'organisation sociale de l'Helvétie.

« J'ai lieu de croire, d'après les lettres du citoyen Verninac, que les deux premières dispositions sont remplies. S'il restait encore quelque chose à faire sur la seconde, vous mettriez tous vos soins à en assurer la prompte et entière exécution.

« Il importe infiniment que la dernière s'exécute conformément aux vues justes et impartiales du premier consul. Il a prouvé dans tous les temps qu'il n'accordait de faveur à aucune faction. Il se défie avec raison de tous les hommes qui ont figuré avec éclat dans les partis qui ont failli bouleverser l'Helvétie. Mais comme il en est parmi eux dont on n'a pas le droit de suspecter la droiture, il est juste que leur voix soit entendue, et qu'on ait sur ce point quelque égard à l'opinion du grand nombre de citoyens qui ont pu placer en eux leur confiance.

« Le premier consul désire que vous conseilliez le choix des hommes les plus sages de tous les partis : ceux qui dans le dernier période des

troubles ont marqué le plus de regret de s'être laissé entraîner, qui ont été plus vivement alarmés des dangers de leur patrie, qui se sont le plus loyalement empressés de préférer la voie de la conciliation à celle des armes, sont ceux qui lui paraissent les plus propres à travailler à l'organisation de leur pays.

« Vous ne devez cesser de faire comprendre aux citoyens de l'Helvétie que le premier consul a surtout en vue le repos, le bonheur et la puissance de l'Helvétie; que cette République ne peut être riche, heureuse et puissante que par son union avec la France; et c'est principalement dans cette vue qu'il désire que la confiance que la Suisse a toujours eue dans le gouvernement français ne cesse de lui être accordée.

« Les puissances étrangères ne sont plus ennemies de la France; mais l'état de paix ne saurait détruire l'envie : elles ne sauraient toutes désirer comme la France que la Suisse soit tranquille. Il est dans la politique d'envisager les agitations de l'Helvétie comme un moyen d'inquiéter la France et tous les Etats voisins; et ces agitations présentent peut-être à quelques hommes ennemis de la paix de l'Europe une perspective plus ou moins lointaine d'une suite de dissensions politiques, qui pourraient

avoir pour résultat de renouveler la guerre.

« Ainsi, la tranquillité de l'Helvétie est un avantage commun à l'Europe entière; ainsi son organisation sage et calme sous la sauve-garde de la France, se trouve liée au grand intérêt de la paix générale; et par-là, il entre dans les devoirs du gouvernement de la République de s'en occuper, et dans un de ses plus grands intérêts de l'accomplir.

« Tel est, citoyen, le sens précis dans lequel vous devez vous exprimer. Tout ce que vous direz aux personnes avec lesquelles vous serez en rapport, doit tendre à prouver que le premier consul ne veut rien qui soit contre le repos et la puissance de l'Helvétie; qu'il regarde comme un devoir de rétablir les rapports d'amitié et de confiance éminente qui ont de tout temps uni l'Helvétie à la France; et que toute organisation qui remplirait cette vue honorable et utile à l'Helvétie, lui paraîtra bonne, si elle s'accorde avec les sentimens de la majorité du peuple helvétique.

« Le premier consul me charge expressément de vous recommander d'éviter avec soin d'écrire à quelque autorité que ce soit en Helvétie; l'abus fréquent qui a été fait dans ce pays des pièces officielles, nous fait une loi de nous borner à des

communications verbales, qui conviennent d'ailleurs et suffisent à l'état provisoire où sont tous les pouvoirs jusqu'à l'entière organisation du pays.

« Je me félicite, citoyen, que le choix que le premier consul a fait de vous pour diriger la légation de la République en Helvétie, me donne l'occasion de correspondre avec vous et de faire connaître au premier consul toutes les preuves de sagesse et de zèle que vous donnerez dans le cours de votre mission.

« Je crois devoir vous observer que la malveillance cherche à répandre que le premier consul serait peut-être disposé à déférer au vœu qu'un esprit d'imitation pourrait provoquer relativement à la présidence de la république helvétique. Vous devez formellement repousser une telle induction, qui est aussi éloignée de la prévoyance du premier consul que contraire à sa ferme détermination.

« Du reste je dois, par l'ordre exprès du premier consul, vous recommander d'éviter dans les réunions des autorités, tout discours d'apparat qui pourrait être recueilli et publié. Vous devez en même temps avoir soin de donner à vos conseils le caractère de dignité et de bienveillance qui convient à un ministre purement

politique. Vous devez éviter tout appareil trop militaire, et l'apparence sensible du commandement. Tout ce qui pourrait vous présenter aux Suisses comme général d'une armée placée sur leurs frontières, doit être soigneusement évité. Vous êtes, maintenant que tout a cédé aux invitations du premier consul, le ministre d'une puissance amie, qui ne veut que conseiller le bien, et l'opérer par l'influence de sa sagesse.

« Il me reste à vous inviter, général, à m'informer assidument de tout ce qui se passera autour de vous. Dans la circonstance présente, aucun détail n'est indifférent, et le premier consul, à qui j'aurai soin de rendre compte de toutes vos dépêches, désire être régulièrement au courant de tout ce qui se passera en Helvétie.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« CH. TALLEYRAND. »

CHAPITRE VI.

Dissolution de la diète. — Désarmement de la population. — Reding et quelques autres sont arrêtés.

TELLES étaient les instructions du général, tels étaient les devoirs qu'il avait à remplir. Les agitations de la Suisse pouvaient troubler l'Europe, il importait de les calmer, de dissoudre les bandes qui étaient encore en armes, de faire choix d'hommes sages, désintéressés, capables d'arrêter les institutions de leur pays. Cette mission était flatteuse, mais elle n'était pas non plus sans difficulté. Berne avait, il est vrai, accepté la

médiation; Soleure avait suivi son exemple, et Fribourg, que venait d'évacuer l'insurrection, s'était hâté de reconnaître l'acte qui devait la sauver, mais le reste de la Suisse était encore sous les armes. Le diète protestait, refusait de se dissoudre, et Berne, tout en fléchissant devant la France, n'obéissait qu'avec colère au gouvernement qu'elle lui avait rendu. La position était grave; Ney sut s'élever à sa hauteur et imposa silence aux passions qui bouillaient autour de lui. Le gouvernement néanmoins ne devenait pas plus ferme. Dolder le présidait; c'était un manufacturier de l'Argovie, d'une probité sûre, d'une moralité à toute épreuve; mais passif, indifférent, dominé tour à tour par les partis, et qui ne veillait que par convenance à l'exécution des lois: ni lui ni ses collègues n'osaient prendre les déterminations les plus simples. Le général avait beau leur représenter la gravité descirconstances, leur rappeler les devoirs que commandait l'acte de médiation; il n'obtenait que de stériles protestations de zèle, que de vaines assurances de dévouement. Il était depuis quatre jours à Berne; le temps courait, et aucun acte, aucune disposition ne paraissait. Il se rendit au sénat, chercha à lui faire prendre

l'attitude qui convient au pouvoir. Vains efforts! le nom de Reding glaçait d'effroi ces faibles magistrats. Il fut obligé de reproduire les déclarations qu'il avait faites, de leur donner l'assurance qu'il dissiperait la diète de Schwitz, et tiendrait la main à l'exécution de leurs arrêtés. Cette assurance leur rendit courage; ils nommèrent les trois membres qu'ils se proposaient d'envoyer à Paris, et prirent des mesures pour faire procéder à l'élection des députés qui devaient représenter les cantons.

La diète de son côté n'était ni moins incertaine, ni moins indécise; elle ne se dissipait pas, mais elle ne paraissait pas plus décidée à attaquer qu'à se défendre; elle semblait n'avoir d'autre but que de discourir, de se perdre en vains propos sur ses droits. Un peu confus de s'être laissé jouer, le colonel Rapp était allé la sommer de remplir les engagemens qu'elle avait pris; mais par la tournure de son esprit, Rapp était le moins propre des hommes à une négociation semblable. Miséricordieux, facile, naturellement enclin à se ranger du côté du plus faible, il se prit aux dissertations de Reding, et ne rapporta de son excursion que l'annonce de la résolution, de la nécessité même, où se trouvait l'assemblée réunie à Schwitz, d'attendre l'apparition

des troupes françaises pour se dissoudre. Le général fut moins respectueux. La diète ne s'appliquait qu'à entretenir l'irritation, qu'à propager de fausses espérances. Tantôt elle se vantait de l'appui de l'Angleterre, tantôt elle annonçait que des troubles devaient éclater à Paris. Un jour l'Autriche était en marche ; le lendemain le premier consul avait succombé. Il n'y avait sorte de propos qu'elle ne répandît pour exaspérer de plus en plus la population. Le général l'envoya sommer de se dissoudre sur-le-champ, et chargea l'officier qui portait son message de la menacer de la vengeance nationale, si elle était assez osée pour résister encore ; mais elle n'était déjà plus en position d'obéir. Suspecte elle-même de tiédeur, elle était dominée par ses gardes, et ne pouvait prendre de résolutions qu'elles ne leur convinssent. Elle était d'ailleurs toute pleine des idées de Reding. Elle soutenait comme lui, qu'elle ne pouvait, sans se déshonorer aux yeux de l'Europe, cesser ses opérations que les colonnes françaises ne vinssent la chasser.

Le général était obligé de recourir à la force. Il mit ses troupes en mouvement. Mais la diète avait pris les avances ; les bandes, que rappelaient des feux, des signaux continuels, rejoignaient incessamment ses drapeaux. Des colonnes formidables

s'assemblaient sur la rive droite de la Reuss, et s'étendaient de Lucerne à son confluent. Elles avaient de l'artillerie, des munitions de guerre considérables. Elles pouvaient, à la faveur de leurs montagnes, organiser une résistance qui eût coûté des flots de sang. Les combattre, néanmoins, n'était pas ce qu'il y avait de plus pénible; mais la violence est toujours amère, et une intervention de concorde ne devait procéder que par des voies de paix. Ney avait un lieutenant capable de le comprendre; il lui exposa ses craintes, ses projets, et le chargea de prendre la direction du mouvement. Séras adopta ses vues. C'était un sage, un habile officier, qui savait apprécier les hommes et leurs passions. Il vit que la diète ne demandait qu'à sauver les apparences, il la servit à souhait. Il se déploya, parada, marcha à toute outrance, et montrant une attaque immédiate à des hommes qui jusque-là ne voyaient la guerre qu'en perspective, il les fit reculer d'effroi devant l'incendie qu'ils étaient sur le point d'allumer. Bachmann fut le premier à déposer les armes. Sans avenir, sans fortune, déjà sur le retour de l'âge, il s'en alla volontairement en exil plutôt que d'ouvrir une lutte qui lui eût sans doute donné de la gloire, mais qui eût désolé sa patrie.

Séras, dont la marche devenait plus libre, s'avança sur Lucerne, Zug, Sarnen, et les occupa sans obstacle. Il n'en fut pas ainsi à Zurich. La résistance s'y était organisée de longue main, peu s'en fallut que la rencontre ne devînt sanglante. Séras se dirigeait sur cette place à la tête de sept bataillons d'infanterie, du 3e de chasseurs et d'une compagnie d'artillerie légère. Les troupes confédérées qui étaient en position sur l'Aar ne l'eurent pas plus tôt aperçu qu'elles se replièrent en toute hâte. Il se mit sur leurs traces, força de marche, et après une course de quinze lieues les atteignit sur la Limatb. Il la franchit, se déploya sur les deux rives. La nuit se passa sans accident; au jour, les insurgés voulurent placer leurs postes; les troupes françaises coururent aux armes: elles les refoulèrent dans la place, et y pénétrèrent avec eux. Le colonel Mayer, accouru en parlementaire, essaya de protester contre l'intervention; mais le général lui imposa silence, et continua son mouvement. La musique était en tête, elle faisait entendre des airs consacrés par la victoire, les Suisses furent saisis. Ils ne tardèrent pas à se remettre, et, mêlant leurs acclamations aux chants des Français, ils saluèrent nos colonnes par des cris de: Vive le premier consul! vive la France! Ils firent plus; ils

coururent aux prisons, et les ouvrirent à ceux qu'ils venaient d'y entasser tout-à-l'heure. Des masses considérables accouraient au secours; on évita d'en venir aux mains, on se mit en rapport avec elles; on leur représenta que l'intervention, loin de leur être dommageable, était l'ancre de salut que le premier consul leur jetait dans leur détresse; qu'elle n'avait d'autre but que de ramener le calme dans leur patrie, de conserver leurs libertés, leur indépendance, de faire droit aux prétentions de tous les partis. Soldats et paysans mirent aussitôt bas les armes, et regagnèrent leurs foyers.

Quarante pièces de canons, des fusils, d'immenses munitions de guerre, et plus que tout cela le discrédit moral qui frappa la diète de Schwitz, tels furent les résultats que produisirent les sages dispositions de Séras. Pas un coup de fusil, pas une goutte de sang, pas une insulte ne ternit son opération. On ne pouvait être plus heureux.

Zurich était soumis; Séras se dirigea sur Schwitz, qui ne lui opposa pas plus de résistance que Zug, Lucerne, ne lui en avaient opposé. Les chefs de l'insurrection, les membres de la diète, se dispersèrent avec la même vitesse. Personne ne hasarda le moindre effort pour l'arrêter.

Armes, munitions, approvisionnemens, étaient également tombés en son pouvoir; il disposait de toutes les ressources de la confédération. L'orage néanmoins n'était pas complètement dissipé. Ces hommes qui avaient si bénignement cédé la place, ne cessaient de se répandre en invectives contre le premier consul; quelques-uns même ne craignaient pas d'ajourner la vengeance à la saison des neiges, de parler de vêpres siciliennes, de l'extermination prochaine des Français. Sans doute une telle atrocité n'était pas dans les mœurs helvétiques. Néanmoins les cadavres de nos malheureux soldats gisaient encore dans la vallée de Dyssentis, et c'étaient des Suisses qui nous le rappelaient. La réminiscence était sévère, faite pour éveiller les réflexions.

D'un autre côté, les petits comités dont l'Helvétie était couverte, les moines, ceux d'Einsidlen surtout, ne cessaient d'agiter les campagnes. Ces trames pouvaient amener un attentat qui eût entraîné la ruine de la Suisse, le général Ney se hâta de les déjouer. Il fit prévenir les moines que la moindre entreprise sur la personne de ses soldats serait sévèrement punie; et afin d'ôter à cette population indocile le moyen de rien tenter de marquant, il résolut de la désarmer. La chose était délicate. Ces

montagnards vivent en quelque sorte avec leurs armes, ils les portent dans leurs excursions, ils les étalent dans leurs chaumières; elles sont tout à la fois un meuble, une défense, l'objet dont ils sont le plus jaloux. Néanmoins la circonstance était trop grave; le général leur ordonna de les livrer, et, chose étrange, il parvint à les obtenir sans trouble. Ce n'est pas que la mesure n'excitât de vives réclamations, qu'on n'eût recours à tous les subterfuges pour l'éluder. L'un prétendait avoir toujours respecté l'ordre de choses établi, l'autre incidentait sur l'époque de sa prise d'armes. Celui-ci était pur de toute réaction, celui-là ne s'était permis aucune violence. Tous, à les entendre, devaient conserver leurs carabines; tous étaient incapables d'encourager, de tolérer le moindre excès. Le gouvernement avait la bonhomie d'ajouter son témoignage à celui qu'ils rendaient d'eux-mêmes. Il craignait que la mesure ne lui aliénât encore l'opinion, et vantait la quiétude, la modération de ceux que nous avions surpris les armes à la main. Le général ne tint compte de faiblesses semblables, et n'excepta de la mesure que les propriétaires isolés. Restaient les dépôts de fusils, les amas de munitions que la diète avait enfouis au milieu des rochers. Les visites ne pouvaient les atteindre;

Ney promit une prime à qui les indiquerait, et sut bientôt où étaient les pièces, où se trouvaient la poudre, les projectiles. Tout fut saisi, à Mels comme à Dyssentis, à Dyssentis comme dans le Mutthental.

Les Grisons furent moins traitables, et la chose ne pouvait être autrement. La souveraineté naguère descendait chez eux jusqu'au dernier des pâtres. Ils n'avaient d'autre code que quelques fragmens des Carolines; chaque commune était souveraine, indépendante. Les citoyens n'étaient justiciables, même en dernier ressort, que de celle dont ils faisaient partie. Ils ne payaient aucun impôt. Loin de là, plusieurs en percevaient, touchaient des pensions secrètes que leur allouaient les gouvernemens étrangers, qui voulaient s'assurer des voix à la diète des Trois Ligues.

Le service à l'étranger était une autre source de richesses; enfin l'administration, la judicature dans les pays sujets, formaient une dernière branche de fortune. Le gouvernement central avait tari toutes ces sources de prospérité. Les gratifications avaient fait place aux impôts. Les pensions avaient cessé, les emplois étaient devenus moins lucratifs. Il avait fallu renoncer aux abus qu'on savourait avec tant de charmes; et pour comble d'amertume, on s'était encore vu recher-

ché pour ceux dont on avait joui. La Valteline par exemple ne s'était pas bornée à repousser une administration ruineuse; elle avait saisi les propriétés de ses *puissans Souverains* et les avait vendues. Les classes subalternes n'étaient pas moins irritées que le patriciat. Le clergé avait perdu l'influence qu'il avait autrefois dans les délibérations publiques, les artisans n'avaient plus le monopole des arts. Tous étaient exaspérés, tous frémissaient de colère au seul mot d'intervention. Les petits cantons n'étaient ni plus résignés ni plus calmes. Une explosion paraissait prochaine, et pouvait faire couler des flots de sang. Le général voulut la prévenir; il envoya des officiers dans toutes les parties de l'Helvétie: il compatit aux peines des uns, leur fit remarquer que les charges de l'occupation étaient pesantes sans doute, mais bien moindres pourtant que les sacrifices, que les alarmes que la guerre civile eût coûtés. Il rassura les autres en leur annonçant la fin de leurs misères; il leur promit qu'elles cesseraient avec le retour de leurs députés, et qu'en attendant il allégerait le fardeau le plus qu'il lui serait possible, qu'aucune contribution n'aurait lieu qui ne fût nécessaire à la subsistance des troupes qu'il commandait. Il s'adressa aux corporations religieuses, il invita les chefs

de couvens à se servir de leur influence pour calmer le peuple, entretenir la paix dans les campagnes, et à n'usèr de leur ascendant que pour les éloigner de toute rébellion, de tout acte qui ne serait propre qu'à les compromettre.

Ces soins, ces assurances ramenèrent une sorte de calme dans les petits cantons. La population retournait à ses travaux. On eût cru, à en juger au premier coup d'œil, qu'elle avait pour jamais renoncé à ses discordes. On ne tarda pas à s'apercevoir combien on s'était mépris. Les Suisses ont toute la duplicité des hommes de montagnes, mais ils tiennent de la nature des formes qui trahissent leurs émotions. Le jeu de leur physionomie est trop prononcé, leur sang n'est pas assez rapide. Tout se peint, tout se dessine dans leurs traits; ils vous disent malgré eux ce qu'ils veulent vous cacher. La troupe d'ailleurs logée, nourrie chez les habitans, eût bientôt surpris la confidence des projets qu'ils mûrissaient; elle prenait part à leur position; elle se contentait des alimens grossiers dont ils se nourrissaient eux-mêmes, elle conseillait la concorde, modérait les haines, et provoquait par cette noble conduite les épanchemens de ces cœurs ulcérés. Reding n'avait pas cessé d'être leur providence, ils espé-

raient en lui, comptaient sur son courage, et ne se croyaient pas vaincus tant qu'ils le voyaient au milieu d'eux. Auf-der-Maur, quoique plus homme d'exécution, était moins à craindre; mais tous deux agitaient les imaginations, tous deux nourrissaient les espérances de ces pâtres indociles; le général donna l'ordre de les arrêter. Il leur adjoignit quelques hommes qui, sans illustration personnelle, exerçaient cependant une sorte d'influence sur l'opinion. De ce nombre était Wirch ex-landamman des insurgés, auquel on attribuait l'assassinat des troupes françaises stationnées à Schwitz; Hirzel, homme fin, délié, aristocrate incurable. Reding revenait d'une course qu'il avait faite dans les petits cantons; il fut étonné, confondu; mais se remettant bientôt, il se consola en pensant que du moins cette mesure venait du plénipotentiaire, que jamais le gouvernement helvétique n'eût osé se la permettre; quant à Auf-der-Maur, il fut affecté au point de ne pouvoir retenir ses larmes. Il s'était porté à divers excès, il avait mis au pillage la maison du général Wonderweide, la position devait l'inquiéter.

Cet événement ne déplut pas aux riches propriétaires, que la popularité, la turbulence du landamman avaient blessés. Il n'en fut pas ainsi

du peuple; il ne l'apprit qu'avec douleur, et se livra sans ménagement au chagrin qu'il lui causait. Néanmoins il resta paisible, oublia bientôt ses discordes et celui qui les entretenait. Le parti national de son côté reprit courage, et ceux qui jusque-là, contenus par la terreur qu'inspire toujours une faction réduite aux abois, n'osaient manifester la plus légère opposition, ne craignirent plus de montrer leurs sentimens et leurs principes. Ils firent plus, ils signalèrent les dépôts d'armes qui étaient encore enfouis dans les montagnes. Les environs de Schwitz recelaient quatre pièces de canon avec des munitions considérables; Glaris, Saint-Gall, Mels avaient une vingtaine de bouches à feu ainsi que d'immenses approvisionnemens. On saisit ces dernières ressources de l'insurrection, on les réunit à Brunen, et, les embarquant sur le lac de Lucerne, on les conduisit à Lausanne. Chose étrange! cet envoi qui huit jours auparavant eût soulevé cette population altière, n'excita plus qu'une sorte de satisfaction. On se félicitait d'être désormais hors d'état de rien entreprendre, de n'avoir plus à craindre ni prise d'armes, ni insurrection. Personne ne soufflait plus le feu de la révolte, le peuple avait repris ses habitudes de travail et de modération. La longanimité, l'indulgence

avaient atteint ce que le courage n'eût peut-être obtenu qu'avec peine.

Murat voulut payer au général le tribut d'éloges que ses dispositions méritaient. « Cette campagne, lui écrivit-il, cette campagne qui n'a duré qu'un instant vous couvre de gloire. Il est beau d'obtenir, par des procédés aimables, des mesures imposantes, ce qu'un autre n'aurait fait que par la force des armes. Au surplus, souvenez-vous, mon chez général, que vous avez un voisin qui se fera un plaisir de seconder vos opérations de toutes ses forces. »

Milan, 27 *brumaire an II* (18 *novembre* 1802).

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

M. de Mulhinen. — Les petits Cantons se décident. — Lettre du premier Consul.

Le général était loin encore d'avoir accompli sa tâche; si on ne lui opposait plus une résistance tranchée, positive, il avait en retour à vaincre l'abandon qui suit la défaite, à triompher de l'indifférence où plongent les revers. La population vaincue avait vidé l'arène, mais elle refusait de sanctionner l'intervention contre laquelle elle avait pris les armes, et restait étrangère aux débats. Ceux que ne re-

tenait pas le dépit, étaient arrêtés par d'autres considérations. Les élections étaient indiquées; il fallait choisir des députés, et les envoyer à Paris. Cette circonstance, qui les alarmait pour leurs franchises, les blessait aussi dans leur amour-propre; d'une part ils craignaient, en obéissant à une injonction semblable, de déroger à leurs libertés; de l'autre, il leur paraissait flétrissant d'aller discuter en France une constitution qui pouvait s'élaborer chez eux. La susceptibilité était grande, mais elle prenait sa source dans un sentiment honorable; le général la respecta. Il ne chercha pas à imposer, il voulut convaincre. Il représenta aux uns qu'ils sacrifiaient le fond à la forme, il fit sentir aux autres que cette répugnance ne tendait qu'à prolonger l'occupation; que la convocation qui les blessait, était une formalité sans conséquence, qui était dans les attributions de tout pouvoir. Quant à l'invitation de se rendre en France, qu'avait-elle qui pût humilier, qui pût alarmer même la susceptibilité nationale? Le premier consul ne l'avait faite que pour soustraire les hommes qui devaient les constituer, à l'influence des passions. Les députés pouvaient-ils faire une œuvre durable, pouvaient-ils assurer l'avenir de leur patrie, s'ils n'étaient dans une position in-

dépendante, hors de l'atteinte de toutes les intrigues, loin de toutes les menées. En les appelant près de lui, le médiateur n'avait eu d'autre dessein, d'autre but que de les écouter, de les accorder, de faire droit aux réclamations qui étaient justes, de consacrer toutes les vues qui pouvaient concourir à une libre, à une sage organisation.

Ces observations n'étaient pas sans influence; néanmoins, on hésitait, on balançait encore, lorsqu'une heureuse inspiration vint changer la disposition des esprits. Le général n'avait cessé de chercher les occasions de se mettre en rapport avec tout ce qu'il y avait de gens éclairés en Helvétie. Il recevait l'un, visitait l'autre, recueillait avec soin l'opinion que chacun avait du drame et des acteurs qui s'étaient successivement montrés sur la scène. Cette méthode, qui l'avait quelquefois mis à même de donner d'utiles indications, lui avait permis de signaler M. de Mulhinen au premier consul. M. de Mulhinen était un ancien colonel au service de France : il avait de la modération, un caractère honorable, et il était par-dessus tout dévoué à son pays. Attaché au parti oligarchique, dont il avait toute la confiance, personne n'était plus en état d'exposer ses vues, de faire valoir ses droits, per-

sonne ne méritait plus d'être entendu. Le général désirait qu'il se joignît à la députation; mais tantôt l'Helvétien lui opposait sa répugnance; tantôt il lui observait qu'il était sans mandat. Ne pouvant obtenir qu'il allât volontairement prendre part à l'œuvre constitutionnelle, Ney imagina de lui faire demander son concours. Le colonel fut sans doute informé de sa démarche, car il écrivit au ministre des relations extérieures, qu'il était résolu de ne pas se rendre à Paris. Mais la lettre du général était pressante. Talleyrand ne répondit aux protestations de M. de Mulhinen que par une invitation. « Le bonheur de l'Helvétie, était-il dit dans la dépêche, le bonheur de l'Helvétie et le succès de la médiation du premier consul, ne pouvaient se trouver que dans une grande et prompte conciliation des hommes de toutes les opinions. Les amis de la liberté ne la feront triompher en Helvétie, qu'en honorant sa cause par leur modération, un grand esprit de concorde, et la plus entière indulgence à l'égard des torts passés. »

Cette invitation, la sollicitude du général, sa condescendance, triomphèrent des obstacles que la susceptibilité et la malveillance lui opposaient. Les petits cantons procédèrent aux élections, que jusque-là ils avaient refusé de faire, et leurs

députés allèrent se confondre avec ceux que la confédération avait déjà à Paris.

La députation helvétique était complète, le général avait enfin consommé la première partie de sa mission; mais, quand il sortait d'un embarras, il retombait dans un autre. Le premier consul avait reçu la députation avec une rare aménité; il lui avait déclaré que la Suisse, par sa position, ses mœurs, ses habitudes, était essentiellement fédérative, qu'il ne s'agissait pas de s'égarer à la recherche de vains systèmes de gouvernement, mais de bien établir, d'asseoir sur de justes bases, celui que la nature avait tracé; que chaque députation devait en conséquence énoncer les vues, les besoins de son canton, et présenter le projet d'organisation qui lui était propre; que, cette organisation arrêtée, le lien qui devait unir les divers états serait bientôt trouvé (1).

Ce discours si sage suffit néanmoins pour

(1) BONAPARTE, PREMIER CONSUL ET PRÉSIDENT, AUX DÉPUTÉS DES DIX-HUIT CANTONS DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

Saint-Cloud, 19 *frimaire an XI* (2 *novembre* 1802).

« Citoyens députés de la république helvétique, la situation de votre patrie est critique : la modération, la pru-

mettre de nouveau toute la Suisse en mouvement. Les oligarques apercevaient, dans le système fédératif qu'il annonçait, les moyens de ressaisir leur ascendant; l'économie qui devait en résulter, plaisait à d'autres; la plupart entrevoyaient une

dence et le sacrifice de vos passions, sont nécessaires pour la sauver. J'ai pris, à la face de l'Europe, la résolution de rendre ma médiation efficace. Je remplirai tous les devoirs que cette auguste fonction m'impose; mais ce qui est difficile sans votre concours, devient simple avec votre assistance et votre influence.

« La Suisse ne ressemble à aucun autre État, soit par les événemens qui s'y sont succédé depuis plusieurs siècles, soit par sa situation géographique et topographique, soit par les différentes langues, les différentes religions et cette extrême différence de mœurs qui existe entre ses diverses parties.

« La nature a fait votre État fédératif. Vouloir la vaincre, ne peut pas être d'un homme sage.

« Les circonstances, l'esprit des siècles passés, avaient établi chez vous des peuples souverains et des peuples sujets : de nouvelles circonstances et l'esprit différent d'un nouveau siècle, plus d'accord avec la raison, ont rétabli l'égalité de droits entre toutes les portions de votre territoire.

« Plusieurs de vos États ont suivi pendant des siècles les lois de la démocratie la plus absolue : d'autres ont vu quelques familles s'emparer du pouvoir, et vous avez eu dans ceux-ci des sujets et des souverains. L'influence et l'esprit général de l'Italie, de la Savoie, de la France, de

liberté sage, une existence assurée, et se félicitaient de voir tous ces biens consacrés, garantis par la France. Quelques hommes cependant laissaient échapper des murmures; c'était les partisans du système unitaire, à la tête desquels

l'Alsace, qui vous entouraient, avaient essentiellement contribué à établir dans ces derniers cet ordre de choses. L'esprit de ces divers pays est changé; la renonciation à tous les priviléges est votre premier besoin et votre premier droit.

« Ce qui est en même temps le désir, l'intérêt de votre nation et des vastes États qui vous environnent est donc :

« 1° L'égalité des droits entre vos dix-huit cantons;

« 2° Une renonciation sincère et volontaire aux priviléges de la part des familles patriciennes;

« 3° Une organisation fédérative, où chaque canton se trouve organisé suivant sa langue, sa religion, ses mœurs, son intérêt et son opinion.

« La chose la plus importante, c'est de fixer l'organisation de chacun de vos dix-huit cantons.

« L'organisation des dix-huit cantons une fois arrêtée, il restera à déterminer les relations qu'ils devront avoir entre eux, et dès-lors votre organisation centrale, beaucoup moins importante en réalité que votre organisation cantonale. Finances, armée, administration, rien ne peut être uniforme chez vous. Vous n'avez jamais entretenu de troupes soldées; vous ne pouvez avoir de grandes finances; vous n'avez même jamais eu des agens diplomatiques près des différentes puissances. Situés au sommet des chaînes de montagnes qui séparent la France, l'Allemagne et l'Italie,

figuraient le président Dolder, le statthalter Fueslin, le sénateur Mohr, Stapfer et quelques-uns de leurs amis. Ils s'étaient flattés de voir établir un gouvernement fort, vigoureux, rapide. Leur espoir était déçu, ils ne pouvaient contenir

vous participez à la fois de l'esprit de ces différentes nations. La neutralité de votre pays, la prospérité de votre commerce et une administration de famille sont les seules choses que puissent agréer à votre peuple et vous maintenir.

« Ce langage, je l'ai toujours tenu à vos députés lorsqu'ils m'ont consulté sur leurs affaires. Il me paraissait tellement fondé en raison, que j'espérais que sans concours extraordinaire la nature seule des choses vous conduirait à reconnaître la vérité de ce système. Mais les hommes qui semblaient le mieux la sentir, étaient aussi ceux qui, par intérêt, tenaient le plus au système de priviléges des familles, et qui ayant accompagné de leurs vœux, et plusieurs de leurs secours et de leurs armes, les ennemis de la France, avaient une tendance à chercher hors de la France l'appui de leur patrie.

« Toute organisation qui eût été établie chez vous, et que votre peuple eût supposée contraire au vœu et à l'intérêt de la France, ne pouvait pas être dans votre véritable intérêt.

« Après vous avoir tenu le langage qui conviendrait à un citoyen suisse, je dois vous parler comme magistrat de deux grands pays, et ne pas vous déguiser que jamais la France ne pourra souffrir qu'il s'établisse chez vous un système capable de favoriser ses ennemis.

« Le repos et la tranquillité de quarante millions

leurs regrets, et n'épargnaient pas les insinuations les plus fâcheuses.

Le système cantonal avait sans doute ses avantages; mais il laissait, à les entendre, la porte ouverte à l'oligarchie; il ne frappait pas d'inca-

d'hommes vos voisins, sans qui vous ne pourriez ni vivre comme individus, ni exister comme État, sont aussi pour beaucoup dans la balance de la justice générale. Que rien à leur égard ne soit hostile chez vous; que tout y soit en harmonie avec eux; et que, comme dans les siècles passés, votre premier intérêt, votre première politique, votre premier devoir, soient de ne rien permettre, de ne rien laisser faire sur votre territoire qui, directement ou indirectement, nuise aux intérêts, à l'honneur, et en général à la cause du peuple français.

« Si votre intérêt, la nécessité de faire finir vos querelles, n'avaient pas été suffisans pour me déterminer à intervenir dans vos différens, l'intérêt des républiques alliées m'en eût lui seul fait un devoir. En effet, vos insurgés ont été guidés par des hommes qui avaient fait la guerre contre nous; et les premiers actes de leurs chefs ont été un appel aux priviléges, une destruction de l'égalité, et une insulte manifeste au peuple français.

« Il faut qu'aucun parti ne triomphe chez vous : il faut surtout que ce ne soit pas celui qui a été battu. Une contre-révolution ne peut avoir lieu.

« Je me plais à vous entretenir, et souvent je vous répéterai ces mêmes idées, parce que ce n'est qu'au moment où vos citoyens en seront convaincus, que vos opinions pourront enfin se concilier, et votre peuple vivre heureux.

pacité les familles patriciennes; elles parviendraient aux emplois, et ne tarderaient pas à réorganiser des souverainetés cantonnales. Il y avait plus, la France reconstruisait les cantons, elle isolait les pouvoirs, la politique de chacun

« La politique de la Suisse a toujours été considérée en Europe comme faisant partie de la politique de la France, de la Savoie et du Milanais, parce que la manière d'exister de la Suisse est entièrement liée à la sûreté de ces États.

« Le premier devoir, le devoir le plus essentiel du gouvernement français, sera toujours de veiller à ce qu'un système hostile ne prévale point parmi vous, et que des hommes dévoués à ses ennemis ne parviennent pas à se mettre à la tête de vos affaires. Il convient non-seulement qu'il n'existe aucun motif d'inquiétude pour la portion de notre frontière qui est ouverte et que vous couvrez, mais que tout nous assure encore que, si votre neutralité était forcée, le bon esprit de votre gouvernement ainsi que l'intérêt de votre nation vous rangeraient plutôt du côté des intérêts de la France que contre eux.

« Je méditerai tous les projets, toutes les observations que collectivement ou individuellement, ou par députation de canton, vous voudrez me faire passer. Les sénateurs *Barthélemy*, *Fouché*, *Rœderer* et *Desmeunier*, que j'ai chargés de recueillir vos opinions, d'étudier vos intérêts et d'accueillir vos vues, me rendront compte de tout ce que vous désirerez qu'ils me disent ou me remettent de votre part.

« BONAPARTE. »

d'eux. Qui garantissait ses intentions? qui répondait qu'elle était sans arrière-pensée? qu'elle n'avait pas le projet de s'approprier celles des contrées helvétiques qui étaient à sa convenance, qui pouvaient contribuer à la sûreté de ses frontières? Si elle eût été sans vues ambitieuses, elle eût constitué un gouvernement central, une autorité qui pût donner une impulsion simultanée, une direction uniforme; alors l'état du pays eût été fixé. Le peuple eût pu jouir de sa liberté; aucune crainte, aucun nuage ne fût venu empoisonner un bien qu'il avait acquis au prix de tant de sang.

Le général avait beau représenter que ces appréhensions étaient imaginaires, que la France ne prendrait rien, qu'elle saurait s'opposer à tout empiètement, à toute usurpation de pouvoir, que le premier consul s'était positivement expliqué à cet égard. Les unitaires insistaient sur les inconvéniens du système cantonal; et s'il observait que la forme qu'ils blâmaient, était celle qu'avaient adoptée leurs ancêtres; qu'elle excluait les inquiétudes, le malaise que la centralisation traîne après elle, dans un pays où tout diffère, langage, mœurs, intérêts, religion; que l'organisation qu'ils repoussaient, était celle d'une famille agricole et commerciale, où chaque mem-

bre ne portait que la partie des charges que déterminaient ses moyens; ils se rejetaient sur les intentions qu'ils prêtaient au premier consul, et se plaignaient amèrement qu'il voulût étouffer chez eux l'esprit militaire, pour ne faire d'un peuple guerrier qu'un amas d'agriculteurs. Rien n'établissait une intention semblable, mais elle eût été réelle, qu'elle n'eût pas dû exciter ces clameurs. Le général ne le dissimula pas aux Suisses; il leur représenta que nous n'étions plus au temps où une irruption de pâtres faisait trembler les rois; que les progrès des arts de la guerre avaient pour jamais détruit leur ascendant, qu'incapables de faire tête à l'Autriche, hors d'état de résister à la France, sans revenus, sans moyens de faire vivre, d'assembler leurs forces, il fallait qu'ils se résignassent à l'importance relative que la nature, la constitution de l'Europe leur avaient assignée; que, dans la position qu'ils occupaient, ils ne pouvaient exister que par le travail, l'industrie, la bienveillance de leurs voisins; qu'il fallait donc que leur attitude fût constamment calme, hospitalière, qu'il y avait de la folie à vouloir cultiver des dispositions martiales, qui n'avaient pas d'emploi.

Ces observations étaient justes, mais les armes sont la passion des Suisses; ils s'imaginèrent que

c'en était fait d'eux, qu'on cherchait véritablement à les leur ôter, et comme chez eux tout est calcul, ils songeaient déjà à répudier un nom que personne ne menaçait. L'organisation militaire était, à les en croire, leur unique sauvegarde. Vouloir les en priver, c'était les assujettir. Dès lors venaient les charges, les impôts qu'ils supputaient avec une anxiété véritable. Les contributions, les fournitures d'hommes, de subsistances, que la guerre exige, leur paraissaient accablantes. Dix ans d'économie de la population toute entière ne leur semblaient pas pouvoir suffire à entretenir un des corps d'armée que la guerre ne manquerait pas d'attirer dans leurs montagnes. Réunis à la France au contraire, ils ne seraient assujétis qu'aux charges imposées à la nation, et jouiraient des bienfaits du régime départemental qu'ils appréciaient dans toute leur étendue. La France, de son côté, ne pouvait manquer de les recevoir avec plaisir. Leur pays complétait son système de défense, et rien n'était plus aisé que de fortifier ses débouchés. La réunion à ce grand État mettait un terme à leurs fluctuations, à leurs misères; il fallait solliciter la réunion.

Le général connaissait les intentions du premier consul, il n'eut garde d'accueillir un pro-

jet de cette espèce; mais on s'obstinait à croire aux vues ambitieuses de la France, on persistait à soutenir qu'elle cherchait à éteindre en Suisse l'art, le goût de la guerre; il résolut de mettre un terme à des imputations qui n'étaient pas sans but. L'humanité d'accord avec la politique lui faisait d'ailleurs un devoir de les démentir. La lettre que le premier consul avait adressée aux députés des cantons, ne parlait point des troupes helvétiques; l'organisation cantonale était décrétée, et tout faisait croire que, devenues inutiles au nouveau système qui devait régir le pays, elles ne tarderaient pas à être licenciées. Tout annonçait que ces malheureux soldats allaient se trouver sans ressources. Le général, touché d'une position si cruelle, avait proposé de les incorporer dans les demi-brigades qui servaient en France. Mais telle était la haine que les partis se portaient l'un à l'autre, que celui que le nouveau régime semblait appeler aux affaires, se refusait obstinément à toute transaction à cet égard.

La situation de ces braves eût dû désarmer leurs ennemis, mais les factions sont inexorables. Loin de les plaindre, on se plaisait à les outrager. Sans existence, sans avenir, rebutés par ceux de leurs compatriotes auxquels ils se

présentaient, ces malheureux étaient dans la situation la plus pénible. Les uns venaient implorer la commisération du général, les autres, indignés de ne recueillir que des dédains pour prix de leurs blessures, cherchaient à passer à l'étranger. Ils offraient leurs services à l'Autriche, à l'Angleterre ; mais quelle que fût celle des deux puissances qui les accueillît, c'était autant d'hommes que l'injustice de leurs compatriotes armait contre nous. S'ils renonçaient à la carrière des armes, c'était pis encore. On perd difficilement les habitudes qu'on a prises, on prend plus difficilement encore celles auxquelles on a été toute sa vie étranger. Cette masse d'hommes qu'on s'obstinait à rendre à la vie civile pouvait être peu disposée à en accepter les charges : le général imagina, pour prévenir de nouveaux désordres, de les recueillir sous nos drapeaux.

« Le premier consul ne voulait point d'étranger au service de France, » il repoussa d'abord la proposition : il ne tarda pas néanmoins à reconnaître combien elle était sage, combien il importait pour la tranquillité de l'Helvétie que des hommes que poursuivaient tant de haines, fussent éloignés. L'humanité, la politique plaidaient en leur faveur, il consentit à leur ouvrir

nos rangs (1). La malveillance ne put plus agiter la troupe, mais le mouvement était donné; quelques soins que prît le général, il ne rencontrait partout que tiédeur, indifférence ou mauvaise volonté.

Une nuée de malfaiteurs s'était tout-à-coup répandue sur ce malheureux pays : le vol, l'incendie, l'assassinat même étaient devenus choses communes; personne n'osait plus se confier à la loi; personne ne croyait plus à l'autorité chargée de le défendre. Sa pusillanimité l'avait rendue mé-

(1) LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL NEY, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Paris, 22 nivôse an XI (12 *janvier* 1803).

« J'ai soumis au premier consul, citoyen général, les observations que vous m'avez adressées, le 3 nivôse, sur la nécessité de déterminer le sort ultérieur des troupes que le gouvernement helvétique tient à sa solde, ainsi que la proposition de les incorporer dans les demi-brigades helvétiques qui sont à la solde de la République française.

« Le premier consul a apprécié les réflexions que vous m'avez faites à cet égard, et il m'a chargé de vous faire connaître que, si le gouvernement helvétique n'avait plus besoin du service de ces troupes, le gouvernement français les prendrait avec plaisir.

« Je vous salue.

« BERTHIER. »

prisable, on la tournait en ridicule, on faisait gloire d'éluder ses arrêtés. Ces dispositions, qu'aigrissaient encore d'adroits émissaires, entretenaient l'espérance et l'irritation des partis. Un tel état de choses ne pouvait être durable; on se flattait, à force de désordres, de voir renaître celui pour lequel on avait combattu. Une foule d'officiers, d'hommes de toutes dénominations à la solde de l'Angleterre, étaient rentrés dans leur patrie. Le colonel du régiment de Watteville venait lui-même d'arriver à Berne; tous sans doute avaient leurs instructions et tous sûrement les remplissaient.

Témoin de leurs intrigues, le gouvernement n'osait les réprimer; il touchait lui-même à sa fin, et chacun de ceux qui le composaient, plus occupé de lui que de la chose publique, reculait devant les passions prêtes à le frapper; chacun voyait le mal, et personne n'osait appliquer le remède. La police n'était plus qu'un moyen d'informations illusoire. Plus de fidélité, plus de zèle; l'or de l'Angleterre avait tout corrompu; ceux qui devaient servir le gouvernement, étaient les premiers à le trahir. En revanche, la contre-police était parfaite : l'autorité ne prenait pas une mesure, ne rendait pas un arrêté, qui ne fussent immédiatement ébrui-

tés : les conciliabules étaient fréquens. Ce que l'aristocratie avait de plus incurable, ce que la démocratie avait de plus ardent, réunis cette fois dans une haine commune, concertaient, élaboraient, répandaient les diatribes les plus odieuses contre le premier consul, et l'ordre de choses qu'il voulait établir.

Ces bruits, ces calomnies, tenaient le pâtre en haleine ; on lui promettait les bénéfices de l'insurrection, il ne se résignait pas volontiers à la nudité du châlet. Et, comme tous les excès sont faciles quand on a soulevé les masses, on volait des poudres dans les magasins du gouvernement, on réunissait des armes dans le canton de Berne, tout annonçait une prochaine explosion. Mais la médiation venait d'arriver à terme. On ajourna les haines, les complots, on ne s'occupa plus que des dispositions que ce grand acte renfermait.

CHAPITRE II.

Satisfaction que cause l'acte de médiation. — Les factions néanmoins s'agitent. — Insurrection des troupes helvétiques.

On savait que les constitutions cantonales avaient consacré tous les droits, que la sujétion était abolie, que chaque Suisse égal au Suisse était appelé à déposer son vote, à prendre part aux moindres affaires de l'État. Vingt ans, une femme, 200 francs en immeubles; il n'en fallait pas davantage pour être admis aux élections, pour élire comme pour révoquer les dépositaires du pouvoir. Mais on ignorait quel lien unissait ces

populations indépendantes; on était impatient d'apprendre quelle heureuse combinaison avait pu confondre en un intérêt unique tant d'intérêts divers. M. de Talleyrand la signalait dans ses dépêches comme devant satisfaire tous les partis, dissiper toutes les haines. « La publication de l'acte de médiation, écrivait-il au général Ney, exposant en Europe, d'une manière noble, franche, généreuse, les vues sages et bienveillantes du premier consul à l'égard de l'Helvétie, aura réfuté, d'une manière digne de lui, les infames et absurdes imputations que les ennemis de la paix de l'Europe ont eu l'audace de répandre, et qui n'ont pu trouver de crédit que parmi ces hommes serviles, également incapables de mesurer la grandeur de ses vues, et de sentir que la puissance n'a pas besoin de dissimulation; que ce n'est pas la conscience de la force, mais celle de la faiblesse, qui inspire aux hommes d'État des idées d'injustice et de tyrannie. » Cette brillante annonce, loin de calmer l'impatience, ne faisait que l'accroître et l'enflammer. Enfin, on reçut ces dispositions si vivement attendues. On sut en quoi consistait le lien fédéral qu'on avait été si long-temps à trouver.

Les dix-neuf cantons se confédéraient d'après

les principes établis dans leurs constitutions respectives. Ils se garantissaient leurs institutions, leur territoire, leur liberté, leur indépendance, soit contre les entreprises des puissances étrangères, soit contre l'usurpation d'un canton ou d'une faction particulière. Ils déterminaient les contingens respectifs que, dans ce cas, chacun d'eux devait fournir en hommes et en argent; ils reconnaissaient qu'il n'y avait plus ni pays sujets, ni privilèges de lieux, de naissance, de personnes ou de famille; que chaque citoyen suisse pouvait s'établir dans le canton que bon lui semblait, exercer son industrie, jouir des droits politiques sanctionnés par la constitution cantonale.

Les cantons abolissaient les anciens droits de traite intérieure et de traite foraine. Ils décrétaient la libre circulation des denrées, des bestiaux, des marchandises, les affranchissaient de tout droit d'octroi, d'entrée, de transit, et établissaient un titre uniforme pour les monnaies qu'ils fabriquaient.

La direction de la force publique, la confection des lois, les traités, les alliances, les déclarations de guerre étaient confiées à une assemblée de députés de chaque canton qui se réunissaient tour à tour à Berne, Fribourg, Soleure,

Bâle, Zurich et Lucerne. Chacun de ces députés recevait des instructions, et ne pouvait voter que dans les limites qu'elles lui assignaient. La diète, c'est le nom que prenait l'assemblée, traitait pour la confédération entière, et seule avait le droit de se mettre en rapport avec l'étranger. L'avoyer du canton où elle était réunie, joignait à son titre celui de landamman et la présidait. Il la suppléait dans l'intervalle des sessions; il avait la garde du sceau, suivait les relations diplomatiques, et accréditait les agens que la république Helvétique entretenait au dehors (1). Et comme rien ne devait rester dans le vague, que tout devait être précis, déterminé, on avait fixé l'époque de la remise des pouvoirs. Les nouvelles magistratures prenaient la direction des affaires le 10 mars. La constitution devait être en exercice le 15 avril, les élections terminées le 1er juin. La diète, ouverte dans les premiers jours de juillet, ne pouvait prolonger sa session au-delà d'un mois. A ces dispositions étaient jointes des mesures non moins sages, et qui pourtant ne tardèrent pas à donner lieu à d'orageux débats. L'acte de médiation avait réglé l'emploi des biens nationaux et pourvu à l'ac-

(1) Voir aux pièces historiques.

quittement de la dette helvétique. Il avait, en un mot, pourvu à tous les intérêts comme il avait assuré toutes les libertés.

Ainsi se trouvait résolu le problème pour lequel s'était si long-temps agitée l'Helvétie. L'acte de médiation garantissait, coordonnait ses droits et lui donnait enfin ce qu'elle avait si vainement cherché à travers tant de troubles et de sang, un lien commun, une volonté publique qui, réprimant les écarts et contraignant les résistances, satisfaisait à tous les besoins comme à toutes les exigences de la confédération. Aussi fut-il accueilli avec une satisfaction générale, aussi désarma-t-il les haines, dissipa-t-il les complots contre lesquels on avait si péniblement lutté. On se plut à reconnaître les principes de sagesse dont il est empreint.

Mais ce qui contribua le plus à le rendre populaire, ce fut l'enthousiasme des commissaires chargés d'organiser les constitutions cantonales. Ils avaient vu les sentimens qui animaient le premier consul, ils avaient été témoins du zèle, de la sollicitude qu'il avait mise à accorder à chacun les droits, les avantages d'une sage institution. Ils ne tarissaient pas sur la bienveillance, l'intérêt qu'il portait aux Suisses.

jet de cette espèce; mais on s'obstinait à croire aux vues ambitieuses de la France, on persistait à soutenir qu'elle cherchait à éteindre en Suisse l'art, le goût de la guerre; il résolut de mettre un terme à des imputations qui n'étaient pas sans but. L'humanité d'accord avec la politique lui faisait d'ailleurs un devoir de les démentir. La lettre que le premier consul avait adressée aux députés des cantons, ne parlait point des troupes helvétiques; l'organisation cantonale était décrétée, et tout faisait croire que, devenues inutiles au nouveau système qui devait régir le pays, elles ne tarderaient pas à être licenciées. Tout annonçait que ces malheureux soldats allaient se trouver sans ressources. Le général, touché d'une position si cruelle, avait proposé de les incorporer dans les demi-brigades qui servaient en France. Mais telle était la haine que les partis se portaient l'un à l'autre, que celui que le nouveau régime semblait appeler aux affaires, se refusait obstinément à toute transaction à cet égard.

La situation de ces braves eût dû désarmer leurs ennemis, mais les factions sont inexorables. Loin de les plaindre, on se plaisait à les outrager. Sans existence, sans avenir, rebutés par ceux de leurs compatriotes auxquels ils se

présentaient, ces malheureux étaient dans la situation la plus pénible. Les uns venaient implorer la commisération du général, les autres, indignés de ne recueillir que des dédains pour prix de leurs blessures, cherchaient à passer à l'étranger. Ils offraient leurs services à l'Autriche, à l'Angleterre ; mais quelle que fût celle des deux puissances qui les accueillît, c'était autant d'hommes que l'injustice de leurs compatriotes armait contre nous. S'ils renonçaient à la carrière des armes, c'était pis encore. On perd difficilement les habitudes qu'on a prises, on prend plus difficilement encore celles auxquelles on a été toute sa vie étranger. Cette masse d'hommes qu'on s'obstinait à rendre à la vie civile pouvait être peu disposée à en accepter les charges : le général imagina, pour prévenir de nouveaux désordres, de les recueillir sous nos drapeaux.

« Le premier consul ne voulait point d'étranger au service de France, » il repoussa d'abord la proposition : il ne tarda pas néanmoins à reconnaître combien elle était sage, combien il importait pour la tranquillité de l'Helvétie que des hommes que poursuivaient tant de haines, fussent éloignés. L'humanité, la politique plaidaient en leur faveur, il consentit à leur ouvrir

nos rangs (1). La malveillance ne put plus agiter la troupe, mais le mouvement était donné; quelques soins que prît le général, il ne rencontrait partout que tiédeur, indifférence ou mauvaise volonté.

Une nuée de malfaiteurs s'était tout-à-coup répandue sur ce malheureux pays : le vol, l'incendie, l'assassinat même étaient devenus choses communes; personne n'osait plus se confier à la loi; personne ne croyait plus à l'autorité chargée de le défendre. Sa pusillanimité l'avait rendue mé-

(1) LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL NEY, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Paris, 22 nivôse an XI (12 janvier 1803).

« J'ai soumis au premier consul, citoyen général, les observations que vous m'avez adressées, le 3 nivôse, sur la nécessité de déterminer le sort ultérieur des troupes que le gouvernement helvétique tient à sa solde, ainsi que la proposition de les incorporer dans les demi-brigades helvétiques qui sont à la solde de la République française.

« Le premier consul a apprécié les réflexions que vous m'avez faites à cet égard, et il m'a chargé de vous faire connaître que, si le gouvernement helvétique n'avait plus besoin du service de ces troupes, le gouvernement français les prendrait avec plaisir.

« Je vous salue.

« BERTHIER. »

prisable, on la tournait en ridicule, on faisait gloire d'éluder ses arrêtés. Ces dispositions, qu'aigrissaient encore d'adroits émissaires, entretenaient l'espérance et l'irritation des partis. Un tel état de choses ne pouvait être durable; on se flattait, à force de désordres, de voir renaître celui pour lequel on avait combattu. Une foule d'officiers, d'hommes de toutes dénominations à la solde de l'Angleterre, étaient rentrés dans leur patrie. Le colonel du régiment de Watteville venait lui-même d'arriver à Berne; tous sans doute avaient leurs instructions et tous sûrement les remplissaient.

Témoin de leurs intrigues, le gouvernement n'osait les réprimer; il touchait lui-même à sa fin, et chacun de ceux qui le composaient, plus occupé de lui que de la chose publique, reculait devant les passions prêtes à le frapper; chacun voyait le mal, et personne n'osait appliquer le remède. La police n'était plus qu'un moyen d'informations illusoire. Plus de fidélité, plus de zèle; l'or de l'Angleterre avait tout corrompu; ceux qui devaient servir le gouvernement, étaient les premiers à le trahir. En revanche, la contre-police était parfaite : l'autorité ne prenait pas une mesure, ne rendait pas un arrêté, qui ne fussent immédiatement ébrui-

tés : les conciliabules étaient fréquens. Ce que l'aristocratie avait de plus incurable, ce que la démocratie avait de plus ardent, réunis cette fois dans une haine commune, concertaient, élaboraient, répandaient les diatribes les plus odieuses contre le premier consul, et l'ordre de choses qu'il voulait établir.

Ces bruits, ces calomnies, tenaient le pâtre en haleine; on lui promettait les bénéfices de l'insurrection, il ne se résignait pas volontiers à la nudité du châlet. Et, comme tous les excès sont faciles quand on a soulevé les masses, on volait des poudres dans les magasins du gouvernement, on réunissait des armes dans le canton de Berne, tout annonçait une prochaine explosion. Mais la médiation venait d'arriver à terme. On ajourna les haines, les complots, on ne s'occupa plus que des dispositions que ce grand acte renfermait.

CHAPITRE II.

Satisfaction que cause l'acte de médiation. — Les factions néanmoins s'agitent. — Insurrection des troupes helvétiques.

On savait que les constitutions cantonales avaient consacré tous les droits, que la sujétion était abolie, que chaque Suisse égal au Suisse était appelé à déposer son vote, à prendre part aux moindres affaires de l'État. Vingt ans, une femme, 200 francs en immeubles; il n'en fallait pas davantage pour être admis aux élections, pour élire comme pour révoquer les dépositaires du pouvoir. Mais on ignorait quel lien unissait ces

jet de cette espèce; mais on s'obstinait à croire aux vues ambitieuses de la France, on persistait à soutenir qu'elle cherchait à éteindre en Suisse l'art, le goût de la guerre; il résolut de mettre un terme à des imputations qui n'étaient pas sans but. L'humanité d'accord avec la politique lui faisait d'ailleurs un devoir de les démentir. La lettre que le premier consul avait adressée aux députés des cantons, ne parlait point des troupes helvétiques; l'organisation cantonale était décrétée, et tout faisait croire que, devenues inutiles au nouveau système qui devait régir le pays, elles ne tarderaient pas à être licenciées. Tout annonçait que ces malheureux soldats allaient se trouver sans ressources. Le général, touché d'une position si cruelle, avait proposé de les incorporer dans les demi-brigades qui servaient en France. Mais telle était la haine que les partis se portaient l'un à l'autre, que celui que le nouveau régime semblait appeler aux affaires, se refusait obstinément à toute transaction à cet égard.

La situation de ces braves eût dû désarmer leurs ennemis, mais les factions sont inexorables. Loin de les plaindre, on se plaisait à les outrager. Sans existence, sans avenir, rebutés par ceux de leurs compatriotes auxquels ils se

présentaient, ces malheureux étaient dans la situation la plus pénible. Les uns venaient implorer la commisération du général, les autres, indignés de ne recueillir que des dédains pour prix de leurs blessures, cherchaient à passer à l'étranger. Ils offraient leurs services à l'Autriche, à l'Angleterre; mais quelle que fût celle des deux puissances qui les accueillît, c'était autant d'hommes que l'injustice de leurs compatriotes armait contre nous. S'ils renonçaient à la carrière des armes, c'était pis encore. On perd difficilement les habitudes qu'on a prises, on prend plus difficilement encore celles auxquelles on a été toute sa vie étranger. Cette masse d'hommes qu'on s'obstinait à rendre à la vie civile pouvait être peu disposée à en accepter les charges : le général imagina, pour prévenir de nouveaux désordres, de les recueillir sous nos drapeaux.

« Le premier consul ne voulait point d'étranger au service de France, » il repoussa d'abord la proposition : il ne tarda pas néanmoins à reconnaître combien elle était sage, combien il importait pour la tranquillité de l'Helvétie que des hommes que poursuivaient tant de haines, fussent éloignés. L'humanité, la politique plaidaient en leur faveur, il consentit à leur ouvrir

nos rangs (1). La malveillance ne put plus agiter la troupe, mais le mouvement était donné; quelques soins que prît le général, il ne rencontrait partout que tiédeur, indifférence ou mauvaise volonté.

Une nuée de malfaiteurs s'était tout-à-coup répandue sur ce malheureux pays : le vol, l'incendie, l'assassinat même étaient devenus choses communes; personne n'osait plus se confier à la loi; personne ne croyait plus à l'autorité chargée de le défendre. Sa pusillanimité l'avait rendue mé-

(1) LE MINISTRE DE LA GUERRE AU GÉNÉRAL NEY, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE.

Paris, 22 nivôse an XI (12 *janvier* 1803).

« J'ai soumis au premier consul, citoyen général, les observations que vous m'avez adressées, le 3 nivôse, sur la nécessité de déterminer le sort ultérieur des troupes que le gouvernement helvétique tient à sa solde, ainsi que la proposition de les incorporer dans les demi-brigades helvétiques qui sont à la solde de la République française.

« Le premier consul a apprécié les réflexions que vous m'avez faites à cet égard, et il m'a chargé de vous faire connaître que, si le gouvernement helvétique n'avait plus besoin du service de ces troupes, le gouvernement français les prendrait avec plaisir.

« Je vous salue.

« BERTHIER. »

prisable, on la tournait en ridicule, on faisait gloire d'éluder ses arrêtés. Ces dispositions, qu'aigrissaient encore d'adroits émissaires, entretenaient l'espérance et l'irritation des partis. Un tel état de choses ne pouvait être durable; on se flattait, à force de désordres, de voir renaître celui pour lequel on avait combattu. Une foule d'officiers, d'hommes de toutes dénominations à la solde de l'Angleterre, étaient rentrés dans leur patrie. Le colonel du régiment de Watteville venait lui-même d'arriver à Berne; tous sans doute avaient leurs instructions et tous sûrement les remplissaient.

Témoin de leurs intrigues, le gouvernement n'osait les réprimer; il touchait lui-même à sa fin, et chacun de ceux qui le composaient, plus occupé de lui que de la chose publique, reculait devant les passions prêtes à le frapper; chacun voyait le mal, et personne n'osait appliquer le remède. La police n'était plus qu'un moyen d'informations illusoire. Plus de fidélité, plus de zèle; l'or de l'Angleterre avait tout corrompu; ceux qui devaient servir le gouvernement, étaient les premiers à le trahir. En revanche, la contre-police était parfaite : l'autorité ne prenait pas une mesure, ne rendait pas un arrêté, qui ne fussent immédiatement ébrui-

tés : les conciliabules étaient fréquens. Ce que l'aristocratie avait de plus incurable, ce que la démocratie avait de plus ardent, réunis cette fois dans une haine commune, concertaient, élaboraient, répandaient les diatribes les plus odieuses contre le premier consul, et l'ordre de choses qu'il voulait établir.

Ces bruits, ces calomnies, tenaient le pâtre en haleine ; on lui promettait les bénéfices de l'insurrection, il ne se résignait pas volontiers à la nudité du châlet. Et, comme tous les excès sont faciles quand on a soulevé les masses, on volait des poudres dans les magasins du gouvernement, on réunissait des armes dans le canton de Berne, tout annonçait une prochaine explosion. Mais la médiation venait d'arriver à terme. On ajourna les haines, les complots, on ne s'occupa plus que des dispositions que ce grand acte renfermait.

CHAPITRE II.

Satisfaction que cause l'acte de médiation. — Les factions néanmoins s'agitent. — Insurrection des troupes helvétiques.

On savait que les constitutions cantonales avaient consacré tous les droits, que la sujétion était abolie, que chaque Suisse égal au Suisse était appelé à déposer son vote, à prendre part aux moindres affaires de l'État. Vingt ans, une femme, 200 francs en immeubles; il n'en fallait pas davantage pour être admis aux élections, pour élire comme pour révoquer les dépositaires du pouvoir. Mais on ignorait quel lien unissait ces

fut obligée de les aider de ses moyens. Ses caisses étaient dépourvues; elle eut recours aux créances qu'elle avait sur l'étranger et en réalisa pour 2,000,000 fr.

Il lui en restait beaucoup encore; la commission en demandait l'apport. Berne refusait; la question ne laissait pas d'être embarrassante; le nouveau pacte fédéral prescrivait, il est vrai, la remise des créances, mais il commandait aussi de constituer la dotation des villes souveraines et n'indiquait pas quelle était celle de ces deux mesures qui devait obtenir la priorité. Berne, voulant conserver quelques débris de ce qu'elle possédait encore, demandait qu'on procédât d'abord à la seconde; les cantons au contraire, qui avaient si long-temps envié sa haute fortune, qu'on débutât par la première. La discussion ne tarda pas à devenir orageuse, on ne se contenta plus de ce que Berne avait encore dans les mains; on chercha à la rendre responsable des aliénations qu'elle avait faites. La prétention était grande, et cependant ce n'était pas tout; la commission, unanime quand il s'agissait de peser sur Berne cessait de s'entendre dès qu'il n'en était plus question. La cupidité locale était éveillée, chacun cherchait à décliner les charges, à s'emparer des bénéfices de la succession. Glaris

revendiquait des domaines que possédait Saint-Gall, Saint-Gall refusait de les rendre, et Zurich s'interposant entre eux réclamait pour lui ce que tous deux voulaient s'arroger. Et, comme si ce n'eût pas été assez de tant de prétentions, un nouveau candidat vint encore se mettre sur les rangs.

Les couvens avaient d'abord été supprimés et leurs propriétés consacrées à des établissemens d'utilité, de bienfaisance; mais des députés que blessait cette mesure avaient réussi à la faire révoquer. Ils avaient représenté au médiateur que cette suppression pouvait causer des troubles, que le peuple de leurs montagnes ne se croirait pas rendu à ses antiques institutions, s'il n'apercevait ces moines qu'il avait appris à respecter, à chérir. Le premier consul les crut, et décida que les biens qu'avaient possédés les couvens leur seraient rendus. C'était cette décision qui amenait le nouveau champion sur la scène. Plus avisé, plus conséquent que ses confrères, l'abbé de Saint-Gall ne se bornait pas à réclamer des terres, des redevances, il réclamait encore la souveraineté dont il avait joui. Ses prétentions, comme on peut le croire, furent médiocrement accueillies. Mais il était homme de tête et d'église; tout fut bientôt en combustion : ses moines

ameutaient le peuple de Saint-Gall, ses largesses échauffaient les pâtres d'Ury. On parlait de ligue, d'union catholique, de la nécessité de s'entendre pour la défense de la foi.

Le général savait ce que signifie ce langage; il chercha à prévenir les maux qu'il annonçait. Il confirma au canton la possession de la souveraineté (1) que revendiquait le prêtre, et lui conseilla en même temps d'être généreux, magnifique même à son égard. Le moine ne voulait rien entendre, il proposa au landamman de

(1) Au petit conseil de Saint-Gall, l'acte de médiation a tenu fixée la souveraineté de votre pays à l'autorité cantonale. L'ex-prince ne doit plus y avoir aucune espèce de prétention non plus qu'aux biens et revenus quelconques dont il jouissait en cette qualité. Toutes démarches contraires à ce principe seraient d'autant plus inconsidérées que bien sûrement elles ne pourraient avoir des résultats avantageux.

Cette première base établit la liquidation des dettes. Elle forme sans doute un objet extrêmement important et qui mérite d'être traité avec la plus grande attention. Le gouvernement français ne pourrait ensuite voir qu'avec beaucoup de plaisir, qu'on agît très-généreusement avec l'ex-abbé et les moines du couvent de Saint-Gall, et qu'on parvînt à régler les différens objets à l'amiable et de manière à ne plus laisser aucun germe de trouble dans un des principaux cantons de la Suisse.

27 vendémiaire an XII (20 *octobre* 1803).

vider la contestation par la voie de l'arbitrage. L'ouverture fut inutile. Il était du caractère de ce magistrat de tirer les affaires en longueur, souvent même de les laisser tout-à-fait indécises. Réservé, timide dès qu'il s'agissait d'intérêts qui touchaient la cour de Vienne, il le devenait plus encore lorsqu'il était question de prêtres, de religieux. Le cloître avait constamment trouvé faveur dans son canton. Il craignait à la fois de s'aliéner l'Eglise et l'Autriche; quelques représentations que fit le général, il ne put le déterminer à prendre une mesure à cet égard. La chose néanmoins était urgente; aucune affaire ne s'expédiait, et les intrigues des moines ne pouvaient manquer d'amener des troubles, si l'on ne se hâtait de les prévenir.

Tranquille, rassuré sur son indépendance, le canton était nécessairement lié au système qui l'avait affranchi. Soumis au contraire à ses moines, il était de nouveau sermonné, imbu de préventions contre la France et livré à l'Autriche. Ces considérations, la nature, l'étendue de la frontière de Saint-Gall, donnaient à la question une importance particulière; le général la discuta avec une sorte de vivacité qui ne lui était pas habituelle. Il soutint que l'abbaye n'entrait pas dans la catégorie dont on se prévalait,

que, dissoute sous le gouvernement unitaire, elle devait rester supprimée ; de fait, attendu ses dettes et son inutilité; de droit, attendu les dispositions du nouveau pacte fédéral. Cet acte sanctionnait la souveraineté, l'indépendance du canton, et ne pouvait, comme il l'observait avec raison, avoir d'effet rétroactif « en faveur d'usufruitiers dissipateurs qui seraient en rivalité continuelle avec la souveraineté populaire. » Ces notions pourtant bien naturelles n'avaient fait qu'irriter les moines. Le général recourut à l'intervention du nonce apostolique qui arriva à Lucerne sur ces entrefaites. C'était un brave, un digne homme qui aimait la France, et savait gré au premier consul de la paix qu'il avait rendue à l'Eglise. Il désirait lui être agréable, il s'interposa chaudement dans cette discussion. Mais le patrimoine de J. C. n'est pas chose qui s'aliène sans résistance. Les religieux se défendaient d'y toucher et le prélat désespérait de vaincre leur obstination, quand le général reprenant la partie réussit à les ébranler. Il imagina d'ériger un évêché, de fonder un chapitre, un collège, de leur donner à chacun les fonctions auxquelles ils étaient propres, de leur assurer à tous une existence. La perspective séduisit les moines, et l'abbé se trouva isolé, hors d'état d'agiter les masses.

Mais le cloître est inépuisable en expédiens comme l'intérêt en moyens dilatoires. Les religieux se ravisèrent presque aussitôt; ils réussirent à porter en cour de Rome la contestation qui se débattait. Les Bernois de leur côté surent ajourner la remise de leurs titres, user le temps, et arriver au terme où ils devinrent canton-directeur, c'est-à-dire où ils se trouvèrent juges et parties.

CHAPITRE IV.

Le général entre en négociation avec la diète. — Prétentions, difficultés qu'on lui oppose.

La Suisse avait avec la France une alliance offensive et défensive; la nouvelle organisation lui eût rendu le traité onéreux : le premier consul résolut de moins exiger d'elle, de se borner à une alliance défensive et à une prestation de secours. La diète avait commencé la session, elle reçut d'abord cette annonce avec transport. Mais changeant presque aussitôt de vues et d'allure, elle devint froide, incertaine, elle ne rêva plus que de folles intrigues, que de chi-

mériques complots. Le temps s'écoulait néanmoins. Mais plus le général insistait, plus elle devenait avantageuse ; il fut obligé de recourir à la menace, et ne triompha de ses indécisions qu'en la prévenant qu'il allait en rendre compte à Paris. Elle se réveilla alors, examina, discuta le projet qui lui avait été soumis et arrêta enfin « de se mettre en rapport avec le général, mais de ne lui présenter que des observations négatives, de ne laisser échapper aucune contre-proposition qui pût devenir obligatoire (1). » Elle fit plus encore. L'horizon politique s'était un peu rembruni. La guerre avait de nouveau été proclamée à Londres, les funérailles de Saint-Domingue continuaient ; elle se flatta d'échapper aux stipulations d'un acte dont elle avait cependant proclamé la sagesse ; elle ne craignit pas d'éluder le serment qu'elle devait à la nouvelle constitution. En vain les députés d'Argovie insistèrent sur la convenance d'un engagement semblable; en vain ils insistèrent sur la nécessité de « prévenir les inquiétudes, les troubles que pouvait entraîner un refus, un simple délai de sanctionner par une acceptation volontaire un ouvrage qu'on pourrait représenter comme la suite et l'effet des

(1) Séance du 18 juillet.

circonstances » (1), ils n'obtinrent d'autre réponse si ce n'est que « le serment était inutile, que les gouvernemens cantonaux l'avaient prêté, que la Suisse s'était organisée ainsi que le prescrivait l'acte de médiation et prouvait assez par-là qu'elle le regardait comme obligatoire. » On ne pouvait employer plus de subterfuges, car il n'était pas vrai que le serment eût été prêté par tous les cantons; plusieurs même s'étaient bornés à promettre vaguement de travailler pour le plus grand bien de leur patrie; et si l'on s'était organisé à peu près comme le voulait l'acte de médiation, chacun ne prétendait pas moins interpréter cet acte à sa manière en attendant qu'il pût s'y soustraire tout-à-fait. Mais la diète avait ses vues, elle ajourna la discussion à la session suivante.

De tels actes ne prouvaient ni beaucoup de bonne foi, ni grande envie de conclure. On se réunit néanmoins; mais, sans doute pour se mettre hors d'état de faire de contre-proposition qui pût devenir obligatoire, les commissaires de la diète avaient oublié de se munir de pouvoirs; la conférence se réduisit à une simple conversation. Cependant, comme elle indique

(1) Séance du 8 juillet.

assez bien les vues, les prétentions de ces présomptueux montagnards, il ne sera pas hors de propos d'en rapporter quelques traits.

— A quoi bon des pouvoirs, des négociations? demanda Rheinhart député de Zurich. Ne serait-il pas plus simple de proclamer l'indépendance de la Suisse, de lui assurer une absolue neutralité?

— Que parlez-vous d'indépendance? lui répliqua le plénipotentiaire. N'est-elle pas consacrée par l'acte de médiation? La neutralité que vous réclamez viendra plus tard; chaque chose à son tour. Ce qui presse aujourd'hui, c'est de régler vos rapports entre vous et avec la France : vous ne pouvez tarder à le faire sans retomber dans les discordes dont vous sortez.

— A la bonne heure! Mais du moins devriez-vous, si la Suisse est attaquée, la défendre à vos frais.

— Et vous, spectateurs tranquilles, vous assisteriez pacifiquement au débat?

— Non : mais encore ne devriez-vous pas trop étendre les prestations : vous les portez à 16,000 hommes ; vous les élevez au double de ce que fixait le traité de 1771. C'est trop pour la population helvétique : elle ne comporte pas une levée semblable.

— Donnez-moi le rapport de sa force à

ces deux époques : joignez-y les états de situation des troupes que vous aviez alors et de celles que vous avez aujourd'hui, je réduirai la demande si elle est trop forte ; mais n'oubliez pas que le secours réclamé par la France est une compensation éventuelle d'un engagement positif.

—Je le sais, dit Jauch député d'Ury ; mais la générosité, les bienfaits de la France étaient la base des relations que nous avions avec elle. La Suisse reconnaissante désire que la première alliance soit rappelée dans la nouvelle. — Elle le sera. — Que l'année 1516 soit présentée comme l'époque heureuse d'où date la vieille amitié qui unit les deux nations.

— La réminiscence est trop heureuse pour n'être pas accueillie. Il m'en vient une aussi, poursuivit le plénipotentiaire, moins ancienne, il est vrai, mais également utile aux peuples que nous représentons. Le traité de l'an VI avait stipulé qu'une route serait ouverte sur la rive gauche du Rhin. On n'a pu long-temps la tracer, mais aujourd'hui que tout prend une vie, une impulsion nouvelle....—La Suisse doit la repousser.— Une voie qui abrège les distances, rend les communications plus promptes ! — C'en est fait des petits cantons, si le commerce est détourné.»

Ce n'était pas là ce qui alarmait le député d'Ury; mais le général feignit de le croire, et se borna à demander que la communication du lac de Genève avec celui de Neuchatel fût ouverte.

—Celle-là du moins, dit-il en s'adressant à Jauch, n'a rien qui puisse faire ombrage aux petits cantons! — Non, sans doute, reprit l'intrépide député; mais à combien d'autres elle serait dommageable!... Et il se mit à exposer la perturbation qu'elle jetterait dans le commerce de celui-ci, l'anxiété qu'elle porterait dans les relations de celui-là. — Cela peut être, lui dit le général, mais il s'agit moins de savoir si l'entreprise ne présente point d'inconvéniens, que de savoir si les inconvéniens l'emportent sur les avantages; c'est à cela que me semble se réduire la question soumise à la diète. — A la bonne heure, reprit d'Affry; mais vous ne manquez pas de communications. Si l'Autriche vous attaque, vous pouvez également déboucher en Italie et sur tout le cours du Rhin. Vous n'avez pas besoin d'emprunter notre territoire. — Sans doute, répliqua le général; néanmoins ce n'est pas sous ce point de vue que le premier consul envisage les choses, et je ne puis vous dissimuler combien je trouve étrange que de semblables considérations vous occupent avant que la neu-

tralité absolue de l'Helvétie soit proclamée. Cependant, je vous sais gré de l'aveu. Il a du moins le mérite de la franchise.

Jauch se retira. La conversation devint plus libre, plus ouverte. Reinhart cherchait à excuser les intentions de la diète, à expliquer ses lenteurs.—Elles vous paraissent étranges, dit-il au général, je le conçois. Cependant, voyez quelle est notre position : considérez où en est la France. Le premier consul contient, anime tout. Sans doute, tant qu'il sera au pouvoir, vous n'avez à craindre ni troubles, ni désordres. Mais homme, il peut avoir le sort des hommes. Or, lorsque tout repose sur une tête que tout peut frapper, est-il étonnant qu'on balance, qu'on hésite à attirer une partie de la tempête qui s'écoulerait peut-être loin de nous?— Quoi! lui dit le général; c'est là ce qui vous arrête! ce sont là les soucis dont vous vous chargez? Confiez-vous à la fortune de la France, et au lieu de lui présager un avenir déplorable, occupez-vous de mériter sa bienveillance, de fonder les institutions qui doivent vous régir. Vous êtes-vous flattés d'ailleurs, dans votre situation relative, de partager nos chances heureuses sans courir les mauvaises? — Non sans doute, dit le landamman; la chose n'est pas pos-

sible. Mais de si grands changemens se préparent ! — Eh, quels changemens, je vous prie ? — Oh ! rien, ou peu s'en faut, reprit d'Affry en souriant; la création d'un vaste empire et l'intronisation du premier consul. — Quoi ! vous croyez !... — Hélas ! oui, je crois que le premier consul, dont on annonce une tournée dans les départemens, se rend à Bruxelles pour se faire couronner. La gaieté du landamman en avait donné au général. — A Bruxelles ! lui dit-il ; dans une ville nouvellement acquise ! vous êtes bien sûr ? — Sûr, oh, non ! — Car c'est sans doute aussi par curiosité que le cardinal Caprara, que le ministre Cobentzel l'ont devancé dans cette ancienne capitale et que les ambassadeurs de diverses autres puissances se disposent à le joindre. Le général s'amusait de ces nouvelles, mais le landamman ne persistait pas moins à croire qu'elles étaient véritables, que la Suisse ne pouvait arrêter son organisation intérieure que celle de la France ne fût fixée. Ney lui répliquait vainement qu'elles étaient indépendantes l'une de l'autre ; que le premier consul prendrait la pourpre impériale, que les montagnes de l'Helvétie n'en conserveraient pas moins leurs démocratiques institutions. Il en convenait, se perdait en éloges sur le génie, les travaux de cet

homme extraordinaire; mais à travers ce bruyant enthousiasme, il était facile de voir qu'il voulait aussi se réserver le bénéfice du temps, qu'il eût mieux aimé tenir sa nomination de Louis XVI que du premier consul. Tous nourrissaient les mêmes espérances, tous avaient les mêmes aversions.

Nous les avions contraints de vivre en paix. Le roi Georges nous avait de nouveau déclaré la guerre. Chacun voulait rester en mesure de saisir les chances que pouvait présenter la fortune. La diète ne se souciait pas plus de souscrire l'alliance que de consentir la capitulation. Elle se croyait reportée au temps de Lautrec. Peu s'en fallait qu'elle ne fît comme alors la renchérie. Déjà Zellveiger avait demandé la retraite de nos troupes, et Reding, plus ardent encore, n'avait pas craint de menacer de la potence les députés chargés de défendre les intérêts qu'il avait combattus. Ney cependant insistait pour répondre, on fut obligé d'ajourner de folles espérances, d'en venir à la discussion du projet. Elle était soutenue par les mêmes hommes, elle fut mêlée des demandes les plus excessives, des plus étranges prétentions. Ce n'est pas que chacun des commissaires ne fût bien digne de traiter les intérêts qui lui étaient confiés; non,

pris isolément, tous étaient concilians, faciles, du commerce le plus aimable. Mais étaient-ils réunis ; on ne sait quel mauvais esprit, quelle émulation de finesses les saisissait tout à coup ; il n'y avait pas de folies qu'ils n'accueillissent, d'extravagances qu'ils craignissent d'aborder. Du reste, tout ce qui leur était soumis excitait leur défiance. Les articles les plus simples étaient contredits, les mesures les plus naturelles, tronquées, modifiées.

Le landamman porta d'abord la parole. Il le fit avec une adresse, une dextérité rares. Il excusa de nouveau les lenteurs de la commission, dit qu'elle avait voulu comparer les traités, consulter le changement des temps. La précaution était sage et aurait dû inspirer de salutaires réflexions, car comment se méprendre sur des situations relatives si opposées ? Mais qu'importait à la commission ? Abusée par les souvenirs d'un autre âge, elle n'avait qu'un but, qu'une idée : c'était de faire prendre de son importance l'idée qu'elle en avait elle-même, de persuader qu'elle était encore en mesure de faire trembler ses voisins. Elle avait d'abord pris la paix perpétuelle de 1516 pour son cheval de bataille. Le projet consacrait le vœu qu'elle avait émis. Il ne lui en fallut pas davantage. Elle revint

brusquement sur sa proposition, et il se trouva tout à coup que non-seulement les traités perpétuels n'étaient pas dans les usages de la nation helvétique, mais que les renouvellemens d'alliances formaient les époques les plus intéressantes de son histoire. Les mœurs, les intérêts, changeaient d'un siècle à l'autre; elle ne pouvait s'engager pour plus de cinquante ans. Les conditions d'ailleurs que s'imposait la France, n'étaient ni assez positives ni assez étendues. Elle offrait, il est vrai, de défendre l'Helvétie, mais elle ne disait pas comment, et c'était là ce qui importait; car enfin la confédération ne pouvait se charger d'un fardeau semblable. Ses ressources n'y auraient pas suffi. Entre deux Etats qui s'allient, ce n'est pas la quotité, mais le rapport des moyens mis en commun, qui établit la réciprocité. Ainsi ce n'était pas trop exiger de la France que de lui demander de défendre la Suisse à ses frais. En revanche, si celle-ci accordait une prestation de troupes, ce n'était que sous une foule de réserves et force argent.

Ce n'était pas tout néanmoins. Lui parlait-on de limites, de rectifications de territoire, elle s'étonnait qu'on eût pu la dépouiller de Bienne, lui enlever quelques mauvais villages dès longtemps réunis à la France; mais des communes

qu'on abandonnait à Bâle, de celles qu'on livrait à Soleure, du Frickthall, bel et bon pays qui produisait 200,000 fr. de rente, elle n'en disait pas un mot. Etait-il question de commerce? C'étaient mêmes exigences, mêmes prétentions. Elle voulait être dispensée de tout droit, être affranchie de toute entrave. Elle demandait à pouvoir nous acheter librement les soies qu'elle ouvrait. En vain on lui observait que, placée aux portes du Piémont comme de l'Allemagne, elle pouvait se les procurer, les travailler, les céder à plus bas prix que la France; que la concurrence de Zurich exerçait déjà une funeste influence sur la fabrication des rubans de Saint-Étienne et de Saint-Chaumont; que la sortie des soies n'était d'ailleurs chargée pour elle que d'un droit nécessaire à la protection de nos ateliers. Elle insistait, et voulait tout au moins la libre entrée des produits de ses manufactures; c'est-à-dire qu'elle voulait verser sur nos marchés des tissus dont elle acquérait souvent la matière première à meilleur compte, dont la confection lui coûtait moins, et qui imitaient par leurs formes et leur finesse les toileries d'Angleterre; elle voulait nous livrer aux entreprises d'une contrebande que l'analogie des marchandises rendait difficile à réprimer.

La commission était altière, exigeante; Ney la congédia en lui annonçant qu'il allait transmettre ses observations au ministre. Mais la nuit porte conseil: le landamman accourut dès le lendemain le prier de n'en rien faire. Il convint que ses collègues s'étaient laissé entraîner, et offrit de discuter, d'arrêter de confiance les modifications dont le projet était susceptible. La commission reprit ses séances. Personne ne songea plus qu'à asseoir, sur de justes bases, l'alliance qui devait unir les deux nations. Le général tenait la plume, et, dominant toujours la question qui se débattait, rédigeait lui-même à l'instant les résolutions qu'on venait d'arrêter. Egalement familier avec tous les idiomes de ces montagnes, il parlait à chacun celui qu'il entendait et rendait par là la discussion plus facile et plus prompte. Quelques députés cependant persistaient dans leurs prétentions. Muller Friedberg voulait encore que la France défendît la Suisse à ses frais; Reinhart insistait de nouveau sur les limites. Mais le général voyait l'ascendant qu'il avait pris sur l'assemblée, il se refusa à toute transaction à cet égard. Jauch reproduisit à son tour la demande qu'il avait faite en faveur de l'industrie, et soutint avec chaleur qu'elle n'était pas moins dans l'intérêt de la France que dans celui des can-

tons : « Vous le savez, dit-il au général, la Suisse est peu abondante : nécessités de la vie, besoins du luxe, elle tire tout de l'étranger, et si elle parvient à soutenir la balance défectueuse de son commerce, c'est à force de constance et d'activité. Ce n'est qu'en travaillant plus que tout autre, en s'imposant une économie dont peut-être on ne voit, nulle part, d'exemple, que l'ouvrier suisse réussit à végéter. Le négociant, le propriétaire de manufacture, ne se maintiennent comme lui qu'à force d'assiduité, de privations. Et si un peuple qui n'a d'autres fonds que ses bras, sa sobriété, possède un commerce, c'est à sa persévérance qu'il le doit. Mais sa principale industrie consiste à filer et à tisser : six cantons vivent presque exclusivement de ce travail. Les mousselines, les toiles de fil, de coton qu'ils confectionnent, sont vendues en France, et les sommes qui en proviennent, absorbées par de prompts, de vastes échanges, ne tardent pas à retourner d'où elles sont venues. Chanvres, lins, fers, tabacs, draperies, soies, vins, savons, objets de quincaillerie, productions du Levant, tels sont les articles qui soldent nos toiles, que paient nos tissus. Nous sommes nécessaires les uns aux autres : nous consommons réciproquement nos produits. Si la fabrication s'arrête

dans nos montagnes, elle se ralentit derrière les vôtres. Nous ne pouvons éprouver de souffrances, que vous ne les sentiez par contre-coup : Mais cette corrélation prend une bien autre importance, par les circonstances où nous nous trouvons. Votre intérêt n'est-il pas de réduire le commerce anglais par tous les moyens possibles? Et l'un des moyens les plus sûrs n'est-il pas d'accroître, de multiplier la concurrence, de jeter des produits rivaux sur tous les marchés? Encouragez donc, ne frappez pas les manufactures amies, d'une inaction dont l'Angleterre recueille tous les avantages. Je le voudrais, lui dit Ney, mais le remède me semble pire que le mal. Je ne pense pas qu'il soit prudent de le tenter. Jauch se disposait à répondre. A quoi bon? lui observa le général; soumettez vos idées au ministre; il les accueillera sans doute plus favorablement. Jauch suivit le conseil, et la discussion fut fermée.

Il ne restait plus que quelques points en litige ; le général les soumit à la sagesse du premier consul. En attendant sa décision, il fit passer le projet amendé à la diète qui l'accepta d'une commune voix. Elle fit plus : Elle voulut témoigner au général combien elle était sensible à l'intérêt, à la bienveillance qu'il avait

montrés dans cette longue discussion, et chargea le landamman « de le remercier bien vivement pour la sollicitude avec laquelle il était entré dans la situation et les besoins de la Suisse (1). »

On était enfin d'accord! On était enfin parvenu à s'entendre! Mais que de peines pour mener à terme cette épineuse négociation! Que de patience pour calmer ces hommes avantageux, défians, dont la présomption s'était encore accrue de toute la bienveillance que leur avait montrée le premier consul! A ces difficultés de caractère se joignaient celles de position. Ni leurs principes ni leurs intérêts n'étaient les mêmes : ils étaient divisés de langue, de religion, de doctrines politiques : ils se portaient entre eux autant de haine qu'ils en portaient à la France. Il fallait néanmoins les modérer, les réunir dans un intérêt unique, pour avoir un unique traité. On pouvait succomber à la peine. Ney fut assez heureux pour réussir.

Les conditions de l'alliance étaient convenues : on passa à celles de la capitulation. La discussion n'était pas non plus sans difficultés : mais du moins, celles-ci tenaient à la chose, et non

(1) Séance du 8 août.

aux hommes chargés de la débattre, car plus sage, plus réservé que la commission diplomatique, le comité militaire ne s'était point abandonné à de folles prétentions. Sans doute il voulait obtenir « le plus de places d'officiers possible, et fournir le moins des recrues nationales qu'il pourrait, » mais à cela près, ses demandes étaient justes, ses observations bien réfléchies. La difficulté néanmoins subsistait tout entière : les anciennes capitulations étaient individuelles, ne liaient que les cantons qui les souscrivaient. Les transactions se présentaient aujourd'hui sous une autre face. Le premier consul ne traitait pas avec tel ou tel membre de confédération ; il traitait avec la diète, qui devait aviser aux moyens d'assurer la prestation de secours. C'était là ce qui rendait la stipulation difficile. Les Suisses redoutaient la conscription, et craignaient de lui ouvrir la voie : ils craignaient que, cette conception redoutable ne se généralisât : que, courbant la Suisse sous une nouvelle centralisation, on ne demandât à Schwitz ce que Zug ne pouvait fournir.

La répugnance était juste; mais ce qui l'était moins, c'était l'aversion générale dont on poursuivait les troupes helvétiques. Tout en se plaignant que leur population était rare, les cantons

ne voulaient pas que les recrues qu'ils devaient fournir alimentassent les demi-brigades qui étaient déjà au service de France. Ils ne voulaient pas non plus que ces malheureux débris de tant de batailles entrassent dans les cadres qu'ils allaient former (1). C'étaient autant de parias que chacun repoussait du foyer domestique. A ces considérations générales, se joignaient les intérêts, la manutention des corps, les avantages du pays. L'an-

(1) « La commission militaire autorisée par la diète n'a rien statué définitivement sur le sort des trois demi-brigades. J'ai voulu que le gouvernement français conserve la liberté de prendre à cet égard, le parti qui lui paraîtra convenable; mais je dois vous prévenir, citoyen ministre, que la commission a demandé avec les plus vives instances que ces demi-brigades soient amalgamées ensemble et fondues dans un seul corps. Elle désire que ceux des officiers qui excéderont les besoins de cette nouvelle formation soient renvoyés avec un traitement de réforme ; elle désire enfin que le gouvernement français, dans les dispositions qu'il prendra à ce sujet, facilite aux gouvernemens cantonaux les moyens de faire insensiblement disparaître les officiers nommés par le gouvernement helvétique qui resteraient encore, par suite de ce travail, afin de les remplacer successivement par des officiers de la nouvelle formation. »

Lettre du plénipotentiaire au ministre des relations extérieures.

Berne, le 22 fructidor an XI (9 *septembre* 1803.)

cienne tactique était vieillie : nos succès avaient démontré combien elle était faible, insuffisante. Les Suisses voulaient suivre les progrès de l'art, avoir des troupes de toutes armes, substituer le système légionnaire à la formation par régimens que portait le projet. La force de ceux-ci était fixée à quatre mille hommes. Ils trouvaient que c'était trop, que la comptabilité, l'instruction deviendraient difficiles, et surtout que l'État-major n'était pas assez nombreux. Ils avaient autrefois au service de France, le régiment des gardes non compris, cent quatre-vingt dix-huit compagnies; aujourd'hui la prestation de secours s'élevait à près du double; et cependant on ne leur en allouait que cent quarante-quatre. « Il y avait dès lors moins de places lucratives et honorables, par conséquent moins de chances de parvenir. » la condition devenait trop mauvaise.

Le projet les assimilait également aux troupes françaises pour la solde, les pensions de retraite : la chose ne leur paraissait pas juste, les troupes françaises remplissaient un devoir, ils s'imposaient un fardeau. Les uns défendaient leurs foyers; les autres versaient leur sang pour des intérêts, des institutions étrangères. Ce n'était pas tout. Les Suisses n'allaient pas seulement courir de gaieté de cœur les hasards des

champs de bataille; ils avaient de plus longs trajets à faire, de plus dispendieux uniformes à entretenir, et puis c'était chose consacrée; « ils avaient toujours eu des traitemens plus forts, des pensions de retraite plus considérables. »

L'assertion n'était pas exacte. Ils devaient, il est vrai, au terme des anciennes capitulations, avoir une solde fixe, une *monstre* supérieure à celle des troupes nationales; mais cette *monstre* n'avait jamais été arrêtée. Elle variait au gré de chaque ministre, et celle qu'on offrait aujourd'hui, dépassait la moyenne de celles qu'ils avaient jamais obtenues. Le général la jugea suffisante. Il ne crut pas que des hommes neufs, des hommes qui avaient leurs preuves à faire dussent être mieux traités que ceux qui les avaient faites.

Il fut plus indulgent à l'égard de la répugnance que les Suisses montraient pour le service d'outre-mer. Le projet ne faisait exception que pour les Grandes Indes et l'Amérique. « Ils eussent été charmés de ne combattre qu'en Europe, de n'avoir qu'à défendre nos possessions. » Le général leur faisait vainement observer que la chose était impossible : qu'à l'aide d'une clause semblable, ils pourraient, comme l'avaient souvent fait leurs pères, refuser tout concours au moment du

combat; qu'ils savaient parfaitement qu'une guerre défensive dans son origine, pouvait devenir offensive dans ses résultats; qu'il serait trop désagréable, si la France avait besoin de châtier les barbaresques, de ne pouvoir jeter à bord les troupes de leur nation qui se trouveraient à Marseille. Ney voyait de reste que le gouvernement n'userait de cette faculté qu'avec circonspection; que des auxiliaires pouvant être facilement travaillés à ces distances, il serait toujours prudent de n'admettre dans ces sortes d'expédition qu'un petit nombre d'étrangers : mais la chose était bonne à consacrer. Il n'excepta que les colonies orientales et occidentales. Enfin, pour dernière exigence, les Suisses voulaient, s'ils se trouvaient en péril imminent de guerre, pouvoir immédiatement rappeler leurs troupes. La guerre ne pouvait venir que de puissances contre lesquelles la France leur devait secours, mais il n'importait, ils ne voulaient lui laisser leurs soldats que jusqu'au moment où elle en aurait besoin. La prétention était étrange : néanmoins le premier consul venait de céder sur un point qui avait été long-temps débattu. Il venait dans sa munificence de se charger de défendre la Suisse à nos frais. Le plénipotentiaire suivit son exemple et

le cas échéant, les cantons furent autorisés à rappeler les troupes que soldait la France.

Toutes les conditions étaient arrêtées; le général avait réglé la prime d'engagement, la tenue, la manutention des corps. Il avait accueilli les demandes qui lui avaient paru justes, repoussé celles qui n'étaient pas fondées. Il avait été obligé de dépasser ses instructions sur divers points. Il ne voulut pas signer qu'il n'eût l'assentiment du premier consul. Il avait un employé de légation dont il estimait le zèle, la capacité; il le lui dépêcha. Celui-ci se rendit à Paris et rapporta presque aussitôt, avec l'autorisation de conclure, les félicitations du chef de l'Etat.

« Le premier consul, lui manda le ministre, le premier consul auquel j'ai soumis les articles du traité d'alliance et de la capitulation militaire, convenus entre vous et la commission helvétique, m'a chargé de vous témoigner sa satisfaction pour le zèle avec lequel vous avez suivi et terminé cette négociation.

« Vous pouvez signer les deux traités et même accéder, si vous le croyez nécessaire, aux demandes subséquentes qui vous ont été faites relativement aux recrues et aux colonies des Indes Orientales et Occidentales.

« Ces deux changemens portent sur les articles

7 et 18 de la capitulation : on peut exprimer dans l'article 7, que les recrues seront payées depuis le jour de leur arrivée au régiment ou au dépôt qui sera fixé pour ce régiment ; et l'on peut stipuler dans l'article 18, que les Suisses ne seront jamais employés qu'en Europe.

« Vous rapprocherez autant qu'il sera possible, l'époque de l'échange des ratifications des traités. Il est de l'intérêt de la Suisse, que ses rapports avec la France soient promptement fixés, surtout lorsqu'ils le sont d'une manière aussi favorable.

« Les changemens opérés dans l'organisation de la Suisse par la médiation du premier consul et d'après le voeu de cette nation, rendaient d'autres changemens nécessaires dans ses relations avec la France : et c'est pour compléter ses bienfaits et assurer la prospérité de la Suisse, que le premier consul a voulu lui rendre les avantages que lui avaient procurés ses anciennes capitulations, et le système d'alliance et de neutralité qu'elle avait constamment suivi.

« Les concessions faites aujourd'hui à la Suisse, sont plus nombreuses que celles qu'elle avait obtenues par les anciens traités ; mais le premier consul a pensé qu'en donnant à ces pré-

rogatives et à ces distinctions honorifiques plus d'étendue, il attacherait davantage la Suisse à la France, et il a voulu donner une preuve particulière de son estime pour le caractère et pour le courage de cette nation.

« L'intention du premier consul est de faciliter, en tout ce qui dépendra de lui, l'exécution de la capitulation militaire : il ne voit pas d'inconvénient à faire entrer dans la composition de l'un des quatre régimens suisses, les demi-brigades helvétiques qui sont déjà au service de France, et à laisser à leur gouvernement toute la latitude nécessaire pour cet amalgame, sur le mode duquel il sera facile de se concerter.

« Le citoyen Rouyer, qui m'a remis les deux projets de traité, s'est parfaitement acquitté de la mission que vous lui aviez donnée. Vos bons témoignages m'avaient fait prendre la meilleure opinion de ses talens et de son zèle, et il la justifie complètement. Je saisirai avec plaisir l'occasion de l'employer conformément à votre voeu, et de faire valoir ses services près du premier consul. »

« J'ai l'honneur de vous saluer.

CH. MAUR. TALLEYRAND.

Paris, 21 septembre 1803.

La France s'en remettait à la sagesse de son plénipotentiaire ; la diète annonçait de son côté qu'elle était autorisée à conclure, que ses membres avaient reçu les pouvoirs qu'ils attendaient; tout était arrêté, convenu. On croyait enfin toucher au terme de cette laborieuse négociation; mais les hommes les plus généreux sont quelquefois les plus opiniâtres. Reding se soulève de nouveau contre l'alliance, et se flatte encore de l'empêcher. Député de Schwitz, il dispose de ses collègues d'Ury, de Zug, d'Underwaldt, et se croit sûr de ceux de Glaris et d'Appenzell. L'opposition lui paraît suffisante : il imagine que ce ne sont pas les suffrages individuels qui donnent force aux traités ; que ceux-ci doivent, pour être valables, réunir les votes non des trois quarts des députés, mais ceux des trois quarts des cantons. On se récrie contre une interprétation semblable. Il la soutient; on s'échauffe, on s'anime, on s'élève de toutes parts contre une obstination que rien ne justifie, et que, pourtant, rien ne peut fléchir. Mais Zellveiger met fin à cette scène de désordres. Il se joint à la majorité, Hees suit son exemple, et la combinaison est déjouée.

Reding néanmoins ne se rend pas encore. Les députés d'Ury, de Zug, d'Underwaldt lui restent, et tous les quatre sont résolus de sou-

tenir jusqu'au bout le rôle qu'ils ont pris. Ils se répandent en longues invectives contre la France; ils attaquent, avec amertume, les dispositions que contiennent les traités. On leur répond que l'une a été aussi grande, aussi généreuse que les autres sont sages; que la Suisse jouit des institutions qu'elle a si vainement cherchées pendant des siècles; qu'aucune peuplade d'esclaves ne gémit plus sur le sol de la liberté; qu'il n'y a plus d'opprimés, plus d'oppresseurs; que leurs montagnes ne présentent plus qu'une réunion de familles heureuses, qui ont mêmes droits, mêmes obligations, et qu'unit entr'elles un lien commun qu'avait tant de fois appelé la sagesse de leurs pères.

Les faits étaient patens : Reding, ni ses amis, n'essayèrent de les contester. Ils firent mieux. Ne pouvant rien alléguer de spécieux contre les traités qu'ils repoussaient avec tant de violence, ils imaginèrent de jouer le scrupule. Ils se rejetèrent sur les pouvoirs dont ils assuraient tout à l'heure être pourvus, et prétendirent qu'ils devaient en référer à leurs cantons. Reinhart de Zurich, Fruenderich de Berne sentaient qu'ils dépassaient les bornes et essayèrent de les ramener. Zellweger d'Appenzell joignit ses représentations à celles de ses collègues. Tout fut

vain. Ils persistèrent à soutenir qu'ils ne pouvaient sanctionner les dispositions qui avaient été arrêtées, qu'ils étaient obligés de consulter leurs commettans. On passa outre; les deux traités furent signés le 4 vendemiaire an 12, (27 septembre 1803), et envoyés à la ratification des cantons.

Tous les accueillirent avec une sorte d'enthousiasme, mais tous ne les ratifièrent pas avec la même promptitude. Dans les uns, l'organisation entraînait d'inévitables lenteurs; la mauvaise volonté en créait dans d'autres. Berne, Zurich, Bâle, Soleure, avaient ratifié au milieu des plus vives acclamations. Les Rhodes extérieures d'Appenzell avaient sanctionné tout d'une voix; sur 8,000 hommes dont se composait l'assemblée, il n'y en avait pas eu un qui n'eût applaudi, pas un qui n'eût témoigné sa satisfaction. On n'avait pas encore vu d'exemple d'unanimité semblable.

Les petits cantons étaient à peu près les seuls qui fussent en retard. La population envisageait les traités sous le même point de vue que les envisageait le reste de la Suisse. Elle se félicitait de voir le théâtre de la guerre reporté loin de ses montagnes; de voir de nouveau sa fortune liée à celle de la France; de pouvoir aller

chercher la gloire sous ses drapeaux. Il n'en était pas ainsi de Reding : ennemi de nos doctrines, encore courroucé de notre intervention, il montrait toujours même haine, même éloignement. Ses amis étaient loin d'approuver une pareille persistance : Wurch avait même fait, au sujet des négociations de la diète, un rapport fort convenable, et qui avait été fort applaudi. Mais comme Jauch, comme Muller, il respectait, dans son obstiné collègue, le défenseur de l'indépendance ; et tout en le blâmant, ni les uns ni les autres ne se sentaient la force de se séparer de lui. Ils voulaient lui laisser l'honneur de l'initiative, attendre qu'il eût triomphé de ses répugnances pour convoquer les assemblées. Mais le général leur fit parvenir de sages conseils, leur adressa d'utiles admonitions. Zug se décida, Ury suivit l'exemple : Reding, emporté par le torrent, sentit enfin qu'il fallait céder. Les Landsguemende se rassemblèrent, et joignirent leurs votes à ceux du reste de la Suisse. Les ratifications furent échangées le 1er décembre 1803.

Tout était consommé. L'exigence, la mauvaise humeur ne pouvaient plus arracher de concessions. La Suisse entière se livra à la joie que lui

inspiraient les conditions qu'elle avait obtenues. La France se chargeait de la défendre, la France lui ouvrait ses drapeaux. La nation avait à la fois l'avantage de cultiver ses dispositions guerrières, et d'échapper aux sacrifices qu'entraîne la protection du sol. Elle était libre, elle n'avait plus d'oppresseurs, plus d'ilotes; les intérêts particuliers étaient régis par les administrations locales, les rapports généraux réglés par la diète; elle ne craignait plus ni fâcheuses entreprises, ni longues agitations. Elle avait les bénéfices de la centralisation sans en avoir les charges; elle jouissait de sa position; et en faisait hommage aux vues élevées de la France. Elle se plaisait à proclamer que c'était au premier consul, que c'était au plénipotentiaire, qu'elle devait tous ces bienfaits.

Elle convenait que la médiation contre laquelle elle s'était si violemment soulevée, avait été entreprise dans des vues de bienveillance et de conciliation. Elle rendait justice à la longanimité avec laquelle elle avait été conduite; et sentait je ne sais quel besoin de désavouer les préventions qu'elle avait d'abord conçues. Déjà Soleure avait cru devoir témoigner sa reconnaissance, non pas seulement de la manière grande

et large dont le général avait réglé les rapports de ce pays avec la France (1), mais encore de l'esprit de concorde avec lequel il était intervenu

(1) L'AVOYER ET CONSEIL DU CANTON DE SOLEURE, A SON EXCELLENCE MONSIEUR NEY, GÉNÉRAL EN CHEF, ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE EN SUISSE.

Soleure, le 5 octobre 1803.

VOTRE EXCELLENCE,

Notre député à la diète générale de Fribourg, monsieur l'avoyer Frim de Wartenfeld n'a rien eu de plus pressé à son retour, que de nous rendre compte, combien votre Excellence avait eu des attentions particulières pour notre légation et combien elle avait contribué à consolider l'union entre les cantons confédérés, à avancer l'ouvrage important de l'alliance avec la république française et celui de la capitulation pour les troupes suisses au service de France. Nous reconnaissons, comme nous le devons, les bons offices que Votre Excellence a bien voulu nous rendre à cette occasion ; nous n'oublierons jamais que c'est à Votre Excellence, au digne organe du pacificateur de notre patrie, que nous devons le bonheur dont nous allons jouir par la confédération garantie par le premier consul, et nous osons nous flatter que les liens d'amitié qui existaient depuis tant de siècles, resserrés par la reconnaissance, seront indissolubles, et qu'à l'avenir rien n'altèrera jamais la concorde entre les deux nations.

Recevez les sentimens du profond respect.

L'avoyer en charge, P. GLUSZ RUCHT.

Le secrétaire-d'état, GERBER.

entre les députés des cantons, du soin qu'il avait pris de les accorder. Saint-Gall avait exprimé sa gratitude, de la chaleur, de la constance avec lesquelles il avait défendu ses intérêts. Appenzell lui avait voté une adresse où était également apprécié ce qu'il avait eu le bonheur de faire pour la prospérité de l'Helvétie. Berne avait été plus loin encore. Elle avait voulu perpétuer le souvenir de sa mission par un monument durable. Elle avait frappé une médaille où étaient retracés les désordres qu'il avait combattus, la paix qu'il avait rétablie.

Ces manifestations déja si vives ne tardèrent pas à le devenir davantage. Le pays était heureux, satisfait; la présence des troupes françaises devenait inutile; le général les fit évacuer. Cette preuve de confiance mit le comble à l'exaltation publique. Tous célébraient la magnanimité du général; tous exaltaient les services qu'il avait rendus. Mais déjà lui-même se disposait à échapper à ce concert de flatteuses paroles. Sa mission ne présentait plus que des affaires de détail; l'armée était réunie sur les côtes, il demanda à la joindre, et fut chargé de prendre le commandement du corps qui campait à Montreuil. Le landamman se rendit l'organe des regrets de la confédération, et envoyant au gé-

néral une tabatière avec le chiffre de la Suisse, en diamant, lui adressa la lettre suivante :

GÉNÉRAL,

« Au moment où vous allez nous quitter, où moi-même je me dispose à remettre les fonctions de ma charge, permettez que je remplisse un devoir bien doux à mon cœur, celui de vous parler, général, du bien que vous nous avez fait, et de notre reconnaissance.

« Ce n'est pas seulement l'expression de mes sentimens particuliers que je veux vous offrir; placé depuis dix mois dans des relations infiniment agréables avec vous, il est tout simple, que j'en aie remporté pour vous beaucoup d'estime et beaucoup d'attachement.

« Mais aujourd'hui, magistrat de la Suisse entière, c'est en son nom que je dois parler.

« Tous les cantons informés de votre départ m'en ont témoigné les regrets les plus vifs. Ils apprécient tous la part que vous avez eue aux changemens avantageux que cette année a vu naître. La Suisse pacifiée, l'ordre rétabli partout, la diversité des opinions se fondant chaque jour dans un esprit de modération et d'harmonie, notre marche assurée au-dedans, nos relations au dehors devenues plus certaines et plus hono-

rables, celles avec la France en particulier consignées dans deux traités, que nos pères eussent acceptés comme nous, voilà, général, ce que nous devons en grande partie à vos soins. La Suisse heureuse et tranquille par la médiation ne séparera point votre nom de celui du médiateur lui-même.

« Un bienfait attache celui qui le donne comme celui qui le reçoit. Nous ne craignons donc pas, général, d'être oubliés de vous. Nous voulons même continuer, dans toute occasion, à compter sur votre appui. Vous nous en avez donné à la fois le droit et la douce habitude.

« Les cantons m'ont témoigné le désir de vous faire agréer un faible gage de leur attachement et de leur reconnaissance. Voyant tous les apprêts de votre départ, j'ai chargé monsieur Maillardoz de vous en faire hommage à Paris.

« C'est un souvenir et rien de plus, mais nous nous estimerons heureux, si en vous rappelant une nation que vous avez si essentiellement obligée, il ne vous laisse pas oublier non plus les sentimens que toute cette nation vous a voués à jamais.

« Le landamman de la Suisse,

« LOUIS D'AFFRY.

« Le chancelier de la confédération,

« MOUSSON. »

Fribourg, 28 *décembre* 1803.

LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Camp de Boulogue.

1804.

Le général avait laissé la France confiante dans la paix; il la retrouvait aux prises avec la guerre. L'Angleterre n'avait déposé les armes que parce qu'elle restait seule sur le champ de bataille, et que, hors d'état de soutenir la lutte, elle se flattait que nous n'étions pas nous-mêmes à l'épreuve du repos. Elle se flattait que nous ne pourrions faire face aux charges qu'il amène; que les rivalités, les jalousies qu'il engendre auraient bientôt consommé ce que n'avait pu

faire une longue agression. Mais la puissante main du premier consul avait tout animé, tout contenu, tout poussé dans la voie des améliorations nationales : l'industrie s'était ranimée, les arts avaient repris leur essor, et ce peuple, naguère en proie aux plus violentes dissensions, rallié maintenant sous une autorité tutélaire, ne présentait plus que le tableau d'une famille heureuse, qui chaque jour s'attachait davantage aux institutions qu'elle avait conquises, chaque jour se serrait davantage autour du chef qui les avait sauvées. L'Angleterre frémit de sa méprise et se hâta de troubler ce généreux élan. Divers changemens avaient eu lieu dans la constitution de l'Europe, sans qu'elle eût montré la moindre opposition, sans même qu'elle eût laissé percer le moindre ombrage : mais elle était revenue tout à coup sur sa longanimité : elle s'était prévalue de ce qu'elle n'avait pas essayé de prévenir, et la guerre avait été de nouveau proclamée.

Surprise par cette subite agression, la France était loin d'être en mesure. L'état où se trouvaient les finances ne permettait de négliger aucun moyen d'économie. On avait prodigué les congés. L'infanterie était incomplète. La cavalerie n'avait pas la moitié des chevaux qu'elle devait avoir et l'artillerie était dans une situation plus

fâcheuse encore. Marmont, qui la commandait, avait imaginé de faire dans cette arme des innovations qui exigeaient la refonte des pièces et un changement intégral dans la forme des caissons, dans la confection des affûts. On avait déjà mis la main à l'œuvre; la surprise était entière. Le premier consul néanmoins avait bientôt remédié à un tel état de choses. Il avait trouvé dans son génie, dans le dévouement de la nation, toutes les ressources qui lui manquaient. Il avait appelé la jeunesse aux armes, réuni des chevaux, réorganisé les parcs. En quelques mois tout avait été réparé, tout avait été mis en état, et l'armée plus belle, plus nombreuse qu'à aucune époque des guerres de la liberté s'était acheminée sur les côtes.

La nation était maintenant unie : elle n'était plus déchirée par les factions, ruinée par la guerre. Le premier consul reprit sous œuvre l'expédition que cinq ans auparavant il n'avait pas osé tenter. Il résolut de franchir le détroit, d'aller enfin vider sur la Tamise un débat qui ne pouvait se terminer sur le continent; et, comme les escadres anglaises couvraient la Manche, que la disproportion des forces bannissait tout espoir de succès, il avisa aux moyens de disperser des flottes qu'il ne pouvait combattre, de rendre inutiles des armemens dont il désespérait de triom-

pher. Les petits bâtimens qu'on employait à la défense des ports, des rades, des embouchures de fleuves lui en fournirent les moyens. Il feignit de vouloir les employer à la haute navigation. Il en fit varier la coupe, la voilure, le tirant d'eau, ordonna d'en construire de diverses grandeurs, d'en exécuter sur divers modèles. Les *prames* formèrent les bâtimens de première espèce; armées de six pièces de 24, qu'on pouvait passer d'un bord à l'autre, elles présentaient autant de batteries, qui étaient, il est vrai, exposées à dériver, hors d'état de serrer le vent, si elles ne l'avaient en arrière ou largue. En revanche, elles formaient d'excellentes batteries flottantes, qui pouvaient à la fois soutenir les lignes d'embossage, protéger la navigation, le mouvement des flotilles, s'échouer à marée basse, chercher des abris où ni vaisseanx ni frégates n'étaient en état de les atteindre.

Les *chaloupes canonnières* ou bâtimens de deuxième espèce étaient plus propres à tenir la mer; leur coupe se prêtait mieux à la manœuvre, leur voilure à l'action du vent. Elles étaient armées de quatre pièces de 24 et d'un obusier; quelques-unes avaient du 36, et pouvaient recevoir jusqu'à deux cents hommes.

Les *péniches* étaient de petites galères à dix-

huit bancs de rameurs, armées à l'avant et à l'arrière d'une pièce de 4 et d'un obusier.

Toutes ces constructions avaient été poussées avec une rapidité qui tenait du prodige. La nation avait pris fait et cause pour son chef. Elle ne s'était pas bornée aux sacrifices généraux qui lui avaient été demandés : elle en avait fait de spontanés, de volontaires : elle s'était plu à prodiguer au premier consul toutes les ressources dont il avait besoin pour sortir victorieux d'une lutte qui menaçait nos institutions. Le département du Haut-Rhin avait voté un vaisseau de ligne, et celui de la Côte-d'Or cent pièces de canon; la Gironde, la Loire-Inférieure avaient été plus magnifiques encore. Il n'y avait pas jusqu'à la plus petite ville, au plus chétif hameau qui n'eût voulu faire son offrande, témoigner des sentimens qui l'animaient.

Ce prodigieux armement n'avait néanmoins interrompu ni les travaux ni les pensées de la paix. Le gouvernement, attentif à tout ce que réclamaient les circonstances, avait poursuivi ses utiles entreprises, continué ses immenses améliorations. Il avait multiplié les lycées, créé de nouvelles écoles secondaires, où la jeunesse, assujettie à des réglemens communs, à une discipline commune, puisait une libérale instruc-

tion, et se façonnait aux principes de l'égalité. Il avait recueilli les braves mutilés par la guerre; il les avait rassemblés, organisés en colonies militaires et leur avait abandonné une portion du territoire qu'ils avaient conquis. Des camps de refuge avaient été formés à Alexandrie, comme des routes avaient été jetées sur le Mont-Cenis, ouvertes à travers le Simplon. Les ponts de Roanne, de Corbeil, de Nemours; les canaux d'Arles, de Saint-Quentin, d'Aigues-Mortes avaient également fixé sa sollicitude. Voies d'eau, voies de terre, il avait tout suivi, tout ouvert avec la même activité. Il avait entrepris le dessèchement des marais du Cotentin comme celui des bords fangeux de la Canche. A Cherbourg, à Boulogne, à la Rochelle, à Cette, à Nice, à Marseille, à Ostende, au Havre, partout on était à l'œuvre, partout on poursuivait de grandes, d'utiles entreprises.

Cette administration si brillante n'avait pas été à l'abri de l'envie. Ceux dont elle avait dédaigné néanmoins le concours, ou dont elle n'avait pas satisfait l'ambition, l'avaient d'abord attaquée à petit bruit. Peu à peu l'humeur s'était accrue, et bientôt l'on n'avait vu dans ses entreprises que sujets d'angoisses, d'anxiété. Moreau, que sa gloire aurait dû sauver de cette faiblesse, avait lui-même

épousé toutes les préventions des mécontens. Il frondait le premier consul, attaquait également ses intentions, ses projets. « Eh quoi ! dit-il au général, un jour que, dans un accès d'humeur noire, il traitait sans ménagemens ceux qui s'étaient ralliés au chef de l'État, vous aussi, vous allez aux Tuileries? — Oui, sans doute, répliqua le général. » Moreau paraissait étonné. « J'y vais, continua Ney, comme j'irais si c'était vous qui les occupassiez. — Comme il nous a trompés ! — Cela peut être, mais je lui sais gré de sa rapide, de sa belle administration. Au surplus, c'est à la France que j'ai voué ma vie et non à ceux que les événemens poussent au pouvoir. » La conversation passa de la personne du premier consul aux actes de son administration. Moreau s'étendit longuement sur les dangers de la descente. Il trouvait qu'il y avait de la folie à vouloir affronter des vaisseaux de haut bord avec des chaloupes, de prétendre enlever le passage avec de frêles embarcations.

Le général ne partageait pas une prévention semblable. Il faisait la part des accidens de mer, ne pensait pas qu'en s'aidant des vents, des calmes, des longues nuits, il fût impossible de surprendre la vigilance britannique, d'échapper à la disproportion des forces. Il s'était procuré un journal des vents qui soufflent sur la Manche.

Il connaissait leur cours, leurs variations, les époques où ils règnent avec violence, celles où leur action est suspendue : il ne doutait pas qu'en saisissant une occasion propice on ne réussît à prendre terre, à éviter les flottes dont on avait tant d'effroi. Il savait que l'Angleterre en était convaincue ; que ses amiraux, consultés à cet égard en 1756, avaient unanimement déclaré « qu'ils ne pouvaient répondre d'empêcher une descente, quand ils auraient dix fois plus de forces qu'ils n'en avaient. » Même question avait été reproduite en 1770, et même réponse avait été donnée. Enfin le duc d'Argyle, le chevalier Wager, Norris, les plus habiles officiers de leur époque, avaient plusieurs fois répété, en plein parlement, « qu'il peut se rencontrer fréquemment à la mer des positions et des conjonctures qui donnent à une armée ennemie tous les moyens imaginables de débarquer en Angleterre, sans que les vaisseaux anglais, fussent-ils tous rassemblés, pussent garantir les côtes et empêcher la descente. » La raison en est simple. Les vents d'ouest, du sud, du sud-ouest, chassent de France en Angleterre : les bâtimens qui sortent des ports de l'une sont emportés au loin; ceux qui se trouvent dans ceux de l'autre sont hors d'état de mettre à la voile. Les es-

cadres les plus formidables sont entièrement paralysées. Tant qu'ils soufflent on peut tout oser, tout entreprendre.

On ne multipliera pas les exemples de l'inaction forcée à laquelle les vents ont réduit les flottes ennemies; on se bornera au suivant. En 1770 l'Angleterre avait un intérêt pressant de porter des forces dans la Méditerranée; quatre vaisseaux de guerre se trouvaient à Cork; ils appareillèrent pour aller prendre des troupes en Irlande. Le vent se leva pendant la traversée; ils furent successivement jetés à Portsmouth, à Spithead, à Sainte-Hélène. Fatigués de ces contrariétés, ils essayèrent de les vaincre, et gagnèrent la haute mer, mais ils ne purent résister à la houle qui les battait avec violence. Ils furent refoulés dans la rade qu'ils avaient quittée, et rentrèrent dans un tel état qu'il fallut les mettre sur le chantier.

Une cessation de vents subite pouvait produire le même effet qu'une action violente, continue. Un calme plat, s'il surprenait les escadres ennemies, au milieu ou à la fin de la traversée, mettait également en défaut et tout l'art des commandans anglais et tout le zèle de leurs équipages. Que faire avec de gros vaisseaux dans une semblable situation? Recourir à la rame? la chose

était impraticable. Mettre en mer leurs chaloupes? mais que pouvaient celles-ci contre une nuée de canonnières, de péniches, de bâtimens légers? La marée, les brumes, contribuaient encore à augmenter les chances de l'expédition. Combien d'escadres, en effet, ont échappé aux croisières à la faveur d'un brouillard, d'une nuit obscure! On se rappelle comment le prince d'Orange franchit le détroit; on se rappelle que sa flotte défila pendant six heures devant celle de Jacques II, sans en être aperçue. Le comte de Darmouth apprit enfin qu'elle avait fait voile, et se mit à sa suite. Mais le vent du sud se leva, comme il commençait à la serrer. Il ne put troubler la descente : on sait quel en fut le résultat.

Même chose arriva plus tard à la flotte française qui croisait devant Brest. Elle laissa passer sans les apercevoir les bâtimens que conduisait l'amiral Anson, et ce célèbre marin ne connut lui-même, qu'à son arrivée en Angleterre, le danger qu'il avait couru. Ces chances de guerre n'étaient pas les seules : les Anglais en voyaient une autre dans cette foule d'embarcations qui excitaient le sourire des mécontens. Objets de terreur pour la reine Élisabeth, dont le garde des sceaux déclarait sans détour « que l'Angle-

terre n'avait jamais été plus exposée aux dangers d'une invasion, que depuis que le roi d'Espagne avait construit des petits bateaux tels que ceux dont se servaient les Flamands et les Français (1), » ils avaient tout récemment encore excité les alarmes de Boscawen. Cet amiral connaissait les forces que nous avions dans la Manche. Il savait que défaits dans une grande bataille navale, le 20 novembre 1759, nous étions hors d'état de rien tenter. Cependant telle était l'impression dont l'avaient frappé les canonnières que nous avions sur la côte, qu'à la vue de quelques voiles qui se dessinent à l'horizon, il ne doute pas que ce ne soit une tentative de descente. Il la signale à la cour, au ministère. En un instant toute l'Angleterre est en rumeur. Quelle expédition avait causé tant de troubles? Un convoi de charbonniers! Tant est profonde la terreur dont a toujours frappé ces insulaires le moindre appareillage qui s'est montré sur nos côtes.

Les moyens d'attaque qui ont constamment paru si graves à Londres, et qu'on traitait à Paris d'une manière si légère, n'étaient pas au surplus ceux que se proposait d'employer le premier

(1) Harangue du 9 avril 1593

consul : il ne pensait pas à se heurter avec des canonnières contre des vaisseaux de haut bord. Sa conception était plus large : elle reposait sur des aperçus plus sages et plus étendus. Quelle en était la nature ? Le général ne le savait pas au juste, mais il avait foi dans le génie de son chef, dans la fortune de la France, et se disposait à demander compte aux Anglais de trois siècles d'outrages.

Nous étions aux premiers jours de mars. La Canche avait été rendue à son cours. Le port d'Ambleteuse était ouvert ; celui de Vimereux avait ses jetées, son chenal. Tous les grands travaux qui avaient changé l'aspect du pays touchaient à leur terme. Le rôle du général se bornait à des soins de prévoyance, d'instruction : il voulut du moins le remplir dans toute son étendue. Des trois divisions dont se composait le corps qui lui était confié, l'une stationnait à Ostro-hove, l'autre était établie à Etaples et la troisième à Fromessen. Toutes trois obéissaient à des hommes dont la fortune militaire était liée à celle du premier consul. Dupont, qui conduisait la première, n'avait pas été sans influence sur la destinée de ce guerrier célèbre. Il avait contribué à lui ouvrir la carrière, et, devenu bientôt après chef du cabinet topographique, il l'avait secondé de

toute son influence, comme il avait été appuyé de tout son crédit. Partounaux, qui conduisait la dernière, était dans une position tout opposée. Dénoncé pour ses opinions aux clubs de Marseille, il avait eu beau protester de la haine qu'il portait aux rois, on s'était obstiné à n'en rien croire. Il courait risque d'être destitué, si le général Bonaparte ne l'eût couvert de son égide : celui-ci l'appela à l'armée active, il lui ménagea des occasions de gloire; il lui fournit à la fois les moyens de confondre ses détracteurs, et d'assurer son illustration personnelle. Partounaux en avait gardé souvenir : il était tout entier à son protecteur. Loison, qui était à la tête de la deuxième division, n'avait eu aucun rapport bien direct avec le chef de l'État : mais il était ardent, obséquieux, il aimait la gloire. Il tressaillait au nom de Marengo : celui qui avait fixé la fortune dans cette journée fameuse était un dieu pour lui.

Avec de tels hommes on pouvait se dispenser de vigilance : on n'avait pas à craindre que les moindres détails du service fussent négligés. Mais le général avait l'habitude de s'assurer lui-même de l'état des choses. Il voulut voir les plus petits postes, reconnaître les positions qu'ils occupaient. Il parcourut les camps, applaudit au goût, à l'in-

telligence qui avaient présidé à leur construction. Taillées sur un modèle uniforme, les barraques présentaient le coup-d'œil le plus gracieux : elles étaient blanchies, divisées par groupes, coupées par des ruelles qui toutes portaient le nom d'un brave ou de quelque grand combat. En avant étaient des avenues, des plantations, les faisceaux, les places d'armes : en arrière, les cuisines, les salles de danse, des jardins.

La distribution de l'intérieur n'était pas moins bien entendue. Au fond se trouvaient fixées, à deux pieds de haut, des claies, des planches garnies de paille fraîche, où reposaient les soldats. Plus avant était le carré d'habitation avec son foyer, ses banquettes, et tout autour les rateliers où se déposaient les armes, où se suspendaient les havresacs. La distribution était parfaite, mais les lieux étaient moins heureusement choisis. Le général ne jugea ni la défense assez fortement assise, ni les batteries assez bien appuyées. Les prames étaient obligées de longer la côte pour atteindre Etaples, Vimereux : elles pouvaient être enlevées ou détruites. La flotille mouillée dans la Canche n'était pas elle-même à l'abri d'un coup de main : il se hâta de remédier à un tel état de choses. Il fit une nouvelle répartition de troupes, organisa un service

de sentinelles ambulantes, qui d'une part se croisaient de quart d'heure en quart d'heure depuis Saint-Frieux, son extrême droite, jusqu'à l'embouchure de la Canche, et se continuaient, de l'autre, depuis la rive droite de la Somme jusqu'à l'Authie, son extrême gauche. Des piquets de troupes à cheval, de l'artillerie mobile furent distribués sur tout ce développement, pour assurer la marche de la flotille; et, comme l'espionnage cherchait à pénétrer partout, qu'il avait ses signaux, ses communications, le général prit les mesures les plus sévères pour le contenir. Il ordonna de faire feu sur quiconque se glisserait dans cette longue chaîne de postes; il fit garder les moulins à vent, il interdit toute sortie aux bateaux pêcheurs. Là ne s'arrêta pas sa sollicitude; il s'agissait d'une expédition d'où dépendait l'avenir de la France, tout ce qui s'y rapportait, tout ce qui devait y concourir était l'objet de ses méditations. Il avait reçu ses troupes des mains du général Soult. Le général Soult leur avait donné tous les soins qu'il donnait aux siennes. Ney, sensible à cet acte de bienveillance, lui avait fait une visite, avait reconnu avec lui Vimereux, Ambleteuse, toute la partie de la côte qui lui était confiée. Boulogne avait surtout attiré son attention. Ce port ne présen-

tait plus les difficultés contre lesquelles avait si péniblement lutté la marine; les immenses embarcations qu'il renfermait pouvaient maintenant sortir sans dommages. Celles qui appareillaient les premières n'étaient plus exposées à toucher, si elles voulaient se placer sous la protection des batteries, ou à se faire prendre, si elles étaient obligées de s'élever au large pour éviter les coups de vent. L'artillerie avait perfectionné son tir; un fort s'élevait du milieu des rescifs; le mouillage semblait tout-à-fait couvert.

Ces dispositions sans doute étaient puissantes. Des bombes qui portaient le ravage à deux mille toises; des boulets qui atteignaient plus loin encore; un ouvrage formidable qui dominait les passes, tout cela était fait pour commander la réserve, et cependant tout cela n'inspirait pas encore au général une entière sécurité. L'Angleterre ne pouvait voir cet immense armement sans une terreur profonde. Elle devait tout faire, tout tenter pour le détruire; et Ney ne se dissimulait pas que si l'entreprise était périlleuse, elle avait aussi ses chances. Il redoutait ce que l'audace, la corruption pouvaient entreprendre. La dernière attaque avait prouvé que les bombes ennemies venaient atteindre nos bâtimens jusqu'au fond du port. Il

craignait que Nelson ne tirât parti de cette épreuve; qu'il ne s'aidât de quelque ténébreuse machination, et ne réussît à livrer nos transports aux flammes. Il supposait une escadre ennemie; celle-ci partait à minuit d'Angleterre; elle arrivait à la hauteur de Boulogne sur les cinq heures du matin. Elle s'embossait entre la batterie des Grenadiers et le fort de l'Heurt; elle poussait des bombardes en avant, et mettait le port dans un affreux désordre. Si nos batteries rasantes, si nos batteries de côte gênaient son action, elle jetait quelques mauvaises frégates sur ses flancs, ou les employait à éteindre, à détourner le feu. Ses projectiles continuaient pendant l'intervalle, la trahison les secondait peut-être, et nos immenses moyens d'embarcation étaient détruits.

Il fallait pour éviter ce désastre que l'attaque fût immédiatement repoussée, immédiatement contenue. Le bombardement, pour peu qu'il se prolongeât, ne pouvait manquer d'être dommageable. C'était aussi à refouler l'agression, à l'éloigner à son début que tendaient toutes les combinaisons du général. Il voulait qu'une division de prames se tînt sans cesse au mouillage, qu'elle dessinât un angle saillant à l'embouchure de la Lyonne; qu'elle se plaçât à l'abri des batteries rasantes, et fût constamment prête

à entrer en action. Elle eût été soutenue par deux lignes de chaloupes canonnières, qui fussent sorties tous les jours à la marée descendante, et qui eussent jeté l'ancre jusqu'au moment où l'ennemi eût été signalé. Toutes eussent été montées par des détachemens d'élite, et toutes ensemble eussent porté sur l'escadre, eussent tenté l'abordage, aux premiers coups de feu. Si les vents, si la fortune leur eussent été contraires, elles se fussent repliées sous la protection des batteries de côte et eussent gagné Etaples, Vimereux ou Ambleteuse. Ces deux derniers ports couraient les mêmes dangers que Boulogne. Le général pensait qu'on devait leur appliquer les mêmes dispositions. Le général Soult, auquel il avait soumis ses perplexités et ses vues, les avait accueillies avec le même esprit qui les avait dictées.

« Je vous remercie, lui manda-t-il, je vous remercie bien sincèrement, mon cher général, des réflexions sur la défense de Boulogne que vous m'avez adressées. Je les mettrai à profit, si les circonstances s'en présentent.

« Nous avons deux prames qui sont destinées à sortir en cas d'attaque; nous en attendons plusieurs autres qui s'arment dans ce moment au Havre, à Dunkerque, à Ostende, et qui sont également destinées à soutenir et à protéger

les bâtimens de la flotille qui sont en rade.

« En cas d'attaque quelques divisions de chaloupes canonnières et de bateaux canonniers iraient en rade, et cette mesure serait d'autant plus nécessaire qu'en dégorgeant le port elle obligerait l'ennemi, quelle que fût sa force, à se tenir à une distance respectable.

« On a pris beaucoup de mesures pour prévenir l'effet d'un incendie, et tous les jours on ajoute encore quelque précaution. Le service se fait depuis quelque temps sur les quais avec assez d'exactitude, et nous remarquons avec plaisir que sous ce rapport nous avons fait des progrès sensibles.

« La flotille n'a pu faire encore de fréquentes sorties, parce que jusqu'à ce jour elle n'a cessé de travailler, de nuit et de jour, à ses constructions et à des réparations d'une importance majeure; mais à présent que ses travaux avancent, j'espère qu'elle reprendra cet exercice qui est nécessaire, non-seulement pour l'instruction des marins, mais même pour celle des troupes qui sont embarquées, et aussi pour familiariser l'ennemi à nous voir en présence.

« Quant aux ports d'Ambleteuse et de Vimereux, dont vous me parlez aussi dans votre lettre, il paraît assez difficile que l'ennemi puisse

rien entreprendre de nuisible, car la situation de ces deux ports et l'armement qui est établi pour en assurer la défense, lui opposent des difficultés qu'il ne pourrait pas aisément surmonter.

« Je vous assure de mon amitié.

« SOULT. »

CES dispositions répondaient à peu près à celles qu'avait indiquées le général; mais, bonnes pour prévenir un coup de main, elles lui semblaient tout-à-fait insuffisantes pour conduire au but qu'on voulait atteindre. Le centre des opérations lui paraissait mal choisi, il eût voulu voir quitter Boulogne pour Etaples. Etaples présentait en effet d'immenses avantages. Sa baie pouvait recevoir quinze à dix-huit cents bâtimens: elle les mettait à l'abri de la bombe, en mesure de sortir d'une seule marée. Il leur eût fallu, il est vrai, deux heures de plus pour toucher la côte d'Angleterrre : en revanche si le temps fût devenu mauvais, ils eussent eu moins de peine à regagner la Canche, moins de périls à s'échouer. On construisait un fort sur le banc aux Chiens. La rade, le mouillage d'appareillage que défendaient déjà trois batteries formidables, allaient se trouver à l'abri de toute insulte. Mais la flo-

tille, le matériel étaient échelonnés sur Boulogne. On ne pouvait donner suite à une idée semblable. On signala d'ailleurs sur ces entrefaites un danger que n'arrêtent ni embarcations ni redoutes. On répandit que les croisières ennemies avaient poussé sur le rivage cinq balles de coton empoisonnées : on annonça que l'ennemi avait recours à la peste (1). L'armée entière était dans la stupeur. Le premier consul répugnait à admettre un fait semblable. Cependant un rapport le signalait, il charga Ney de lui transmettre tout ce qu'il avait recueilli à cet égard.

(1) AUX POSTES DE LA CÔTE.

A la batterie de Saint-Frieux, le 25 *ventôse an XII*
(16 *mars* 1804).

Soyez à vos postes, citoyens, et redoublez de surveillance.

Les Anglais, ne pouvant nous vaincre par la force, usent de leur dernière ressource, *la peste.*

Cinq balles de coton sont maintenant échouées sur nos côtes.

Défense à qui que ce soit d'approcher des embarcations et des objets qui pourraient échouer.

Que des patrouilles circulent sans cesse, que les préposés des douanes les accompagnent.

Le général de brigade,

VILLATTE.

P. S. Le présent passera de poste en poste depuis la

« Je suis instruit, citoyen général Ney, que les Anglais ont jeté sur nos côtes des balles de coton qui ont donné lieu de penser qu'elles pouvaient être empoisonnées. Donnez-moi sur ce fait tous les détails qu'on pourrait avoir. Il serait triste de penser qu'on eût pu pousser si loin l'oubli de tous les principes. »

« BONAPARTE. »

Malmaison, 30 *ventôse an XII* (21 *mars* 1804).

Comme le premier consul, le général présumait peu de l'école qui régissait l'Angleterre, mais il ju-

batterie de la Petite-Garenne, jusqu'à l'entrée du port de Boulogne.

VILLATTE.

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE VILLATTE AU GÉNÉRAL EN CHEF SOULT, COMMANDANT LE CAMP DE SAINT-OMER.

A la batterie de Saint-Frieux, *le* 25 *ventôse an XII.*

MON GÉNÉRAL,

Les Anglais, ne pouvant nous vaincre par la force, usent de leur dernière ressource, *la peste.*

Cinq balles de coton sont maintenant échouées sur nos côtes; je m'empresse de vous en donner avis.

Depuis Saint-Frieux jusqu'à l'embouchure de la Canche, toutes les troupes sont à leurs postes; des patrouilles sont répandues sur l'Estran; les préposés des douanes marchent avec elles.

En vue de cette batterie, et presque à portée, sont une frégate, deux corvettes ennemies, et une quantité de petits

geait comme lui la chose si monstrueuse qu'il refusait d'y croire. Il fit néanmoins vérifier le fait, et il se trouva que cet attentat, qui avait mis toute la côte en rumeur, se bornait à un hamac que des pêcheurs avaient ramassé sur la plage.

bâtimens pêcheurs, placés sur la même ligne, et que je présume porteurs d'autres balles de coton.

Comme il est défendu à qui que ce soit de sortir aucune embarcation, je viens de renouveler l'ordre de faire feu sur tout ce qui paraîtra en mer et à portée des batteries.

Je vous prie, mon général, de vouloir bien donner l'ordre que le détachement du 46ᵉ régiment, chargé de la garde de la batterie de Saint-Frieux, barraque en arrière et à portée d'elle.

S'il y avait quelque chose de nouveau, mon général, je m'empresserais de vous en donner l'avis.

Salut et respect.

VILLATTE.

CHAPITRE II.

Création de l'Empire.

CETTE alarme avait réveillé les haines qui fermentaient déjà au fond des cœurs. Elle ne fut pas sans influence sur la manifestation des sentimens qui animaient les troupes. L'Angleterre affectait depuis long-temps une aversion aveugle pour le premier consul, et cette aversion ne se trahissait pas seulement par des emportemens à la tribune, elle éclatait encore dans les communications à l'étranger. A Pétersbourg, l'amiral Waren avait annoncé « de nouvelles secousses

qui devaient renverser le général Bonaparte. » A Madrid, l'ambassadeur Frère avait protesté, à diverses reprises, « qu'il ne pouvait long-temps échapper : qu'un peu plus tôt, un peu plus tard il devait succomber au fer ou au poison (1). »

Georges et ses sicaires, jetés sur les côtes de France par des bâtimens anglais, avaient été au moment de réaliser ces prévisions atroces; et voilà que, pour combler la mesure, on venait d'éventer les complots de deux agens britanniques. Drake, ministre d'Angleterre près la cour de Bavière, ne se bornait pas à tramer la ruine du gouvernement, le meurtre du premier consul; il aspirait encore à renouveler les ravages de la machine infernale, à faire sauter les poudrières, si l'occasion s'en présentait (2). Spencer Smith s'était livré à Stuttgard, où il était accrédité, aux mêmes manœuvres, aux mêmes machinations. Il avait,

(1) 3 avril 1803.

(2) « Article 2. — Le but principal du voyage étant le renversement du gouvernement actuel; un des moyens d'y parvenir est d'obtenir la connaissance des plans de l'ennemi. Pour cet effet, il est de la plus haute importance de commencer, avant tout, par établir des correspondances sûres dans les différens bureaux, pour avoir une connaissance exacte de tous les plans, soit pour l'extérieur, soit pour l'intérieur. La connaissance de ces plans fournira les meilleures armes pour les déjouer, et le défaut de succès

comme son collègue, ourdi l'assassinat; il avait, comme lui, offert une prime à la honte, soldé les pratiques les plus infames. Ce n'était pas tout néanmoins. Le ministère anglais, loin de repousser tant d'opprobre, l'avait asumé sur sa tête.

Il avait déclaré à la face de l'Europe « qu'il serait coupable, s'il ne secondait pas les efforts de ceux des habitans de la France qui faisaient profession de sentimens hostiles contre son gouvernement actuel (1). » Ainsi le dessein d'attenter aux

est un des moyens de discréditer absolument le gouvernement ; premier pas vers le but proposé, et le plus important.

« On pourrait, de concert avec les associés, gagner les employés dans les fabriques de poudre, afin de les faire sauter quand l'occasion s'en présentera.

« Il est surtout nécessaire de s'associer et de s'assurer de la fidélité de quelques imprimeurs et graveurs, pour imprimer et faire tout ce dont l'association aura besoin.

« Il serait à désirer que l'on connût au juste l'état des partis en France, et surtout à Paris.

« Il est entendu qu'on emploiera tous les moyens possibles pour désorganiser les armées, soit au dehors, soit au dedans.

(*Instructions de M. Drake à un de ses agens.* M. D. L.)

(1) Note de lord Hawkesbury, adressée aux ministres étrangers résidant près la cour de Saint-James.

jours du premier consul, le dessein de détruire du moins son ouvrage était avoué, proclamé par l'Angleterre. L'Angleterre ne voulait pas seulement frapper le grand homme qui avait réuni en un faisceau les élémens épars des forces publiques, elle voulait atteindre les institutions, dissoudre les armées, renverser, en un mot, tout ce qu'avaient consacré de généreux dix ans de périls et de gloire.

Sa dernière tentative avait échoué, le premier consul était heureusement échappé à ses poignards. Mais l'armée ne se faisait pas illusion sur l'état des choses : elle sentait que l'énergie populaire était épuisée, que chacun était las, fatigué de troubles ; que la révolution était vaincue, si la main puissante qui l'avait mise au port venait à succomber. Ses travaux n'étaient plus qu'une longue révolte ; ses victoires qu'une suite d'attentats, et pour comble de misère, cette France qu'elle avait si vaillamment défendue, qu'elle avait entourée de tant de gloire, devenait la proie de l'émigration. Elle fut outrée de cette constance de haine ; elle se serra autour de son chef, lui demanda d'assurer à la fois son existence et son ouvrage. Les dragons réunis en divisions indépendantes avaient pris l'initiative. Ils avaient demandé que le premier consul re-

vêtit la pourpre impériale, et leur vœu, reproduit jusque dans le moindre hameau, était devenu celui de la France entière. Les adresses se multipliaient dans les corps; chaque jour Loison en transmettait de nouvelles, chaque jour Dupont renouvelait l'expression de son dévouement, celle des vœux de ses officiers (1). Le général s'associa à cet unanime mouvement.

Le retour était un peu brusque, le danger moins imminent peut-être qu'on ne paraissait le croire; mais la nature a ses jeux comme la fortune, et si Bonaparte était assez heureux pour échapper encore au fer, au poison, il pouvait être atteint par une maladie soudaine, laisser son œuvre incomplète aux mains d'un

(1) AU GÉNÉRAL EN CHEF NEY.

Je vous transmets, mon cher général, les adresses individuelles des généraux et colonels de la 1re division au premier consul; elles renferment toutes le même vœu que nous avons déjà émis à la tête des troupes pour que le héros de la France soit revêtu de la dignité impériale. Je vous prie de mettre ces adresses sous ses yeux, comme le gage le plus sacré du devouement de la division dont il m'a confié le commandement.

J'ai l'honneur de vous saluer.

DUPONT.

Au quartier-général à Flayelle, le 14 floréal an XII.

successeur. Les institutions ne se consolidaient point; la France était soumise à toutes les chances du hasard, de l'ambition. L'hérédité sans doute éveillait de vives répugnances; cependant l'on venait de promulguer les droits civils des Français : la liberté, l'égalité étaient infusées dans les lois ; le but de la révolution était atteint. On ne pouvait sacrifier le fond à la forme, compromettre ce qu'on avait poursuivi à travers tant de sacrifices et d'efforts, pour ménager une vaine susceptibilité. Soldats et officiers, étrangers d'ailleurs à ces sortes de délicatesses, étaient impatiens de remettre le dépôt des principes qu'ils avaient si généreusement défendus aux mains d'un homme capable de les faire triompher encore. Le général les réunit, et confondant leurs vœux dans une rédaction commune, il fit au premier consul une adresse conçue en ces termes :

LE GÉNÉRAL EN CHEF, LES GÉNÉRAUX, OFFICIERS ET SOLDATS DU CAMP DE MONTREUIL AU PREMIER CONSUL.

9 floréal an XII (15 mars 1804).

« La monarchie française s'est écroulée sous le poids de quatorze siècles; le bruit de sa chute a

épouvanté le monde et ébranlé tous les trônes de l'Europe. Abandonnée à une subversion totale, la France a éprouvé en dix années de révolution tous les maux qui peuvent désoler les nations. Vous avez paru, général consul, rayonnant de gloire, étincelant de génie, et soudain les orages ont été dissipés.

« La victoire vous a placé au timon du gouvernement : la justice et la paix s'y sont assises avec vous.

« Déjà s'affaiblissait le souvenir de nos misères, et les Français ne connaissaient plus d'autre sentiment que la reconnaissance, lorsqu'un événement affreux est venu leur montrer de nouveaux dangers.

« Vainement défendus par l'amour de trente millions d'hommes, vos jours ont été menacés; un seul coup de poignard faisait rétrograder les destinées d'un grand peuple et rallumait dans son sein toutes les fureurs de l'ambition et de l'anarchie.

« Cette effrayante perspective a dissipé toutes les illusions, et les esprits ont été partagés entre l'horreur du passé et la crainte de l'avenir. La France, avec toute sa gloire et toute sa puissance, pouvant tout perdre en un jour, a été frappée de stupeur et d'épouvante. C'est le colosse aux pieds

d'argile. Il est temps de mettre un terme à cet état d'anxiété; il est temps que des institutions fortes nous garantissent une prospérité durable. De tous les points de la France, le même cri se fait entendre. Ne soyez point sourd à ce cri de la volonté nationale.

« Acceptez, général consul, la couronne impériale que vous offrent trente millions d'hommes. Charlemagne, le plus grand de nos anciens rois, l'obtint jadis des mains de la victoire : avec des titres plus glorieux encore, recevez-la de celles de la reconnaissance; qu'elle soit transmise à vos descendans, et puissent vos vertus se perpétuer sur la terre avec votre nom.

« Pour nous, général consul, pleins d'amour pour la patrie et pour votre personne, nous consacrerons notre existence à la défense de l'une et de l'autre. »

Les camps d'Ostende, de Saint-Omer, ne tardèrent pas à suivre l'exemple de celui de Montreuil, et mirent dans l'expression de leurs vœux plus d'enthousiasme encore. On avait d'abord pensé à prévenir ces tumultueuses démonstrations où chacun s'échauffe au feu de son voisin, et l'exalte à son tour. On avait imaginé de s'en tenir à des députations, de ne faire voter par compagnie qu'un officier, un sous-officier et un soldat. Mais

tous réclamèrent leurs droits avec véhémence, tous voulurent donner individuellement leur suffrage et le donnèrent avec transport. Jamais on n'avait vu un tel empressement, une semblable unanimité; mais aussi, comme l'observait le général Soult, « jamais la nation n'avait tant fait pour son bonheur, en acquittant sa reconnaissance » (1). Le tribunat, le sénat, toute la magistrature, depuis les premiers corps judiciaires jusqu'aux plus modestes administrations de hameaux, avaient manifesté les mêmes intentions, exprimé les mêmes vœux. Le premier consul accepta le nouveau titre qui lui était déféré et fut proclamé empereur le 18 mai 1804.

La question d'hérédité avait été renvoyée aux assemblées primaires, mais le vœu de la nation éclatait de toutes parts. Le pouvoir confié à Napoléon fut continué à sa famille; l'ordre de succession fut réglé : il n'y eut plus d'intervalle entre celui qui meurt et celui qui succède; toute voie fut fermée à l'ambition. Le nouvel ordre de choses appelait de nouveaux titres, de nouvelles dénominations. Consul, Bonaparte avait des généraux en chef; empereur, il est obligé de prendre les allures monarchiques, de créer de grands digni-

(1) Lettre au général Ney. — 17 floréal an XII.

taires, des maréchaux. Ney fait partie de cette création nouvelle : il reçoit le bâton du suprême commandement comme Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Davout, Bessières, Kellermann, Lefebvre, Perignon et Serrurier.

CHAPITRE III.

Légion-d'Honneur.

« Quand Pépin fut couronné, dit Montesquieu, ce fut une cérémonie de plus et un fantôme de moins : il n'acquit par là que des ornemens ; il n'y eut rien de changé dans la nation. » Ainsi en était de l'intronisation nouvelle : elle ne conférait au premier consul aucun droit qu'il n'eût déjà : elle ne faisait que consolider ceux que le peuple avait conquis : elle les plaçait hors de l'atteinte des poignards, elle leur assignait des points de ralliement en cas d'orages ; et si la révolution devait

être frappée dans son chef, elle était du moins garantie dans ses résultats. L'armée, sans cesse exposée à voir flétrir la gloire qu'elle avait acquise, répudier les principes qu'elle avait défendus, accueillit avec enthousiasme ce gage de sécurité. Elle se rappelait que l'aristocratie, toujours aux embûches contre le général Bonaparte, l'avait toujours aussi trouvée sur son chemin. C'était lui qui l'avait battue au 13 vendémiaire; c'était lui qui l'avait fait échouer au 18 fructidor, et lui encore qui l'avait accablée au 18 brumaire, qui avait confondu tous ses complots. L'armée chérissait en lui le champion des idées nouvelles : elle salua avec transport l'avènement d'un homme que ses travaux, les trames de l'étranger proclamaient également le représentant de la révolution. Aussi chaque jour amenait son hommage, chaque jour cette sympathie qui se cherche, se devine, se découvrait par quelque trait nouveau. L'empereur se plaisait à honorer le courage, à le stimuler par toutes sortes de distinctions. En Italie, il lui avait décerné des armes d'honneur; en Égypte, il lui avait accordé des gratifications considérables; en France, il lui avait souvent adressé de flatteuses paroles. Parvenu au souverain pouvoir, il voulut faire davantage. La Légion-d'Honneur était instituée de-

puis quelques mois, il fit lui-même la distribution des croix aux troupes qui se trouvaient à Paris, et chargea les maréchaux de répartir aux corps répandus sur les côtes celles qui leur étaient destinées : Ney en reçut soixante-dix-sept grandes et cent trente petites : mais l'enthousiasme était au comble : l'un déplorait la fatalité qui l'avait éloigné de la capitale ; l'autre maudissait la fortune qui le privait de la satisfaction d'être décoré par l'empereur. Les regrets étaient unanimes : le maréchal crut devoir les transmettre à celui qui en était l'objet. « Il est de mon devoir, lui manda-t-il (1), de vous exprimer le vif désir que manifestent les officiers-généraux de recevoir des mains de Votre Majesté cette glorieuse décoration. Ils avaient osé espérer être aussi heureux que ceux des membres de la Légion-d'Honneur qui se sont trouvés à Paris à la cérémonie du 14 juillet.

« Ce désir que je partage avec eux prend sa source dans l'amour pour Votre Majesté, qui rend ses faveurs bien plus précieuses pour eux lorsqu'elles sont offertes par elle-même »

On touchait à la Saint-Napoléon. L'empereur remit à cet anniversaire la faveur dont les officiers-

(1) Lettre du 6 thermidor an XII (25 juillet 1804).

généraux se montraient si jaloux. Mais, rattachant aussitôt une idée de concorde à une satisfaction d'amour-propre, il voulut que les troupes devinssent aussi bienveillantes entre elles qu'elles paraissaient l'être à son égard, qu'elles oubliassent les distinctions du Rhin et de l'Adige, qu'elles missent en commun toutes leurs haines, toutes leurs affections. Il fit diriger celles qui stationnaient à Bruges, à Ostende, à Montreuil, sur celles qui campaient à Boulogne. Les chefs de corps eurent ordre de s'entendre pour les mettre en mesure de se traiter, de fraterniser entre elles. Le camp de Saint-Omer était l'Amphitryon; le maréchal Soult, qui le commandait, voulut prendre les idées de son collègue. « Sa Majesté, lui manda-t-il, a paru désirer que les troupes du camp de Montreuil que vous amenez fussent, pour les journées du 28 et du 29, établies dans nos camps avec celles du camp de Saint-Omer qui les occupent. Celles-ci donneront à manger à celles de votre armée ainsi qu'à celles qui viendront des différentes réserves; par ce moyen, l'intention de Sa Majesté, que les troupes fraternisent pendant tout le temps qu'elles seront ensemble, sera accomplie. Il eût été difficile de remplir cette intention de Sa Majesté sans que vos troupes fussent éta-

blies dans nos camps, quoique peut-être vous eussiez préféré qu'elles campassent sous la toile, dans une position déterminée, à portée du lieu de la cérémonie, ou qu'elles fussent cantonnées dans les villages à proximité, et que dans tous les cas elles fussent pour la journée du 28 réparties dans nos camps pour y manger et fraterniser avec les autres troupes qui seront à la cérémonie. Si vous pensez, mon cher maréchal, que l'une ou l'autre de ces dispositions mérite la préférence, je vous prie de m'en instruire de suite. Je m'empresserai de me concerter avec vous sur le mode le plus convenable pour en assurer l'exécution, etc. » Ney adopta les dispositions qui paraissaient le plus dans les convenances de son collègue. Soult, resserra ses cantonnemens. La cavalerie se plaça dans ses villages; l'infanterie fut reçue sous ses tentes : chaque soldat eut son hôte, chaque officier son commensal. L'armée entière s'établit dans l'étroit espace que renfermait le camp de Saint-Omer.

La nuit était douce : elle se passa en réminiscences, en joyeux propos : l'un faisait de nouveaux rêves de gloire, l'autre retraçait les chances, les dangers, que la révolution avait courus. Elle avait tour à tour été assaillie par les conspirations et par les armes; elle avait tour à

tour été au moment de succomber sous les trames de l'émigration, de périr sous les coups des rois. Mais toujours le même homme était apparu comme un génie tutélaire : toujours il avait réparé les défaites, toujours il avait dissipé les complots. Il consommait aujourd'hui son œuvre; il prenait sous sa garde le dépôt des principes qu'il avait défendus. L'ambition sans doute avait sa part dans l'entreprise; mais des grands généraux auxquels la révolution avait confié sa fortune, l'un était passé à l'étranger, l'autre avait trahi ses principes, un troisième venait de pactiser avec l'émigration. Il ne fallait pas exiger, lorsque ses émules étaient si ignominieusement infidèles à leur gloire, qu'il n'eût aucune des faiblesses de l'humanité.

Le jour commençait à poindre : l'artillerie tonna, annonça la fête. Tout fut aussitôt sur pied. On se forma; on se rangea sur le terrain destiné à la cérémonie. C'était un espace d'une pente douce qui se terminait à la falaise. Au milieu était le trône sur lequel se disposèrent tous les corps, se distribuèrent toutes les colonnes.

L'infanterie se déploya en éventail : la cavalerie décrivit le demi-cercle en arrière, et plus en arrière encore s'entassa la population des cam-

pagnes, la masse des curieux que la fête avait attirés. L'esplanade était ondulée, taillée en forme d'amphithéâtre. Tous avaient en vue cette côte où se forgeait depuis si long-temps la guerre; et ce trône que venait d'élever la crainte des agitations. On était impatient d'atteindre l'une, on se promettait de défendre l'autre. On était ivre d'espérance et d'avenir.

Une salve vint tout-à-coup mettre un terme à ces manifestations patriotiques. Elle annonçait l'empereur. Chacun se recueille, chacun est immobile. Le prince paraît enfin à la tête de son cortége. Toutes les voix éclatent; tous les chapeaux sont en l'air : un profond silence néanmoins succède bientôt à cette explosion d'enthousiasme. L'empereur prend la parole, et s'adressant aux légionnaires qui sont réunis à la tête de chaque demi-brigade : « Vous jurez, » leur dit-il, « vous jurez sur l'honneur de vous dévouer au service de la république, de concourir de toutes vos forces à maintenir son territoire dans son intégrité, à défendre son gouvernement, les lois, les propriétés qu'elles ont consacrées. Vous jurez de combattre par tous les moyens qu'autorisent la justice, les lois, la raison, toute entreprise qui tendrait à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres, les qualités qui en étaient l'attribut.

Vous jurez enfin de concourir, de tout votre pouvoir, au maintien de la liberté et de l'égalité. Vous le jurez! » Ces principes étaient ceux qu'ils avaient proclamés, qu'ils avaient fait triompher sur mille champs de bataille : ils furent accueillis avec les plus vives acclamations. «Vous, soldats, reprend aussitôt l'empereur, vous jurez de défendre, au péril de votre vie, l'honneur du nom français, votre patrie, les institutions, les lois qui la régissent? « Nous le jurons, » s'écria l'armée, comme saisie d'un mouvement spontané, « nous le jurons! » Le serment retentissait encore lorsqu'on aperçut une escadrille qui gagnait le port à pleines voiles. C'était celle du capitaine Daurier, qui, obligé deux fois de rentrer au Havre, avait enfin réussi à échapper aux croisières ennemies et atteignait Boulogne. Les acclamations recommencent alors; on défile, on pose les armes. Tout est dans l'exaltation. On chante, on danse, on lutte de vitesse; on s'essaie à la course, à tous les jeux qu'invente une féconde imagination. Un feu d'artifice termine enfin la fête : le bouquet éclate, et quinze mille hommes rangés en bataille aux bords de la falaise ouvrent un feu de file avec des cartouches étoilées.

Ces gerbes, ces traînées de lumière excitent de nouvelles acclamations, et la nuit est déjà noire,

que l'armée s'enivre encore du magnifique spectacle dont elle a été témoin. Mais ce spectacle est aussitôt signalé par les croisières ennemies : les croisières ennemies ont annoncé la levée des camps de Bruges, d'Ostende et de Montreuil, la concentration de l'armée devant Boulogne. Toute l'Angleterre est en mouvement. Persistant néanmoins dans sa méprise, elle croit encore que ces prames qui s'amoncèlent sur la côte doivent affronter ses vaisseaux de haut bord; que l'armée, prête à se jeter sur ces embarcations, pense enlever le passage de haute lutte, qu'elle se propose de franchir le détroit par la seule force militaire de la flotille. Elle veut l'arrêter, troubler l'appareillage : sa croisière met à la voile et vient intrépidement nous chercher.

La combinaison qui devait nous porter au-delà de la Manche était loin d'être à terme. On se borna à relever le gant. Le feu s'ouvrit à demi-portée. En un instant l'action devint ardente. L'empereur la dirigeait lui-même : monté dans un canot avec l'amiral Bruix, il l'animait, la guidait; le désordre se manifesta bientôt dans l'escadrille anglaise. Celle-ci avait perdu un cutter; ses corvettes étaient à la remorque; nos canonnières serraient le vent, poussaient à l'abordage : elle n'osa prolonger la lutte et disparut. L'empereur s'éloigna

lui-même : il félicita la flotille, et lui annonça que les bâtimens qu'elle venait de disperser ne tarderaient sûrement pas à reparaître; mais que, si elle continuait à déployer la même vigueur, la même audace, toutes les escadres ennemies ne l'empêcheraient pas de prendre terre, d'étouffer dans leur source ces guerres cruelles dont on fatiguait le continent.

Il avait inspecté, reconnu tout ce que présentait cette partie de la côte : il s'achemina sur Montreuil; des détachemens étaient disposés sur la route; il fut partout accueilli avec les plus vives acclamations. Les deux tiers du camp, qui n'avaient pu assister à la cérémonie, voulaient lui offrir l'expression de leur dévouement, ceux qui en avaient été témoins la renouveler encore.

Les troupes étaient sous les armes : elles exécutèrent toutes les manœuvres, toutes les évolutions de ligne. Leurs mouvemens étaient précis, leurs déploiemens rapides. L'empereur fut charmé de leurs progrès. Il témoignait sa satisfaction au maréchal, et lui faisait remarquer cette attitude haute que présentait maintenant le soldat, cette tenue élégante et martiale qui faisait un si heureux contraste avec les haillons qui le couvraient naguère encore. « Sans doute, répliqua le maréchal, l'administration militaire, comme toutes les bran-

ches de l'économie publique, a ressenti les heureux effets de votre gouvernement réparateur. Elle s'améliore, elle devient prévoyante, économe; mais oserai-je vous le dire, peut-être il conviendrait d'exciter ses efforts, de l'honorer dans ceux qui la dirigent... » — « Dans votre ordonnateur... vous voulez dire?... » — « Oui, Sire; faites Marchand commandant de la Légion-d'Honneur, reprit vivement le maréchal : personne n'est plus digne de cette distinction; personne n'a des principes plus sûrs, des talens plus étendus, personne ne vous est plus dévoué. »

L'empereur applaudit à cette idée. Il voulait que l'administration militaire recueillît le prix de ses efforts, qu'elle eût, comme le combattant, sa part de gloire, et se proposât comme lui la splendeur de la France pour but de ses travaux. Il accorda ce que demandait le maréchal, et continuant de voir, de suivre les troupes, il se fit présenter le plus ancien soldat de chacune des demi-brigades. Il les interrogea lui-même, voulut savoir où ils avaient combattu, où ils avaient été blessés, et leur accorda à tous une pension. Ces petits actes de munificence payaient le sang qu'ils avaient répandu : chacun en devenait plus attaché au drapeau. La troupe sentait que le timon de l'État était remis à des

mains qui savaient apprécier les services, que le prix du courage ne serait plus l'opprobre et la mendicité.

Les Anglais cependant se disposaient à revenir à la charge. Ils rassemblaient, confectionnaient de nouveaux moyens de destruction et annonçaient la ruine prochaine de la flotille. Ils ne tardèrent pas en effet à la chercher. Ils mirent à la voile le 1er octobre, se présentèrent le 2 devant Boulogne avec cinquante-deux bâtimens de toutes grandeurs. Lord Keith était à leur tête. Il les rangea, les disposa à distance et poussa sur le port vingt machines infernales. Le vent soufflait avec force. Elles franchirent la ligne d'embossage et vinrent éclater entre nos embarcations et le rivage. L'explosion fut terrible : elle se fit sentir à plus de trois lieues dans les terres, mais produisit peu d'effets sur les bâtimens. Une péniche cependant fut détruite : elle voyait un navire arriver sur elle ; elle le prit pour un brick véritable et résolut de l'enlever ; elle dirigea sur lui, l'accosta et se disposait à tenter l'abordage, quand une détonation subite emporta hommes et bâtiment. Le danger était manifeste, néanmoins on continua de se jeter sur ces machines redoutables. On parvint même à en enlever une. C'étaient des amas d'artifices auxquels était adaptée une espèce de

pendule, qui devait à la suite d'un certain nombre d'oscillations faire partir une détente et déterminer l'explosion.

L'action s'était prolongée fort avant dans la nuit. Les Anglais avaient eu diverses embarcations prises ou coulées. Notre ligne était compacte, en bel ordre. Ils n'osèrent renouveler le combat et s'éloignèrent. L'évènement était heureux. Cette dispendieuse tentative avait été longuement élaborée, annoncée avec emphase. Le mauvais succès qui l'avait accueillie ne pouvait manquer d'affaiblir l'opinion que l'Europe avait de la puissance britannique, et augmenter encore l'idée qu'elle s'était faite du plan d'attaque, de la sagesse des combinaisons sur lesquelles il était conçu. Le maréchal témoigna à son collègue la satisfaction que lui donnait ce beau succès, et l'invita à une fête militaire qu'il préparait. Les troupes devenaient de plus en plus manœuvrières. Lui-même prenait chaque jour plus de goût à des évolutions qu'il dirigeait lui seul, qu'il embrassait de sa puissante voix. « Dimanche prochain, mon cher maréchal, lui écrivit-il, je fais manœuvrer seize bataillons; si, à cette époque, vos occupations vous permettent de vous absenter une partie de la journée, je serai enchanté de vous recevoir au milieu de mes troupes.

La manœuvre commencera à sept heures du matin, dans la plaine près du château de Recques, sur la route de Boulogne à Montreuil, et à trois quarts de lieue de cette dernière ville. Vous pourrez aisément retourner le soir à Boulogne, si vous le jugez nécessaire. Vous m'avez promis de venir me voir après le départ de l'empereur. Je vous somme de votre parole (1). »

Un tel spectacle méritait, en effet, d'être offert à un tel homme; les troupes étaient lestes, rompues à toutes les évolutions, à toutes les manœuvres. Le maréchal commandait de la voix cette immense colonne. Jamais plus beau coup d'œil ne s'était présenté.

(1) Lettre du XI vendémiaire (3 octobre 1804).

CHAPITRE IV.

Dispositions pour la descente.

La belle saison était écoulée, les pluies commençaient à devenir plus abondantes, et les vents, toujours vifs sur la côte, à souffler avec plus de force, plus d'impétuosité. Les baraques portaient déjà les traces de leur violence. Les unes avaient une partie de leurs cloisons défoncées, les autres étaient sans toitures, et le soldat sans cesse occupé à rajuster des assemblages qui se détraquaient sans cesse. La santé des troupes était compromise, le maréchal fit achever ce que l'orage avait commencé. Les constructions

étaient trop légères, il ordonna qu'on les reprît par la base, qu'on les exécutât sur un meilleur plan, sur des dimensions plus étendues. La pierre manquait, on ramassa ce que présentait le lit des rivières, on ouvrit des fouilles pour puiser au sein de la terre ce qu'on ne trouvait pas à la surface. Enfin à force de constance et d'efforts, on réunit les matériaux dont on avait besoin; on put bâtir avec solidité. Chacun alors se mit à l'œuvre, chacun devint maçon ou charpentier. On édifiait, on abattait avec le même zèle. Des habitations spacieuses et sûres s'élevèrent bientôt où l'on n'avait d'abord jeté que d'étroites, de frêles constructions.

Le maréchal ne s'en tint pas là. On touchait à la saison des neiges, il voulut que le soldat eût des lieux de réunion où il pût tromper les heures, user le temps que le service lui laissait. Il fit ouvrir des salles spacieuses en arrière du front de chaque régiment. L'une, placée au centre du premier bataillon, devait servir de salle d'armes; l'autre, disposée derrière le deuxième, de salle de danse; et la troisième, placée sur la même ligne, mais dans l'intervalle qui les séparait, former une salle de conférence pour les officiers. C'était là que devaient avoir lieu les exercices auxquels venait de les assujé-

tir le maréchal. Il avait exigé qu'ils se rendissent compte des manœuvres auxquelles ils avaient pris part, des grandes opérations dont ils avaient été témoins. L'attaque des places, l'administration des corps, la connaissance des lois, tout ce qui peut, en un mot, contribuer à former un homme de guerre, il voulait qu'ils l'apprissent, qu'ils l'étudiassent, et comme les recherches solitaires manquent souvent de vie et de justesse, il leur avait fait construire une salle où ils pussent mettre leurs observations en commun, où ils pussent débattre ce qu'ils avaient vu, discuter l'opinion qu'ils s'en étaient faite. La tâche était vaste, pénible même, pour des hommes dont la vie jusque-là avait été toute en action; mais il était indispensable de rapprocher l'exemple du précepte, et de grandir le courage, qui nous avait fait vaincre, des ressources de la théorie qui nous avaient souvent manqué.

Le maréchal au surplus s'était soumis lui-même à la tâche qu'il imposait aux autres. Il sentait le besoin de revenir sur des notions confuses, de discuter de vagues dispositions. L'ordonnance, incertaine sous bien des rapports, était défectueuse sous beaucoup d'autres. Elle ne déterminait pas la force, la composition que devaient avoir les corps; elle coupait mal les

colonnes et prescrivait pour les passages de ligne des mouvemens qui les rendaient longs et dangereux. Le maréchal essaya de fixer les idées sur ces divers points. Il rechercha ce qu'on aurait dû faire et discuta ce qu'on avait fait. Son intention n'était point d'écrire un traité sur ces matières ; il se croyait modestement « au-dessous d'une telle entreprise. » Il ne voulait que s'éclairer lui-même, que se rendre compte de ce qu'il avait intérêt à savoir. La tactique militaire à ses yeux consistait presque exclusivement à ployer avec célérité des troupes en colonne et à les faire marcher déployées en ordre de bataille. Il s'attacha à étudier les manœuvres que l'on peut effectuer pour atteindre ce but par de simples mouvemens en colonne par bataillon sur une et sur deux lignes ; il exposa tous les changemens de front qu'on peut exécuter par ce moyen, ainsi que les évolutions dont on fait le plus fréquemment usage. Il examina successivement tout ce qui intéresse la guerre, l'administration, les marches, les campemens, les armes, les manœuvres ; et, chose singulière ! il indiqua dès lors presque toutes les modifications qui ont été adoptées depuis. Ce travail, si riche d'aperçus nouveaux à l'époque où il fut écrit, présente aujourd'hui moins d'inté-

rêt : nous nous contenterons d'en citer quelques fragmens à la suite de cet ouvrage, en indiquant les vues que l'ordonnance a sanctionnées.

Le temps s'était écoulé au milieu de ces études, et l'Angleterre, un peu revenue de sa frayeur, commençait à moins craindre, à moins redouter l'orage. Le plan de la descente lui échappait toujours. Quatre mille bateaux plats couvraient la côte; on continuait de construire des prames, des péniches: tout la confirmait dans l'opinion que la descente devait être exécutée de vive force, au moyen de la flotille. Si la lutte avait ses chances, elle croyait du moins en connaître la nature, en mesurer l'étendue; mais tandis qu'elle se confiait dans sa méprise, la combinaison véritable se développait. Napoléon n'avait jamais eu la pensée de franchir la Manche à la faveur des brumes, d'un coup de vent ou d'une attaque ouverte, exécutée avec de frêles embarcations. Ses dispositions étaient mieux conçues, et tout ce luxe de chaloupes canonnières n'avait d'autre but que de les voiler. Il voulait éparpiller des forces qu'il ne pouvait combattre, disperser des escadres dont il ne se flattait pas de triompher. Ses flottes devaient appareiller de Toulon, de Rochefort, de Cadix, de Brest, du Ferrol, entraîner à leur suite celles

qui les bloquaient, les égarer dans les mers de l'Inde, faire retour et se présenter dans la Manche que les vaisseaux anglais n'auraient pas encore dépassé la ligne. Maître alors de tous les atterages, dominant au détroit, il jetait sur la flotille les troupes qui couvraient la côte et s'emparait de Londres, de l'Angleterre, avant que cette immense marine, qu'il n'avait osé heurter de face, fût en mesure de troubler son opération. Ces expéditions long-temps retenues dans les ports avaient enfin fait voile. Les troupes reçurent ordre de se mettre en mesure de se jeter rapidement à bord. Les instructions avaient tout déterminé, tout prévu. Elles indiquaient les embarcations que devait monter telle troupe, les bâtimens qui étaient affectés à telle autre. Armes, chevaux, munitions, combattans, non combattans, chaque chose avait sa place, chaque homme était rangé suivant son importance, son emploi (1).

(1) A M. LE MARÉCHAL NEY, COMMANDANT EN CHEF LE CAMP DE MONTREUIL.

Paris, le 29 ventôse an XIII.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur le maréchal, que d'après les intentions de S. M. l'empereur, les troupes du camp de Montreuil doivent être partagées en trois divi-

Le maréchal n'eut qu'à tenir la main aux dispositions que le ministre lui avait transmises. Il distribua sur ses transports les poudres, les ou-

sions, qui sont destinées à être embarquées de la manière suivante, sur les première et deuxième escadrilles de la flotille impériale :

Une divison sera embarquée sur les bâtimens de première et deuxième espèce de la première escadrille ; la deuxième division sur les bâtimens de la deuxième espèce de la deuxième escadrille ; la troisième division, ou division d'avant-garde, sur les bâtimens de troisième espèce des première et deuxième escadrilles.

En conséquence la première division, commandée par le général Dupont, sera embarquée sur les cinquième et huitième divisions de chaloupes canonnières, et sur les neuvième et dixième divisions de bateaux canonniers, faisant partie de la première escadrille.

La deuxième division, commandée par le général Loison, sera embarquée sur les onzième, douzième, dix-septième et dix-huitième divisions de bateaux canonniers, faisant partie de la deuxième escadrille.

La troisième division, ou division d'avant-garde, commandée par le général Malher, sera embarquée, savoir : la brigade aux ordres du général Marcognet sur les dixième et onzième divisions de péniches de la première escadrille, et la brigade aux ordres du général Labassée sur les douzième et treizième divisions de péniches de la deuxième escadrille.

Les chevaux du troisième régiment de hussards seront embarqués sur la première division de transports d'écuries, attachée à la première escadrille, et ceux du dixième ré-

tils, les projectiles qu'il devait emmener. Il fit ensuite la répartition de la flotille; il voulut que chaque régiment, chaque bataillon, chaque

giment de hussards sur la quatrième division d'écuries, attachée à la deuxième escadrille.

Les chevaux du train d'artillerie seront embarqués sur la deuxième division d'écuries, attachée à la première escadrille, et sur la troisième division d'écuries, attachée à la deuxième escadrille.

Le gros matériel d'artillerie sera embarqué sur les première et deuxième sections de la vingtième division de transports.

Enfin les bagages d'armée des officiers d'état-major et de troupes de la première division, commandée par le général Dupont, et de la première brigade d'avant-garde, aux ordres du général Marcognet, seront embarqués sur la trentième division de transports, et ceux de la deuxième division, commandée par le général Loison, et de la deuxième brigade d'avant-garde, aux ordres du général Labassée, sur la trente-unième division de transports.

Invariablement chaque bâtiment sera attaché à sa section de chaloupes canonnières, de bateaux canonniers ou de péniches : il ne sera plus fait aucun changement; chaque compagnie connaîtra son bateau; chaque général de division connaîtra l'officier qui commande.

Il sera mis sur chacun des bâtimens-écuries de la première escadrille trois hommes de garnison du troisième régiment de hussards et du dixième régiment de chasseurs; le bataillon du train fournira trois hommes de garnison sur chacun des bâtimens-écuries de la deuxième escadrille.

Les bâtimens destinés à porter les bagages de l'armée

compagnie reconnût les prames qui lui étaient assignées, que jusqu'au dernier homme, chacun fut prêt à se jeter à bord au premier si-

seront répartis, savoir : un bâtiment par régiment ; un par général de division ; un pour deux généraux de brigade. Ils leur seront assignés dans l'escadrille à laquelle ils sont attachés.

Au moyen de ces dispositions, je vous invite, Monsieur le maréchal, à faire, dès à présent, préparer un travail d'après lequel je puisse connaître, par des états particuliers :

1° A l'égard de la flotille de guerre,

La répartition de l'infanterie par bataillon et par compagnie sur chaque section de la flotille ;

La répartition des compagnies d'artillerie ;

La répartition des compagnies du train ;

La répartition des compagnies de sapeurs ;

La répartition de la cavalerie ;

La répartition des officiers d'état-major, inspecteurs, commissaires des guerres, officiers de santé sans troupes, avec le nombre de chevaux et de palefreniers qu'il leur sera permis d'embarquer sur les bâtimens de la flotille de guerre, à raison de leur grade respectif ;

Enfin la répartition des bouches à feu, affûts, charrettes à munitions, et généralement de tout le personnel et le matériel, qui doivent être embarqués sur chacun des bâtimens de guerre des première et deuxième escadrilles de la flotille impériale.

2° A l'égard de la flotille de transport :

La répartition des hommes de garnison sur chaque section de la flotille ;

gnal. Il fit mieux. La célérité exige de l'ensemble : il résolut de rompre les troupes à la manœuvre, de faire exécuter des simulacres d'embarquement. Les divisions se réunirent successivement sur la grève et escaladèrent tour à tour les embarcations dans le plus bel ordre. La chose était au mieux, mais chaque division l'avait faite à part. Réunies, elles pouvaient être moins calmes, moins alertes. Le maréchal résolut de faire répéter l'épreuve.

Infanterie, cavalerie, artillerie, prirent les armes : chaque colonne vint se ranger vis-à-vis les bâtimens qui lui étaient affectés. Toutes étaient formées par pelotons d'embarquement, à dis-

La répartition des chevaux de troupe ;

La répartition des chevaux d'artillerie ;

La répartition du gros matériel d'artillerie ;

La répartition des bagages d'armée et chevaux d'état-major;

Enfin la répartition des administrateurs, secrétaires, vivandières, palefreniers, domestiques, et généralement de tout le personnel et le matériel, qui doivent être embarqués sur chacun des bâtimens de transport des première et deuxième escadrilles.

Je joins au surplus un tableau des bâtimens de guerre et de transport affectés à chacune de ces escadrilles.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le ministre de la guerre,

M[al] BERTHIER.

tance de sections. Toutes de la droite à la gauche étaient alignées parallèlement au mouillage. Un premier coup de canon se fit entendre. Les officiers-généraux, les officiers d'état-major mirent pied à terre, et se placèrent chacun à la tête de la troupe qu'ils devaient conduire. Les tambours avaient cessé de rouler; les soldats avaient retiré les baïonnettes. Tout était prêt, tout était disposé. Une nouvelle détonation retentit plus forte, plus violente. Les généraux de division font le commandement de *garde à vous pour embarquer!* Les généraux de brigade le recueillent : ils le transmettent aux colonels; ceux-ci aux chefs de bataillon; ces derniers aux officiers particuliers. Le calme succède au tumulte, on se range, on devient attentif, immobile : chacun réprime l'élan qui est près de l'emporter. Mais un troisième coup de canon s'est fait entendre : Les commandemens de *colonnes en avant!* s'échangent, se reproduisent. Tout est dans la plus vive émotion. Enfin éclate un dernier coup. Le commandement de *marche!* se fait aussitôt; les acclamations le couvrent : on s'ébranle, on se jette dans les chaloupes. En dix minutes et demie, vingt-cinq mille hommes se trouvent à bord. La troupe était convaincue qu'on allait mettre à la voile. Elle se plaçait, se

distribuait dans cet étroit espace lorsque le canon retentit inopinément. Les tambours roulent, appellent aux armes : elle se forme sur le pont. Une nouvelle détonation succède presque aussitôt à la première : elle croit que c'est le signal d'appareillage, elle l'accueille par les cris mille fois répétés de *vive l'empereur!* mais c'est celui de débarquer qu'on lui donne; elle devient morne, incertaine, éclate en regrets. Elle se résigne cependant, et treize minutes ne sont pas écoulées que déjà tout est sur la grève, que tout se trouve en bataille.

Le maréchal savait maintenant à quoi s'en tenir sur les dispositions qu'il avait prises, sur le temps qu'exigeait l'embarquement : ses vivres, ses ambulances étaient à bord, il n'avait plus à jeter sur ses prames que des cartouches d'infanterie, quelques pierres à feu et un caisson d'outils qui arrivait de Saint-Omer. On se flattait de prendre enfin le large. On croyait toucher au dénouement.

Les Anglais avaient pleinement donné dans le piége. La flotte qui croisait devant Rochefort n'avait pas vu Missiessy sous le vent, qu'elle s'était mise à sa suite. Celle qui observait Toulon avait fait mieux encore. Villeneuve, sorti le 15 janvier, se débattait au milieu d'une violente

tempête, qu'elle gagnait déjà la haute mer. Nos vaisseaux dispersés sont obligés de rentrer dans le port. Mais telle est l'anxiété que cause leur appareillage, que Nelson ne s'inquiète pas s'ils surmonteront le gros temps, et ne songe qu'à les prévenir au point où il imagine qu'ils vont toucher. On avait affecté de menacer l'Egypte; il y court, ne trouve rien et se dirige sur les Antilles. Il ne trouve rien encore, et va de côte en côte à la recherche d'une flotte qui n'est pas sortie de Toulon. Son collègue s'égare comme lui dans cette vaine poursuite. L'Océan est dégarni, la Méditerranée ne présente plus que des forces insuffisantes. On est au moment de frapper le coup décisif.

Le retour inopiné de Missiessy fait perdre des chances. Cet amiral est allé comme un trait à la Martinique, et en est revenu plus vîte encore. Sans inquiétude maintenant sur la Jamaïque, les Anglais retiennent les escadres qu'ils étaient au moment d'y porter. La situation devient moins bonne. Mais nos forces sont faites pour donner confiance : nous avons quinze vaisseaux au Ferrol, six à Cadix, cinq à Rochefort, vingt-un à Brest. Villeneuve doit les rallier, les joindre aux vingt qu'il a sous ses ordres, et, s'avançant à la tête de toutes ces forces réunies, prendre possession du

détroit. Sorti de Toulon le 30 mars, on sait qu'il a mouillé le 14 mai au Fort de France, qu'il a enlevé le Diamant le 25, repris la mer le 28, que le 23 juin, il était à la hauteur des Açores : on s'attend d'un moment à l'autre qu'il va déboucher. Mais au moment où l'on se flatte que ses vaisseaux nous apportent enfin un appui tutélaire, au moment où l'on croit qu'il arrive à pleines voiles pour couvrir une descente qu'appellent tant de vœux, on apprend qu'épuisé par une canonnade de quelques heures, il s'est tristement réfugié au Ferrol ; un pénible sentiment navre tous les cœurs : on le plaint, on plaint la France de voir un homme manquer ainsi à la fortune.

Toute espérance néanmoins n'est pas perdue, l'empereur en conserve encore. On sait qu'il continue ses dispositions, qu'il stimule la marine. On se flatte, comme lui, que Villeneuve se pénétrera enfin de la grandeur de sa mission, qu'il reprendra la mer, ralliera Gantheaume et dispersant l'escadre de Cornwallis, débouchera enfin dans la Manche ; mais la fatalité l'entraîne. Il ne sort du Ferrol que pour se jeter dans Cadix. On ne peut plus compter sur l'appui de l'escadre. Il faut aviser à une nouvelle combinaison. Quels moyens employer? quels élémens mettre en œuvre ? L'empereur appelle, sollicite toutes les

lumières, met à contribution toutes les expériences, presse tous les aperçus. Si l'amiral Villeneuve reste à Cadix, que faut-il faire? Tel est le problème dont il cherche, dont il invoque la solution. Personne ne peut en fournir de plausible, et cependant sa conviction est si forte, son plan est si juste, si sûr, si profondément conçu qu'il le poursuit encore quoique l'escadre lui ait manqué au moment de le mener à fin.

Quelques bâtimens anglais sont venus observer la rade : il ordonne à la fois qu'on poursuive l'embarquement et qu'on les enlève. Ney se met en mesure : il fait prendre les armes à trois mille hommes d'élite. Il les jette sur des péniches, et confie à des officiers éprouvés le soin de les conduire. Le général Marcognet est connu entre tous par son sang-froid, son courage ; le chef d'escadron Crabée est aussi prudent qu'intrépide : il leur remet la direction de cette colonne ; il les charge de prendre à l'abordage les embarcations qui sont au large. Le temps ne permit pas de gagner la haute mer (1). D'autres événemens survinrent et amenèrent d'autres combinaisons.

(1) AU MINISTRE DE LA GUERRE.

J'ai l'honneur de prévenir V. E. que les cinquième et huitième divisions de chaloupes canonnières et les quatre

L'Autriche, qui jusque-là s'était montrée timide, cauteleuse, devenait chaque jour moins réservée; elle ne cessait de faire des amas de vivres, de munitions, de prendre une attitude de guerre, de prodiguer l'outrage à tout ce qui était français. L'empereur suivait de l'œil ce développement de haine. Il avait depuis longtemps déclaré qu'il désirait la paix, mais qu'il voulait « une paix loyale, évidente, entière, une paix que des mouvemens de troupes, la formation de camps hostiles ne rendissent pas plus fâcheuse et pire mille fois que la guerre ne pouvait l'être. » L'Autriche était engagée, et l'Angleterre voyait maintenant dans toute son étendue la redoutable alternative où l'avait placée la combinaison de l'empereur. Nos escadres pouvaient répéter leurs manœuvres, les mieux concerter, déployer plus d'audace. Les faisait-elle

divisions étaient dès hier, à onze heures du soir, pourvues de garnisons suffisantes et prêtes à partir. Mais, vers minuit, le vent d'ouest s'éleva, fraîchit considérablement, et mit absolument l'expédition projetée dans l'impossibilité de sortir, quoique la marée eût été très-forte.

Il est cinq heures et demie; je viens d'ordonner le débarquement des troupes. Celles qui étaient à bord des péniches ont passé une nuit assez rigoureuse. Il n'y a cependant d'autres regrets que de n'avoir pu cingler vers l'ennemi.

Etaples, 25 thermidor an XIII (13 août 1805).

suivre? Elle s'exposait de nouveau à toutes les chances qu'elle avait courues. Les laissait-elle paisiblement se répaudre au loin? Elle perdait ses colonies, elle les livrait à toutes les calamités qu'entraîne une invasion. Ses moyens maritimes n'étaient pas encore assez étendus pour garder les deux hémisphères, elle poussa l'Autriche aux armes.

L'Inn était franchi; il ne resta plus qu'à accourir au-devant de la coalition. Tout se disposà aussitôt pour aller à sa rencontre. Les troupes stationnées à Zeist, à Ostende, à Calais, à Boulogne, à Ambleteuse, sont déjà en mouvement. Elles partent avec armes et bagages, et conservent toute leur organisation. Elle marchent militairement et en ordre de guerre; chacun à son poste. Les généraux de division doivent être à la tête des divisions, les généraux de brigade à la tête des brigades, et les colonels à la tête de leurs corps. « C'est un grand mouvement d'armée qu'on exécute. » Une contre-marche reportera incessamment aux positions qu'on abandonne. On doit éviter toute dégradation, prévenir tout désordre. L'artillerie assemble des attelages sur le Rhin, l'administration réunit des subsistances de Landau à Spire; on ne doit rien emmener qui puisse ralentir la

marche, rien prendre sur les côtes qu'on puisse trouver à Strasbourg (1). A ces dispositions générales, le maréchal en ajoute qui lui sont propres.

(1) A MONSIEUR LE MARÉCHAL NEY.

Boulogne, le 9 fructidor an XIII.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le maréchal, les ordres que j'ai expédiés ce matin pour le mouvement de contre-marche que doit faire votre armée.

Le 22e régiment de ligne, faisant partie du corps du centre, se rendra à Etaples la veille du départ de votre dernière division, afin d'y occuper le camp près d'Etaples.

Je donne l'ordre de faire venir à Etaples le 3e bataillon de ce régiment, qui est à Béthune, ainsi que son dépôt.

Le général de brigade Martillière se rendra à Etaples pour y commander, sous les ordres du général de division Carra Saint-Cyr, qui résidera à Boulogne.

Il y aura à Etaples deux compagnies d'artillerie, que désignera le premier inspecteur, et un officier d'artillerie, commandant l'artillerie, qui sera sous les ordres du général Taviel, commandant l'artillerie sur toute la côte, et résidant à Boulogne : il sera pris des mesures pour la flotte et pour les marins.

Le commissaire des guerres Demandoir reste provisoirement chargé du service à Boulogne et assurera celui d'Etaples.

Le général Songis est chargé de faire les dispositions nécessaires pour qu'en arrivant à Strasbourg vous ayez toute votre artillerie attelée : il est autorisé à cet effet à faire suivre avec les divisions tout ce qu'il jugera utile, et qu'il croira ne pas trouver prêt à Strasbourg. Le général commandant

Il veut qu'on ménage le soldat, qu'on soigne ses cantonnemens, qu'on lui évite toute fatigue inutile. Il entre à cet égard dans les plus minu-

votre artillerie ne doit rien faire sans prendre immédiatement les ordres du général Songis. Tout ce qui tient à l'administration de votre armée doit suivre ; elle sera nourrie sur le Rhin par la même administration qu'à l'armée des côtes.

Nous ne faisons qu'un grand mouvement d'armée, l'intention de l'empereur étant, dans quelques mois, de faire une contre-marche pour revenir ici.

Chaque autorité militaire, chaque administration doit marcher à son poste pendant la route.

J'ai donné l'ordre pour que tous les fusils marqués pour la réforme fussent échangés. Veillez à ce que chaque division ne parte point que cet ordre n'ait été exécuté. Vous pouvez à cet égard correspondre avec le général Songis, qui est suffisamment autorisé à faire les échanges nécessaires, appuyés toutefois des procès-verbaux d'usage.

Telles sont, Monsieur le maréchal, les principales dispositions qui vous concernent. Mais, comme vous ne partirez qu'après les dernières troupes de votre armée, vous conserverez le commandement de votre arrondissement jusqu'à cet instant. Vous donnerez au général Martillière tous les renseignemens que vous croirez nécessaires.

Il est possible que j'oublie quelques détails, mais nous y suppléerons en exécutant.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le ministre de la guerre,

M^al Berthier.

tieux détails. Il recommande de ne conduire dans les chefs-lieux d'étapes que les corps qui doivent les occuper; de diriger par les chemins les plus courts ceux qui sont destinés à loger en-deçà, de pousser sans halte ceux que les circonstances obligent de porter au-delà. Il veille également aux armes, à la chaussure. En un mot, il déploie tant de vigilance, montre tant de sollicitude, que, suivant une flatteuse expression, « il ne laisse rien à faire au ministre. »

Ses collègues ont même impatience, même zèle. L'armée s'écoule comme un torrent qui se précipite sur le Rhin. Son organisation simple, leste contribue à rendre le mouvement plus rapide. Les troupes sont toujours divisées en sept corps, qui ont chacun leurs armes, leurs administrations spéciales, et qui, indépendans les uns des autres, reçoivent cependant une impulsion uniforme, concourent au même but. L'empereur s'est réservé la direction de l'ensemble, a gardé le haut commandement. Le ministre de la guerre fait les fonctions de major-général et transmet les ordres du souverain. En l'absence de celui-ci, c'est son lieutenant, c'est le prince Murat qui dirige les opérations.

Les corps continuent d'être sous la direction particulière des maréchaux. Le 1er, qui occupe

le Hanovre, est dirigé par Bernadotte, le 2e obéit au général Marmont, le 3e au maréchal Davout, le 4e à Soult, le 5e à Lannes, le 6e à Ney et le 7e, qui stationne sur les bords de l'Océan, est commandé par Augereau. Tous ont une certaine quantité de troupes à cheval. Le surplus de cette arme forme une réserve qui se compose de six divisions, deux de grosse cavalerie et quatre de dragons.

La 1re division de grosse cavalerie est sous les ordres du général Nansouty, la 2e obéit au général d'Hautpoul; la 1re de la réserve de dragons est commandée par la général Klein, la 2e par le général Walter, la 3e par le général Beaumont et la 4e par le général Bourcier.

Ces divers corps ne s'élevaient pas à plus de cent quatre-vingt mille hommes. C'était bien peu pour une lutte comme celle qui se préparait, car la coalition ne se bornait pas à nous opposer les armées qu'elle avait en ligne. Elle s'adressait déjà aux populations, elle les appelait déjà aux armes, à la liberté. Elle se faisait dès-lors un moyen contre nous des principes qu'elle cherchait à détruire. Elle éveillait en Allemagne les antipathies nationales, elle flattait en Italie l'esprit d'indépendance, elle jetait partuot des germes d'insurrection. Ce n'est pas

que les masses se prissent vivement à une telle amorce. Elles appréciaient nos institutions, et ne voyaient pas sans défiance cet intérêt soudain dont les rois s'étaient épris pour la cause populaire; mais elles s'enflamment aisément au tableau des sacrifices qu'on leur impose, au récit des avantages dont on ne les fait pas jouir. La coalition se préparait à nous attaquer sur tout le vaste développement que nous occupions. Russes, Anglais, Suédois, Hanovriens, accouraient à la lutte. L'approche de cette masse d'ennemis pouvait amener des mouvemens fâcheux; un revers pouvait nous mettre aux prises avec d'impatientes populations; mais les Autrichiens s'étaient imprudemment répandus dans la Bavière, que les Russes avaient à peine dépassé la Pologne. L'empereur ne désespéra de prévenir les uns, d'accabler les autres, et s'interposant entre eux, de dissiper cette ligue de rois avant qu'elle fût en mesure de se déployer sur le champ de bataille. La rencontre d'après ses calculs, devait avoir lieu en Souabe. Or de ce pays à Boulogne, où étaient nos troupes, la distance est à peu près la même que de ce pays en Podolie où se trouvaient les Russes. Il avait cherché à prendre l'avance, à dérober quelques jours le secret de la grande manœuvre qu'il fai-

sait exécuter. Marmont, dont les troupes étaient à bord lorsqu'il se mit en route pour l'Allemagne, avait reçu ordre de répandre qu'il débarquait pour prendre des cantonnemens, et Bernadotte qui stationnait en Hanovre, d'accréditer l'opinion qu'il se disposait à y passer l'hiver. Tous cependant avaient forcé de marche; tous avaient poussé avec la même célérité, et l'ennemi nous croyait encore sur les bords de la Manche, que déjà nos colonnes affluaient sur le Rhin. Le premier, le deuxième corps avaient atteint Mayence; le troisième était réparti autour de Manheim; le quatrième avait fait halte aux environs de Spire; le cinquième s'établissait à Strasbourg, et le sixième, qui était parti de Montreuil le 28 août, était rendu le 24 septembre à Lauterbourg. Il avait dans ce court intervalle fait un trajet de plus de trois cents lieues. C'était plus de dix par jour. L'histoire n'avait pas d'exemple d'une célérité semblable. Mais cette marche si prompte avait déconcerté l'artillerie et le génie. Rien n'était disposé pour effectuer le passage du Rhin. Les troupes purent reprendre haleine et se remettre de leurs fatigues.

CHAPITRE V.

Campagne de 1805. — On pousse jusqu'au Danube.

Les corps avaient séjourné le 25, le 26 sept. Ils étaient frais, dispos, impatiens d'en venir aux mains; on reprit le mouvement le 27 au matin. Murat était en tête. Il passa le Rhin à Kelh. Lannes le suivit, et tous deux, s'avançant sur les débouchés des montagnes, mirent en arrêt tout ce qui se trouvait sur l'Iller. A la multiplicité de leurs reconnaissances, à la fréquence de leurs patrouilles, Mack ne douta pas que toute l'armée française ne vînt à lui. Il s'imagina que, résolue de franchir les défilés de la Forêt Noire, elle

cherchait à gagner la tête des eaux du Danube et prit les mesures pour l'arrêter. Mais tandis qu'il nous attendait de front, tout s'ébranlait pour se jeter sur ses derrières. Marmont passait le Rhin à Mayence, Davout à Manheim, Soult à Spire, et, suivant des routes correspondantes, se portaient à marches forcées sur Ingolstadt et Donawerth.

Le maréchal avait, comme ses collègues, reçu l'ordre de franchir le fleuve. Mais le départ avait été si imprévu, le mouvement si prompt, si rapide que rien n'était prêt. L'artillerie n'avait pu réunir des attelages, l'administration assembler des subsistances; et le génie, chargé de jeter des ponts, n'avait pas même ébauché ses travaux. Mais il tardait au maréchal de vaincre, de signaler sa reconnaissance, son courage; son impatience lui fournit les moyens de lever les obstacles qui l'arrêtaient.

Les munitions étaient ce qui pressait le plus. Il requit, réunit les chevaux que renfermaient les villages, et réussit de la sorte, sinon à remuer ses parcs, ses bouches à feu, du moins à se faire suivre d'une masse de cartouches qui suffisait à une première consommation. Et comme ce n'est pas assez d'avoir de quoi combattre, qu'il faut encore joindre, serrer l'ennemi, il fit fouiller

les abords du fleuve. Les ressources qu'ils présentaient étaient d'abord assez peu considérables. Mais on poussa jusqu'à Hagenbach; on trouva des bois, des bateaux. On eut enfin de quoi construire un pont. On mit immédiatement la main à l'œuvre. On le jeta un peu au-dessous de Lauterbourg. Le maréchal pressait, conduisait les travaux avec l'activité qui lui était propre. En quinze heures tout fut achevé. Les troupes prirent aussitôt les armes et se formèrent sur la droite de Lauterbourg. Les tambours battaient, la musique se faisait entendre, jamais plus d'enthousiasme n'anima les Français Tous se repaissaient de rêves de gloire; tous se félicitaient de joindre enfin cette rive où ils devaient rencontrer, battre les Autrichiens. Tout à coup le roulement retentit. Un silence rigoureux succède à cette joie bruyante. On ne parle, on ne s'agite plus. Les commandemens particuliers interrompent seuls le calme qui succède à ce bruit confus de voix.

Les mouvemens sont achevés, les troupes serrées en colonnes. Les généraux arrivent et leur portent les remerciemens, les félicitations du maréchal. Elles ont traversé la France sans qu'aucun excès ait marqué leur passage. Elles ont été patientes, disciplinées, affables envers

leurs hôtes, il ne saurait assez applaudir à la sagesse qu'elles ont montrée. Cet hommage inattendu les touche. Elles jouissent des éloges de leur chef et s'ébranlent en promettant de les mériter de plus en plus. Elles étaient en grande tenue. Officiers et soldats avaient à leurs chapeaux des branches de chêne, présage des immortelles victoires qu'elles ne tardèrent pas à remporter. Elles marchaient en colonnes par front de régiment (1), et défilaient dans le plus bel ordre, aux cris mille fois répétés de *Vive l'Empereur.* Tout à coup on annonce que ce prince vient de descendre à Strasbourg. La nouvelle court les rangs, les acclamations redoublent. Ce n'est plus de l'enthousiasme, c'est du délire. On jure de vaincre, on n'aspire qu'à combattre sous ses yeux.

Le Rhin était franchi, mais le parc restait en arrière, et l'ennemi était, pour ainsi dire, en présence. Ce n'était pas tout encore. Les subsistances touchaient à leur fin et les troupes

(1) *Ordre de marche du 6e corps de la grande armée pour le passage du Rhin par le pont établi sur ce fleuve vis-à-vis Durlach, le 4 vendémiaire an 14.*

La troupe marchera la droite en tête et par intervalles de section, s'il est possible. Dans le cas contraire, elle

affluaient de toutes les directions. Le maréchal Lannes, abandonnant inopinément les montagnes où il avait porté l'alarme, s'avançait sur Louisbourg. Murat débouchait sur la Gleims, la garde impériale se dirigeait sur Canstadt, on ne savait comment faire face à la consom-

marchera par le flanc; les sections se reformeront aussitôt que le passage sera effectué.

Division	Brigade	Régiments	Ordre de marche
1re Division : le général Dupont.	1re Brigade : Le général Rouyer.	9e léger. 1er de hussards.	Le 1er escadron du 1er régiment de hussards.
			1 Compagnie de voltigeurs du 1er bataillon.
			1 Compagnie de carabiniers.
			2 Pièces d'artillerie : une de 4 et un obusier.
			8 Compagnies du 1er bataillon.
			Le 2e bataillon du 9e, ayant ses voltigeurs à la queue du bataillon.
			Un détachement de dix gendarmes.
	2e brigade : Le général Marchand.		32e de ligne : 2 bataillons.
			6 Pièces d'artillerie : une de 4, quatre de 8 et une de 12.
			96e de ligne : deux bataillons.

mation. Le maréchal, quoique en deuxième ligne, fut chargé d'y pourvoir.

La commission était conçue dans les termes les plus flatteurs. Elle ne dissimulait pas les difficultés que présentait un approvisionnement semblable, mais aussi elle n'en cachait pas l'importance. « La troupe était menacée de la disette, le pays épuisé. Il était aussi urgent d'assurer les besoins de l'une que de ne pas fouler l'autre. » La chose n'était pas aisée. Il fallait rassembler les subsistances que possédait encore une contrée que frappait une irruption subite, et

2e Division : le général Loison.	1re brigade : Le général Villatte.	1 Bataillon du 6e léger. 2 Pièces d'artillerie : une de 4 et un obusier. 2 Bataillons du 6e léger. 19e de ligne : deux bataillons.
	2e brigade : Le général Roguet.	69e de ligne : deux bataillons. 6 Pièces d'artillerie : une de 4, quatre de 8 et une de 12. 76e de ligne : trois bataillons.
		Un détachement de douze hussards. Un détachement de dix gendarmes.

les rassembler sur-le-champ. Mais le même zèle animait les chefs de corps et les administrations. Ce qu'on eût désespéré de faire en d'autres temps fut exécuté en quelques heures. Ces po-

3e Division : le général Malber.	1re brigade : Le général Marcoguet.	1 bataillon du 25e léger. 2 Pièces d'artillerie : une de 4 et un obusier. 2e et 3e bataillons du 25e léger. 27e de ligne : deux bataillons.
	2e brigade : Le général Labassée.	50e de ligne : deux bataillons. 6 Pièces d'artillerie : une de 4, quatre de 8 et une de 12. 59e de ligne : deux bataillons.
		Un détachement de douze hussards. Un détachement de dix gendarmes.
Cavalerie : le général Tilly.	Brigade du général Dupré.	3e Régiment de hussards. 12 Pièces d'artillerie de la réserve, savoir : trois obusiers, six pièces de 8 et trois de 12. 10e Régiment de chasseurs.

Le parc de réserve, les vivres et subsistances, le personnel de l'administration, les bagages de l'armée en com-

pulations sentaient que nous n'avions pas failli à la cause que nous avions si long-temps défendue, tout devenait facile avec elles.

Il n'en était pas ainsi des gouvernemens qui les régissaient. Ils craignaient, détestaient nos principes, et tout en recherchant l'appui de nos bannières, ils ne les suivaient pourtant qu'avec une sorte d'hésitation. Plusieurs d'entre eux s'étaient engagés à joindre leurs troupes aux nôtres.

mençant par l'état-major général ; le surplus suivra d'après l'ordre des divisions et des régimens établis ci-dessus. Les quatre dernières compagnies du 59e régiment fermeront la marche et serviront d'escorte. Les régimens ne laisseront que douze hommes, commandés par un sergent, pour rester aux voitures. Chaque jour de marche les bataillons fourniront, alternativement et à leur tour d'après l'ordre établi, quatre compagnies.

L'escadron de gendarmerie fermera la marche absolue.

Le chef d'escadron Jammeron, chargé de la police du quartier-général, remplira provisoirement les fonctions de vaguemestre-général. Il maintiendra l'ordre le plus exact pendant la marche, et désignera les lieux où les voitures devront parquer, toujours à portée du parc de réserve de l'artillerie.

Un détachement de vingt hommes de la compagnie d'élite du 3e de hussards suivra partout M. le maréchal commandant en chef. Ce détachement sera relevé tous les cinq jours par celui du 10e de chasseurs et alternativement par le 1er de hussards et le 22e de chasseurs, lorsque ce dernier régiment aura rejoint le corps d'armée.

Le maréchal appela sous ses drapeaux celles qui lui étaient assignées; mais aucune action de guerre n'avait eu lieu, la fortune était encore indécise. Il n'y eut sorte de défaites qu'on ne lui opposât; l'un avait licencié ses troupes, l'autre n'avait pas encore réuni les siennes. L'électeur de Bade avait besoin de quinze jours pour entrer en campagne, le landgrave de Hesse-Darmstadt était hors d'état d'assembler ses forces avant un mois. Tous deux eussent pu fournir sur l'heure celles qu'ils devaient mettre à notre disposition, mais ils voulaient voir les événemens se dessiner; ils voulaient attendre que le sort des armes leur montrât la bannière sous laquelle ils devaient marcher.

Le duc de Wurtemberg fit mieux encore. L'aile gauche avait pressé sa marche. Soult dépassait Heilbron, Davout s'avançait sur Ottengen; le mouvement de conversion qui portait nos troupes au cœur de la Bavière se dessinait, le maréchal s'avança pour le soutenir; mais le duc n'eut pas plus tôt avis de sa marche qu'il se mit en devoir de l'arrêter. Il avait paisiblement laissé les Autrichiens couvrir ses États de leurs patrouilles; mais nous, ses alliés, nous dont il s'était engagé à courir la fortune, nous devions éviter Stuttgard, nous ne devions pas approcher

Louisbourg, et, chose singulière, le ministre de France appuyait ces étranges prétentions. Il excipait des droits de l'alliance, il s'élevait avec force contre la direction donnée au sixième corps. La sollicitude était touchante; mais le maréchal avait ses instructions, il continua son mouvement. Plus impétueux encore que le prince près duquel il réside, le diplomate ne connaît plus dès-lors ni borne ni mesure. Il somme, non pas le maréchal, mais le *commandant des troupes françaises* de faire halte, de ne pas pousser sur Louisbourg, et comme si ce n'eût pas été assez d'un acte si étrange, c'est par l'un des officiers de l'électeur qu'il le fait signifier (1).

Louisbourg, le 29 septembre 1803, à 4 heures du soir.

(1) Le soussigné, commandant de la Légion-d'Honneur, ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, près son A. E. l'électeur de Wurtemberg et du cercle de Souabe, invite et requiert, au besoin, M. le commandant du corps français qui se porte sur Stainheim de ne point prendre la route de Louisbourg, résidence électorale, habitée, en ce moment, par l'électeur, mais de se diriger sur la chaussée qui conduit à Zuffenhausen et à Canstadt, où est arrivé aujourd'hui vers midi le détachement autrichien. M. le commandant pourra au surplus avoir toute confiance dans ce que lui dira à cet égard l'officier électoral, porteur de la présente.

Salut.

CH. DIDELOT.

Les troupes avaient hâté leur marche, elles ne tardèrent pas à déboucher. L'électeur furieux accourt à la tête de ses gardes. Il est souverain indépendant, il défend qu'on pénètre dans sa résidence, il menace de faire feu contre quiconque entreprendra de la violer.

Ces considérations étaient assez peu déterminantes; mais le maréchal apprend que la famille électorale est réunie à Louisbourg, qu'elle célèbre le mariage d'un de ses membres. Il ne veut pas troubler la fête, et gagne les bords du Necker. Cette marque de déférence enhardit l'électeur. Emporté, violent, avantageux, habitué à tout voir fléchir devant sa dure volonté, il s'imagine que le maréchal a moins cédé aux convenances qu'à ses démonstrations, et veut essayer s'il ne pourra pas lui imposer encore.

Il se prévaut de la bienveillance de l'empereur, se targue des intentions qu'il lui suppose et exige en quelque sorte que Stuttgard jouisse de l'immunité que vient d'obtenir Louisbourg. Il va plus loin encore. Il trace l'itinéraire que le 6e corps doit suivre, il assigne les positions qu'il doit occuper. Le maréchal repousse cette inconvenante sollicitude et continue son mouvement. Le ministre de France intervient de nouveau. Il

prête à l'électeur tout l'appui de son caractère et insiste comme lui pour que le corps d'armée s'éloigne de Stuttgard. Le maréchal répond à cette étrange injonction en pressant la marche. Le diplomate se récrie, il invoque les égards que commande l'alliance, se plaint du peu de déférence qu'on montre à un prince ami, et annonce qu'il en réfère à Murat. Le maréchal n'en tient compte. Il est chargé d'occuper Stuttgard, il somme le gouverneur de lui ouvrir la place. Celui-ci était un vieillard, un homme sage, qui sentait tout le danger de sa position. Mais il avait ordre d'opposer la force à la force. Les troupes couvraient les remparts; il hésitait sur le parti qu'il avait à prendre. Il était lié d'un côté par ses instructions; il avait de l'autre une population éplorée sous les yeux. Le maréchal à son tour le remplissait de crainte. Il était menaçant, impérieux, tel qu'il savait être lorsqu'il fallait répandre l'effroi autour de lui. La terreur, l'esprit de conservation l'emportèrent. Le gouverneur aima mieux encourir la disgrace d'un prince rigoureux que d'exposer, par une vaine obstination, la place qui lui était confiée à être enlevée d'assaut. Il céda; mais, arrêté presque aussitôt, il fut jugé, dégradé, et condamné à une prison perpétuelle.

Le maréchal avait entraîné sa faute, le maréchal fut déféré à l'empereur. L'électeur se plaignit officiellement de la violence qu'il lui avait faite, et ne craignit pas d'en demander satisfaction. C'était passer les bornes; on le lui fit sentir; il n'insista pas; mais la chose lui resta sur l'ame.

Les Autrichiens couvraient le Wurtemberg. Nous étions pour ainsi dire en présence, et les princes de la rive droite persistaient à éluder les engagemens qu'ils avaient pris. Plus le maréchal les pressait, plus ils se perdaient en protestations de zèle; mais tantôt les corps n'avaient pu s'assembler, tantôt l'artillerie avait besoin de compléter ses attelages. Les officiers avaient beau se succéder chez les souverains, chez les généraux; c'était toujours mêmes prétextes, mêmes difficultés. Cependant le mouvement continuait. On ne pouvait laisser sur les derrières des alliés douteux. Le maréchal signala cet état de choses à l'empereur. Mais l'empereur savait que la fortune fixe les irrésolutions, il ne répondit à son lieutenant qu'en lui indiquant les dispositions qu'il avait prises. « Mon cousin, lui manda-t-il, je vous compte arrivé à Stuttgard. Le maréchal Lannes se porte à Louisbourg : il est prêt à voler à votre secours si vous en avez besoin. Le prince Murat se porte à Radstadt, ins-

truit de ce qui se passe. Il n'attendra pas un ordre pour marcher à vous, si cela devient nécessaire. Éclairez les mouvemens de l'ennemi; tâchez d'enlever ses patrouilles de cavalerie. Du reste, mon intention n'est pas que vous passiez Stuttgard ni que vous engagiez là aucune affaire sérieuse. »

« Sur ce je prie Dieu, etc. »

« *A Strasbourg, le* 8 *vendémiaire an IV* (30 *septembre* 1805). »

« NAPOLÉON ».

Les renseignemens que demandait l'empereur étaient faciles. Nous avions tourné les montagnes; nous pouvions descendre, remonter le Danube, arriver à l'ennemi par toutes les directions. Mack était déconcerté; il ne savait où il devait faire ferme, où il devait accourir. Au lieu de se grouper dans une position centrale qui lui permît de tenter la fortune, il voulait occuper tous les passages. Un jour il acheminait ses troupes dans une direction; le lendemain il les portait dans une autre. Atteignaient-elles le Voralberg? Il fallait rétrograder sur Stockach, gagner Ulm, Memingen, abandonner sans cesse le point où elles se trouvaient pour défendre celui qu'elles n'occupaient pas.

Ney pensait « que si l'on mettait à profit cette

indication, qu'on poussât avec célérité sur Donawert, qu'on débouchât sur Ulm, sur Riedlingen, les Autrichiens ne pourraient nous tenir tête et seraient défaits. » Les ordres de mouvement étaient déjà expédiés. On se remit en marche, on se porta en avant. Le maréchal prenait position. Murat lui manda de répartir son corps, partie à Hessingen, partie à Suessen, et de porter son avant-garde à Heydenheim. De l'un de ces deux premiers endroits au dernier il y a six lieues. La chose parut trop hasardeuse au maréchal; il refusa de s'y prêter. « Lorsque l'ennemi est en présence, répondit-il au prince, les avant-gardes sont les postes dont se couvrent les divisions qui sont en ligne. Dans ce cas, elles ne les poussent pas au-delà de deux portées de canon. Lorsqu'il est éloigné, les porter à six lieues, c'est les livrer à la cavalerie légère, c'est les exposer à être enlevées. » L'observation était péremptoire; mais Murat suppléait l'empereur, il répéta l'ordre, le maréchal n'eut plus qu'à obéir. C'était le premier acte de ce genre qui échappait au prince. Ney le sentit dans toute son amertume, et ne voulut pas cacher à Murat les sentimens qu'il éprouvait.

Goppingen, 4 *octobre* 1805.

« Vous ne devez pas douter, lui écrivit-il, de

la peine extrême que m'a fait éprouver la lettre que V. A. S. m'a écrite ce matin,

« Ce n'est qu'après avoir commandé deux ans le corps que l'empereur a bien voulu réunir sous mes ordres, et au moment de justifier la confiance dont S. M. m'a honoré, que je me vois tout à coup privé de la portion de gloire que pouvaient me faire espérer mon zèle, la confiance du soldat, et enfin quelque expérience de la guerre. Vous êtes militaire, Monseigneur, l'amertume de mes regrets ne saurait vous étonner.

« Je ne vous rappellerai point que j'ai fait toutes les campagnes avec honneur, que je suis tout militaire. Je n'ai jamais aspiré à d'autre gloire que celle des armes; mais je puis dire au moins que, comblé des bontés de l'empereur, il est affreux pour moi de perdre l'occasion de prouver par quelque service important jusqu'où je porte la reconnaissance.

« Quoi qu'il en soit, nous sommes à la veille de combattre; mon poste est sacré pour moi, et je ne songerai jamais à le quitter, tant qu'il me restera l'espoir de verser mon sang pour le service de S. M.

« Je viens, Monseigneur, de vous ouvrir mon ame avec la franchise d'un soldat; et, avec la

même franchise, je vous prie de croire aux sentimens etc., etc. »

Murat ne comptait encore aucune des actions de guerre qui l'ont illustré depuis. Aide-de-camp tout-à-l'heure du général en chef de l'armée d'Italie, une alliance, une charge heureuse, voilà tout ce qu'il avait de titres au commandement. C'était lui rappeler sa prodigieuse élévation. Mais ce qu'il n'avait pas fait, il se sentait la force de le faire, et il eut le bon esprit de ne voir dans la lettre du maréchal que l'expression de sa douleur. Trop vrai pour se dissimuler qu'elle était juste, trop généreux pour se prévaloir de ses avantages, il chercha lui-même à faire oublier à son collègue une subordination qui le blessait. « J'approuve, lui répondit-il, je partage vos sentimens; à votre place, je penserais comme vous. Je n'ai pas sollicité de S. M. le commandement qu'elle m'a confié, et lorsque je vous ai fait connaître ce matin mes dispositions, c'était plutôt pour faire cesser la confusion qui règne dans la marche des deux corps que pour vous faire apercevoir que j'avais été autorisé à vous donner des ordres. »

Ces explications étaient loin de satisfaire le maréchal; mais Lannes fut presque aussitôt soumis

à la même sujétion ; comme lui il se résigna, comme lui il reçut de Murat des ordres qu'il n'eût voulu recevoir que de l'Empereur.

CHAPITRE VI.

Affaires d'Elchingen.

Le mouvement avait continué. Nous occupions Nordlingen, nous tenions les avenues qui conduisent au Danube. Nous étions au moment de mener à terme une grande combinaison. Marmont avait ordre de se porter sur Neubourg. Davout était chargé de le suivre, et Bernadotte de pousser sur Munich l'armée bavaroise, dont il venait de prendre le commandement. Murat de son côté devait presser la marche de ses colonnes. Il devait déboucher devant Donawerth, forcer la place et enlever le pont. Lannes, Soult

l'appuyaient avec leurs troupes, l'entreprise ne paraissait pas douteuse.

L'ennemi néanmoins venait de voir démasquer des manœuvres qui jusque-là lui avaient échappé. Il nous voyait inopinément déboucher sur ses derrières, il devait tout entreprendre, tout tenter pour sauver ses communications. L'empereur ne voulut pas courir les chances qu'enfante quelquefois une position désespérée. Il résolut de réunir ce qu'il avait de troupes disponibles, et appela le maréchal à Donawerth. Celui-ci venait de prendre position sur la Brentz. Au lieu de s'établir à Heydenheim où ses troupes ne trouvaient ni vivres ni transports, il avait cru pouvoir modifier ses instructions et avait porté ses colonnes dans des vallées abondantes. Il les avait établies à Herbrectingen, à Giegen, à Hohenmemingen. Ces positions n'offraient pas seulement les ressources qui manquaient à Heydenheim. Elles présentaient encore d'autres avantages. Elles commandaient le cours du Danube, et dominaient tous les débouchés qui mènent à ce fleuve depuis Ulm jusqu'à Donawerth. En revanche elles se trouvaient un peu trop sur la droite de la ligne d'opérations. Le maréchal appelé à heure fixe sur le point où il devait com-

battre ne pouvait plus l'atteindre s'il était obligé de gagner Néresheim. S'y porter en cotoyant le Danube, faire une longue marche de flanc pouvait paraître dangereux à l'état-major. Mais le maréchal ne partageait ni les vues ni les appréhensions de celui-ci sur les projets de l'ennemi et il se décida à ce mouvement. Il était convaincu que Mack n'avait « que quelques escadrons de cavalerie légère en avant de Donawerth, qu'il n'aurait garde d'engager une action ayant la Wernitz à dos. » Quant à leurs entreprises, il s'était assuré que les Autrichiens n'avaient aucune notion certaine sur notre marche, qu'il ne nous croyaient pas même réunis en corps d'armée (1).

Ces aperçus ne tardèrent pas à se vérifier. Le quatrième corps avait enlevé Donawerth sans résistance, et le sixième avait fait son mouvement le long du fleuve, sans qu'aucun incident fâcheux eût signalé sa marche, lorsqu'il reçut ordre de prendre position. Soult s'était avancé le 6 sur la place. Il n'avait aperçu, comme l'avait annoncé le maréchal, que quelques partis de cavalerie qui n'avaient pas essayé de s'engager. Il avait précipité son mou-

(1) Lettre au ministre de la guerre, 14 vendémiaire (6 octobre).

vement, et était arrivé après une traite de quinze heures devant le pont qu'il devait enlever. Ses voltigeurs s'étaient élancés sur les travées que les Autrichiens livraient aux flammes, et le fleuve avait été franchi.

L'ennemi se replia sur le Lech : on le suivit, on s'avança sur Neubourg ; mais l'empereur, auquel on annonçait de toutes parts qu'il se concentrait sur cette place, se persuada qu'il avait abandonné le Michelsberg et résolut d'emporter Ulm. Il chargea Ney de l'attaquer par la rive gauche, tandis que Soult la presserait par la rive droite. Il était convaincu que les Autrichiens s'étaient détachés du fleuve, qu'il n'avait qu'à faire marcher pour circonscrire leur champ d'opérations. Le maréchal était loin encore d'adopter ses vues à cet égard. Les Autrichiens venaient de quitter la rive gauche de Lech, et s'avançaient dans une sorte de confusion sur Ulm. Le pont de Guntzbourg était détruit, leurs flancs étaient assurés, leurs derrières hors d'atteinte, il ne doutait pas qu'ils ne cherchassent à déboucher sur la rive gauche, et ne dissimulait pas le danger que courraient les dragons établis à Heydenheim, si on ne se hâtait de les faire serrer sur lui.

L'irruption du reste n'était pas imminente. Ney

avait atteint les hauteurs de Burgberg le 8, le 9 il avait continué son mouvement. Loison avait enlevé Elchingen, Dupont s'était établi à Albeck, Malher avait fait halte à Riedhausen. Il menaçait à la fois Guntzbourg et Ulm, il était en mesure de battre, de contenir l'armée autrichienne quelque part qu'elle se présentât; mais la fortune semblait l'avoir mise hors d'état de rien entreprendre. Davout (1) atteignait Aicha, Ber-

Au quartier-général, à Donawerth, 16 vendém. (8 oct. à midi.)

Le Lech ayant été passé, monsieur le maréchal, l'armée de M. le maréchal Soult se porte à Augsbourg, où elle arrivera ce soir.

Le prince Murat avec dix mille hommes de cavalerie sera ce soir à Zumershausen; et aura des postes à Burgau.

M. le maréchal Lannes sera ce soir à mi-chemin de Zumershausen à Vertingen. M. le maréchal Davout avec son corps d'armée sera à Aicha. Il est impossible que l'ennemi instruit du passage du Danube et du Lech, ainsi que de l'épouvante qui a dû s'emparer du corps de troupes qu'il avait au-delà du Lech, ne songe sérieusement à prendre le parti de la retraite. Il est à croire qu'il essaiera d'abord de la faire sur Augsbourg; mais bientôt il apprendra qu'il n'est plus temps, et il tentera de la faire par Landsberg. Si nos troupes y arrivent à temps, il se décidera à donner bataille, ou enfin à se retirer dans le Tyrol; mais il est probable qu'il prendra le parti de combattre. Dans cette hypothèse l'empereur désire que votre corps d'armée se trouve à la bataille. S. M. ne pense pas que l'ennemi soit assez insensé pour passer sur la rive gauche du Danube,

nadotte entrait à Munich. Soult, Marmont poussant sur Landsberg achevaient l'investissement des colonnes ennemies, et leur laissaient pour tout champ d'excursion l'étroit espace qui s'étend du haut Lech au Danube. Ainsi circonscrites, enveloppées, elles n'avaient d'autre alternative que de se jeter dans le Tyrol ou d'en venir aux mains; car de s'aventurer sur la rive gauche, le

puisque tous ses magasins sont à Memmingen, et qu'il a le plus grand intérêt à ne pas se séparer du Tyrol, que dans cette manœuvre il découvrirait entièrement. L'intention de l'empereur est donc que vous vous portiez aujourd'hui à Guntzbourg, que vous occuperez avec votre avant-garde; vous emploierez tous les moyens pour tâcher de réunir à vous la division du général Gazan, et celle des dragons du général Bourcier.

Vous préviendrez le général Baraguey-d'Hilliers, qu'il serait chargé, si jamais l'ennemi faisait la sottise de vouloir pénétrer par Heydenheim, Aalen et Nordlingen de se battre en retraite devant lui, en suivant la route d'Heydenheim, Aalen et Elvangen pour disputer le terrein, et la grande et seule communication de tout ce qui vient de France, et qui est tellement couverte de détachemens des différentes armes, qu'en peu de marches le général Baraguey-d'Hilliers aurait réuni vingt mille hommes. Quant à vous, monsieur le maréchal, avec la division Gazan et celle des dragons du général Bourcier, vous vous trouveriez avoir plus de trente mille hommes. Faites rétablir tous les ponts qui sont sur vos derrières, et ménagez le plus de passages possible, de manière que du moment qu'il sera constaté

major-général jugeait qu'il y avait de la folie à l'entreprendre, et plus encore à le supposer. Une bataille était donc imminente, et Napoléon désirait que le maréchal s'y trouvât. « Ne perdez pas de vue, écrivait à Ney le ministre de la guerre, que par ses projets, qui sont de cerner l'ennemi, l'empereur se trouve obligé de disséminer un peu ses forces, et qu'il a besoin de

que l'ennemi évacue Ulm pour se porter soit sur Augsbourg, soit sur Landsberg, vous puissiez par une marche de flanc vous trouver toujours à sa hauteur, et sur ses flancs du moment où le maréchal Soult, le maréchal Davout ou le maréchal Lannes auraient commencé à le joindre et à l'attaquer. Vous aurez soin cependant, monsieur le maréchal, de tenir une division à Gundelfingen, afin qu'elle vous serve d'avant-garde, si jamais une autre circonstance décidait l'empereur de vous faire marcher sur Ulm, par Lawingen et Albeck. L'empereur imagine que vous avez fait rétablir le pont de Dillingen.

Le maréchal Lannes pourra par-là communiquer avec vous. Envoyez des patrouilles de cavalerie à sa rencontre.

M. le maréchal Murat a aussi l'ordre de communiquer avec vous. Envoyez aussi des patrouilles de cavalerie à sa rencontre. Les momens actuels, M. le maréchal, sont de la plus grande importance. L'empereur compte sur votre zèle, sur vos talens et sur votre activité. Elle est tout entière nécessaire à ce moment.

Le ministre de la guerre,

Maréchal BERTHIER.

toute la confiance qu'il a dans ses généraux et de toute leur activité pour ne pas rester oisif quand il faut agir. » Les troupes succombaient à la fatigue ; depuis trois jours elles n'avaient ni subsistances ni repos. La pluie était battante, le sol détrempé ; tout de qu'il y a de pénible dans la vie se réunissait sur elles. Mais la dépêche était pressante. Le général Malher eut ordre de faire ses dispositions. Arrivé le 10 à trois heures du matin à Riedhausen, il se remit en marche dès que le jour parut, et s'avança sur Guntzbourg. La route était défoncée, le pays couvert de marécages. Il ne fit son mouvement qu'avec les plus grandes difficultés. Il atteignit enfin les bords du fleuve. Le maréchal lui avait signalé un gué qu'il avait reconnu autrefois, et qui sans doute existait encore. Il l'avait chargé de le faire sonder, et lui avait indiqué le point de passage qui lui semblait présenter plus de chances. Mais Malher ne tient pas compte des obstacles. Ses colonnes sont formées ; il donne le signal. Marcognet est chargé d'emporter Guntzbourg ; il ouvre le feu, tombe de tout son poids sur les Tyroliens qui défendent les abords du Danube, enlève hommes et canons. Il se jette alors dans le fleuve, traverse le premier bras, s'empare de l'île et arrive au pont. Les travées sont coupées. Il essaie

courageusement de les rétablir; mais la mitraille succède à la mitraille, il est obligé de lâcher prise, de se retirer sur la lisière des bois.

Le maréchal ne tarde pas à être informé de la résistance que Malher éprouve. Il fait prendre les armes à la deuxième division, et la charge de lui prêter main forte; le secours est inutile. Le général Labassée a été plus heureux que son collègue. Il s'est porté sur le point qu'indiquaient les instructions. Les difficultés du terrain, le feu de l'infanterie, le jeu des pièces n'ont pu arrêter son audace. Il est arrivé au pont de Reseinsberg, s'est élancé sur les madriers, les a franchis, et fondant sur les troupes qui le couvraient de feux, il a enlevé les unes, culbuté les autres. Il les a suivies, les a refoulées dans la place et s'est fièrement établi sur les hauteurs.

L'armée autrichienne se trouvait presque en entier réunie sous les murs de Guntzbourg. Elle reprend l'attaque, l'action recommence plus vive et plus ardente; mais le général Malher est accouru de son côté avec le reste de ses troupes. On joint l'ennemi, on le renverse; l'infanterie autrichienne regagne la place en désordre et n'ose plus en sortir. Il n'en est pas ainsi de la cavalerie. Aucun échec n'a encore ébranlé la con-

fiance qu'elle a dans son courage; elle s'obstine, elle veut à toute force emporter les hauteurs qu'occupe le 59ᵉ. Elle s'avance avec intrépidité sur lui, et toujours désorganisée par son feu, elle l'aborde avec une fureur toujours nouvelle. Cinq fois elle a échoué. Elle se rallie, elle ne se rebute pas encore. Elle forme de nouveau ses escadrons et revient intrépidement à la charge; mais cet admirable régiment a perdu ses plus braves officiers. Le colonel Lacuée est au nombre des morts, deux chefs de bataillon sont atteints. Il veut les venger, avoir satisfaction de ces attaques qui sans cesse dissipées se reproduisaient sans cesse. Il anime son feu; désorganise cette cavalerie si opiniâtre et l'oblige enfin de s'éloigner. Malher fait alors investir la place et y pénètre avant le jour.

La deuxième division commençait à paraître. Le maréchal se trouvait avec les deux tiers de ses forces sur la rive droite. Il avait forcé le passage, enlevé des canons, des drapeaux, et pris un millier d'hommes. L'empereur lui témoigna la satisfaction que lui causait ce beau résultat; mais il persistait à croire que les ennemis manoeuvraient sur l'Iller, il le pressait de s'avancer sur Ulm et d'en prendre possession. « Il le laissait le maître de marcher comme il l'enten-

drait pour atteindre ce but; mais il fallait que la place fût cernée le 11. La chose importait sous tous les points de vue (1). »

Le maréchal se mit en mesure de la tenter. Loison poussa par la rive droite, Dupont eut ordre de se rapprocher de la rive gauche; et Baraguey-d'Hilliers, qui était à Stolzingen avec les dragons, de se diriger sur Languenau et de prendre position en arrière d'Albeck, afin de le soutenir. Dupont devait se munir d'échelles, de madriers, de tout ce qu'exige une escalade, sans faire cependant aucune tentative qu'il n'eût reçu de nouveaux ordres. Mais sur ce théâtre mobile chaque heure a son incident, chaque heure amène sa combinaison. On annonce tout à coup que les Russes commencent à se montrer sur l'Inn. L'empereur court à leur rencontre et Murat prend le commandement de l'aile droite. Maître de deux des barrières du champ clos où se sont placés les Autrichiens, ce prince se persuade aussi que c'est sur l'Iller qu'il doit leur donner le coup de grace, que c'est là qu'il doit les chercher. Le maréchal combat vainement cette opinion; vainement il représente que l'archiduc s'est éloi-

(1) Ordre du 10 octobre, Zümershausen, six heures du soir.

gné de Guntzbourg à la tête de dix régimens d'infanterie et de plusieurs corps de cavalerie, que sans doute il s'est dirigé sur Ulm, où sont déjà quinze mille hommes accourus la veille de Schaffouse; que tout démontre que ce sont nos communications qu'il veut atteindre, que c'est par la rive gauche qu'il est résolu d'opérer. Murat refuse de croire qu'il ose l'entreprendre. Les marches, les maladies, le défaut de vivres ont réduit nos forces outre mesure. Il a pour instruction principale d'empêcher les Autrichiens de communiquer par leur droite avec les troupes adossées au Tyrol. Il veut réunir tout ce qu'il a de disponible, pousser sur l'Iller et donner bataille.

Ney juge la résolution imprudente, il la combat, la désapprouve; une vive discussion s'établit entre eux. Tous deux sont égaux en grade, tous deux sont fiers, ardens. L'un supporte impatiemment d'être obligé d'obéir; l'autre est décidé à faire exécuter ses ordres. Ils sont au moment de vider leur querelle par un combat singulier; déjà la lettre de provocation est écrite, mais au moment de l'expédier Ney se rappelle qu'il est devant l'ennemi et se résigne à ce qu'il ne peut empêcher. Il commande d'organiser un corps d'observation en avant d'Albeck, appelle

Dupont, Baraguey-d'Hilliers sur la rive droite (1). Néanmoins le mouvement lui parait si grave, qu'il croit devoir signaler de nouveau au ministre les conséquences qu'il entraîne. Il lui expose à la fois les chances que présente l'action qu'on veut livrer, et le danger qu'il y a à abandonner aux Autrichiens les débouchés d'Ulm. Ils peuvent, dès que nous aurons passé le fleuve, se jeter brusquement sur nos derrières, saisir nos communications et nous mettre dans la situation où nous les avons placés nous-mêmes. Ils peuvent se diriger sur Elvangen, Heydenheim, Neresheim, pousser même jusqu'à

(1) AU GÉNÉRAUX DUPONT ET BARAGUEY-D'HILLIERS.

Guntzbourg, 19 vendémiaire an XIV (11 *octobre* 1805).

En conformité des nouvelles dispositions arrêtées par l'empereur, l'aile droite dont le 6e corps dépend, sera sous les ordres de S. A. le prince Murat. Comme son intention formelle est de concentrer sur la rive droite du Danube et parallèlement à l'Iller toutes ses forces réunies pour combattre l'ennemi qui paraît vouloir se défendre, il ne restera sous Ulm, rive gauche du Danube, qu'un corps d'observation, composé du 1er bataillon du 9e léger et des deux derniers escadrons du 1er de hussards, qui étaient attachés à la division de cavalerie à pied du général Baraguey-d'Hilliers. Ce détachement sera commandé par

Nordlingen, s'ils le jugent convenable. A ce grave inconvénient s'en joint un autre. Nous voulons livrer bataille! mais comment y parvenir? L'Iller n'est guéable nulle part. L'ennemi n'a qu'à rompre les ponts; nous n'avons plus

M. Grabbé, mon aide-de-camp, auquel j'envoie une instruction particulière.

Le général Dupont quittera en conséquence sur-le-champ sa position d'Albeck, et se dirigera avec les deux premiers escadrons du 1er de hussards et son infanterie qui sera suivie par les deux régimens de dragons aux ordres du général Sahuc, pour passer sur la rive droite du Danube, soit par le pont d'Elchingen, soit par celui de Guntzbourg. Si les marais étaient impraticables, cette troupe passerait par Gundelfingen, et de là se dirigerait sur Guntzbourg. Dans l'un et l'autre cas, l'artillerie, les canons et les bagages passeront par Gundelfingen, et prendront la tête de la marche quelques heures avant le départ de la troupe.

La division du général Baraguey-d'Hilliers précédera les mouvemens des troupes réunies sous le commandement du général Dupont et observera les mêmes dispositions pour la direction de ses canons et bagages. »

Cet ordre était sans doute inconnu à un écrivain qui cependant se présente sans cesse comme la providence du maréchal. Voici ce qu'on lit dans *Napoléon au tribunal de César*, tome 2, page 112. « Heureusement que Ney prit sur lui de n'en exécuter qu'une partie (des dispositions arrêtées par Murat); il fit passer la division Loison d'Elchingen sur la Roth, mais il laissa Dupont et Baraguey-d'Hilliers sur la rive gauche du Danube en dépit des ordres du grand-duc de Berg. »

aucun moyen de l'atteindre. Se décide-t-il à combattre, la chance devient fort douteuse. Nous sommes sans approvisionnemens, et le défaut de subsistances commence à se faire vivement sentir. Notre cavalerie est d'une bravoure à toute épreuve, mais le manque de four-

« Je ne fus instruit de cette particularité que plus tard, elle me donna une grande idée du talent de Ney. Je sus dans la suite que j'en étais redevable à *un de ses officiers*. » Ney laissa, il est vrai, Dupont et Baraguey sur la rive gauche, mais ce ne fut pas en dépit des ordres du Grand-Duc. La chose se passa d'une manière plus flatteuse pour son amour-propre. L'empereur, surpris de voir livrer nos communications aux Autrichiens, révoqua une partie des dispositions qui avaient été prises, et le maréchal eut la satisfaction de recevoir du grand-duc l'ordre de faire réoccuper les positions dont il avait si vivement et si inutilement fait sortir l'importance. « J'ai le cœur navré, manda-t-il au général Dupont, des fatigues incroyables que je suis obligé de faire éprouver aux braves troupes que vous commandez. Il vient d'être décidé par le prince Murat, qui m'assure que c'est l'ordre formel de S. M., que votre division restera sur la rive gauche du Danube en observation pour contenir l'ennemi dans Ulm. Choisissez la position qui vous paraîtra la plus avantageuse pour remplir cette disposition.

Guntzbourg, 20 vendémiaire an XIV (12 octobre 1805).

Croyez après cela à cet ascendant dont on se vante sur le chef qu'on prétend avoir conduit, et dont on ignore les plus simples dispositions !

rages, les longues marches l'ont cruellement éclaircie. La division de hussards et de chasseurs qui est attachée au 6e corps ne dépasse pas neuf cents chevaux. Celle du général Bourcier, qui se compose de six régimens de dragons, s'élève au plus à seize cents hommes sous les armes. Le corps entier ne compte pas au-delà de seize à dix-sept mille combattans, ce qui n'est à proprement parler qu'une forte division.

Le reste de l'aile droite n'a pas moins souffert. La division du général Gazan est réduite à cinq mille hommes, celle du général Oudinot en compte à peu près six mille, celle du général Suchet huit mille; les dragons à pied quatre mille; la cavalerie en a tout au plus cinq mille. Total général, cinquante mille combattans. Un tel état de choses peut-il inspirer une bien haute confiance? Les résultats qu'il est permis de se promettre valent-ils les chances auxquelles on s'expose (1)?

Mais déjà tout ce que prévoyait, tout ce que redoutait le maréchal avait eu lieu. Arrivés le 10 dans la nuit à Ulm, les Autrichiens avaient passé le Danube le 11 au matin et s'é-

(1) Lettre au ministre de la guerre, 19 vendémiaire (11 octobre.)

taient répandus comme un torrent sur nos communications. Dupont faisait son mouvement. On s'était de part et d'autre trouvé inopinément en présence; de part et d'autre on s'était vivement engagé. La disproportion des forces eût rendu le feu meurtrier, on avait joint l'ennemi à la bayonnette; on avait porté le désordre dans ses rangs. Mais une colonne n'était pas rompue qu'elle était remplacée par une autre. Baraguey, qui devait appuyer la division, ne paraissait point. Seul, aux prises avec une armée entière, Dupont ne put contenir les colonnes qui couvraient la plaine; et les Autrichiens, tout meurtris des coups dont il les avait frappés, continuèrent leur mouvement (1). Werneck marcha sur Heydenheim, Riesch se

(1) LE GÉNÉRAL DUPONT AU MARÉCHAL NEY.

Chabanois le 6 *mai* 1806.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Je viens de recevoir la lettre où vous me demandez de nouveaux détails sur la journée du 19 vendémiaire, relativement à la division de dragons à pied, commandée par le général Baraguey-d'Hilliers. Voici ce qui a eu lieu. Aussitôt la réception de votre ordre pour marcher sur Ulm, ma division se met en mouvement et elle arrive à Haslach à midi. Étant prévenu par vos instructions que la division de dragons doit se former en seconde ligne derrière la mienne et l'appuyer au besoin, je fais évacuer entièrement

dirigea avec une colonne nombreuse sur Elchingen. Cette position était pour ainsi dire abandonnée; il s'en empare, s'y établit, et fait aussitôt toutes les dispositions que la circonstance exige. Il désorganise le pont, brise les travées, mine les pilotis, ne laisse qu'un étroit passage pour éclairer la rive droite. Six pièces de canon, des troupes nombreuses sont placées sur l'avenue. La défense en paraît assurée. Ces mesures néanmoins ne suffisent pas encore. On s'établit dans les jardins, on se retranche dans le château, le couvent, la chapelle. Il n'y a pas un mur dont on ne se fasse un appui, pas un détour

Albeck, et j'en retire tous les bagages de ma division, afin de laisser ce point libre, de prévenir toute confusion et que rien ne pût gêner le mouvement de la division de dragons. Vous savez, monsieur le maréchal, qu'à peine arrivé à Haslach, j'ai reconnu toute l'armée autrichienne qui était préparée au combat, et que ma division s'est trouvée aux prises avec elle. Dans une circonstance aussi critique et dont il y a peu d'exemples, j'ai envoyé ordonnances sur ordonnances au général Baraguey pour le prévenir de ma position et l'engager à hâter sa marche, mais j'ignore si ces ordonnances lui sont parvenues; aucun secours n'a paru.

Quant à l'heure où vos ordres ont été reçus par ce général, je ne puis vous donner de renseignemens précis à cet égard; je crois que l'officier de votre état-major qui m'a apporté ceux qui me concernaient était aussi chargé

dont on ne profite, pas un obstacle dont on ne tire avantage.

Le maréchal venait d'acheminer sa seconde division sur la Roth. Il reçut à la fois l'ordre de gagner la Leiben et de reporter Dupont sur Albeck. L'empereur avait jugé comme lui de l'importance qu'avait la rive gauche. Il avait vivement blâmé le projet de dégarnir, d'abandonner les hauteurs qui commandent le fleuve. Le maréchal chargeait la 1re division de les réoccuper, lorsqu'il apprend le rude combat qu'elle a soutenu et les dispositions que fait le général Riesch. Il pousse aussitôt la 3e division à la suite de la 2e et court de sa personne joindre les colonnes que conduit Loison. Il les atteint le 13 à sept heures du soir.

des siens, et il pourra vous en rendre un compte exact.

J'ai toujours pensé, monsieur le maréchal, que si vos dispositions avaient été exécutées et si votre corps d'armée avait pu donner, c'en était fait de l'armée autrichienne dans cette journée. Le succès que ma division a obtenu et qu'elle doit au courage vraiment extraordinaire dont elle était animée ne me laisse qu'un regret, celui de n'avoir pas combattu sous vos yeux et sous ceux de l'empereur.

Agréz, monsieur le maréchal, l'expression de mes respectueux sentimens.

Le général de division,

DUPONT.

A huit il se remet en marche et se présente le 14 au point du jour devant Elchingen. Elchingen est situé sur un plateau, d'où ses édifices, ses jardins, se prolongent jusqu'aux bords du fleuve. A droite est une forêt qui touche au Danube, à gauche des villages, des bouquets de bois; en face un terrain coupé, qui se termine à pic à soixante toises au-dessus du courant. Vu de la rive droite, Elchingen apparaît comme un château fort que couvrent de formidables ouvrages, que défend une armée nombreuse, et auquel on n'arrive qu'après avoir franchi un fleuve qui semble à lui seul une barrière insurmontable. On se dispose néanmoins à l'aborder; on marche au pont, on assemble quelques planches, on essaie de les ajuster. L'artillerie tonnait avec force, les soldats perdent bientôt patience et laissent là ces longs apprêts. Ils vont droit à l'ennemi qui les foudroie, s'élancent de poutrelle en poutrelle, enlèvent les pièces, culbutent les colonnes chargées de les défendre. Le passage dès lors est assuré. On se presse, on se heurte, on débouche en masse sur la rive gauche. Le terrain ne présente pour se déployer qu'une prairie étroite. On ne marche qu'avec plus d'ardeur à l'ennemi, on le pousse de jardin en jardin, de maison en maison; on réussit à le chasser

des principaux édifices. Il ne se rebute pas néanmoins; il continue à combattre, à tirer parti de tous les obstacles, et quand enfin les dernières maisons lui échappent, il se rallie, se forme sur le plateau et se dispose à tenter de nouveau la fortune. Mais la cavalerie légère avait débouché. Le colonel Colbert était en bataille, le général Roguet, chassant devant lui les masses qui avaient opposé une si longue résistance dans l'abbaye d'Elchingen, venait de couronner les hauteurs; le maréchal fit ses dispositions. Riesch déployé sur deux lignes appuyait sa droite aux bois qui courent le long de la route de Gottingen, et se développait parallèlement au Danube. Plus haut, à quelque distance, se trouvait le général Miezery, chargé de maintenir la communication entre cette colonne et celle qui gagnait Heydenheim; sur les derrières, mais on ne savait où, le général Dupont, qui, appelé d'abord sur la rive droite, avait presque aussitôt reçu ordre de réoccuper Albeck. La situation était difficile, un peu confuse; le maréchal néanmoins ne désespéra pas de la mener à bien. Il feignit de vouloir opérer par la droite, attira par ses déploiemens les réserves de l'ennemi sur ce point, et ne le vit pas dégarnir son centre que se jetant à la tête d'une partie de ses forces, il

manœuvra pour le couper par la gauche, lui enlever ses communications. Colbert se développe au-dessous d'Elchingen. Placé au-dessus, Roguet rompt par pelotons à gauche avec le 69ᵉ, longe intrépidement le front de la ligne ennemie et reçoit son feu à bout portant. Le 76ᵉ, qui suit en colonnes, appuie à droite. Le 18ᵉ de dragons se met en mouvement. On s'aborde, on se heurte avec violence. En un instant deux carrés ennemis sont enfoncés. Mais Riesch a saisi le but de la manœuvre. Il voit que le maréchal veut le tourner, qu'il cherche à intercepter le chemin de traverse qui mène d'Elchingen à la grande route d'Albeck à Ulm. Il serre, il groupe ses colones; d'une extrémité de la ligne à l'autre, toutes se forment en carré, toutes appuient vivement à droite. Vaine précaution! L'infanterie les disperse dans le bois, la cavalerie les rompt dans la plaine; quelque part qu'on les atteigne, on les renverse, on les enfonce. Elles réussissent néanmoins à conserver leurs communications, quelques corps seuls sont chassés sur Languenau, le reste se jette dans la forêt de Kesselbrun et s'y rallie. Mais Villate a suivi le mouvement, ses colonnes ont atteint la lisière des bois. Le général Malher arrive sur le champ de bataille; il éclaire la gauche et se place en deuxième ligne. L'action

recommence. On se joint, on se presse, on combat avec ardeur. Enfin nous sommes au moment d'emporter les bois de Haslach, nous nous établissons sur la route d'Albeck. La victoire semble consommée lorsque survient un incident qui est sur le point de tout compromettre. Werneck prévenu que l'on était aux mains avait rebroussé en toute hâte. Dupont, de son côté, qui s'était réfugié à Brentz après la rencontre d'Haslach, avait fait son mouvement par Langueneau, et venait d'arriver à Albeck lorsque la colonne ennemie se présenta. L'un tenait la route, l'autre voulait la forcer. On se heurta avec violence. Mais quelle que fût la résolution des Autrichiens, ils n'avaient pu triompher de la résistance qu'on leur avait opposée. Diverses charges avaient eu lieu, et toujours ils avaient été rompus, toujours ils avaient été ramenés avec perte. Les colonnes descendues d'Elchingen venaient compliquer une position qui était déjà si fâcheuse. Ils recueillirent leurs forces et s'avancèrent avec une sorte de fureur à leur rencontre; mais le général Bourcier arrivait avec sa cavalerie, ils furent rompus, rejetés partie sur Languenau, partie sur Jungingen. Le maréchal n'essaya pas de les suivre. Il avait cinq mille prisonniers, des

canons, des drapeaux dans les mains, l'artillerie tonnait sur sa droite avec une force toujours croissante; il fit un changement de direction et accourut au secours.

Le feu s'était successivement éteint, la nuit était noire lorsqu'il arriva; il s'établit, la droite à Albeck, la gauche vers Gottingen, attendant pour reprendre l'attaque que le jour vînt l'éclairer. Mais l'empereur, qui d'abord avait mal apprécié le combat d'Haslach, n'avait pas tardé à revenir de sa méprise. Ses colonnes convergeaient sur Ulm lorsque la nouvelle de cette rencontre lui était parvenue. Il avait pressé la marche de tous ses corps et était lui-même accouru prendre la direction du mouvement. Bessières s'était porté à Wassen-Horn, Soult s'était avancé sur Memmingen, et Marmont établi Ober-Kirch avait complété l'investissement sur la rive droite. Murat avait passé sur la gauche; Lannes l'avait suivi et poussait sur le Michelsberg. Le maréchal reçut ordre de le soutenir, de se reporter sur les positions qu'il avait quittées la veille. Le jour commençait à poindre; il prit les armes et se dirigea sur Jungingen. Le général Suchet occupait déjà le village. On se forma, on se déploya, on chercha à embrasser les hauteurs, à tourner les redoutes qui les couvraient.

Le maréchal avait la droite, Lannes menait la gauche. Tout était disposé; on marcha, on se mit en mouvement. L'ennemi en position sur le Michelsberg opposa d'abord une vive résistance, mais attaqué de front, menacé sur ses derrières, il fut obligé de lâcher prise, de se réfugier dans la place. Ney rejetait avec impétuosité dâns les faubourgs les colonnes qui lui était opposées, que Lannes se débattait encore contre les redoutes qu'il avait en face. Tout à coup celui-ci s'aperçoit que son collègue est maître des hauteurs, se déploie sous le glacis. Il s'indigne de se voir devancé, il veut à son tour brusquer la fortune; il excite ses généraux, ses chefs de corps, répand partout l'ardeur qui le transporte. Vedel s'élance à la tête de la 17ᵉ légère sur les redoutes qui couvrent le Frauenberg, et les emporte. Le maréchal Lannes applaudit à ce coup de vigueur et prend le parti de suivre la route que l'intrépide colonel lui a frayée. Ses colonnes sont formées; il veut forcer, enlever la place, porter le désordre au milieu des bataillons autrichiens, partager avec son collègue la gloire de renverser les derniers obstacles qui les couvrent. Il lance encore la 17ᵉ. De son côté Ney pousse le 6ᵉ léger et le 50ᵉ de ligne. L'attaque est sur le point de réussir : ces intrépides soldats

ont franchi les ponts, l'ennemi épouvanté jette ses armes. Ils n'ont plus qu'à suivre, qu'à pousser leurs avantages, mais la fortune est décidée et l'armée vaincue peut encore rendre un sanglant combat. L'empereur ne veut pas prodiguer le sang de tant de braves. Il arrête les colonnes, les Autrichiens se remetent de leur stupeur. Le colonel Vedel avec quelques centaines de soldats est fait prisonnier.

Nous étions maîtres de tous les forts, de toutes les avenues. Werneck battu de nouveau en avant d'Albeck gagnait la Franconie en désordre. Toute espérance était perdue. Les généraux autrichiens, hors d'état de se dégager par la force des armes, essayèrent de se faire jour à l'aide des négociations. Ils députèrent le prince de Lichtenstein au maréchal, et lui offrirent la remise de la place à condition qu'ils pourraient joindre Kienmayer, prendre part à ses opérations. Si on refusait une demande qui leur paraissait naturelle, ils étaient décidés à s'ensevelir sous les murs de la ville, à ne plus faire d'ouvertures comme à n'en pas recevoir. Ney n'essaya pas d'interrompre le prince. Il honorait sa personne, respectait son malheur; mais dans l'état des choses, semblables termes étaient inadmissibles, il ne lui dissimula pas qu'il fallait que l'armée

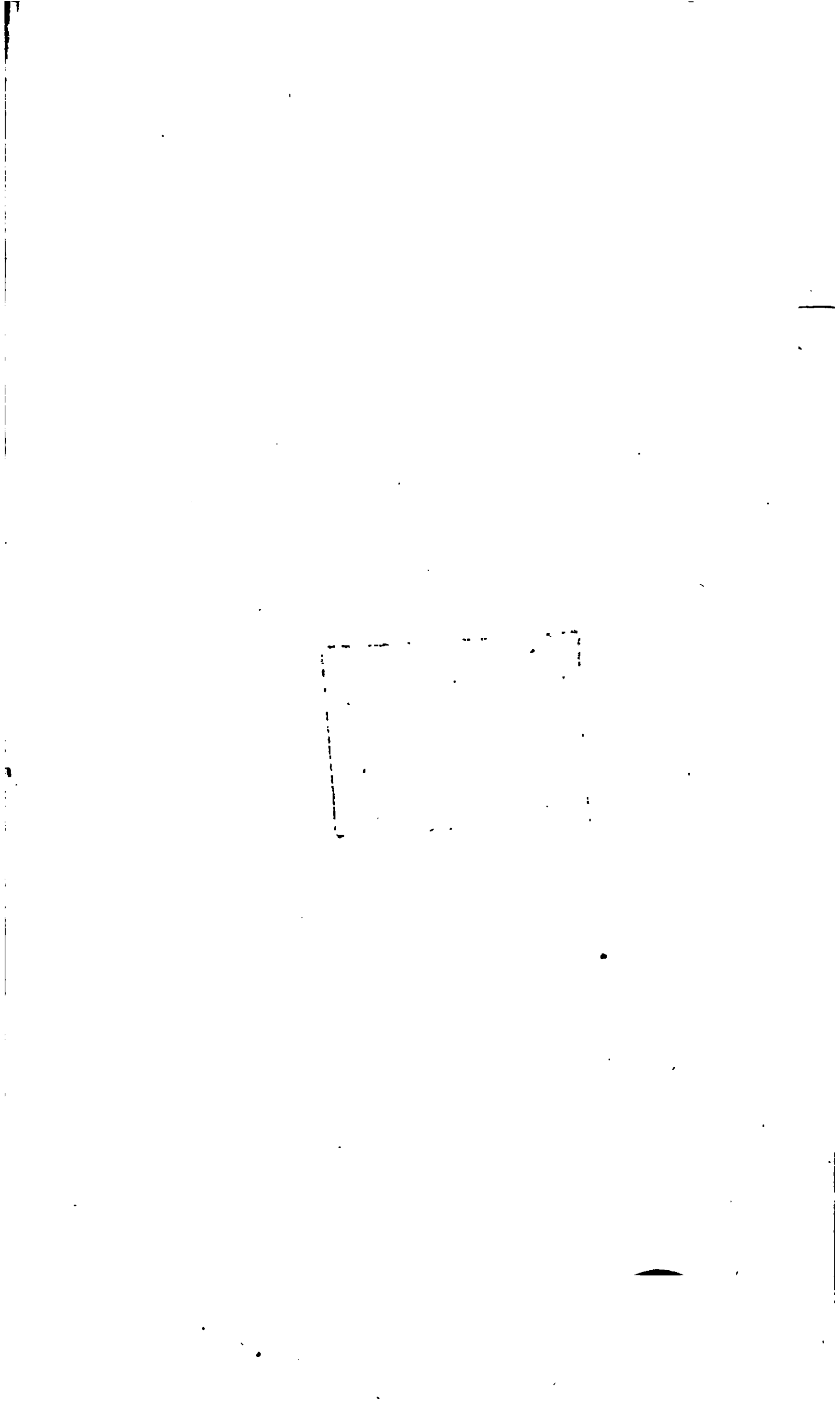
autrichienne subît sa destinée. Lichtenstein reporta ces tristes nouvelles à Ulm. Les généraux s'assemblèrent, et résolurent d'essayer si la constance du maréchal tiendrait devant un dernier effort. Ils prirent une délibération ainsi conçue : « La garnison d'Ulm, voyant à regret que les conditions équitables qu'elle s'était crue en droit de demander à juste titre à son Excellence le maréchal *Neu* n'ont pas été acceptées, est fermement décidée à attendre le sort de la guerre.

« Le comte GIULAY, lieutenant-général.
« LOUDON, lieutenant-général.
« Le comte RIESCH, lieutenant-géneral. »

Ulm 16 *octobre* 1805.

La résolution était digne de ceux qui l'avaient prise : mais que sert le courage quand il n'est pas secondé par la fortune? Ulm était sans magasins, nous occupions les hauteurs qui dominent la plaee. L'armée autrichienne subit la loi de la nécessité : trente-trois mille hommes dont la plupart avaient rendu d'honorables combats, défilèrent tristement devant les bataillons qui les avaient vaincus, et nous livrèrent leurs armes, leurs drapeaux. Le 6e corps les avait battus dans six rencontres consécutives. Il les avait défaits à Gunzburg, à Haslach, à Elchingen, à

Albeck, au Michelsberg; il leur avait fait quatorze mille prisonniers, enlevé une artillerie nombreuse, pris dix drapeaux. Le combat de Wertengen, la capitulation de Memmingen étaient les seules actions dont il ne pût revendiquer la gloire, toutes les autres étaient son ouvrage. L'empereur voulut honorer sa constance, sa bravoure. Il lui décerna la place d'honneur dans cette grande cérémonie, et chargea le maréchal de prendre possession de la place que nous abandonnaient les vaincus.



ÉTUDES MILITAIRES
DU MARÉCHAL NEY.

INSTRUCTIONS

POUR LES TROUPES

DU CORPS DE GAUCHE [1].

MESSIEURS les généraux de division, en surveillant l'instruction pratique des régimens sous leurs ordres, voudront bien faire l'application, aux principales évolutions de ligne détaillées ci-après, des observations que je fais sur chacune d'elles, soit pour obtenir toute la célérité et l'ensemble désirables sur les mouvemens qu'elles exigent dans leur exécution, soit en en simplifiant quelques-unes, soit enfin en com-

(1) Monsieur le général Sehneider, membre de la commision, a bien voulu parcourir le manuscrit du maréchal et faire ressortir les rapprochemens qui existent entre ces Etudes et ce qui a été adopté dans la nouvelle ordonnance d'infanterie.

parant les manœuvres prescrites par l'ordonnance sur l'instruction de 1791 avec celles qui sont le plus usitées à la guerre, et dont l'expérience nous prescrit de préférer l'usage.

Il n'est n'est aucun officier-général qui ne reconnaisse aujourd'hui combien il est avantageux, à la guerre, d'agir avec des troupes auxquelles l'exécution des grandes manœuvres est familière: cette circonstance rend les entreprises moins douteuses, lève des difficultés qui souvent paraissent insurmontables. Avec de semblables soldats les résultats des entreprises bien combinées ne seront plus abandonnés aux seuls hasards des événemens. D'ailleurs la confiance de la troupe dans la supériorité de sa tactique les rendra toujours plus ou moins satisfaisans, et maintiendra, avec cette réputation, l'honneur des régimens et la gloire des armes de l'empire (1).

Marches et évolutions en colonne.

La marche et les évolutions qui s'exécutent par la colonne, réunissent les parties essen-

(1) Excellentes vues sur les avantages de l'instruction et de l'aptitude manœuvrière. Les prodiges d'Ulm et d'Austerlitz en ont suffisamment fait apprécier les résultats.

tielles de la tactique militaire. C'est dans cette circonstance principalement que les chefs de bataillons et de pelotons ne sauraient assez porter d'attention à tout ce qui a rapport à la direction de la marche, à la perpendiculaire du côté des guides, aux distances à observer entre les pelotons ou divisions (1) dont les colonnes seraient composées, et aux intervalles qui doivent exister entre les bataillons et régimens, afin de donner au commandant-général la facilité de déployer dans toutes les directions, de se remettre en bataille soit en avant, soit sur une des divisions ou subdivisions du centre, soit enfin sur l'un des deux flancs, et d'exécuter tous ces mouvemens face en arrière de la première direction, ou en employant la contre-marche.

Quelques exemples sur la marche en colonne pour déborder l'une des ailes de la ligne ennemie que l'on voudrait attaquer :

I.

L'attaque avec quatre régimens étant dirigée contre l'aile droite de l'ennemi, le commandant général fera marcher ses lignes par la gauche;

(1) Les distances et la correction des guides sont en effet la base de la marche en colonne.

les bataillons seront mis en colonnes par peloton, la gauche en tête, à distance entière ou à demi-distance (1); les colonnes étant ainsi disposées prendront, en marchant en avant, la diagonale à gauche et par tête de colonne de chaque bataillon. Dès que les trois premiers pelotons auront pris la direction donnée, le reste reprendra insensiblement la perpendiculaire en obliquant à droite. Les têtes de colonnes maintenant en marche sur la diagonale à gauche étant assez rapprochées du point déterminé pour déborder la ligne ennemie, changeront ensemble de direction à gauche, et après avoir repris, au moyen de la prompte manœuvre, la perpendiculaire, et la distance entière par la tête, se remettront en bataille par une conversion générale à droite.

Si les circonstances le permettent, il sera bon de rapprocher les colonnes à distance de demi-bataillon ou de division pour raccourcir le mouvement, comme de faire serrer les pelotons à demi-distance, toutes les fois que les colonnes changeront de direction, afin d'éviter le trop grand flottement.

(1) Excellent moyen de déborder l ennemi par l'une ou l'autre aile.

II.

Cependant, si la direction diagonale à gauche de chaque colonne ne suffisait point pour déborder assez l'aile droite de l'ennemi, le commandant-général formerait sa nouvelle ligne par bataillons successifs, en commençant par la droite de ses deux lignes, en faisant le commandement général suivant: Par la droite des deux lignes, et par bataillons successifs, à droite en bataille. Le premier bataillon, ayant exécuté son mouvement par pelotons à droite en bataille, se portera à vingt-cinq pas en avant, en colonne par peloton, pour s'établir sur la ligne oblique déterminée à cet effet. Les autres bataillons continueront de marcher jusqu'à ce que leur droite se trouve à la hauteur de la gauche du bataillon déjà en bataille; alors ils exécuteront à leur tour une conversion par pelotons à droite, et viendront l'un après l'autre se ranger dans leur ordre de bataille naturel.

Si l'attaque est dirigée contre l'aile gauche de l'ennemi, les lignes marcheront par la droite, les colonnes ayant la droite en tête; cette mesure est applicable à la manœuvre nos 1 et 2. Il est nécessaire, pendant la marche des colonnes

sur la diagonale, de désigner les derniers bataillons des deux lignes comme directeurs, lorsque la gauche est en tête, et les premiers bataillons, si la droite est en tête; on observera aussi, de faire marcher les colonnes de la 2e ligne de manière que les têtes soient dirigées entre l'intervalle de ceux de la 1re ligne, sans cependant perdre la distance de ligne qui leur est prescrite. Mais aussitôt que les colonnes remarcheront directement devant elles, celles de la 2e ligne reprendront la perpendiculaire.

III.

L'ennemi étant placé parallèlement au front de vos quatre régimens, et l'intention du commandant-général étant de le tromper sur le véritable point d'attaque, si c'est contre sa droite, les bataillons de l'une et de l'autre ligne feront par pelotons à gauche et marcheront en avant, faisant ainsi mine de retraite. Aussitôt que les têtes des deux lignes l'auront dépassé du front d'un ou de deux bataillons, on formera la nouvelle ligne oblique de la manière suivante. Au commandement de : Formez la ligne oblique, l'aile gauche en avant. Le 4e peloton du 3e bataillon de la 1re ligne, et le 8e peloton du 3e bataillon de la 2e ligne, ou tels autres qui seraient dé-

signés, feront par le flanc droit et par file à droite, de même tous les pelotons qui précèderont ceux qui servent d'axe au mouvement, sur la nouvelle ligne tracée; les pelotons en arrière feront par le flanc gauche, et s'établiront sur la perpendiculaire de la tête. Une conversion générale à droite remettra la ligne dans l'ordre de bataille commandé.

IV.

Si l'intention du commandant-général au contraire était d'attaquer la gauche de l'ennemi, les bataillons des deux lignes marcheraient à droite, et aussitôt que la tête des colonnes des deux lignes aurait dépassé le front de la ligne ennemie d'un bataillon ou deux, il ferait former la ligne oblique, l'aile droite en avant; savoir : sur le 8ᵉ peloton du 2ᵉ bataillon de la 1ʳᵉ ligne, et sur le 8ᵉ peloton du 1ᵉʳ bataillon de la 2ᵉ ligne : tous les pelotons qui précèdent ceux désignés pour la formation de la ligne oblique, feront successivement par le flanc gauche, et iront s'établir sur la nouvelle ligne; ceux en arrière par le flanc droit pour aller reprendre la distance et la perpendiculaire de la tête. Une conversion générale à gauche remettra la ligne dans l'ordre de bataille commandé.

V.

Mais si les deux têtes de colonnes de vos lignes, ayant la droite en tête, arrivent sur la diagonale à gauche vers le centre du front de l'ennemi, et que votre intention soit d'attaquer cette gauche même de la ligne ennemie, alors les pelotons qui précèderont ceux qui doivent servir d'axe, feront par le flanc droit, ceux en arrière par le flanc gauche; la perpendiculaire étant prise, on remettra la ligne par une conversion générale à gauche. Cependant si l'ennemi, pendant votre mouvement, faisait des démonstrations d'attaque, il serait prudent de former les pelotons sur la ligne de bataille prescrite à mesure qu'ils arriveront, soit pour tenir tête à l'ennemi, soit pour protéger la manœuvre (1).

Si, au contraire, vos têtes de colonnes arrivaient, la gauche en tête, sur la diagonale à droite, se dirigeant également vers le centre de l'ennemi, et que votre intention soit d'attaquer l'aile droite de la ligne ennemie, tous les pelotons qui précèderont ceux qui serviront d'axe

(1) Même projet de déborder l'ennemi par des moyens simples et sûrs. En colonne, et par un à gauche ou un à droite en bataille.

dans les deux lignes feront par le flanc gauche, ceux en arrière par le flanc droit, et la ligne de bataille oblique se réformera au moyen d'une conversion de pelotons à droite.

VI.

Les quatre régimens marchant en colonne par pelotons, la droite en tête, sur la parallèle du front de l'ennemi comme s'ils étaient destinés à attaquer sa gauche, et que l'intention du commandant-général fût néanmoins d'attaquer l'aile droite : dans ce cas, la ligne oblique pourra se former, l'aile gauche en avant, sur le 1er peloton du 3e bataillon de la 1re ligne, et le 8e peloton du 3e bataillon de la 2e ligne, ou tels autres qui seront désignés ; les pelotons qui précèdent ceux-là feront par le flanc droit et se dirigeront sur le tracé de la nouvelle perpendiculaire, ceux en arrière par le flanc gauche et par file à droite. Une conversion générale par pelotons à gauche remettra la ligne dans l'ordre de bataille désiré.

Il est à observer que ce mouvement doit se faire rapidement, ou un peu éloigné de l'ennemi, parce que la colonne lui présente momentanément le dos.

VII.

Cette manœuvre peut également s'exécuter si les lignes marchent en colonnes par pelotons, se dirigeant vers la droite de la ligne ennemie, tandis que le commandant-général a cependant l'intention de former sa ligne oblique sur la gauche de l'ennemi : dans ce cas les pelotons en arrière de ceux désignés comme axe du mouvement feront par le flanc droit et par file à gauche; et ceux qui les précèderont, par le flanc gauche. La perpendiculaire étant prise, la ligne se retournera par une conversion générale à droite dans les deux lignes. Toutes les fois que le commandant-général voudra changer la perpendiculaire des colonnes, il observera d'établir, comme au changement de front, le peloton désigné pour servir d'alignement au reste de la troupe.

Quelques manœuvres au moyen de la colonne.

I.

Quatre régimens en colonnes avec intervalle, marchant la droite en tête par pelotons ou divisions, à distance entière ou à demi-distance:

le commandant-général voulant faire marcher par front de régimens en colonnes, du côté opposé aux guides dans l'ordre naturel, commandera, après avoir fait halte: Par peloton (ou division) sur les bataillons impairs de chaque régiment, sur la droite en bataille.

Le mouvement étant exécuté, il pourra se remettre en bataille par un changement de front central sur chaque régiment, l'aile droite en avant (c'est-à-dire sur la 1re division des bataillons pairs de chaque régiment); mais s'il voulait se mettre en bataille par inversion de régiment du côté opposé, le changement de front s'effectuerait l'aile gauche en avant (c'est-à-dire sur la 4e division des bataillons impairs de chaque régiment). Si le commandant-général voulait marcher en colonne par front de régiment du côté des guides, il ferait exécuter une conversion des divisions ou pelotons par inversion à gauche.

II.

Par cette disposition de colonnes par front de régimens entiers le commandant-général pourra facilement former des quatre régimens un grand carré. Si telle était son intention, le 1er régiment ne bougerait, les bataillons impairs des 2e et

3[e] régimens feraient une conversion à droite par bataillons, ou par peloton demi-à-droite; les bataillons pairs une conversion à gauche. Le 4[e] régiment, après avoir serré, ferait face en arrière.

Le carré pourra aisément marcher dans toutes les directions, et se rompre à peu près de la même manière que pour sa formation.

III.

Le commandant-général ayant rompu le carré et voulant déployer dans cet ordre de colonnes, le 1[er] régiment fera par pelotons à droite après avoir démasqué le 2[e] régiment : celui-ci se portera en avant, à la distance d'une division, pour servir d'alignement général. Le 1[er] régiment s'arrêtera et se mettra en bataille; le 3[e] et le 4[e] feront par pelotons à gauche et iront successivement se remettre en bataille.

Si c'est en avant sur le 2[e] régiment, la colonne serrera à distance de division; après quoi, en avant et par une conversion.

Mais si le commandant-général voulait former deux lignes, les régimens impairs ne bougeraient, et les régimens pairs exécuteraient le mouvement indiqué ci-dessus pour les 3[e] et 4[e] régimens.

IV.

Cependant, si le commandant-général trouve que les mouvemens prescrits pour la manœuvre n° 4 sont d'une exécution trop lente, il pourra former une seule colonne de celles par front de régiment. Il ordonnera de former la colonne serrée, la droite en tête, sur la division du drapeau de chaque bataillon, et après avoir fait serrer en masse, il pourra ou déployer par bataillons en masse, ou opérer un simple déploiement sur tel bataillon qu'il voudra désigner (1).

V.

Les quatre régimens étant déployés et le commandant-général voulant former de suite deux lignes, placer les bataillons impairs à la première et les bataillons pairs à la seconde, il formera la colonne serrée par régiment, la droite en tête, sur la 4e division des bataillons impairs, il rapprochera les masses à distance de bataillon sur le 2e régiment, et fera ensuite

(1) Cette manœuvre est celle qui a été adoptée par l'ordonnance du 4 mars 1831, qui a préféré les mouvemens en masse.

déployer sur la division du drapeau de chaque bataillon.

Mais si le commandant-général voulait que les bataillons pairs fussent à la première, et les impairs à la seconde ligne, les colonnes serrées par régiment se formeraient sur la 1re division des bataillons pairs, la gauche en tête; les masses seraient rapprochées à distance de bataillon sur le 3e régiment, et le déploiement aurait également lieu sur la division du drapeau de chaque bataillon.

VI.

Le commandant-général voulant marcher en colonne, la gauche en tête, par front de régiment dans leur ordre naturel : on suppose que les bataillons impairs se trouvent à la 1re, et les bataillons pairs à la seconde ligne. Il ordonnera de faire exécuter un changement de front sur le peloton du drapeau de chaque bataillon, l'aile droite en avant. Si, au contraire, il voulait marcher la droite en tête, le changement de front s'exécuterait sur la division du drapeau de chaque bataillon, l'aile gauche en avant; les bataillons se trouveraient par inversion en bataille.

Si les bataillons pairs se trouvent à la 1re, et les impairs à la seconde ligne, la colonne pourra se former par front de régiment en colonne pour marcher, la droite en tête, en faisant exécuter un changement de front central sur chaque bataillon, l'aile gauche en avant; et au contraire, un changement de front l'aile droite en avant, s'ils devaient marcher la gauche en tête. Dans ce cas, les bataillons se trouveraient de même par inversion en bataille (1).

VII.

La ligne des quatre régimens ou huit bataillons étant déployée en totalité comme à la manœuvre indiquée au n° 5, si l'intention du commandant-général est de faire marcher les huit bataillons sur deux colonnes rapprochées, pour cacher ses forces et donner plus d'ensemble à son mouvement, les régimens se formeront en arrière en colonne par division, savoir : le 1er régiment la gauche, et le 2e la droite en tête. On en usera de même pour les 3e et 4e régimens. Le mouvement pourra s'exécuter d'après le commandement général suivant : Sur la gauche

(1) Maintenant on commence toujours par former la colonne, même pour le changement de front.

des régimens impairs, la gauche en tête, en arrière, en colonne, et sur la droite des régimens pairs, la droite en tête, en arrière, en colonne.

Marche en ligne et augmentation de front.

I.

Les principes sur la marche en ligne sont assez clairement énoncés dans l'ordonnance de 1791, si le soldat et les bataillons sont carrément placés sur le terrain qu'ils occupent et bien alignés entre eux; les drapeaux se portent habituellement à six pas en avant, lorsque la ligne doit marcher, autant pour établir la cadence du pas que pour servir de point de direction intermédiaire, comme aussi pour empêcher le flottement des bataillons, et de déborder celui qui est désigné comme directeur.

Cette mesure, quoique bonne au fond, est rarement observée pendant la guerre (1). Les régimens continueront néanmoins à se servir de ce

(1) M. le maréchal cherche à éviter les inconvéniens reconnus dans l'ancienne marche en bataille, et il en donne le moyen ; mais on préfère maintenant la formation en colonne par bataillon, même pour la marche en bataille.

moyen, de même que de celui indiqué ci-après qui nous paraît propre à rendre la direction plus visible à l'ensemble de la ligne, et à faciliter l'alignement au commandement de *halte*.

Au commandement préparatoire de : Bataillons (ou lignes) en avant, les drapeaux resteront dans le rang : le bataillon désigné comme directeur se portera à trois pas en avant, de manière que ses serre-files soient exactement alignées sur les bataillons qui se trouvent à sa droite et à sa gauche. Les guides généraux des autres bataillons se porteront à la même hauteur. Au commandement de *halte*, on s'alignera sur le bataillon de direction. Toutes les fois que la première ligne devra croiser la baïonnette, le bataillon directeur ne bougera pas de sa place de bataille.

Comme, dans plusieurs circonstances de la guerre, on peut tirer un grand avantage en augmentant le front de la ligne, le commandant-général, s'il le juge nécessaire, pourra opérer de la manière suivante :

On suppose toujours quatre régimens ou huit bataillons sur une ou deux lignes dont on veut augmenter le front de quelques bataillons aux ailes.

Si c'est des quatre bataillons placés aux deux ailes de la première ligne ; le 3e rang de ces ba-

taillons fera demi-tour à droite, se portera trente pas en arrière, fera ensuite face en tête, puis se formant promptement sur deux rangs, ira appuyer au pas accéléré au 1er peloton du 1er bataillon. Il sera attaché deux sous-officiers et un lieutenant au 3e rang de chaque peloton. Les sous-officiers seront placés à la droite des sections, et le lieutenant remplira les fonctions de capitaine. Un adjudant-major commandera les deux bataillons de chaque régiment ainsi formés, et auxquels on ajoutera quatre tambours. Cette formation sera la même pour le 3e rang des deux bataillons de gauche, mais les pelotons exécuteront le mouvement inverse. Ces bataillons pourront être employés selon les événemens (1).

Passage des lignes.

Le passage des lignes, outre qu'il est établi par l'ordonnance, peut s'exécuter en colonnes de différentes manières.

(1) Moyen de passer de la formation sur trois rangs à celle sur deux, pour étendre sa ligne.

I.

Deux lignes de quatre ou huit bataillons, devant exécuter le passage des lignes en avant, en colonne. La première ligne ne bouge. Les bataillons de la seconde, après avoir fait par pelotons à droite, marcheront en avant, changeront de direction à gauche par têtes de colonnes de bataillons, passeront en dehors de la droite du bataillon de la 1re ligne, et iront se remettre en bataille, soit sur le 1er peloton ou division, soit sur une des divisions ou subdivisions du centre; mais si le commandant-général veut absolument remettre la 1re sur la parallèle de la 2e ligne, les têtes de colonne, après avoir dépassé la droite des bataillons de la 1re ligne, obliqueront assez à gauche pour regagner le front de peloton qu'elles ont perdu par la marche directe. Cette manœuvre est applicable, soit à la première, soit à la seconde ligne (1).

Les bataillons de la 2e ligne peuvent aussi se porter en avant, en se dirigeant en dehors de

(1) Le passage des lignes de l'ordonnance de 1791 était tout-à-fait défectueux; M. le maréchal en substitue un en colonne naturelle qui est beaucoup plus rationnel : la manœuvre de l'ordonnance du 4 mars 1831 s'en rapproche beaucoup.

la gauche des bataillons de la 1re ligne. Dans ce dernier cas, ils feront par pelotons à gauche et changeront de direction à droite en arrivant à la hauteur de la gauche des bataillons qui les précèdent.

Le mouvement de retraite s'exécute de la même manière : ainsi les bataillons de la 1re ligne, après avoir fait demi-tour à droite, et par pelotons à droite, marcheront en avant, changeront de direction à gauche et passeront en dehors de la gauche des bataillons de la 2e ligne : ainsi de suite de l'une et l'autre ligne.

II.

Le passage des lignes en avant peut aussi s'opérer par colonnes de régimens entiers, pour l'une et l'autre ligne. Dans ce cas, la seconde ligne formera la colonne serrée par régiment, la droite en tête, sur la 1re division des bataillons pairs, ou sur la 4e division des bataillons impairs ; chaque colonne marchera en avant, et passera par l'intervalle de deux bataillons de chaque régiment de la 1re ligne qui les précèdent. Après avoir assez déboîté, chaque colonne se déploiera sur l'une des divisions désignées lors de la formation. Le passage de ligne des régimens de la

seconde ligne peut aussi s'effectuer par ces derniers en exécutant le mouvement de passage du défilé en avant par le centre. Ce moyen est peut-être préférable, parce que la manœuvre exige moins de temps et que les têtes de colonnes peuvent aussitôt exécuter les feux de peloton.

Le passage des lignes rétrograde par colonnes de régiment serait évidemment trop dangereux à la proximité de l'ennemi. On se bornera donc à ceux qui sont prescrits par l'ordonnance, et à ceux qui sont désignés au nº 1, par colonnes de bataillons.

Dans l'hypothèse d'une attaque générale de front, les têtes de colonne de chaque régiment de la seconde ligne viendraient s'emboîter dans l'intervalle des bataillons des régimens qui les précèdent dans la 1re ligne, et, réunissant ainsi l'ordre profond à l'ordre mince, donneraient nécessairement plus de vigueur à l'ensemble de la charge. Le mouvement étant terminé, les régimens déploieront en avant.

Changement de front.

Les changemens de front sur une ou deux grandes lignes s'exécutent rarement à la guerre. Cependant, comme la plupart de ces mouvemens

s'opèrent par la colonne, je citerai quelques exemples de cette manœuvre.

I.

Quatre ou huit bataillons sur une ou deux lignes devant exécuter un changement de front perpendiculairement ou obliquement, l'aile droite en avant, soit qu'il ait lieu sur le centre ou qu'il soit plus rapproché d'une des deux ailes de la ligne.

Si les lignes sont de quatre bataillons, la 1re formera la colonne serrée par divisions, la droite en tête, sur la 1re division du 3e bataillon; et la 2e ligne sur la 1re division du 2e bataillon.

S'il y a huit bataillons, la 1re ligne se formera de même en colonne sur la 1re division du 5e bataillon; et la 2e ligne sur la 1re division du 4e bataillon.

Les colonnes étant formées dans l'une ou l'autre hypothèse, toutes les divisions qui précèdent celle de formation de la 1re ligne (1re division du 3e bataillon, ou 1re division du 5e bataillon) reprendront la distance par la tête ou la droite de la colonne; et celles en arrière de cette division, après le demi-tour à droite, la reprendront par la queue ou la gauche de la colonne : puis successivement, à mesure que les divisions auront repris

leur distance, elles se remettront face en tête.

La seconde ligne, immédiatement après que le mouvement de la première sera commencé, marchera tout entière en avant, prenant sa distance par la tête, et ira s'établir parallèlement à la 1re ligne (1).

Une conversion générale par division à gauche remettra les deux lignes dans l'ordre exact du changement de front commandé.

On pourra exécuter le mouvement par pelotons et le rendre plus prompt dans son exécution.

Le principe du changement de front, comme on le voit, reste au fond le même que celui établi par l'ordonnance; c'est-à-dire, que si la 1re ligne l'opère sur le 4e bataillon, l'aile droite en avant, la 2e ligne l'exécute sur le 3e bataillon; de même si la 1re ligne l'exécute sur le 3e bataillon, l'aile gauche en avant, la 2e ligne l'effectue sur le 4e bataillon, et ainsi de suite.

II.

Quatre ou huit bataillons sur deux lignes voulant exécuter un changement de front avec feu, en rompant successivement en arrière, par pelo-

(1) La méthode proposée, bien plus avantageuse que celle de l'ordonnance de 1791, se rapproche beaucoup de celle adoptée dans la nouvelle ordonnance de 1831.

tons ou divisions de l'une des deux ailes, pour aller former une nouvelle ligne oblique sur l'un des flancs.

Aussitôt que le commandant-général aura ordonné ce mouvement, la 1re division du bataillon de droite de la 1re ligne fera par le flanc gauche, et par file en arrière à gauche; elle se portera de toute sa profondeur en arrière, puis fera par le flanc droit, et marchera en avant en se dirigeant derrière le front, pour aller se remettre sur la droite en bataille à la gauche absolue de la ligne. Dès que la 1re division aura passé à la hauteur du centre de la 2e division, celle-ci fera de même son mouvement de flanc gauche; et ainsi de suite des autres divisions. Aussitôt qu'un bataillon de la 1re ligne aura démasqué le front d'un bataillon de la 2e ligne, cette dernière se fera aussitôt remplacer, et ainsi de suite. Les bataillons de la seconde ligne exécuteront le feu qui aura été commandé pour ceux de la 1re, mais le bataillon ne rompra point avant que tous les bataillons de la 1re ligne aient exécuté leur mouvement; après quoi, si le commandant-général voulait prolonger la ligne en l'allongeant de la seconde, il lui ferait effectuer la même manœuvre; ou enfin, par le même mouvement, il pourra la remettre dans sa place de bataille en seconde ligne.

Si le mouvement devait s'opérer par la gauche de la ligne, alors la 4[e] division du dernier bataillon ferait par le flanc droit et par file en arrière à droite pour se diriger derrière le front, afin d'aller se remettre sur la gauche en bataille vers la droite absolue de la ligne; et ainsi du reste des autres divisions.

III.

Les changemens de front individuels par bataillons donnent infiniment de facilité pour l'exécution des principales manœuvres de guerre; ils n'exigent que deux à trois minutes, et permettent par conséquent au commandant-général de changer en peu de temps le front de sa ligne, soit en faisant exécuter un changement de front oblique sur chaque bataillon, l'aile gauche en avant, de se réformer ensuite sur le bataillon de droite de la 1[re] ligne, par bataillon en avant en bataille; ou, l'aile droite en avant, de se remettre sur le dernier bataillon en avant en bataille. Enfin, cette disposition oblique permet d'attaquer en ordre d'échelons.

Passage de défilés et de ponts.

Le passage de défilé en arrière selon l'ordonnance par le flanc et par file est en général très-

long, et s'approche trop de la confusion pour pouvoir s'exécuter en présence de l'ennemi. Ce mouvement pourra s'effectuer en colonne, par sections, pelotons ou divisions, soit en avant, soit en retraite (1).

I.

Passer le défilé, en avant par le centre, suivant l'ordonnance, le 1er bataillon par section à gauche, le 2e par section à droite; marcher ensuite en avant, et déployer à mesure que le défilé s'élargit.

On suppose ici un bataillon établi en arrière d'un défilé dont la largeur ne permettrait le passage en avant qu'à un peloton à la fois; dans ce cas toutes les sections du demi-bataillon de droite viendraient se mettre en arrière en colonne, la gauche en tête, derrière la 2e section du 4e peloton, et les sections du demi-bataillon de gauche en arrière en colonne, la droite en tête, derrière la 1re section du 5e peloton. Le bataillon marchant dans cet ordre de colonne d'attaque, à distance de section, jusqu'au-delà du défilé, se formerait

(1) Ce considérant est le même que celui de la nouvelle ordonnance, et on y a adopté la méthode présentée par M. le maréchal Ney.

sur le centre et en avant en bataille, à mesure que le défilé s'élargirait.

II.

Si le défilé est assez large pour permettre le passage à une division, alors tous les pelotons de droite viendront se mettre en colonne, la gauche en tête, à distance de peloton, derrière le 4ᵉ peloton, et ceux de gauche la droite en tête en arrière du 5ᵉ peloton. L'en-avant en bataille s'exécuterait de la même manière que pour la colonne par front de peloton formée des sections des demi-bataillons de droite et de gauche.

Cette disposition pourra être appliquée pour une ligne de plusieurs bataillons, en formant les bataillons impairs en colonne, par sections ou pelotons, la gauche en tête, et les bataillons pairs la droite en tête; dans ce cas, on rapprochera les colonnes, pour qu'il n'y ait que trois pas d'intervalle.

III.

Le passage du défilé en retraite s'opère dans l'ordre naturel des sections, pelotons ou divisions, de la manière suivante :

Le bataillon devant rompre en arrière par sections des deux ailes à la fois, on suppose que le défilé se trouve derrière la 2ᵉ section du 4ᵉ peloton et derrière la 1ʳᵉ section du 5ᵉ peloton.

Toutes les sections de la droite rompront successivement par le flanc et en arrière à gauche, puis front et marche; celles de la gauche par le flanc droit et en arrière à droite, puis front et marche. En arrivant à l'entrée du défilé, les sections de droite feront à gauche et les sections de gauche à droite conversion, se dirigeant ensemble sur la nouvelle ligne tracée. Pour couvrir le mouvement rétrograde, il sera nécessaire que le peloton ou la division qui tient tête à l'entrée du défilé, se porte à vingt-cinq pas en avant et détache quelques tirailleurs ; enfin, lorsque les deux ailes auront effectué leur mouvement, le peloton en avant fera rentrer ses tirailleurs par le ralliement des tambours, et ira, après avoir fait demi-tour à droite, se remettre à trois pas en avant du centre du bataillon pour servir d'alignement général.

IV.

Si le mouvement rétrograde devait s'opérer des deux ailes à la fois d'un régiment par peloton, le 8ᵉ peloton du 1ᵉʳ bataillon, et le 1ᵉʳ du 2ᵉ se porteraient également en avant, en obliquant à gauche et à droite pour couvrir le point déterminé au passage en arrière du défilé. Les pelotons de la droite et ceux de la gauche de l'un

et de l'autre bataillons rompraient en arrière de la même manière que les sections, et la ligne se reformerait également d'après les principes énoncés ci-dessus.

Si, au lieu de rompre par pelotons, le commandant-général jugeait convenable de faire rompre par divisions, alors la 4e division du 1er bataillon et la 1re division du 2e bataillon exécuteraient les mêmes mouvemens.

Pour faciliter le jugement des chefs de bataillon et de peloton sur la distance qu'ils doivent observer dans la marche, et s'arrêter à propos afin que la ligne ne présente pas un trop grand développement au moment de la conversion à gauche pour les pelotons qui viennent de la droite, et de la conversion à droite pour ceux qui viennent de la gauche, pour aller se remettre en bataille, ils compteront autant de pas qu'il y a de files dans leurs pelotons; ensuite ils multiplieront par le nombre de ceux qui doivent les suivre, moins ceux qui tiennent tête à l'ennemi. De cette manière les chefs de bataillon n'auront aucune difficulté à arrêter et à remettre les troupes en bataille exactement et parallèlement au 1er front de la ligne, par une conversion générale à gauche.

Marche ou attaque en échelons.

Cette manœuvre est extrêmement avantageuse à la guerre; mais elle exige une grande supériorité dans la marche des troupes, afin que l'attaque dirigée contre l'ennemi soit soutenue avec rapidité et intelligence, et que les bataillons qui refusent le combat soient attentifs à exécuter tous les mouvemens que les circonstances pourraient nécessiter.

I.

Huit bataillons sur deux lignes devant attaquer l'aile droite de l'ennemi placé parallèlement à leur front.

Le mouvement commencera par la gauche à distance entière, soit par régiment, soit par bataillon; ce qui vaut mieux. Aussitôt que le dernier bataillon de la 1re ligne aura marché en avant, il sera suivi par celui de la 2e ligne; ainsi de suite par ce qui reste des autres bataillons. On suppose que l'ennemi refusera sa droite et fera une démonstration d'attaque par sa gauche pour venir sur le flanc droit des échelons en marche. Dans ce cas, tous les bataillons feront ensemble un changement de direction à droite par bataillon; ou, pour plus d'ensemble et de célérité, un chan-

gement de front sur le peloton du drapeau de chaque bataillon dans les deux lignes, l'aile gauche en avant. Cette manœuvre terminée, les bataillons pourront continuer l'attaque par échelons, ou marcher pour aller se remettre en avant en bataille sur les 1ers bataillons de la droite des deux lignes servant de pivots. Par cette disposition, les deux ailes deviennent alternativement offensives (1).

Si l'attaque devait s'opérer sur l'aile gauche de la ligne ennemie, le mouvement commencerait par la droite des deux lignes assaillantes. Le changement de direction par bataillon s'exécuterait à gauche, ou le changement de front se ferait l'aile droite en avant.

II.

Le commandant-général ne voulant attaquer qu'avec la 1re ligne en échelons par bataillon, soit de la droite ou de la gauche. Les bataillons marcheront à distance entière, les échelons étant établis; et s'ils venaient à être menacés d'une attaque de cavalerie, chaque bataillon formerait la colonne par division à distance de peloton, la droite en tête, sur la division du drapeau

(1) Cette manœuvre est parfaite, et a été adoptée.

de chaque bataillon, si le mouvement avait lieu par la droite de la ligne; elle la formerait, au contraire, la gauche en tête si le mouvement s'opérait par la gauche de la ligne. Cela terminé, la 1re division de chaque tête de colonne ne bougerait pas. Les pelotons impairs des 2e et 3e divisions feraient à droite conversion, et les pelotons pairs à gauche conversion; la 4e division serrerait et ferait ensuite face en arrière, de manière à former des carrés par bataillons placés en échelons.

III.

L'attaque en échelons par le centre est en général une manœuvre trop hasardeuse pour pouvoir en faire un fréquent usage à la guerre, à moins cependant que le commandant-général n'ait la certitude que l'ennemi a imprudemment dégarni son centre pour renforcer ses ailes, et qu'il soit persuadé qu'en arrivant à la position centrale il puisse s'y maintenir, isoler les ailes et les réduire à combattre séparément. Cette attaque sur le centre exige une grande résolution et une grande rapidité dans la marche des assaillans.

On suppose la 1re ligne attaquante de huit bataillons. Dans ce cas, les bataillons nos 4 et 5 commencent à marcher à demi-distance; les autres

bataillons suivent de même à demi-distance afin qu'il y ait plus d'ensemble. Il sera prudent de ne faire marcher la seconde ligne qu'en ligne de bataille, pour servir de soutien aux deux ailes des échelons de la 1re ligne, et pour pouvoir recevoir et protéger au besoin la 1re ligne ainsi disposée.

Retraite en échiquier.

La retraite en échiquier sur deux lignes peut s'effectuer d'après les principes de l'ordonnance, en arrière par bataillons à cent ou cent cinquante pas. Cependant pour changer alternativement la défensive en offensive, les bataillons pairs de la 2e ligne, au lieu de se replier en même temps que ceux pairs de la 1re, pourront former des colonnes par divisions, soit serrées à demi-distance, soit à distance entière en arrière de la 1re division, la droite en tête, et se porter en avant en dehors de la droite des bataillons pairs de la 1re ligne actuellement en retraite, et se déployer à quelques toises en arrière de la gauche des bataillons impairs de la 1re ligne. Ce mouvement pourra s'alterner dans les deux lignes, et par les bataillons pairs et impairs, pendant tout le temps que devra durer le mouvement rétrograde.

Des carrés.

Les carrés seront formés sur trois rangs de hauteur, conformément aux instructions de l'empereur, et quelquefois aussi en doublant les sections intérieures suivant les principes de l'ordonnance de 1791. On pourra également exercer les régimens à faire feu des quatre faces par la seule colonne; comme cette circonstance se rencontre très-souvent à la guerre, la troupe ne marchant ordinairement qu'en cet ordre-là, il sera avantageux d'y avoir habitué le soldat.

I.

Quatre régimens traversant une plaine en colonne avec intervalle par pelotons ou par divisions : s'ils étaient attaqués par de la cavalerie et qu'ils n'eussent pas le temps de former les carrés prescrits, les régimens serreraient en masse, les trois files du côté des guides (on suppose ici que les colonnes ont la droite en tête) feraient par le flanc gauche, et celles du côté opposé aux guides par le flanc droit; la dernière division ferait face arrière (1).

(1) Cette formation est adoptée dans les dispositions contre la cavalerie.

II.

Mais si les quatre régimens marchaient sur deux lignes en colonnes; savoir, les 1er et 2e régimens de la 1re ligne, la droite en tête en avant en colonne sur le 8e peloton des bataillons pairs si c'est par pelotons (ou sur la 4e division des mêmes bataillons, si c'est par divisions); les 1er et 2e régimens de la 2e ligne également la droite en tête, mais en arrière en colonne sur les 1ers pelotons des bataillons impairs (ou 1res divisions des mêmes bataillons, si c'est par divisions): cette disposition permet au commandant-général de former des carrés, soit en faisant converser les pelotons impairs à droite et les pelotons pairs à gauche, la colonne étant par divisions à demi-distance; ou, après avoir fait serrer en masse, faire faire comme ci-dessus à gauche et à droite aux trois files de chaque côté latéral des colonnes. Si les circonstances le permettent, on pourra former le quinconce, afin que le feu puisse se croiser sans incommoder les troupes.

III.

Les quatre régimens peuvent aussi être formés en colonnes de la manière suivante : le 1er régiment de la 1re ligne en avant en colonne la droite

en tête sur la 4ᵉ division du bataillon pair ; le 2ᵉ régiment en arrière en colonne la droite en tête sur la 1ʳᵉ division du bataillon impair. Le 1ᵉʳ régiment de la 2ᵉ ligne en avant en colonne la gauche en tête sur la 1ʳᵉ division du bataillon impair, et le 2ᵉ régiment en arrière en colonne la gauche en tête sur la 4ᵉ division du bataillon pair (1).

IV.

Quatre régimens sur deux lignes pourront aisément former le grand carré, et placer dans l'intérieur les bagages et attirails de guerre, dont ils seraient chargés de couvrir ou protéger la marche. Dans ce cas, les deux lignes ne laisseraient point d'intervalle entre les bataillons et les régimens. Le 1ᵉʳ bataillon de la 1ʳᵉ ligne se mettrait en arrière, en colonne, par pelotons, la gauche en tête, à distance entière sur le 8ᵉ peloton; le 4ᵉ bataillon de la même ligne en colonne par pelotons, la droite en tête, derrière le 1ᵉʳ peloton; le 1ᵉʳ bataillon de la 2ᵉ ligne en avant en colonne, la droite en tête sur son 8ᵉ bataillon, et le 4ᵉ bataillon en avant en colonne, la gauche en tête sur son 1ᵉʳ peloton. Une conversion par

(1) La nouvelle ordonnance n'admet pas, avec raison, de carrés formés de plus de trois bataillons.

pelotons à droite, du côté latéral à droite, fermerait cette partie du carré, et une conversion à gauche du côté latéral à gauche fermerait l'autre partie; les 2e et 3e bataillons de la 2e ligne feraient demi-tour à droite. Les pelotons de grenadiers pourront être disposés de manière à couvrir les angles saillans extérieurs et intérieurs du carré.

Conclusions.

Les bataillons et régimens seront progressivement habitués à exécuter de pied ferme et en marchant toutes les manœuvres précitées.

Les généraux de division, en tenant la main à leur exécution, donneront copie de cette instruction aux généraux de brigade et colonels sous leurs commandemens.

Comme toute la tactique militaire réside dans la science de ployer avec célérité les troupes en colonnes, de les faire marcher déployées en bataille, je m'attacherai principalement à démontrer l'utilité de faire mouvoir des lignes entières par de simples mouvemens en colonne de bataillons sur une ou deux lignes, et à exécuter par ce moyen tous les changemens de

front, soit de pied ferme soit en marchant, qui renferment en général les principaux mouvemens dont on fait usage pendant la guerre (1).

Mon intention n'est point de développer les connaissances qu'exige la guerre en grand; je me bornerai au mécanisme simple des évolutions qui forment la base essentielle de ces entreprises. C'est d'ailleurs au génie particulier du général à diriger ses lignes d'opération, de manière à embrasser un grand ensemble et à savoir saisir à propos les événemens et les circonstances qui se succèdent si rapidement sur un champ de bataille.

Toute opération de guerre repose sur la confiance, qui ne peut s'acquérir que par l'exemple que le général doit donner lorsque le danger est commun à tous; il doit veiller sans cesse, avec une constante sollicitude, aux besoins du soldat et s'assurer, par une activité sans relâche, de l'exécution de ses ordres, rien n'étant plus important à la guerre que d'imprimer pour toujours et d'une manière irrévocable l'exactitude dans les marches aux heures prescrites, afin que les mouvemens combinés obtiennent les succès qui doivent en être le résultat.

(1) Bonnes réflexions et excellens principes.

Les fausses interprétations et les malentendus mis en avant par des hommes inexpérimentés doivent être corrigés par des ordres de mouvemens laconiques, clairs et précis. C'est principalement à l'intelligence des officiers de l'état-major à extirper ce vice militaire, qui peut produire tant de maux lorsqu'on n'y remédie pas sur-le-champ.

Observations et résumé général.

La colonne par bataillons à distance de peloton d'une ou deux lignes à la fois, permet au commandant-général d'exécuter toutes les manœuvres possibles, de faire changer souvent de direction, et de marcher sur la diagonale à gauche, les têtes de colonne ayant la gauche en tête, et sur la diagonale à droite, si la droite est en tête, comme aussi de changer de direction à droite.

Les changemens de front par bataillons individuels sont les plus aisés, parce qu'ils ne demandent qu'une simple conversion de peloton, soit dans l'ordre naturel, soit par inversion. Leur exécution exige moins de temps que ceux que prescrit l'ordonnance, et ici aucune partie de la troupe ne présente le dos à l'ennemi.

Passage des lignes par bataillons individuels en avant par le centre: les bataillons de la seconde ligne marchent comme au passage du défilé en avant par le centre, et le déploiement se fait sans qu'il soit presque nécessaire de commandemens généraux. Le passage des lignes en retraite n'offre pas le même avantage; on pourra préférer celui qui est prescrit par l'ordonnance.

Adjudans-commandans.

Pendant la guerre, ils seront employés à la partie active et bureaucratique, mais plus spécialement à la première pour choisir, placer les camps, jalonner les positions, si les évènemens le permettent. Ils doivent entretenir les communications avec les quartiers-généraux divisionnaires et en chef, fixer les lieux de distributions des vivres, fourrages, etc; diriger les avant-gardes, les reconnaissances générales et particulières; aller en parti pour observer la force, la position et les mouvemens de l'ennemi. Les adjudans-commandans employés au bureau seront spécialement chargés de recueillir les états de situation de la troupe, de pourvoir à ses besoins en subsistances, de rédiger les mémoires

sur les reconnaissances du pays, la topographie de la guerre, la levée des marches et campemens, etc., etc.; la surveillance du personnel et du matériel de l'état-major (1).

Les adjoints aux adjudans-commandans les seconderont dans les fonctions importantes qu'ils ont à remplir. Un adjoint pour se former à la guerre, et mettre à profit les observations des officiers particuliers et les siennes propres, écrira en forme de notes les remarques qu'il pourra faire sur les bonnes ou mauvaises dispositions, et ne négligera rien pour les mettre à profit. L'objet le plus essentiel pour un officier d'état-major, est de se rompre à la fatigue dès l'ouverture de la campagne, en restant constamment habillé et botté, afin qu'au premier coup de fusil, il puisse se rendre en toute diligence sur le terrain du combat et venir informer ses supérieurs. Les adjoints et autres officiers de l'état-major seront présens aux distributions de tous genres, feront les reconnaissances de nuit dans les camps, et les patrouilles aux avant-postes; un adjudant-commandant les commandera par tour

(1) Le grade d'adjudant-commandant n'existe plus dans l'armée, mais les fonctions qui lui sont attribuées, et les instructions de M. le maréchal conviennent encore parfaitement au colonel d'état-major.

de service, de la tête, pour tout ce qui est relatif à la guerre, et de la queue, quand il s'agira de distributions et autres corvées, courses, etc.

Les aides-de-camp.

Outre la confiance des officiers-généraux, qu'ils doivent mériter par un zèle infatigable, il est nécessaire qu'ils soient extrêmement actifs, qu'ils connaissent parfaitement les corps de troupes de la brigade ou de la division, le nom des chefs qui commandent, celui des administrateurs, afin de transmettre les ordres avec exactitude et pouvoir en surveiller l'exécution, etc.

Le commandant du quartier-général.

Il prendra directement les ordres du chef de l'état-major, fera défiler la parade, surveillera le service intérieur et extérieur du quartier-général. Le mot d'ordre sera donné dans les forteresses seulement, cet usage étant reconnu inutile dans un camp où le développement est trop étendu, surtout lorsque plusieurs divisions qui composent le corps d'armée, agissent individuellement à la poursuite de l'ennemi.

Personnel du quartier-général.

Le commandant de l'artillerie (1).

Une compagnie de guides à cheval, pris sur tous les corps qui composent l'armée.

Une compagnie à pied.

Une demi-compagnie d'artillerie légère.

Une compagnie de pontonniers.

Une section de mineurs.

Une compagnie de sapeurs.

Une compagnie de boulangers armés, et deux sections de bouchers.

Une compagnie de nageurs, de cent hommes.

Les officiers du génie.

Les officiers topographes.

Commissaires des guerres.

Inspecteur et sous-inspecteur aux revues.

Officiers de santé et de pharmacie. Les officiers de santé auront des voursches, et suivront partout.

Une division de gendarmerie à cheval.

(1) Tout ce qui suit jusqu'au n° 7 est l'ordre mis dans le chaos. Il appartenait à un aussi bon esprit que celui de M. le maréchal Ney d'en sentir le besoin et d'oser l'entreprendre.

On a adopté les principes de cette organisation dans le nouveau réglement de campagne.

Une commission militaire.

Courriers.

Administration des postes et artiste vétérinaire du quartier-général.

Payeur général, gardé par les guides du général en chef.

4. Blanchisseuses. 2. Vivandières.	Ayant des voitures. Les unes et les autres porteront des plaques.

Objets indispensables à la suite d'un état-major-général.

Un équipage de pont de pontons, un autre de chevalets pour le passage d'une rivière de cent à deux cents pieds de large, pourvus de crampons, cordages, ancres, deux nacelles, poutrelles, madriers, outils de charpentiers, torches et matières combustibles, goudron, etc., etc.; des échelles garnies de crampons de fer, pour escalader, au besoin, une ville et autres lieux peu fortifiés par l'art et la nature. Le tout chargé sur des haquets ou voitures particulières, solidement construites;

L'artillerie légère attachée au quartier-général aura toujours une bonne réserve d'artifices pour servir de signaux, soit pour la direction des mouvemens de nuit, soit pour guider les colonnes d'attaque avant la pointe du jour, en rase campagne ou à l'attaque de vive force de redoutes, retranchemens, ou pour l'assaut d'une place de guerre;

Un équipage de caissons pour les vivres et fourrages;

Bagages du quartier-général. En déterminer le nombre au juste, et maintenir le plus grand or-

dre dans la marche et la police qu'il est difficile d'y conserver, particulièrement parmi les soldats du train qui en ont la direction et la surveillance.

Le commandant des équipages, fourgons, caissons d'artifices, équipages de ponts, pontons et autres attirails de guerre, doit être ferme, instruit et extrêmement sévère. Il est nécessaire que les soldats du train sachent manœuvrer, afin qu'au besoin le commandant des équipages ou du parc, soit en état de former un carré contre l'ennemi et de pouvoir se remettre avec la même facilité en une ou plusieurs colonnes. L'exécution de semblables mouvemens demande beaucoup de célérité, d'ensemble et de précision.

Le chef de l'état-major.

Outre les officiers de l'état-major qui lui sont attachés, et dont le nombre est prescrit par les lois et arrêtés, il aura un sous-chef d'état-major, chargé de surveiller le travail des bureaux, l'exécution des rapports, destination des troupes, rédiger les mémoires sur les reconnaissances, etc., etc.

Le sous-chef de l'état-major distribuera aux seules personnes attachées directement à l'état-major les billets de logement que le commandant du quartier-général lui remettra. La consigne sur la police du quartier-général et toutes les dispositions de détail y relatives sera attachée dans l'intérieur du bureau du quartier-général. Le commandant de la gendarmerie, spécialement chargé de cette partie, aura un registre sur lequel seront inscrites les consignes et les dispositions concernant les distributions, logemens, service intérieur et extérieur, la police, vivandières, blanchisseuses, prisonniers de guerre, espionnage, délinquans de l'armée, condamnés, exécution des jugemens, conscrits, déserteurs, etc.

L'ordre suivant sur le rang des logemens une fois établi, sera invariablement observé pendant la durée de la guerre.

Le sous-chef de l'état-major recevra du commandant du quartier-général ou du commandant de la gendarmerie, les billets de logement pour les généraux et officiers d'artillerie, du génie, adjoints, aides-de-camp, adjudans-commandans, et autres personnes attachées directement au quartier-général en chef.

Distribué par le commandant du quartier-général ou sous-chef de l'état-major aux :	La compagnie ou subdivision de gendarmerie, pour les sous-officiers et gendarmes.
Commandant des guides.	Les guides à cheval et à pied. La demi-compagnie d'artillerie légère.
Commandant de la gendarmerie.	Vivandières. Blanchisseuses.
Commandant du génie.	Les sapeurs. Les pontons.
Commissaire des guerres.	Boulangers. Bouchers.
Commandant de l'artillerie.	Nageurs. Le parc de réserve de l'artillerie.

Payeur. Aux commis, employés et autres personnes attachées à la trésorerie.

Le directeur général des postes.	Courriers. Administration des postes.
Aux inspecteurs de cette administration.	Administration des vivres-pain et liquides. Administration des fourrages.

La garde du quartier-général en chef et du

chef de l'état-major sera fournie par les guides à pied et à cheval.

La garde du général commandant l'artillerie, par les canonniers à pied ou à cheval.

La garde du commandant en chef du génie, et officiers supérieurs de cette arme, par les sapeurs, pontonniers, mineurs et nageurs.

La garde des inspecteur et sous-inspecteur aux revues, par les boulangers et bouchers.

La garde des commissaires ordonnateur et ordinaires des guerres, par les boulangers et bouchers.

Administration générale des postes, par les guides du quartier-général.

Administration des vivres-pain, viandes, liquides, fourrages, par un détachement d'infanterie tiré de la division la plus rapprochée du quartier-général.

La trésorerie, par les guides du quartier-général en chef, ou des grenadiers attachés à l'état-major général.

État-major divisionnaire.

Le général de division, son chef de l'état-major, pris parmi les adjudans-commandans;

deux généraux de brigade, deux adjudans-commandans, quatre adjoints.

Le commandant du quartier-général pris parmi les officiers supérieurs de la division ou parmi les officiers réformés de l'intérieur.

Une division ou subdivision de gendarmerie pour le maintien de la police; elle correspondra avec le commandant en chef de la gendarmerie du quartier-général en chef.

Pris par détachemens de ceux employés à l'armée.	Pontonniers. Sapeurs. Mineurs.

Deux officiers du génie employés pour les reconnaissances militaires, les travaux de campagne, le tracé et le jalonnage des camps et positions, le lever du terrain, marches, combats; etc., etc.

Payeur divisionnaire.

Officier chargé de la topographie.

Un équipage de pont de chevalet pour le passage d'une rivière de cent à deux cents pieds de large, avec une nacelle, ancres, cordages, poutrelles, madriers, outils de charpentiers, matières combustibles, torches, échelles, pour attaquer une place de vive force; fusées pour diriger les colonnes de nuit ou pour servir d'in-

dication et de signal un jour de bataille, de combat, de l'attaque d'une place, passage de rivière, etc., etc.

Une compagnie de boulangers.

Une de bouchers.

Une de nageurs.

Commissaires des guerres.

Inspecteur et sous-inspecteur aux revues.

Commandant d'artillerie.

Commandant du génie.

Équipages de fourgons pour les vivres.

Administrations des postes, des vivres-pain, liquides et fourrages.

Officiers de santé, médecins, pharmaciens; les chirurgiens suivront partout, sur des voursches ou à cheval.

Une compagnie de grenadiers pour la garde du quartier-général, et un détachement de cent hommes d'infanterie, qui sera alternativement de service aux bagages, fourgons, administration de la poste, etc., et qui fournira les sentinelles à la poste, pour les inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues, commissaires des guerres, payeurs, etc.

Composition d'une division en infanterie, cavalerie et artillerie.

4 régimens d'infanterie de ligne, formant deux brigades.

1 régiment d'infanterie légère, employé à l'avant-garde.

4 régimens de cavalerie, de chasseurs, dragons ou cuirassiers.

1 régiment de chasseurs ou hussards, employé à l'avant-garde.

2 compagnies d'artillerie légère, détachées aux brigades d'infanterie; plus, une demi-batterie à l'avant-garde.

8 pièces de position, de 8, de 12, et obusiers de 6 ou 8 pouces.

Un parc de réserve, avec les munitions nécessaires, renfermant les cartouches d'infanterie, de cavalerie, en outre ce qu'exige l'artillerie légère et de position (1).

Les grenadiers de toute la division peuvent être réunis pour former le corps de réserve de

(1) Cette organisation doit dépendre du pays où l'on a à faire la guerre, des troupes qui vous sont opposées, des ressources dont on peut disposer, et de l'objet qu'on se propose. Du reste les proportions sont très-bien entendues.

la division, auquel on attachera la cavalerie pesante et l'artillerie de position.

Il est nécesaire que le parc d'artillerie soit pourvu de grenades, et d'exercer les grenadiers à en faire usage pour la prise d'assaut d'un ouvrage de campagne, fort ou place de guerre, etc.

Pour former les officiers de l'état-major, un adjudant-commandant aura le commandement de l'avant-garde. Il sera relevé tous les mois par un autre, et successivement, par les officiers supérieurs de la ligne.

Les autres divisions seront, autant que faire se pourra, de la même composition que celle précitée.

Il sera commandé par le chef de l'état-major de l'armée, un officier-général, un ou plusieurs colonels des régimens de la ligne, chefs de bataillon et chefs d'escadron, qui seront alternativement de jour pour surveiller les dispositions prescrites sur le service des avant-postes, du camp, sur la police, les rondes de nuit, etc.

Sur les campemens.

Les régimens d'infanterie répartis dans les brigades qui doivent composer la division, ou ceux qui composent plusieurs divisions de l'ar-

mée réunies dans une seule position, seront placés suivant leurs numéros 1, 2, 3 et 4 de la droite à la gauche, à moins d'évènemens où cette disposition ne puisse avoir lieu : elle est de rigueur si le terrain le permet, pour effacer l'impression que pourrait faire naître une préférence ou l'effet de la jalousie. Les armées françaises tiennent trop au point d'honneur pour qu'il soit prudent de la part de l'officier-général d'accorder des distinctions à tel ou tel régiment.

L'infanterie légère sera constamment placée en avant de la ligne, sur les flancs, et quelquefois sur les derrières du camp :

La cavalerie en arrière et sur les flancs de la ligne du camp :

La cavalerie légère, aux avant-gardes :

L'artillerie légère, sur le front et aux ailes de la ligne du camp, et à l'avant-garde :

L'artillerie de position, dans les intervalles des brigades et en réserve derrière la ligne :

La réserve, en arrière de la ligne, où se réunira le parc d'artillerie, les fourgons de vivres, les bagages, etc., etc. (1)

Les baraques, qu'elles soient construites en planches ou en paille, seront alignées sur deux

(1) Presque toutes ces dispositions ont été adoptées.

ou trois rangs; on observera les intervalles et les distances entre elles et celles prescrites pour les bataillons et régiments, afin d'éviter le feu. Il en sera de même pour la cavalerie et l'artillerie. L'emplacement du camp sera jalonné, de même que toutes les communications avec l'avant-garde, postes détachés, corps de réserve, lieux de distribution, quartiers-généraux, etc., etc.

Les faisceaux d'armes se formeront à quinze pas en avant du front de bandière des baraques. Les fusils occuperont le développement des pelotons auxquels ils appartiennent; les gibernes et sabres seront, autant que faire se pourra, à l'abri de l'humidité et de la pluie, au moyen de toits faits en planches, ou couverts de paille.

Les drapeaux, les caisses de tambours seront placés au centre des fusils de leurs bataillons respectifs.

Chaque régiment d'infanterie aura à la droite et à la gauche de son front une perche au bout de laquelle s'adaptera une planche, qui indiquera le numéro du régiment.

Le colonel en aura, près de sa baraque, une semblable qui contiendra son nom.

La cavalerie sera cantonnée si les localités le permettent, mais toujours à proximité du camp. Dans le cas contraire, les chevaux seront au pi-

quet sur deux rangs, et les hommes baraqué en arrière. Le front et les derrières seront bien découverts pour faciliter le rassemblement. On ménagera pour cet effet des ouvertures entre les escadrons.

Les colonels de cavalerie observeront, pour leurs régimens ainsi que pour eux, l'indication de la perche, pour connaître le nom du chef et le numéro des régimens, prescrits pour l'infanterie.

L'artillerie observera en tout ce qui est prescrit pour l'infanterie et la cavalerie les mêmes dispositions pour l'avant-garde et la réserve.

Les gardes seront placées de manière à maintenir la tranquillité, la surveillance, la police et la propreté qui doivent régner dans le camp.

Les feux pour les cuisines s'établiront selon les sinuosités du terrain, soit en avant ou en arrière de la ligne du camp.

Les latrines sur les flancs.

Service du camp.

Les tambours battront la diane, depuis deux jusqu'à trois heures du matin; à quatre, l'assemblée; les troupes prendront les armes, se

formeront sur le front de bandière, et seront prêtes à exécuter tels mouvemens que les circonstances pourraient exiger. En cas de manœuvre, les gardes du camp et de police seront prévenues de rester à leurs postes respectifs. Elles empêcheront qu'aucun étranger ne s'introduise dans le camp : mais si les troupes ne manœuvraient point, elles rentreraient au grand jour, après avoir passé l'inspection.

Les trompettes sonneront le boute-selle, immédiatement après la batterie de la diane. Les chevaux seront sellés et paquetés ; à quatre heures on bridera, et les régimens de cavalerie se réuniront au pas, dans le plus grand silence, sur le terrain indiqué, pour le lieu de rassemblement. Les colonels ordonneront que les capitaines fassent faire l'appel, et si au grand jour on ne manœuvre pas, les escadrons rentreront dans le même ordre après l'inspection de l'habillement, de l'équipement, de l'harnachement et de l'armement.

L'artillerie de position attèlera à l'heure où la cavalerie montera à cheval, et les canonniers se tiendront prêts à marcher.

L'artillerie légère montera à cheval, et les canons seront attelés.

Toutes ces dispositions regardent également

l'arrière-garde, les fourgons, les bagages, et tout ce qui fait partie du corps d'armée.

L'avant-garde diminuera son service pendant le jour, afin de mieux activer le service et veiller la nuit. Dès la chute du jour, les vedettes seront doublées. Un service de patrouilles sera établi de manière qu'il y en ait toujours dehors : s'il y a à garder différens débouchés qui aboutissent au poste principal, on les barricadera au moyen d'échelles, d'abatis ou de voitures dont les roues seront enlevées : des postes d'infanterie en défendront l'accès ; la cavalerie gardera les postes avancés pendant le jour, et occupera les positions les plus saillantes du pays. Elle se retirera, à la nuit tombante, à une bonne distance en arrière de l'infanterie, et il ne restera absolument que quatre ou cinq hommes de cavalerie d'ordonnance, au principal poste de l'infanterie, pour transmettre au commandant du camp le rapport de l'attaque que l'ennemi pourrait diriger contre l'avant-garde. A la pointe du jour, la cavalerie ira battre l'estrade selon les ordres qu'elle recevra, et l'infanterie restera sous les armes jusqu'à son retour. Il est bien nécessaire qu'un détachement de cavalerie de la nouvelle garde accompagne, dans la reconnaissance, celle qui l'aura précédée, afin de connaître les com-

munications et les sinuosités du terrain à parcourir.

L'ordre du jour sera donné après que la parade aura défilé, ou le matin, immédiatement après l'inspection.

Les généraux et officiers de l'état-major se rendront au camp à quatre heures du matin, que la troupe prendra les armes. Ils y resteront jusqu'à la rentrée des reconnaissances.

Le service du camp et des postes avancés commencera à la batterie de la diane. Les postes resteront doublés jusqu'au retour des reconnaissances poussées sur la direction de l'ennemi, et s'il n'y a rien de nouveau, les vieilles gardes rentreront au camp.

Si les troupes du camp doivent marcher à l'ennemi, les colonels des régimens et même les officiers et sous-officiers, écriront sur leur agenda les dispositions principales de l'attaque qu'ils seront chargés d'opérer, car il n'est pas indifférent à l'officier qui veut bien remplir son devoir, de connaître la droite, le centre et la gauche des brigades ou divisions du camp avec lesquelles il doit se lier; surtout l'emplacement de l'ambulance pour le pansement des blessés ; les lieux de distributions pour les vivres, enfin le point où se tiendra le parc de réserve de l'artille-

rie pendant que durera l'action, le combat ou la bataille.

Le rapport des officiers de jour sera adressé au chef de l'état-major divisionnaire, et ce dernier l'adressera à l'état-major-général.

Les fusils seront déchargés dès que les gardes avancées seront de retour au camp. L'adjudant-major de chaque bataillon assemblera pour cet effet les hommes des gardes descendantes, reprendra les cartouches à balles. Chaque soldat doit être pourvu d'une épinglette pour dégorger la lumière du fusil, de deux pierres à feu garnies de leurs plombs laminés, en réserve dans la pochette de la giberne, d'un linge pour essuyer le bassinet, et d'une petite fiole d'huile, pour entretenir le mouvement du chien, le ressort du bassinet et la batterie.

La cavalerie, outre qu'elle doit être pourvue de ces objets indispensables à la carabine comme au fusil, aura en outre une petite hache à la fonte gauche, au lieu de pistolet, dont elle n'aura qu'un seul. Cette hache est composée d'un marteau et d'un tranchant en forme de demi-lune d'une seule pièce; au bas du manche il y aura une vis à anneau, de cinq à six pouces, pour attacher le cheval du cavalier au premier arbre, etc.; cette vis tiendra dans l'intérieur

du manche, au moyen d'une matrice qui s'y trouvera.

Les colonels d'infanterie et de cavalerie pourront, dans les jours de repos, faire exercer les différentes classes des recrues, et s'attacher ensuite à l'école de peloton et de bataillon; la cavalerie à l'école d'escadron. La théorie devra se faire au moins deux fois par semaine pour les officiers et sous-officiers, tant pour le ton du commandement que pour l'exécution des évolutions et grandes manœuvres, et la connaissance des lois militaires et administration des corps. C'est dans ce moment que les colonels instruits dans l'art de la guerre, feront différentes demandes, soit sur l'instruction qu'exige l'attaque et la défense d'une place de guerre, l'attaque et la défense d'un poste, des reconnaissances à diriger dans un pays de plaine ou de bois, enfin sur les différens évènemens de la guerre, où l'officier joue un si grand rôle.

La cavalerie fera sa théorie sur tout ce qui est relatif à l'armé : elle aura soin d'avoir constamment pendant la guerre, deux chevaux par escadron, chargés d'un bât auquel seront attachés deux paniers garnis de bon cuir, qui renfermeront une provision de cartouches pour les carabines, mousquets ou fusils, et des

pierres de rechange ainsi que des tire-bourres.

Les salles de discipline seront établies aux avant-postes, où seront envoyés les hommes pour fait d'indiscipline ; mais ils n'auront point de baraques, et ne recevront que le pain et deux fois la soupe par semaine.

Le Code des peines et délits militaires sera lu à la tête des compagnies chaque dimanche.

La retraite battra aux heures indiquées, la musique jouera une heure d'avance en avant des faisceaux, des drapeaux et caisses de tambours, au centre des bataillons.

On fera l'appel immédiatement après la retraite, et les feux s'éteindront au roulement à huit ou neuf heures du soir. Il est entendu que l'infanterie est astreinte à différens appels outre ceux du soir ; à dix heures, lorsqu'on mangera la soupe, etc. La cavalerie aura quatre appels, le matin en montant à cheval, à midi, à deux heures, avant le pansement ; les mêmes dispositions que celles pour l'infanterie ; ce qui regarde le service et réglement de police lui est applicable. La cavalerie aura, s'il est possible, des piquets ferrés pour attacher les chevaux, lorsqu'on campera ou bivouaquera. Mais la faiblesse de la discipline pendant la guerre fait que cet objet si essentiel à la cavalerie n'est rarement conservé que pendant

quelques mois, parce qu'il gêne l'homme dans les rangs.

Les soldats seront exercés à faire des fascines, des saucissons, des gabions et ouvrages de campagne, comme retranchemens, redoutes, etc., etc. Les officiers doivent se rendre habiles à faire construire les travaux de campagne, afin de pouvoir se retrancher lorsque les occasions s'en présenteront pour la défense d'un poste, d'un bois, d'un village, d'un défilé, pont, rivière, gué, etc. On accoutumera les sentinelles ou vedettes d'infanterie à se placer la nuit dans des trous qu'elles pratiqueront. Ce moyen, outre qu'il les garantit de toute surprise, leur permet d'entendre venir de très-loin, en écoutant de temps en temps, la tête couchée dans l'excavation.

Il sera commandé des piquets de nuit dans l'infanterie et la cavalerie, qui s'assembleront tous les soirs avant la retraite, en arrière de la baraque des colonels, pour être employés selon les évènemens.

La cavalerie fera des patrouilles pendant la nuit sur les grandes communications, en arrière du camp et sur celles des quartiers-généraux.

Des distributions.

Le chef de l'état-major-général adressera l'ordre du jour et les dispositions relatives aux différentes distributions, soit pour deux, trois ou quatre jours. Chaque régiment enverra avec les hommes de corvée un détachement armé, et les adjudans et fourriers, quand il s'agit de distributions. Les corps qui devront alternativement puiser les premiers, soit pour le pain, la viande, le riz, le sel, les légumes secs, l'eau-de-vie, le vin, le vinaigre, fourrage, paille, avoine, etc., seront dénommés. Il sera également envoyé en bon ordre à l'eau; les fontaines, sources, puits, ruisseaux, à proximité du camp, seront gardés par des postes d'infanterie.

La cavalerie ira dans le même ordre aux distributions, et aura, pour abreuver ses chevaux, un endroit différent de celui de l'infanterie, qui sera gardé par une vedette à cheval.

Les officiers de l'état-major seront commandés par tour pour assister aux distributions, maintenir le bon ordre, et reconnaître la bonne qualité du pain, de la viande, du fourrage, liquides, etc., etc. Les denrées de mauvaise qualité, avariées et de nature à être rebutées, resteront pour le compte du fournisseur, en suite d'un procès-ver-

bal qui demandera qu'elles soient brûlées. La remise des bons par les adjudans et fourriers des corps se fera entre les mains du garde-magasin, en présence du quartier-maître et du commissaire des guerres, qui devront assister aux distributions.

Sur la marche d'un corps d'armée, d'une division, d'une brigade, reconnaissance, patrouille, etc.

Un corps de troupes quelconque ne quittera jamais le camp que sur l'ordre formel du général commandant, et en présence de l'officier de l'état-major ou particulier, chargé de le faire mettre à exécution, après avoir confronté les dispositions précitées sur la direction de la marche et la nature de l'entreprise. Il est nécessaire, si l'expédition n'est pas secrète, que le commandant du détachement prenne connaissance des instructions et fasse au besoin les réflexions et observations qu'il croira convenables, et que l'officier de l'état-major transmettra à son général, s'il n'est point attaché au corps expéditionnaire; dans ce cas, il l'enverra par une ordonnance à cheval.

Lorsque le corps d'armée devra se mettre en

mouvement, soit pour se porter à l'offensive, soit pour effectuer sa retraite, la troupe prendra les armes sans le moindre bruit, une heure avant le départ. Les généraux de brigade marcheront à la tête de leurs colonnes respectives, et les officiers de l'état-major, avant le combat, sur les flancs et les derrières, afin que les officiers restent à leur place de bataille, et que les distances soient bien observées, sans permettre que la profondeur de la colonne ait trop d'étendue. Chaque régiment d'infanterie et de cavalerie formera une arrière-garde commandée par des officiers fermes et attachés par caractère à la discipline militaire, pour empêcher que la colonne ait trop de traîneurs, et obliger les soldats de rester dans les rangs. Les soldats aux arrêts, en prison ou à la salle de discipline, marcheront à la tête du bataillon dont ils font partie, l'habit retourné, le fusil à la grenadière, sans baïonnette ni sabre, et sans cartouches. On pourra les faire combattre avec les tirailleurs : dès que le feu commencera on leur donnera des munitions et des baïonnettes. Après l'action, ils rentreront à la salle de discipline, à moins que le colonel ne leur ait pardonné leurs fautes, pour la bonne conduite qu'ils auront déployée pendant la bataille. Les hommes ainsi relégués aux salles de discipline seront astreints

à toutes les corvées du camp, travaux de campagne, etc., etc.

L'avant-garde sera dirigée avec les précautions usitées pour éclairer la marche, et découvrir par ses flanqueurs la position et la situation de l'ennemi. Elle ouvrira sa marche par un escadron de cavalerie légère, une compagnie de carabiniers, une pièce de 8 ou de 4; un bataillon d'infanterie légère, trois escadrons de cavalerie légère sur les flancs de cette infanterie; derrière elle, deux pièces d'artillerie, un obusier et une pièce de 8 ou du calibre de 4, une subdivision de sapeurs; le reste de l'infanterie suivra avec le surplus de l'artillerie, et la marche sera fermée par la cavalerie. La pièce de canon qui se trouve à la tête de la colonne sera tirée à toute volée aussitôt qu'on rencontrera l'ennemi en force, pour avertir le corps d'armée: un officier de l'état-major sera aussitôt détaché au général commandant en chef, pour lui rapporter ce que l'on aura remarqué sur la force, la position et les mouvemens de l'ennemi.

Le corps d'armée marchera, autant que le développement du terrain le permettra, par pelotons ou divisions, à demi-distance et même en colonne par demi-bataillon et par bataillon, si le pays s'ouvre davantage, et lorsque la position que l'armée devra occuper pour une prompte

attaque, exige que le déploiement se fasse avec célérité. La cavalerie répartie dans les différentes divisions marchera sur les flancs et par section, ou par quatre sur les routes. Les bataillons laisseront entre eux une distance de vingt toises, les régimens de soixante, les brigades de cent vingt; mais pour s'assurer de l'exactitude de cette distance à observer, il sera placé des officiers de l'état-major ou adjudans-majors des régimens d'infanterie, ainsi que des ordonnances à cheval, intelligens, pour que les colonnes ne s'encombrent jamais, et ne s'arrêtent non plus pendant la marche. Si l'ennemi est éloigné, on fera, chaque deux heures de marche, une halte générale, d'une demi-heure; si la marche est forcée, on marchera quatre heures, et on reposera une heure pour rafraîchir la troupe.

Il est nécessaire d'habituer un nombre de sous-officiers placés dans toute la profondeur de la colonne, du côté des guides, à répéter le commandement de halte, de la tête à la queue, si la colonne doit s'arrêter, si elle doit marcher par files, sections, pelotons ou divisions, ainsi que remarcher après la halte, en suite du commandement général de marche, etc., etc.; cette mesure extrêmement simple est de la plus grande importance.

Les tambours et fifres seront distribués, pendant la marche, à la tête de leurs bataillons respectifs; un nombre déterminé entre eux par le tambour-major ou caporal-tambour, exécuteront différentes batteries, les fifres les accompagneront; le jour, mais seulement lorsque l'ennemi est éloigné, la musique restera à la tête du régiment et jouera de temps à autre différens airs guerriers. La cavalerie sonnera des fanfares; la marche sera sonnée par les trompettes, et un appel suffira pour arrêter la colonne. On ne marchera, autant que faire se pourra, qu'après que le soldat aura mangé la soupe.

Le plus grand ordre devra régner dans la marche des bagages et caissons de vivres, qui seront gardés par un détachement d'infanterie et de cavalerie, tiré de la réserve des divisions ou de l'armée. La garde du quartier-général, les administrateurs, la gendarmerie, les cantinières etc., suivront dans l'ordre qui sera prescrit à cet effet.

Le parc d'artillerie, équipages de ponts et autres attirails de guerre, resteront toujours avec la réserve, où seront aussi attachés l'ambulance et les hôpitaux.

Instruction générale sur la marche d'une ou de plusieurs divisions d'un corps d'armée.

Ordre de marche pour le....

La division du général commandant l'avant-garde ou la brigade d'avant-garde, ou enfin les flanqueurs, partiront de la position de..... à deux heures précises du matin avec armes et bagages. Elle marchera la droite ou la gauche en tête, éclairera sa marche et ses flancs, et observera le plus grand ordre dans ses mouvemens, pour se rendre au camp, emplacement, position etc., de... jalonné et déterminé par les officiers du génie et de l'état-major, par suite des instructions reçues à cet effet, appuiera sa droite... (après avoir établi ses avant-postes, à la hauteur de...) au village, en arrière du ruisseau de... le centre sur la hauteur de... et la gauche s'étendra jusqu'à la forêt de... dont elle gardera les issues et les flancs... La réserve, son parc d'artillerie et les bagages en arrière du village, rivière ou bois de... Le quartier-général de la division à...

La 1re, 2e, 3e ou 4e division quittera son camp et se dirigera sur..., et à l'arrivée à sa position de..., elle liera par des postes sa droite à la gauche de la 1re division, et sa gauche à la droite de la

3e division; la 1re division occupera ainsi la position de..., la 2e celle de..., la 3e celle de..., et la 4e, etc. Les réserves seront établies le plus convenablement possible au centre et en arrière des divisions respectives. Le quartier-général de la 1re division à..., ceux des 2e, 3e et 4e à..., etc., etc.

La réserve de l'armée prendra la position de..., le grand parc à..., en arrière de la division du centre de l'armée... nommer le quartier-général de la réserve et du commandant en chef du parc.

Si l'armée marche sur différentes colonnes, ce qui arrive presque toujours pendant la guerre, tant pour accélérer la direction, faciliter les moyens de subsistance, que pour agir sur un grand front de développement, l'ordre de marche renfermera la direction de chacune d'elles : le détail de sa position de campement, de ses flancs, afin qu'il soit établi un service de patrouilles et reconnaissances, afin que l'ennemi ne puisse se jeter avec force entre elles pour les combattre individuellement, ou les prendre en flanc et à revers. Les colonnes chargées de flanquer l'armée, détacheront un bataillon, deux pièces d'artillerie légère et deux escadrons de cavalerie légère, sous le commandement d'un adjudant-commandant, que le général de division pourra charger d'aller reconnaître l'emplacement

que la division devra occuper, et de lui rendre compte de ses découvertes pendant la marche, etc.

Les généraux de division auront soin de transmettre au général en chef tous les rapports des évènemens qui pourraient se présenter pendant la marche : ce général désignera la division à laquelle il se tiendra le jour de la bataille, du combat ou de la marche; tous les rapports seront faits par écrit ou verbalement par les aides-de-camp : ces derniers seront pourvus d'agenda sur lesquels ils inscriront les rapports et autres ordres à donner aux corps de troupes.

Les ordres les plus rigoureux seront donnés pour qu'il ne soit tiré aucun coup de fusil pendant la marche d'une colonne; si les armes étaient chargées depuis quelques jours, l'adjudant-major réunirait tous les hommes du bataillon pour les faire décharger à la fois.

Toutes les prises faites à l'ennemi seront envoyées aux quartiers-généraux divisionnaires, et de là au quartier-général en chef. Il sera mis à l'ordre que tel officier de l'état major délivrera des reçus circonstanciés, tant sur la réception des prisonniers de distinction, que sur la remise des pièces de canon, drapeaux, étendards, timbales, bagages et autres attirails de guerre. Le reçu comprendra la somme de gratification al-

louée par le général en chef pour chacun de ces objets, que les payeurs divisionnaires acquitteront entre les mains du quartier-maître du régiment, et sous l'autorisation du conseil d'administration, qui certifiera la validité de cette réclamation; il y aura un officier de l'état-major qui ne remplira d'autres fonctions que de surveiller les prisonniers de guerre, leur direction sur les derrières de l'armée, et leur échange au besoin. Il constatera son travail par un registre cotté et paraphé par le chef de l'état-major général. Cet officier recevra les sommes envoyées aux prisonniers de guerre, et celles reçues pour les prisonniers ennemis.

Un jour de combat ou de bataille.

Tous les grenadiers des brigades, divisions ou de l'armée, seront réunis pour former des corps de réserve, et décider le sort de la bataille par un coup de vigueur. Cette disposition est également nécessaire, soit que le champ de bataille se trouve dans un pays de plaine, soit qu'il existe dans un pays entrecoupé de fossés, garni de bois et d'autres obstacles, etc.

Toutes les troupes seront inspectées rigoureu-

sement avant le combat, si les circonstances le permettent, et les généraux les harangueront afin que chacun soit animé à bien remplir ses devoirs; ils feront valoir la récompense que le gouvernement décerne aux braves qui se distinguent, et invoqueront la justice de la cause dans l'entreprise qui doit les faire triompher de l'ennemi.

Les officiers-généraux et supérieurs des corps resteront à leurs postes respectifs, afin d'exécuter les mouvemens et manœuvres que le général en chef aura prescrits. Les généraux pourront, ce jour-là, augmenter le nombre des officiers de leur état-major, en prenant un officier et un sous-officier par régiment de cavalerie, et un adjudant-major ou un adjudant sous-officier monté, par régiment d'infanterie, pour transmettre les ordres et les rapports aux généraux qui les commandent, etc. Les rapports essentiels seront transmis au général en chef par un aide-de-camp adjoint aux adjudans-commandans, ou par un officier de correspondance. Chacun d'eux aura soin d'écrire sur un agenda l'ordre à faire exécuter, ou le rapport à transmettre, dans le cas où les évènemens ne permettraient pas au général d'écrire un mot de lettre ou de billet, signé de lui.

Les bagages, équipages, fourgons de vivres, etc.,

seront réunis en arrière du corps de réserve, pendant le temps que durera l'action : dans ce moment, les détachemens armés tirés du camp rentreront à leurs corps respectifs, et la réserve y suppléera. Le parc d'artillerie, les équipages de ponts et autres attirails de guerre ne quitteront jamais la réserve ; mais si elle devait marcher à l'offensive, le commandant de cette réserve laisserait un bataillon et un escadron de cavalerie pour lui servir de garde de sûreté, et aurait soin d'en prévenir le général en chef, par un officier monté.

Les ambulances seront réparties sur la droite, le centre et la gauche, de manière à pouvoir recevoir les hommes blessés, que les officiers de santé attachés aux divisions de l'armée, enverront après avoir fait les premiers pansemens. Si le nombre des blessés s'augmentait, au point que l'ambulance ne suffît pas, le commandant de la réserve donnerait une garde suffisante au directeur général de l'ambulance, à l'effet de pouvoir rassembler en toute diligence une quantité de voitures du pays, suffisante pour y suppléer. Les évacuations doivent se faire lentement et avec le plus grand soin.

Les hommes morts sur le champ de bataille seront de suite enterrés et éloignés de la vue du

soldat. Mais si la bataille était de longue durée, et que la perte en morts fût sensible, il serait convenable, après la victoire, de faire une pompe funèbre pour l'enterrement des braves qui ont succombé ou même d'ériger des monumens en souvenir de la bataille, pour rendre mémorable une semblable circonstance. Rien ne constitue davantage la force et la confiance d'une armée, que la conviction où est le soldat que, s'il est blessé, on aura pour lui les plus grands soins, et que s'il succombe, on honorera sa mémoire par une cérémonie funèbre, on lui rendra les honneurs qu'on accorde à ceux qui périssent sur le champ de bataille.

Jamais, dans aucun cas, le soldat ne pourra quitter son rang à moins d'être grièvement blessé. La réparation des armes est souvent un prétexte pour s'éloigner du champ de bataille. Les officiers et serres-files y porteront la plus rigoureuse attention : ils pourront remplacer les armes hors de service par celles des hommes tués ou blessés.

Chaque régiment aura une ou plusieurs voitures pour réunir les armes à réparer et celles prises sur l'ennemi. Les armuriers mettront les unes en état dès la première halte du régiment, les autres seront envoyées à l'état-major général. Il vaudrait mieux les briser que de les laisser à

la disposition du pays conquis, qui souvent les rendrait à l'ennemi, ou même les emploierait contre l'armée, si on mettait de la négligence à les ramasser, qu'on ne les chargeât pas sur des voitures.

Les ordres les plus rigoureux seront donnés pour que les soldats blessés ne soient pas transportés, par leurs camarades, plus loin que la première ambulance: deux hommes suffisent pour une fracture, et un pour une blessure légère.

Les galeux et vénériens des divisions seront traités aux ambulances à la suite du quartier-général en chef.

Les colonels auront l'attention de remettre avec pompe les armes d'honneur que le gouvernement aurait décernées aux sous-officiers ou soldats qui se seront distingués à la guerre: ils réuniront le régiment en armes et feront un discours analogue à la circonstance: ce véhicule produit des prodiges de valeur.

Les dégradations pour faits de lâcheté exigent également un appareil frappant. Si un officier, sous-officier ou soldat, s'en est rendu coupable il doit être publiquement dégradé, la troupe assemblée sans armes; le discours du colonel doit être court et énergique afin de stimuler le sentiment de la gloire et repousser avec horreur

la lâcheté qui fait la honte et le déshonneur des armées et de la nation. Il serait nécessaire que chaque régiment d'infanterie eut trois prévôts pour de semblables exécutions.

Les régimens qui perdront leurs drapeaux ou étendarts, leurs canons ou leurs colonels, n'en recevront pas d'autres dans le courant de la campagne, à moins qu'ils n'aient fait sur l'ennemi des prises équivalentes.

Les pièces de canon, drapeaux, étendarts, bagages et autres attirails de guerre pris sur l'ennemi, seront, en outre de la récompense que le gouvernement décerne, payés selon le tarif qui sera connu par l'ordre général de l'armée; le prix en sera acquitté au conseil d'administration de chaque régiment pour être distribué à tous les sous-officiers et soldats qui le composent.

La musique du régiment, durant le combat, sera réunie en arrière du régiment et jouera des airs guerriers pendant le combat ou la bataille. Les trompettes sonneront des fanfares. Les tambours et fifres seront envoyés à la droite et en arrière de leurs bataillons respectifs, afin d'exécuter les batteries que le colonel jugerait convenable. Les sapeurs seront réunis à la droite du régiment, pour être employés partout où les circonstances l'exigeront. Ils seront armés

d'un fusil pendant la guerre, outre leurs haches. Les officiers seront armés d'une paire de pistolets qu'ils porteront au ceinturon ; ils porteront aussi une petite giberne avec le numéro du régiment. Chaque officier, sous-officier ou soldat aura le numéro du régiment sur le retroussis de l'habit.

Après la bataille, les colonels feront une inspection rigoureuse, tant pour les présens aux drapeaux que sur la situation des armes, petit et grand équipement. Les hommes restés quatre jours absens du régiment, sans cause légitime, seront mis à la salle de discipline du camp, et perdront leur prêt pendant le temps de leur détention; le produit de ce prêt servira à l'entretien des objets du petit équipement pour tout le régiment. Les colonels adresseront au chef de l'état-major divisionnaire, et ceux-ci au quartier-général en chef, la situation exacte de la perte, des prisonniers de guerre, blessés et morts, des prises faites sur l'ennemi, etc., etc. Ils feront leur possible pour que de semblables rapports soient bien circonstanciés et embrassent l'ensemble des évènemens et des manœuvres, changemens de position, attaques de vive force, retraites, enfin tous les mouvemens qui auront été exécutés pendant la bataille.

Lorsque l'ennemi est en retraite et que la ligne a reçu ordre de faire halte, il est nécessaire que la musique exécute des airs de victoire, et les trompettes de la cavalerie des fanfares. Rien ne délasse davantage le soldat et ne l'anime plus à tenter de nouvelles entreprises. Si, dans ce moment les colonels des régimens peuvent faire une distribution de vin et d'eau-de-vie, elle ajoutera à l'ardeur commune. Le vin est en tout préférable, parce qu'il donne sans nuire une force réelle, tandis que l'eau-de-vie n'est ordinairement bonne à distribuer que pour les marches de nuit, ou un moment avant l'attaque d'un poste important, d'une redoute, d'un retranchement, d'une escalade, etc., etc. Mais le succès ayant couronné l'entreprise, il est prudent de faire relever les hommes qui l'ont exécutée par ceux qui n'y ont pas pris part. Rarement l'homme propre à un coup de main semblable, sait-il déployer dans la défense cette énergie qu'il portait dans l'attaque.

Si la victoire remportée sur l'ennemi est assez importante pour fixer l'attention du général en chef, on rassemblera les troupes le jour après, ou immédiatement après l'affaire; on fera faire des décharges d'infanterie et d'artillerie en forme de réjouissance; le soldat tirera

cinq coups de fusil, et chaque pièce d'artillerie cinq coups également, d'après les ordres qui seront donnés pour que ce feu s'exécute de la droite à la gauche, à la même heure. Les généraux seront à leurs postes respectifs; ils parleront aux soldats de la reconnaissance nationale qu'ils viennent de mériter par leur conduite courageuse, et les exhorteront à continuer de même, afin de forcer l'ennemi à demander la paix. Ce motif est toujours le grand objet qu'on poursuit à travers la guerre. L'intelligence et l'instruction des armées françaises exigent qu'elles soient bien informées de la cause qui les oblige à combattre, et ce n'est qu'autant que l'agression est légitime, qu'on peut attendre d'elles des prodiges de valeur. Une guerre injuste répugne au caractère national; le soldat qui est bientôt au courant, ne développe pas autant de valeur, et s'il se fait tuer plutôt que de désobéir aux ordres de ses chefs, il n'en est pas moins vrai qu'il ne porte plus la même énergie dans l'attaque de vive force. Il faut que le soldat français ne combatte jamais que pour une juste cause, une cause fondée sur un raisonnement politique incontestable, et à l'abri de reproche.

Fragmens sur les armes.

Il faut que le sabre du fantassin soit fait de manière à pouvoir s'adapter au canon du fusil.

Pendant la guerre les boulets enlèvent et brisent beaucoup de bayonnettes; les hommes, en tombant, les ploient souvent et souvent les cassent en cherchant à les redresser; les fusils eux-mêmes se brisent; alors le soldat reste sans nulle défense; s'il est pourvu d'un sabre-bayonnette, il pourra encore se garantir. Des évènemens à la guerre se présentent où il ne peut agir ni avec son fusil ni avec sa bayonnette, pendant la nuit par exemple. Alors il mettrait son fusil à la grenadière comme les dragons et se servirait de son sabre-bayonnette pour agir dans un lieu serré où l'usage du fusil devient gênant.

Le sabre-bayonnette aura un pied de tranchant et un pied et demi sans être effilé, afin de ne pas blesser l'homme lorsqu'il charge son arme. Il ne pèsera que le double de la bayonnette actuelle, aura une poignée légère, mais solide, et une garde à la poignée, qui puisse au moyen d'un ressort se reployer sur la poignée au moment où le sabre sera placé au bout du fusil; la douille aura trois pouces de long;

la poignée 4 pouces et demi, la garde se ployant au moyen d'un ressort pour ne pas gêner le tir. La longueur du sabre sera 2 pieds 6 pouces.

Ainsi lorsque le soldat du premier rang croisera la bayonnette en appuyant le chien de son fusil à la hanche droite, ce qui diminue la longueur de 14 pouces, comme il présente cette arme diagonalement, le fusil avec le sabre-bayonnette dépassera encore de cinq pieds dix pouces le front de la première ligne. L'homme du deuxième rang dépassera celui du premier de 4 pieds 4 pouces; l'homme du troisième rang de 3 pieds 4 pouces. On observera qu'il est accordé 1 pied 6 pouces du premier au deuxième rang et autant du deuxième au troisième. Il n'est pas présumable qu'avec une telle rangée de bayonnettes la cavalerie ennemie soit capable de rompre une semblable ligne, et l'avantage de la charge à la bayonnette contre de l'infanterie moins bien armée serait irrévocable. Mais le soldat du troisième rang, pour éviter les dangers dans la marche la bayonnette croisée n'effectuerait ce mouvement qu'au moment d'arriver à l'ennemi: il marcherait toujours l'arme au bras, car s'il venait à tomber ne pouvant bien découvrir le terrain caché par les premier et deuxième rangs, il pourrait blesser ceux-ci. D'ailleurs le sabre-

baïonnette ne serait mis au bout du canon qu'au moment où la cavalerie voudrait charger, ou à l'instant même que la charge contre l'infanterie serait décidée.

Il faut que les chasseurs et hussards, maintenant qu'ils ont des baïonnettes, aient le port d'armes comme l'infanterie; la carabine aura une baguette avec coulisse ou anneau à son extrémité; un anneau libre qui tourne sur la bouche du canon, de manière que la baguette y arrive naturellement sans qu'on ait besoin de la tourner pour bourrer la cartouche; la charge terminée la baguette ramène l'anneau. De cette manière jamais elle ne se perd, lors même que la carabine pend au crochet : on pourrait l'adapter aux fusils d'infanterie. Pour aider cependant à sortir tout-à-fait la baguette, il y aurait à l'extrémité une vis qu'on pourrait démonter; on objecte que si la baguette casse, on ne pourra pas s'aider de celle d'un camarade. Mais la plupart des baguettes se perdent, et c'est bien plus nuisible.

Il faut un seul pistolet dans la fonte droite, sans baguette, du calibre de la carabine, un peu plus grand que nos pistolets actuels; dans la fonte gauche, une hache de manière à pouvoir au besoin adapter la baïonnette dessus, afin que si l'homme dans le combat vient à casser son sa-

bre, il puisse se défendre avec sa hache et pointer avec sa baïonnette. La hache sert d'ailleurs à tout ce que l'homme peut avoir besoin de couper en campagne, soit le piquet de campement, soit autre chose. Il faut une vis et un anneau au bout du manche, pour accrocher la hache ou attacher le cheval.

Le troisième rang de l'infanterie considéré comme réserve; emploi avantageux qu'on peut en tirer dans les différentes circonstances qui se présentent à la guerre.

Une ligne d'infanterie ne peut sans quelques danger, marcher à l'offensive, les baïonnettes des trois rangs croisées à la fois. Les inégalités du terrain, le moindre flottement présentent des obstacles dangereux à l'ensemble qu'exige une semblable attaque; les baïonnettes du troisième rang peuvent aisément blesser les hommes du premier, parce qu'elles n'arrivent qu'à la hauteur de l'épaule de ceux-ci; parce que l'homme du troisième rang n'a pas la facilité de distinguer, comme ceux des premiers et deuxième rangs, le terrain que la ligne a à parcourir.

Pour éviter les dangers que présente cette at-

taque, on ne ferait charger à la baïonnette croisée que les premier et deuxième rangs; le troisième suivrait l'arme au bras: la ligne étant arrivée à l'emplacement occupé par l'ennemi, on ferait feu sans décroiser les baïonnettes; le troisième rang, sans autre avertissement que le feu, se porterait en avant en tirailleurs; mais si les ennemis résistaient au choc, au lieu de sortir de sa place, il croiserait à son tour la baïonnette, pour appuyer et forcer l'impulsion donnée par les deux premiers.

Un régiment marche-t-il en colonnes par sections, pelotons ou divisions, pour se porter à la position du camp qui lui est désignée; se trouve-t-il attaqué ou harcelé par des cavaliers ennemis, pendant la route qu'il a à parcourir pour s'y rendre; le colonel, pour couvrir et éclairer sa marche, pourra détacher le troisième rang des trois premiers, des quatre derniers, ou de la totalité des bataillons de la colonne; les troisièmes rangs des pelotons impairs marcheront à la droite de la division respective, soit sur un, soit sur deux rangs; les hommes du troisième rang des pelotons pairs, flanqueront dans le même ordre la gauche de la colonne. Cette disposition sera la même, soit que la gauche ou la droite de la colonne marche en tête.

Un lieutenant et un tambour par compagnie devront marcher toujours avec les hommes du troisième rang en éclaireurs.

Dans le cas où un bataillon d'infanterie serait attaqué par un corps de cavaliers (on suppose ici que les circonstances empêchent le bataillon de former le carré, seule force réelle pour s'opposer au choc de cette arme), après le feu des deux premiers rangs, le troisième se portera de même en avant en tirailleurs, et lorsque la ligne aura rechargé ses armes, elle suivra l'impulsion donnée par le troisième rang, au pas de charge, la baïonnette croisée. Mais si les tirailleurs étaient menacés à leur tour d'être entamés, les lieutenans feraient aussitôt battre le ralliement, et formeraient des groupes dans le centre desquels ils se tiendraient avec leurs tambours jusqu'à l'arrivée de la ligne. Si le danger continuait, le troisième rang rentrerait à sa place; dans le cas contraire, il continuerait son attaque.

Quelques cavaliers ennemis pourraient parvenir à développer les ailes, et se porter sur les derrières; alors la ligne arrêterait, le troisième rang ferait face en arrière par un demi-tour à droite, et après avoir fait feu et chargé ses armes, croiserait la baïonnette : les deux premiers

rangs, après avoir fait feu, chargé leurs armes, croiseraient également la baïonnette. Si malgré ces feux l'ennemi réitère ses attaques sur le front et les derrières de la ligne, le colonel ferait porter les armes au second rang pour faire feu à volonté sur le front et les derrières, ou par les hommes pairs sur le front, et les impairs sur les derrières. Les premiers et troisièmes rangs resteraient la baïonnette croisée jusqu'à ce que le danger eût cessé : dans cette situation les serre-files seraient répartis dans les intervalles du deuxième rang, en arrière des capitaines et des sergens qui ferment le troisième rang; le surplus pourra se placer à la gauche des grenadiers et entre les septième et huitième pelotons du bataillon.

Une colonne d'infanterie se trouve-t-elle obligée de traverser une plaine pour opérer sa retraite, si elle est attaquée par une nombreuse cavalerie, elle formera sans hésiter la colonne serrée par divisions, ensuite le carré, si les circonstances l'exigent : les hommes du troisième rang des sections qui auront doublé et de celles qui les précèdent, pourront être employés avec succès à sortir du carré pour repousser les assaillans, même couvrir la marche, lorsque le danger n'existera plus.

Lorsqu'un régiment sera déployé dans le camp qui lui est indiqué ou jalonné, le troisième rang se portera en avant de la ligne, à une distance déterminée par le colonel commandant, pour le couvrir, lui permettre de former les faisceaux, de commander le service des avant-postes, piquets et gardes du camp; cela fait, le troisième rang rentrera à sa place.

Si le camp était attaqué de vive force, le troisième rang s'assemblerait sans aucun commandement, sur le terrain en avant du front qui lui est désigné, afin de donner le temps au reste de la troupe de se former en bataille et de se préparer à tous les évènemens. Une colonne d'infanterie chargée de fouiller un bois, un village, et autres sinuosités d'un pays couvert, pourra pendant sa marche employer les hommes du troisième rang, sans que cela dérange rien à l'ensemble de la troupe.

Observations sur les différens feux.

Les feux directs ou obliques sont ceux qui à la guerre présentent le moins de confusion, permettent aux colonels d'infanterie de mieux observer leurs résultats, afin de donner suite aux

évolutions que les circonstances pourraient nécessiter.

Pendant ces feux l'homme du premier rang met le genou en terre : ce mouvement déplaît généralement au soldat, l'expose à des ruptures en se relevant pour charger son arme. Un autre inconvénient non moins important est celui d'empêcher la ligne de se porter rapidement à l'offensive pour charger à la baïonnette ; il y a peu d'exemples à citer de la dernière guerre où les feux directs, en suivant cette méthode, aient été exécutés avec grand succès. Ce motif seul prouverait contre la bonté de leur usage ; qu'importe l'époque à laquelle on a commencé d'astreindre le soldat à un mouvement dangereux, son exécution étant vicieuse à la guerre, on ne devrait pas hésiter à la retrancher de l'école du soldat.

On a remarqué, dans des circonstances dangereuses où le soldat a été obligé de mettre le genou à terre, qu'on avait de la difficulté à le faire relever pendant la durée du feu, parce qu'il se trouvait sous quelque rapport à l'abri des coups de fusil de l'ennemi ; car le terrain le plus uni même présente encore des sinuosités qui dans cette position mettent l'homme à couvert.

Les feux de deux rangs ou feux de file sont

absolument les seuls, à quelques mouvemens près, qui offrent, à l'infanterie bien exercée au maniement des armes, un avantage infiniment plus marquant que ceux précités. Le troisième rang, pendant la durée de ces feux, passe son arme à l'homme du deuxième rang: cet échange se fait avec répugnance, et celui-ci tire avec moins de confiance le fusil qu'il n'a pas chargé lui-même.

La plus grande partie des officiers d'infanterie auront remarqué la difficulté presque insurmontable de faire cesser les feux de file à la guerre, une fois qu'ils sont commencés, surtout quand l'ennemi est à bonne portée; et ces feux, malgré les commandemens des officiers supérieurs, ne ressemblent plus qu'à des décharges générales; il vaudrait donc mieux après l'exécution du feu des deux premiers rangs, marcher hardiment à l'arme blanche et décider la retraite de l'ennemi par un coup de vigueur.

Le soldat allemand, formé par la sévérité de la discipline, est plus froid que tout autre; dans cette circonstance, il finirait par obtenir l'avantage dans ces feux, s'ils étaient de longue durée.

Ces imperfections disparaissent, si l'on veut se borner au seul feu des deux premiers rangs, et conserver le troisième en réserve l'arme au bras,

pour être employé selon les évènemens; il est prouvé d'ailleurs que l'infanterie la mieux exercée, dans l'exécution des feux quelconques, n'est pas pour cela la meilleure à la guerre. Les munitions finissent toujours par manquer, ce qui diminue la confiance du soldat; celui-ci trouve alors divers motifs, soit dans le délabrement de son fusil, dans soit sa vivacité et son impatience même, pour accélécrer sa retraite si le mouvement ne devient offensif.

Ces observations sont de nature à inviter les colonels d'infanterie à disposer et exercer le soldat aux attaques de vive force, si compatibles avec sa vivacité et le caractère qui le distingue de ceux des autres nations.

Après la décharge des deux premiers rangs, le troisième, ayant conservé son feu, augmentera le désordre dans les rangs de l'ennemi, si on parvient à l'enfoncer; il peut être employé avec le même succès à protéger la retraite de la ligne, si le mouvement rétrograde devient nécessaire par les évènemens imprévus. Cette réserve si essentielle offre des ressources à l'infini, lorsqu'on voudra en tirer tout le parti dont les évènemens de la guerre la rendent susceptible.

Les feux d'infanterie, quels qu'ils soient, ne

présentent d'avantages réels que lorsqu'on est forcé de rester sur la défensive,

Un pays garni de bois, entrecoupé de haies, de fossés, de défilés d'un accès difficile, de rivières, de marais, gués et ponts, est propice à ce genre de guerre, dont on peut fortifier les obstacles par des redoutes, des retranchemens, des abatis, et autres ouvrages de campagne.

Le système défensif convient fort peu au soldat français, à moins de l'entretenir par des diversions et des excursions successives. En un mot, si l'on ne fait constamment la petite guerre, l'oisiveté détruit la force d'un corps de troupe sur la défensive; il est sans cesse menacé d'être surpris de nuit ou de jour, tandis que des courses sagement combinées, relèvent le courage du soldat et l'empêchent de pénétrer la véritable cause de sa situation dangereuse.

C'est dans l'offensive qu'on trouvera dans le soldat français des ressources inépuisables; son génie actif, sa valeur dans les attaques de vive force, doublent son énergie, et on ne doit jamais hésiter à marcher contre l'ennemi à l'arme blanche, si le terrain est propice à une charge en ligne d'un ou de plusieurs bataillons à la fois.

C'est dans l'attaque enfin que l'on forme le soldat français à tous les genres de guerre, tant

pour braver le feu de l'ennemi, généralement peu meurtrier, que pour laisser le champ libre au développement de son intelligence et de son audace.

Une des plus grandes difficultés à la guerre, est d'obtenir que le soldat soit formé à la marche; les autres puissances de l'Europe atteindront difficilement le degré de perfection que nous présentent à cet égard les armées françaises. Sa sobriété et sa constitution physique sont les motifs puissans qui lui ont donné tant de supériorité sur les Autrichiens dans ce genre de fatigues.

La vitesse de la marche, ou plutôt les marches savantes, décident presque toujours du succès de la guerre. Or, les colonels d'infanterie ne devraient rien négliger pour parvenir progressivement aux marches ordinaires et marches forcées. Pour atteindre ce but si essentiel à la guerre, il est nécessaire d'obliger le soldat à porter le sac au dos dès l'ouverture de la campagne, ainsi que de l'habituer à tous les travaux qu'elle entraîne. La santé du soldat en dépend; on économise les hommes qui se perdent par des combats partiels et souvent inutiles, ainsi que des frais considérables d'hôpitaux au gouvernement.

C'est là ce qui constitue la force de l'infanterie; et les entreprises qui paraissent présenter les

plus grandes difficultés s'aplanissent aisément par l'avantage que donne la célérité des marches.

Quelques réflexions sur les mouvemens d'infanterie et autres parties de la guerre.

La plus grande partie des manœuvres de l'infanterie exécutées en temps de paix sont inusitées à la guerre : celles de la plus facile conception devraient être données comme base, être d'une obligation rigoureuse. Il faut retrancher sans hésiter le superflu et consacrer le temps des quartiers d'hiver, que l'on emploie à se remplir d'évolutions inutiles dont on aura rarement l'occasion de faire usage, même dans le courant de plusieurs campagnes, à l'instruction des officiers et sous-officiers d'infanterie. Il faut leur apprendre le système d'attaque et de défense des places ; les mettre à même de diriger les ouvrages de campagne ; d'attaquer, défendre un poste ; de faire des reconnaissances militaires, etc., etc ; il faut enfin exercer le coup-d'œil sur le choix des positions et campemens, soit pour l'offensive, soit pour la défensive.

On est d'accord que l'infanterie est le plus grand mobile de la guerre, et que l'artillerie et

la cavalerie n'en sont que des accessoires indispensables; on devrait donc s'attacher à ce que les officiers et sous-officiers de cette arme si précieuse, fussent le plus instruits possible. Le génie national ouvre un vaste champ de ressources pour atteindre ce but, et plus particulièrement aujourd'hui où la porte de l'avancement n'est fermée à personne.

Les plus grandes puissances de l'Europe n'ont cessé de porter une attention particulière à l'instruction et à la formation de l'infanterie, sans avoir égard à la trop grande multiplicité des évolutions inventées en temps de paix, pour le tourment du soldat, par des officiers souvent plus systématiques qu'expérimentés dans la guerre. Deux conditions essentielles constituent la force de l'infanterie.

Qu'elle soit bonne marcheuse, rompue à la fatigue;

Qu'elle exécute bien les feux.

La constitution physique et la composition nationale des armées françaises répondent avantageusement à la première; la vivacité et l'intelligence garantissent le succès de la deuxième.

Les évolutions détaillées ci-après, auxquelles on devrait se borner, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, rempliraient, j'aime à le

croire, les vues du gouvernement et le véritable but sur l'institution de l'infanterie.

Evolutions de ligne. — Première partie.

Formation d'un régiment en bataille. (Places des officiers et sous-officiers dans les rangs et en serre-file.

Ouvrir et serrer les rangs.

Le maniement des armes.

La charge et l'exécution des différens feux.

Rompre et former, par file, section, peloton et division.

Ployer une ligne en colonne serrée.

Déployer une ligne.

Deuxième partie.

Marche en bataille, en colonne serrée, et colonne de route.

Marche oblique et diagonale.

Changement de front et de direction.

Passage de défilé par les ailes ou le centre, soit en avant, soit en arrière de la ligne.

Ordre en échelons.

Retraite en échiquier.

Passage des lignes.

Dispositions contre la cavalerie. (Des carrés.)

L'école du soldat, de peloton et de bataillon, devrait être basée sur ces évolutions.

Afin d'en faciliter l'exécution, il serait essentiel outre le pas de route, le pas ordinaire et le pas accéléré, d'exercer le soldat au pas de course. Cette méthode présenterait une célérité étonnante dans la formation des différentes colonnes, ainsi que dans les déploiemens. Le soldat français est plus propre que celui d'aucune autre nation à atteindre cette perfection, qui s'accorde si bien avec son intelligence.

Je pense qu'il n'est pas inutile, en résumant mes réflexions, de recommander aux colonels d'éviter avec le plus grand soin d'éprouver des revers à l'ouverture d'une campagne. Le moindre échec a plus d'influence qu'on ne le croit généralement sur le reste des opérations de la guerre. Il diminue la confiance du soldat, et répand de la méfiance sur les talens des chefs; le plus léger succès imprime au contraire, dès le début, à l'ensemble de la troupe ce juste orgueil militaire qui double la force et présage une série brillante de faits militaires.

La victoire ne sourit ordinairement qu'à celui qui sait la commander par de bonnes dispositions; elle est rarement l'effet du hasard ou d'un bonheur inattendu, mais bien le fruit et

la récompense du militaire expérimenté, dont le discernement est soutenu par la résolution et la hardiesse de ses entreprises.

L'irrésolution, à la guerre, est le défaut le plus pernicieux dans un chef, surtout à l'approche de l'ennemi; il faut sans délibérer long-temps prendre son parti, et empêcher surtout le soldat français de développer sa propension à la critique. Les hommes les plus distingués dans la carrière des armes n'ont cessé de répéter cet axiome irrécusable à la guerre : « Faites *sur-le-« champ* vos dispositions d'attaque ou de dé-« fense, à l'approche de l'ennemi; dussiez-vous « les faire exécuter avec désavantage, n'hé-« sitez pas. » L'ennemi bon observateur profiterait de votre indécision. Il vaut mieux souvent prendre de suite une décision mauvaise, qui a toujours quelque bon côté qui pourra réussir, que de balancer entre plusieurs bonnes. D'ailleurs l'œil vigilant ne sera jamais gêné en présence de l'ennemi; celle-ci facilitera au contraire la hardiesse de sa conception.

De l'attaque et de la défense des retranchemens.

Les retranchemens en usage à la guerre sont de trois sortes;

Les redoutes, ou ouvrages fermés.

Les lignes continues.

Les ouvrages détachés, ouverts à leur gorge.

L'expérience a démontré aux militaires instruits, que les redoutes, surtout lorsqu'elles sont disposées en quinconce, sont de tous les retranchemens ceux auxquels on doit donner la préférence; ce sont même les seuls qui conviennent aux Français, parce qu'ils ménagent à ceux qui les défendent, des retours offensifs, analogues au caractère de la nation.

Ce genre de retranchemens a été employé avec le plus grand succès, et a décidé le gain de plusieurs batailles célèbres, notamment celle de Pultava et de Fontenoy. Le grand Frédéric en faisait un cas tout particulier; on les a employés avec succès, dans la dernière guerre, au camp retranché de l'Anse de Ham à Dusseldorf.

Les retranchemens, ou lignes continues, dont on faisait un grand usage dans les anciennes guerres, conviennent à une défensive absolue. Ils offrent le grand inconvénient de disséminer les moyens de défense sur une grande étendue, et par conséquent d'être faibles sur tous les points où l'ennemi se porte en force.

Ils présentent en outre le grand désavantage

d'être forcément abandonnés, dès qu'une seule partie a été enlevée.

Les Anglais en font fréquemment usage; c'est ainsi qu'ils étaient retranchés lors de la dernière bataille qui a décidé du sort de l'Egypte.

Les ouvrages détachés ne doivent être considérés que comme de simples batteries, pour disposer l'artillerie et quelques troupes; je pense que l'on ne doit les employer qu'en arrière des redoutes, pour y établir les batteries de position et une partie de la réserve; ce genre de retranchement est généralement susceptible de très-peu de défense.

De la défense et de l'attaque d'un camp retranché, formé de deux rangs de redoutes, et en quinconce.

1° *De la défense.*

Pour défendre un camp retranché, on disposera ses troupes en quatre parties : *une* sera placée dans les redoutes, *deux*, 150 toises en arrière, le restant en réserve.

Les redoutes seront garnies des bouches à feu nécessaires; l'artillerie légère et de position sera placée dans les positions les plus avantageuses.

Ces dispositions faites, et l'ennemi ayant donné le signal de l'attaque, les redoutes étant autant de petites forteresses qui se protègent réciproquement, quoique indépendantes les unes des autres, elles forceront l'assaillant à se rompre, tant pour les entourer que pour se dérober aux feux de leur artillerie et mousqueterie réunies; si quelques-unes viennent à être emportées, et que les autres soient vivement pressées, alors l'artillerie légère et de position doivent foudroyer celles au pouvoir de l'ennemi, et y diriger tous leurs feux. C'est là le moment où la seconde ligne doit agir et tomber avec impétuosité sur l'ennemi rompu, affaibli par ses efforts, découragé par ses pertes, et étonné de ce qu'attaquant, il devient attaqué. Ce retour offensif opère ordinairement les plus grands effets, et force l'ennemi à un mouvement rétrograde. S'il ne remplit pas le but proposé, la réserve favorise la retraite.

2° *De l'attaque.*

Pour l'attaque du camp retranché, avec deux divisions de huit bataillons chaque: on arrivera en colonnes, et on se déploiera hors de portée du canon ennemi.

La 1re ligne, qui est celle d'attaque, détachera en tirailleurs environ la valeur d'une compagnie par bataillon; à ces hommes de bonne volonté se joindront les sapeurs des corps et de la division armés de haches, de quelques pioches, fascines et échelles légères.

Le point d'attaque sera dirigé à la droite, ou à la gauche, et devra embrasser deux redoutes saillantes, avec celles qui les protègent en seconde ligne.

Dès qu'on sera parvenu à une demi-portée de canon de la ligne ennemie, les tirailleurs s'élanceront au grand pas de course, et se jetteront dans le fossé des ouvrages attaqués pour en couper les palissades et pratiquer des issues pour pénétrer dans l'intérieur. Cependant la ligne d'attaque s'avancera en bon ordre avec l'artillerie légère qui fera feu en marchant, protégée par l'artillerie de position qui restera avec la seconde division.

Les tirailleurs doivent enlever les redontes attaquées; s'ils ne suffisaient pas, on détacherait quelques compagnies de grenadiers. Dans aucun cas la ligne d'attaque ne doit se rompre, pour être toujours à même de faire face à la seconde ligne et à la réserve ennemie.

Les redoutes prises, on se portera rapidement

en avant, l'arme au bras; on ne fera feu qu'à 25 pas de l'ennemi, qui sera chargé et poursuivi incontinent, la baïonnette au bout du fusil.

La cavalerie doit suivre la division d'attaque, afin d'être à même de profiter de la victoire, une fois les redoutes enlevées et l'ennemi vaincu.

La seconde division se déploiera à portée de canon, simulera une fausse attaque sur la gauche du camp ennemi, enfin se portera en avant, ou protégera la retraite, suivant les circonstances.

De l'attaque des retranchemens, ou lignes continues, par une ou plusieurs divisions.

Une division de quatre régimens ou huit bataillons chargée de la principale attaque, se déploiera hors de la portée du canon des retranchemens ennemis qu'elle est destinée à enlever de vive force. Tous les ordres de détails pour cette entreprise doivent être clairs, précis et laconiques; l'instant avant le combat, les officiers de l'état-major chargés de la direction des colonnes s'assureront si tout le monde est d'accord sur les instructions données à cet égard, afin d'éviter les malentendus toujours dangereux et souvent funestes à l'ensemble d'une opé-

ration semblable. L'officier-général haranguera sa troupe d'une manière analogue à la circonstance et avec cette énergie qui caractérise le guerrier.

Le tout étant bien disposé, le signal d'attaque sera donné au moyen de trois coups de canon, et les troupes marcheront à l'ennemi au pas de charge, dans l'ordre et les dispositions suivantes.

Les compagnies de tirailleurs du 8e bataillon, dont le commandement sera confié à un officier supérieur ou d'état-major, couvriront le front de l'attaque. Les hommes, outre leur fusil, seront pourvus d'une hache; arrivés à portée de fusil, ils s'élanceront à grande course dans les fossés des retranchemens, couperont les palissades, arracheront les fascines et gabions, et pratiqueront des ouvertures.

Un officier du génie et les sapeurs de l'armée attachés à cette division, marcheront avec les tirailleurs pour le même objet; dès que l'officier aura reconnu la situation des retranchemens ennemis, il détachera un sous-officier ou viendra lui-même, en toute diligence, en faire le rapport, afin de changer les dispositions d'attaque si les circonstances l'exigent.

Les sapeurs des quatre régimens d'infanterie seront partagés en quatre portions égales :

La 1re ouvrira la marche des deux compagnies de grenadiers formées en colonne par peloton, en avant du premier bataillon du premier régiment, à 150 toises en arrière des tirailleurs, et à 150 toises en avant de la colonne.

La deuxième portion de sapeurs, à la tête des deux compagnies de grenadiers également en colonne par peloton, premier bataillon, deuxième régiment, brigade de droite.

La troisième portion à la tête des deux compagnies de grenadiers, premier bataillon, troisième régiment, brigade de gauche.

Les bataillons impairs seront formés en colonne, par peloton, la droite en tête; ils suivront le mouvement des grenadiers, en observant la distance prescrite de 150 toises jusqu'au moment où les grenadiers arriveront à 50 toises les retranchemens; alors le pas sera accéléré pour serrer et donner l'impulsion à l'attaque de vive force.

Les soldats des bataillons en colonne, ainsi que les grenadiers, porteront au besoin une fascine sous le bras gauche pour combler les fossés et franchir plus facilement les obstacles que l'ennemi pourrait opposer à leur attaque.

Les bataillons pairs marcheront en ligne, l'arme au bras, à 300 toises des quatre colonnes

d'attaque ; l'intervalle occasioné par celle-ci sera rempli par un escadron de cavalerie légère.

L'artillerie légère sera disposée sur les deux flancs extérieurs des colonnes d'attaque du premier et du quatrième régiment, à la hauteur des compagnies de grenadiers, dont elle suivra le mouvement jusqu'à 150 toises des retranche-chemens ennemis.

Le reste de la cavalerie et l'artillerie de ligne formera une réserve et marchera en deuxième ligne, à 300 toises en arrière des bataillons pairs, pour être employés selon les évènemens.

Il sera attaché un officier du génie ou d'état-major à chaque colonne d'attaque.

Les retranchemens enlevés, les tirailleurs poursuivront l'ennemi en désordre et balaieront les flancs intérieurs de ses ouvrages.

Les sapeurs de la division et ceux des régimens combleront les fossés et pratiqueront des ouvertures pour le passage de la cavalerie, aux endroits désignés par les officiers du génie ou de l'état-major attachés aux colonnes d'attaque. Les grenadiers resteront dans l'intérieur des retranchemens.

Dès que les colonnes d'attaque auront franchi les retranchemens, elles se déploieront et for-

meront une première ligne à 150 toises en avant des grenadiers.

Les bataillons pairs passeront par pelotons, la droite en tête, dans les intervalles de la première ligne, se déploieront, et attaqueront à la baïonnette les réserves ennemies qui oseraient leur tenir tête : ils seront précédés des tirailleurs.

Les huit compagnies de grenadiers serviront de réserve, et marcheront à 150 toises derrière eux.

L'artillerie légère et la cavalerie marcheront sur les flancs des bataillons pairs devenus première ligne, développant constamment les ailes de l'ennemi, et la cavalerie légère chargera en tirailleurs dès que le moment paraîtra favorable.

Si le terrain présente assez d'avantages sur un des flancs de la principale attaque, on réunira plusieurs pièces d'artillerie de ligne pour éteindre le feu ennemi et protéger l'attaque des colonnes.

Si le retranchement ennemi présente un développement plus considérable que le front d'attaque pour une division, la deuxième division disposera ses troupes de la même manière, et la troisième marchera en ligne de bataille en arrière du centre des deux premières, pour soutenir et protéger la double entreprise.

En cas de non-succès, la retraite s'effectuera dans le même ordre que l'attaque, jusqu'à la hauteur de la première position; et si l'ennemi par des forces supérieures parvenait à forcer le mouvement rétrograde, la retraite se ferait alors en échiquier; dans ce cas la cavalerie et l'artillerie légère seraient employées sur les flancs et disposées selon les évènemens.

De l'attaque des ouvrages détachés, couverts à leur gorge.

Une armée protégée par une ligne de redans, ou ouvrages détachés, couverts à leur gorge, doit être attaquée à la pointe du jour.

La division d'attaque sera disposée en colonnes serrées par divisions, précédées de quelques compagnies d'éclaireurs.

Les colonnes d'attaque pénétreront dans les intervalles des redans, et enfonceront l'ennemi, qui, se trouvant en bataille, sera dans l'impossibilité de résister au choc des colonnes nombreuses dont il sera entouré.

La seconde division suivra en bataille le mouvement de la première.

PIÈCES HISTORIQUES.

ACTE FÉDÉRAL.

TITRE PREMIER.

Dispositions générales.

ARTICLE Ier.

Les dix-neuf cantons de la Suisse, savoir : Appenzell, Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, Saint-Gall, Schaffouse, Schwitz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Underwald, Uri, Vaud, Zug et Zurich, sont confédérés entre eux conformément aux principes établis dans leurs constitutions respectives. Ils se garantissent réciproquement leur constitution, leur territoire, leur liberté et leur indépendance, soit contre les puissances étrangères, soit contre l'usurpation d'un canton ou d'une faction particulière.

II.

Les contingens de troupes ou d'argent qui deviendraient nécessaires pour l'exécution de cette garantie, seront fournis, par chaque canton, dans la proportion suivante :

Sur quinze mille deux cent trois hommes, le contingent

de Berne sera de..	2292.	Appenzell..	486.
de Zurich....	1929.	Soleure....	452.
Vaud......	1482.	Bâle.....	409.
Saint-Gall.	1315.	Schwitz..	301.
Argovie...	1205.	Glaris....	241.
Grisons....	1200.	Schaffouse	233.
Tessin.....	902.	Underwald	191.
Lucerne....	867.	Zug.......	125.
Thurgovie..	835.	Uri.........	118.
Fribourg....	620.		

Et sur une somme de 490,507 livres de Suisse, il sera payé

par les Grisons..	12,000 l.	Zug.......	2,492. l.
Schwitz...	3,012.	Saint-Gall.	39,451.
Underwald	1,907.	Lucerne...	26,016.
Uri.......	1,184.	Thurgovie	25,052.
Tessin....	18,039.	Fribourg.	18,591.
Appenzell.	9,728.	Berne....	91,695.
Glaris....	4,825.	Zurich....	77,153.

Vaud.....	59,273. l.	Schaffouse..	9,327 l.
Argovie...	52,212.	Bâle.......	20,450.
Soleure...	18,097		

III.

Il n'y a plus en Suisse ni pays sujets, ni privilèges de lieux, de naissance, de personnes ou de familles.

IV.

Chaque citoyen suisse a la faculté de transporter son domicile dans un autre canton, et d'y exercer librement son industrie : il acquiert les droits politiques conformément à la loi du canton où il s'établit; mais il ne peut jouir à la fois des droits politiques dans deux cantons.

V.

Les anciens droits de traite intérieure et de traite foraine sont abolis. La libre circulation des denrées, bestiaux et marchandises, est garantie. Aucun droit d'octroi, d'entrée, de transit ou de douane, ne peut être établi dans l'intérieur de la Suisse. Les douanes aux limites extérieures sont au profit des cantons limitrophes de l'étranger; mais les tarifs doivent être soumis à l'approbation de la diète.

VI.

Chaque canton conserve les péages destinés à

la réparation des chemins, chaussées et berges des rivières. Les tarifs ont également besoin de l'approbation de la diète.

VII.

Les monnaies fabriquées en Suisse ont un titre uniforme, qui est déterminé par la diète.

VIII.

Aucun canton ne peut donner asile à un criminel légalement condamné, non plus qu'à un prévenu légalement poursuivi.

IX.

Le nombre de troupes soldées que peut entretenir un canton est borné à deux cents hommes.

X.

Toute alliance d'un canton avec un autre canton, ou avec une puissance étrangère, est interdite.

XI.

Le Gouvernement ou le Corps législatif de tout canton qui viole un décret de la diète, peut être traduit comme rebelle devant un tribunal composé des présidens des tribunaux criminels de tous les autres cantons.

XII.

Les cantons jouissent de tous les pouvoirs qui n'ont pas été expressément délégués à l'autorité fédérale.

TITRE II.

Du Canton directeur.

XIII.

La diète se réunit tour-à-tour, et d'une année à l'autre, à Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne.

XIV.

Les cantons dont ces villes sont les chefs-lieux, deviennent successivement cantons directeurs : l'année du directorat commence le 1er janvier.

XV.

Le canton directeur fournit aux députés de la diète le logement et une garde d'honneur : il pourvoit aux frais des séances.

XVI.

L'avoyer ou bourguemestre du canton directeur joint à son titre celui de Landamman de la Suisse ; il a la garde du sceau de la République

helvétique; il ne peut s'éloigner de la ville. Le grand conseil de son canton lui accorde un traitement particulier, et fait payer les dépenses extraordinaires attachées à cette magistrature.

XVII.

Les ministres étrangers remettent au Landamman de la Suisse leurs lettres de créance ou de rappel, et s'adressent à lui pour les négociations. Il est l'intermédiaire des autres relations diplomatiques.

XVIII.

A l'ouverture des diètes, il donne les renseignemens qui lui sont parvenus à l'égard des affaires intérieures et extérieures qui intéressent la fédération.

XIX.

Aucun canton ne peut, dans son sein, requérir et mettre en mouvement plus de cinq cents hommes de milices, qu'après en avoir prévenu le Landamman de la Suisse.

XX.

En cas de révolte dans l'intérieur d'un canton, ou de tout autre besoin pressant, il fait marcher des troupes d'un canton à l'autre; mais

seulement sur la demande du grand ou du petit conseil du canton qui réclame du secours, et après avoir pris l'avis du petit conseil du canton directeur, sauf à convoquer la diète après la répression des hostilités, où si le danger continue.

XXI.

Si durant les vacances de la diète, il s'élève des contestations entre deux ou plusieurs cantons, on s'adresse au Landamman de la Suisse, qui, selon les circonstances plus ou moins pressantes, nomme des arbitres conciliateurs, ou ajourne la discussion à la prochaine diète.

XXII.

Il avertit les cantons si leur conduite intérieure compromet la tranquillité de la Suisse, ou s'il se passe chez eux quelque chose d'irrégulier, et de contraire, soit à l'acte fédéral, soit à leur constitution particulière. Il peut alors ordonner la convocation du grand conseil, ou des lands-gemeindes dans les lieux où l'autorité suprême est exercée immédiatement par le peuple.

XXIII.

Le Landamman de la Suisse envoie, au besoin, des inspecteurs chargés de l'examen des routes, chemins et rivières. Il ordonne, sur ces objets,

des travaux urgens; et, en cas de nécessité, il fait exécuter directement, et aux frais de qui il peut appartenir, ceux qui ne sont pas commencés ou achevés au temps prescrit.

XXIV.

Sa signature donne crédit et caractère national aux actes qui en sont revêtus.

TITRE III.

De la Diète.

XXV.

Chaque canton envoie à la diète un député, auquel on peut adjoindre un ou deux conseils, qui le remplacent en cas d'absence ou de maladie.

XXVI.

Les députés à la diète ont des instructions et des pouvoirs limités, et ils ne votent pas contre leurs instructions.

XXVII.

Le Landamman de la Suisse est, de droit, député du canton directeur.

XXVIII.

Les dix-neuf députés qui composent la diète,

forment vingt-cinq voix dans les délibérations.

Les députés des cantons dont la population est de plus de cent mille habitans, savoir ceux de Berne, Zurich, Vaud, Saint-Gall, Argovie et Grisons, ont chacun deux voix.

Les députés des cantons dont la population est au-dessous de cent mille ames, savoir, ceux du Tessin, de Lucerne, Thurgovie, Fribourg, Appenzell, Soleure, Bâle, Schwitz, Glaris, Schaffouse, Underwald, Zug et Uri, n'ont qu'une voix chacun.

XXIX.

La diète, présidée par le Landamman de la Suisse, s'assemble le 1er lundi de juin; et sa session ne peut excéder le terme d'un mois.

XXX.

Il y a lieu à des diètes extraordinaires,

1° Sur la demande d'une puissance limitrophe, ou de l'un des cantons, accueillie par le grand conseil du canton directeur, qui est convoqué à cet effet, s'il se trouve en vacances,

2° Sur l'avis du grand conseil ou de la landsgemeinde de cinq cantons, qui trouvent fondée, à cet égard, une demande que le canton directeur n'a pas admise;

3° Lorsqu'elles sont convoquées par le Landamman de la Suisse.

XXXI.

Les déclarations de guerre et les traités de paix ou d'alliance émanent de la diète; mais l'aveu des trois quarts des cantons est nécessaire.

XXXII.

Elle seule conclut des traités de commerce et des capitulations pour service étranger. Elle autorise les cantons, s'il y a lieu, à traiter particulièrement sur d'autres objets avec une puissance étrangère.

XXXIII.

On ne peut, sans son consentement, recruter dans aucun canton pour une puissance étrangère.

XXXIV.

La diète ordonne le contingent de troupes déterminé pour chaque canton par l'article II : elle nomme le général qui doit les commander, et elle prend d'ailleurs toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la Suisse et pour l'exécution des autres dispositions de l'article I. Elle a le même droit, si des troubles survenus dans

un canton, menacent le repos des autres cantons.

XXXV.

Elle nomme et envoie les ambassadeurs extraordinaires.

XXXVI.

Elle prononce sur les contestations qui surviennent entre les cantons, si elles n'ont pas été terminées par la voie de l'arbitrage. A cet effet, elle se forme en syndicat, à la fin de ses travaux ordinaires; mais alors chaque député a une voix; et il ne peut lui être donné d'instructions à cet égard.

XXXVII.

Les procès-verbaux de la diète sont consignés dans deux registres, dont l'un reste au canton directeur; et l'autre, avec le sceau de l'Etat, est, à la fin de décembre, transporté au chef-lieu du canton directeur.

XXXVIII.

Un chancelier et un greffier nommés par la diète pour deux ans, et payés par le canton directeur, conformément à ce qui est réglé par la diète, suivent toujours le sceau et les registres.

XXXIX.

La constitution de chaque canton, écrite sur parchemin et scellée du sceau du canton, est déposée aux archives de la diète.

XL.

Le présent acte fédéral, ainsi que les constitutions particulières des dix-neuf cantons, abrogent toutes les dispositions antérieures qui y seraient contraires, et aucun droit, en ce qui concerne le régime intérieur des cantons et leurs rapports entre eux, ne peut être fondé sur l'ancien état politique de la Suisse.

Le repos de la Suisse, le succès des nouvelles institutions qu'il s'agit de former, demandent que les opérations nécessaires pour les faire succéder à l'ordre de choses qui finit, et pour transmettre à de nouvelles magistratures le soin du bonheur public, soient garanties de l'influence des passions, exemptes de tout ce qui pourrait les animer et les mettre aux prises, exécutées avec modération, impartialité, sagesse. On ne peut espérer une marche convenable, que de commissaires nommés par l'acte de médiation même, et animés de l'esprit qui l'a dicté.

Par ces considérations,

Nous, en notredite qualité et avec la réserve précédemment exprimée, STATUONS ce qui suit :

ARTICLE Ier.

Pour l'an 1803, le canton directeur est Fribourg.

II.

Le Cen *Louis d'Affry* est Landamman de la Suisse pour cette année ; et il est, à cet effet, revêtu de pouvoirs extraordinaires jusqu'à la réunion de la diète.

III.

L'acte de médiation en original sera remis au Landamman pour être par lui déposé aux archives du canton directeur.

IV.

Dans chaque canton, une commission de sept membres, dont un choisi par nous et six désignés par les dix députés nommés pour conférer avec nous, est chargée de mettre en activité la constitution et d'administrer provisoirement.

V.

(Suivent les noms des membres qui composent les commissions.)

VI.

Le 10 mars prochain, le gouvernement central se dissoudra après avoir remis ses papiers et archives au Landamman de la Suisse.

VII.

Chaque commission s'assemblera le 10 mars au chef-lieu du canton, et notifiera aussitôt sa réunion au préfet.

VIII.

Vingt-quatre heures après que la réunion aura été notifiée, le préfet remettra à la commission les papiers de l'administration.

IX.

Dans les cas qui pourront exiger des instructions ou autorisations spéciales, les commissions s'adresseront au Landamman de la Suisse.

X.

Le 15 avril, la constitution sera en activité; pour le 1er juin, chaque canton aura nommé ses députés à la diète et rédigé ses instructions; et le premier lundi de juillet de la présente année, la diète se réunira.

XI.

Les affaires pendantes au tribunal suprême

seront portées au tribunal d'appel du canton. Le tribunal suprême cessera toute fonction le 10 mars.

XII.

Les troupes helvétiques aujourd'hui à la solde de la Suisse, qui ne seront pas employées au 1er mai par les cantons, seront prises au service de France.

XIII.

Il ne peut être dirigé de poursuites pour délits relatifs à la révolution, commis ou prétendus commis, soit par des particuliers, soit dans l'exercice de quelque fonction publique.

La dissolution du gouvernement central et la réintégration de la souveraineté dans les cantons, exigeant qu'il soit pourvu à l'acquittement des dettes helvétiques et à la disposition des biens déclarés nationaux,

Nous, en notre susdite qualité et avec la réserve précédemment exprimée, statuons ce qui suit :

Article 1er.

Les biens ci-devant appartenant aux couvens leur seront restitués, soit que ces biens soient situés dans le même canton ou dans un autre.

II.

L'administration des biens nationaux autres que ceux des cantons de Vaud et d'Argovie est provisoirement remise aux cantons auxquels ils ont appartenu. Les titres de créance de Berne seront provisoirement remis à trois commissaires nommés par les cantons de Berne, de Vaud et d'Argovie.

III.

Dans chaque canton grevé de dettes antérieures à la révolution, il sera assigné un fonds pour leur hypothèque ou leur libération, sur ce qui restera du bien ci-devant appartenant au canton.

IV.

Il sera reconstitué pour chaque ville un revenu proportionné à ses dépenses municipales.

V.

La dette nationale sera liquidée, et les créances constituées sur l'étranger au profit de quelques cantons, serviront d'abord au marc la livre à son extinction. Si la dette excède le montant desdites créances, l'excédant sera réparti entre les cantons, au prorata de ce qui leur restera de leurs ci-devant biens immeubles après l'acquittement

des dettes cantonales antérieures à la révolution, et la recomposition du patrimoine des villes.

VI.

Les biens meubles et immeubles qui resteront après la formation du fonds communal, l'acquittement de la dette cantonale et nationale, rentreront dans la propriété des cantons auxquels ils appartenaient. Ceux qui resteront dans les cantons de Vaud et d'Argovie, leur appartiendront. Ce qui pourra rester des créances de Berne sera distribué également entre les cantons de Berne, de Vaud et d'Argovie.

VII.

Une commission composée de cinq membres, savoir des Cens *Stapfer*, ministre de la République helvétique; *Kuster*, ex-ministre des finances; *Raemy*, ancien chancelier de Fribourg et membre actuel de la chambre administrative; *Sulzer*, de Winterthur, député helvétique; *Laurent Mary*, de Lucerne, président de la chambre administrative, vérifiera les besoins des municipalités, déterminera l'étendue de leurs besoins et les fonds nécessaires pour constituer leur revenu, etc.

Le ministre des relations extérieures, au général Ney, ministre plénipotentiaire en Helvétie.

Paris, le 28 prairial an XI, (*17 juin* 1803.)

Citoyen, les Républiques française et helvétique conclurent sur la fin de l'an VI, un traité d'alliance offensive et défensive : mais la nouvelle organisation de la Suisse lui en rendrait les conditions trop onéreuses; et le premier consul, pour lui donner une marque de sa bienveillance, est disposé à s'en tenir à une alliance défensive, et à renouveler les capitulations en vertu desquelles un certain nombre de troupes suisses fut long-temps attaché au service de la France.

Les bases principales du projet de traité, dont je vous envoie une copie, sont conformes à celles du traité de 1777, et il en a été emprunté quelques-unes de celui de l'an VI. Les bases du projet de capitulation également ci-joint ressemblent à celles de la plupart des anciennes capitulations conclues entre la France et les cantons suisses ou leurs alliés; mais l'organisation et la position relative des deux pays ayant changé à quelques égards, il a dû en résulter des modifications, soit dans le traité, soit dans la capitulation.

Par le traité d'alliance de 1777, la France pouvait, en cas de guerre, faire en Suisse une levée volontaire de six mille hommes. L'intention du premier consul est que cette prestation de secours soit plus considérable et plus assurée, que la Suisse fournisse douze mille hommes, levés, armés, équipés à ses frais, et qui seront soldés et nourris par la France du moment où ils sortiront de la Suisse.

Le nombre des troupes françaises que le premier consul fournira à la Suisse pour se défendre, n'est pas déterminé dans le projet de traité : il variera avec les circonstances et les besoins du moment. S'il était fixé d'avance, il offrirait à la Suisse une garantie moins sûre que l'engagement de la défendre, pris par le gouvernement français.

J'ai compris dans le projet de traité d'alliance toutes les autres relations qui doivent subsister entre la France et la Suisse; mais avant de passer à ces objets, je vais, pour ne pas couper les détails militaires de cette lettre, vous parler du renouvellement des capitulations.

Ces capitulations n'étaient autrefois que des contrats particuliers conclus par la France avec un ou plusieurs États de la confédération helvétique. Aujourd'hui, ils doivent être conclus avec

la diète, et ils comprennent dans le même engagement tous les cantons.

Il n'y a donc plus à faire qu'une seule et même capitulation pour toutes les troupes helvétiques que la France désire avoir à son service. Cet acte doit comprendre les demi-brigades qui sont déjà organisées, les troupes que les cantons ne peuvent pas garder, d'après l'acte de médiation, et qui viennent de passer en France; et enfin celles qui seront nécessaires pour compléter un corps de seize mille hommes.

Ce corps doit se partager en quatre régimens, et chaque régiment en quatre bataillons, composés de neuf compagnies. Les détails de l'organisation sont indiqués dans le projet de capitulation ci-joint.

La solde, les masses, les casernemens, les retraites seront établis sur le même pied que dans les troupes françaises; mais les capitaines suisses seront chargés du recrutement de leurs compagnies.

Il était autrefois d'usage de n'exiger dans la composition des régimens suisses que les deux tiers de nationaux, mais il paraît plus convenable que ce nombre s'étende aux trois quarts, soit afin que l'on soit plus sûr de la bonne composition des régimens, soit parce que la Suisse aura moins

de troupes au service des autres puissances, et pourra dès lors en fournir davantage à la France.

Chaque régiment, composé de quatre mille hommes en temps de paix, sera porté à cinq mille quand on le mettra sur le pied de guerre. Cet excédant servira à réparer les pertes de chacun des quatre bataillons, et à les tenir toujours au complet de mille hommes. Ces corps de dépôt n'auront pas une organisation particulière: on y attachera des officiers et sous-officiers pris dans les régimens qu'ils sont destinés à compléter.

La République italienne prendra à son service un régiment, qui aura la même organisation, et la République batave en prendra un autre.

Ainsi, la Suisse entretiendra au service des autres puissances, six régimens formés de vingt-quatre mille hommes en temps de paix, de trente mille sur le pied de guerre.

Il n'y a aucun inconvénient qu'elle fasse une capitulation avec l'Espagne, et une avec le pape; mais il est nécessaire que la diète s'engage à n'en conclure avec aucune autre puissance, et cette condition est de rigueur. La France ne pourrait pas compter sur des corps qui devraient se battre contre d'autres corps de la même nation. Les Suisses, en s'attachant au service des alliés et

des amis naturels de la France, sont pour ainsi dire sous les mêmes drapeaux, et ils servent la même cause : eux-mêmes sont intéressés à ne pas embrasser d'autres partis qui les exposeraient ou à servir avec moins de zèle, ou à retrouver, même hors de leur pays, tous les maux de la guerre civile.

Les troupes suisses engagées par la capitulation, et celles qui, d'après le traité d'alliance défensive, seront fournies à la France, devront servir partout, excepté aux Grandes-Indes, dans l'Amérique et dans les Colonies.

Le traité de 1777 avait simplement stipulé qu'elles ne seraient employées que pour la défense des possessions de la France en Europe. Mais cette clause n'aurait pas assez de latitude et de clarté. La Suisse pourrait en inférer que la défense du territoire n'emporte pas l'obligation de se porter au-delà de ses frontières. Cependant, comme une guerre défensive dans son origine peut devenir offensive dans ses résultats, il est nécessaire qu'il n'y ait aucun doute sur l'obligation de servir dans tous les lieux que le traité n'aura pas formellement exceptés.

Vous pourrez, sur les détails de l'organisation intérieure des troupes suisses, modifier le projet de capitulation de la manière qui paraîtra la plus

favorable à la bonne administration et à la discipline des corps. Mais la division en quatre régimens, la nomination d'un colonel, de quatre chefs de bataillon, d'un major, de quatre adjudans-majors, d'un quartier-maître, doivent être conservées. On peut même rétablir la place de colonel-général des Suisses.

Cette place était autrefois à la nomination du roi, qui la conférait le plus habituellement à un prince du sang. A l'avenir, elle sera donnée par le premier consul.

Pour la nomination aux autres emplois, on se règlera sur l'exemple du passé.

Le roi nommait les officiers supérieurs de chaque régiment, et les capitaines des compagnies de grenadiers. Le premier consul nommera aux grades qui correspondent aux mêmes emplois dans la nouvelle organisation, tels qu'à ceux de colonels, chefs de bataillon, majors, capitaines de grenadiers. Les capitaines de fusiliers seront brevetés par lui et choisis par rang d'ancienneté parmi les lieutenans du même régiment : les brevets pour les grades subalternes de l'état-major et des compagnies, seront donnés par le colonel-général. Vous jugerez, de concert avec les députés helvétiques, de quelles modifications peuvent être susceptibles les articles du projet

de capitulation, relatifs à l'avancement et aux promotions.

Les anciennes capitulations accordaient aux troupes suisses le libre exercice de leur religion et de leur justice : le nouveau projet leur conserve les mêmes avantages.

Les militaires qui avaient obtenu leur pension ou leur solde de retraite, pouvaient en jouir, soit en Suisse, soit en France : on leur laissera également le choix de leur résidence.

J'ai bien lieu de croire que la diète trouvera les clauses du traité et de la capitulation qui lui sont proposées, aussi avantageuses qu'honorables à la Suisse. La France, en prenant des troupes suisses à son service, témoigne combien elle fait de cas de leur fidélité et de leur valeur; elle maintient chez eux cet esprit militaire qui doit continuer d'assurer, de concert avec les secours de la France, l'indépendance de leur pays. Enfin, elle fortifie ces liens d'affection et de bon voisinage qui ont constamment subsisté entre les deux pays, et dont la Suisse, rendue au repos par l'acte de médiation du premier consul, doit particulièrement désirer le maintien.

Je viens aux clauses du traité d'alliance, étrangères aux prestations de secours militaires.

Les deux gouvernemens convinrent, par leur

traité du 2 fructidor an VI, qu'on déterminerait par une convention particulière les limites des deux pays. Cette démarcation n'a pas encore été rectifiée, et il en résulte sur quelques points de la frontière plus de facilité pour la contrebande, plus de difficulté dans les communications : il y a des enclaves à faire disparaître ; quelques communes, comme celles des Cressonières, sont moitié Suisse et moitié France : il serait à désirer qu'elles nous appartinssent dans leur entier.

Le territoire en-deçà de la Dôle nous a été cédé pour y ouvrir une nouvelle route entre Gex et Morey ; mais il n'y a pas eu de convention spéciale pour cette cession, et il est à propos qu'elle soit rappelée, comme je l'ai fait, dans le projet de traité.

C'est avec les cantons limitrophes dûment autorisés, et non pas avec la diète elle-même, que se concerteront les travaux de démarcation ; ils n'en seront que plus faciles, parce qu'alors on n'aura pas à les discuter avec la Suisse entière, et il suffit d'en consacrer les bases dans le traité que vous êtes chargé de conclure avec la diète.

La Suisse s'était engagée, par son traité de l'an VI, à recevoir annuellement de la France deux cent cinquante mille quintaux de sel ; mais depuis la séparation du Valais, sa consommation

a diminué. Il est juste qu'on en déduise une quantité de sel proportionnée aux besoins du Valais. Elle sera reportée sur ce dernier pays par une convention particulière, et les perceptions de la régie des salines demeureront ainsi les mêmes.

L'article 10 du projet, d'après lequel il doit être établi une communication par eau entre le lac de Neuchatel, celui de Genève et la partie du Rhône qui est navigable, peut ne pas être prochainement exécuté. La plus grande partie de la Suisse n'aura aucune part à prendre à cette dépense; mais comme une semblable communication serait avantageuse au commerce, il est à propos de s'assurer le droit de s'en occuper dans un autre temps, et de conserver cet article, emprunté presque en entier du traité de l'an VI.

Ce traité a servi de base au nouveau projet pour les relations commerciales des deux peuples et pour la manière de terminer les affaires litigieuses; mais il y a été ajouté quelques explications ou corrections, devenues nécessaires pour prévenir le retour des chicanes auxquelles avaient donné lieu la concision ou la fausse interprétation de quelques articles du dernier traité.

Il est convenable d'établir clairement que, sous le rapport des droits d'importation, d'exportation

et de transit, les Suisses seront traités en France, et les Français en Suisse, sur le pied de la nation la plus favorisée; mais qu'ils seront traités comme les nationaux, lorsqu'il s'agira de leurs personnes, ou des actions qu'ils auront à intenter devant les tribunaux du pays.

Le droit de traite foraine étant pour le moment aboli soit en France, soit en Suisse, il n'a pas paru nécessaire d'insérer dans le projet de traité que les Français qui voudront aliéner leur propriété en Suisse, et en transporter la valeur en France, seront exempts de ce droit; mais si la diète paraissait disposée à le rétablir pour tous les étrangers, vous feriez stipuler dans le traité une exemption pour les Français.

L'article du traité de l'an VI, relatif aux extraditions, a dû être modifié, d'après les lois d'amnistie relatives aux prévenus d'émigration. Cet article ne stipule plus qu'il ne leur sera donné aucun asile; il se borne aux cas d'extradition ordinairement indiqués dans les autres traités, et il renferme une garantie de plus pour la punition des délits moins graves qui n'entraînent pas avec eux l'extradition.

Les administrations des deux frontières s'étaient souvent plaintes des dégradations commises dans les forêts limitrophes. C'est pour en

prévenir le retour et pour opposer au passage de la contrebande de nouveaux obstacles que l'article 18 a été ajouté au projet. Par cet article les cantons voisins de la France sont tenus d'organiser des administrations de douanes et des agences forestières qui se concertent pour leurs opérations avec celles de la France, mais avec l'autorisation de leurs gouvernemens respectifs.

Les développemens dans lesquels je suis entré, vous indiquent dans quel esprit de bienveillance et d'amitié le gouvernement français propose à la diète helvétique un nouveau traité d'alliance défensive et une capitulation.

Ces deux actes réunis comprennent tous les points sur lesquels la France et la Suisse ont intérêt de s'entendre.

Distingué également dans la carrière militaire et politique, vous aurez, général, un double avantage dans la négociation importante qui vous est confiée, et pour le succès de laquelle le gouvernement se repose sur les talens et sur le zèle dont vous lui avez donné de si constans témoignages.

J'ai l'honneur de vous saluer.

CH. M. TALLEYRAND.

A MONSIEUR LE MARÉCHAL NEY, A HAGUENEAU.

Paris, le troisième jour complémentaire, an XIII.

D'après les dispositions de l'empereur, monsieur le maréchal, vous passerez le Rhin le 4 vendémiaire, sur un pont qui sera jeté vis-à-vis Dourlach; et le 5 au soir, vous vous rendrez dans cette ville.

Vous aurez devant vous M. le maréchal Lannes, et vous devez suivre la même route que lui pour marcher sur Stutgard, quand vous en recevrez l'ordre.

Vous ferez distribuer pour quatre jours de pain, et vous ferez les dispositions nécessaires pour faire faire pour quatre jours de biscuit, qui sont destinés à vous servir un jour de bataille, si vos troupes réunies avaient des difficultés à se procurer des vivres.

Vous ferez donner cinquante cartouches par homme; ayez soin que votre artillerie soit bien approvisionnée, et votre parc soit mis en bonne position.

Vous ferez aussi distribuer les capotes et les souliers que les corps ont en magasin. Vous aurez sur votre gauche M. le maréchal Soult, qui passe par la route de Spire: il a l'ordre de se

nourrir sur les pays de sa gauche, de sorte que le pays compris entre sa droite, Spire, Vislach et Hailbron, fournira les réquisitions nécessaires à votre armée. Tout ce que vous serez dans le cas de requérir sur le territoire des princes amis de la France, sera reconnu par des bons en règle. M. le maréchal Lannes, qui marche devant vous, a l'ordre de faire ses réquisitions de vivres sur sa droite.

Si quelque circonstance extraordinaire vous imposait la nécessité de changer quelque chose aux dispositions ci-dessus, vous prendriez les ordres de M. le prince Murat, car toutes les dispositions ordonnées d'ici sont toujours subordonnées aux mouvemens imprévus de l'ennemi.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le ministre de la guerre,

MARÉCHAL BERTHIER.

P. S. L'électeur de Bade doit fournir un corps de troupes et six pièces d'artillerie attelées et approvisionnées, qui se rendront à Dourlach, où il sera à vos ordres.

MARÉCHAL BERTHIER.

ORDRE A M. LE MARÉCHAL NEY, COMMANDANT LE SIXIÈME CORPS D'ARMÉE.

Au quartier-général, à Strasbourg, le 4 vendémiaire, an XIV.

En conséquence des dispositions arrêtées par l'empereur, il est ordonné à M. le maréchal Ney de concentrer son armée à Stutgard, dans la journée du 8 et du 9 : il devra placer son avant-garde en position à deux lieues en avant de cette ville, sur la route d'Eslingen.

M. le maréchal Ney doit se mettre en mesure le 10 de pouvoir faire distribuer à tout son corps d'armée pour quatre jours de pain, indépendamment des quatre jours de biscuit qu'il a avec lui, de manière à ce qu'on distribue du pain pour les 11, 12, 13 et 14 : ce qui lui fera, à dater du 11, pour huit jours de vivres, dont quatre de painet quatre de biscuit.

Il est à présumer que son mouvement en avant de Stutgard commencera le 11, ainsi qu'il en recevra l'ordre; et ce mouvement ne doit pas être contrarié par le défaut de vivres.

M. le maréchal Ney est prévenu que le prince Murat sera le 10 à Stutgard, avec trois divisions de dragons et avec la division à pied du général

Baraguay-d'Hilliers, ce qui fera environ quinze mille hommes; il doit donc faire toutes les dispositions nécessaires pour que ces corps, ainsi que son corps d'armée, trouvent à leur arrivée à Stutgard, le 10, du pain pour quatre jours.

L'empereur ne se dissimule point toutes les difficultés qu'éprouvera M. le maréchal Ney; Sa Majesté sait que dans cette circonstance, on aura besoin de toute son activité pour réussir à former cet approvisionnement : ces difficultés seront d'autant plus grandes, que le corps de M. le maréchal Lannes, qui doit aussi déboucher par Louisbourg, et suivre le chemin de Gemund, s'approvisionnera à Louisbourg, de quatre jours de pain, ainsi que la garde impériale : il faudra donc trouver entre Louisbourg, Stutgard et les environs, deux cent quarante mille rations de pain, dont cent quarante mille rations sur Stutgard, et cent mille sur Louisbourg.

Le grand quartier-général sera le 10 à Louisbourg.

M. le maréchal Ney fera lire, le 9, à l'ordre de son armée la proclamation de l'empereur, qui lui sera envoyée par l'aide-major général, chef d'état-major général.

MARÉCHAL BERTHIER.

Strasbourg, le 5 vendémiaire an XIV.

L'empereur, monsieur le maréchal, me charge de vous donner l'ordre de partir aussitôt la réception du présent ordre, pour vous mettre en marche pour Stutgard. L'intention de Sa Majesté est que vous vous arrangiez de manière à enlever le poste de cavalerie ennemie qui est à Pforzheim. L'empereur espère donc, monsieur le maréchal, que vous lui enverrez demain une soixantaine de prisonniers. Ces messieurs font les plaisans et saluent nos patrouilles : il faut donc, monsieur le maréchal, que vous les tourniez pour les enlever. J'ai donné un ordre semblable au prince Murat, pour enlever, de son côté, les postes de cavalerie légère des ennemis qui sont vers les débouchés de la Forêt-Noire. L'empereur espère donc avoir en son pouvoir, demain, deux cents prisonniers de cavalerie ennemie.

L'empereur, monsieur le maréchal, aurait désiré que vous lui eussiez fait connaître votre position aujourd'hui. Sa Majesté ordonne que vous me donniez de vos nouvelles deux fois par jour.

Vous ne vous porterez sur Stutgard qu'à petites journées, et il suffit que vous y soyez le 8. Je vous préviens que M. le maréchal Soult, avec son corps d'armée, sera le 7 à Hailbron.

Lorsque vous serez arrivé à Stutgard, vos divisions doivent être près les unes des autres, afin que votre corps d'armée puisse se réunir en ligne en moins de deux heures. L'empereur ne veut point d'affaire partielle de division; aussi l'intention de Sa Majesté, monsieur le maréchal, est que vous preniez une bonne position à Stutgard; l'empereur ne voulant engager aucune affaire de ce côté-là.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le major-général,

MARÉCHAL BERTHIER.

P. S. Je charge en même temps M. Lagrange, mon aide-de-camp, de vous remettre 25,000 fr. pour dépenses secrètes.

A M. LE MARÉCHAL NEY.

Strasbourg, le 7 vendémiaire, an XIV (29 *septembre* 1805).

J'ai soumis à l'empereur, monsieur le maréchal, votre correspondance, qu'il a trouvée très-intéressante. Sa Majesté a lu également votre lettre de Carlsruhe, en date du 6 vendémiaire; Sa Majesté trouve que vous avez fait très-bien. N'ayant point d'ordre à vous donner aujourd'hui, je vous ren-

voie votre aide-de-camp, et 25,000 francs en or pour les dépenses secrètes.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le ministre de la guerre, major-général.

MARÉCHAL BERTHIER.

A SON EXCELLENCE LE PRINCE DE WURTEMBERG.

A Ettlingen, le 10 vendémiaire, an XIV (*2 octobre* 1805).

L'empereur m'a fait passer les plaintes que Votre Altesse a faites sur la conduite du maréchal Ney. Devant faire un rapport à Sa Majesté sur cet objet, j'ai dû me mettre au fait de ce qui s'est passé.

Le maréchal Ney a eu ordre de se porter avec son corps d'armée sur Stuttgard : il n'avait été communiqué à l'état-major aucun traité qui établit d'une manière certaine les relations de Votre Altesse avec la France. Cependant tous les différens points du territoire de Votre Altesse étaient occupés par des patrouilles ennemies, composées entièrement de cavalerie et ne montant pas au total d'un demi-régiment.

D'un autre côté, on assurait que les Autri-

chiens marchaient sur Stuttgard par Rottembourg. La non-existence d'un traité entre l'empereur et Votre Altesse, le nuage qu'elle avait laissé sur ses intentions, en laissant occuper son territoire par une quantité de troupes aussi faible, tout a porté à marcher sur les États de Votre Altesse comme sur des États occupés par l'ennemi. Votre Altesse est trop bon militaire pour ne pas savoir que la guerre ne comporte aucunes considérations lorsque ces considérations peuvent compromettre le succès des opérations militaires. Le maréchal Ney n'ayant donc reçu aucune instruction que d'occuper Stuttgard, il est difficile qu'on puisse lui faire un reproche d'avoir rempli ses ordres.

L'état-major-général mériterait des reproches d'avoir fait occuper Stuttgard, s'il existait des stipulations pour ne point occuper cette ville, mais Votre Altesse sait qu'aucun traité n'a été signé à cet égard et que même encore aujourd'hui il n'en existe aucun.

Sans doute l'état-major serait blâmable d'avoir fait entrer une armée sur le territoire d'un prince souverain, sans s'entendre avec lui, et sans démarche préalable, mais ce reproche ne saurait lui être fait, quand le territoire de Votre Altesse avait été violé par l'ennemi et que les

patrouilles de celui-ci en occupaient les différens débouchés.

Je ne dois pas cacher à Votre Altesse, que M. le maréchal Lannes avec son armée a eu l'ordre d'occuper Louisbourg, n'ayant eu égard dans cette marche qu'à des considérations militaires, mais Sa Majesté vient d'ordonner qu'on ne fît plus passer aucun corps de troupes dans la résidence de Votre Altesse. En conséquence M. le maréchal Lannes va se rendre à Kanstadt. Je désire que ces explications satisfassent Votre Altesse.

Cela tient d'ailleurs à des circonstances qui ne se présenteront plus.

A M. LE MARÉCHAL NEY.

Louisbourg, le 12 vendémiaire, an XIV (4 octobre 1805).

J'ai lu à l'empereur votre lettre du 11, monsieur le maréchal, ainsi que le rapport que vous me faites sur la position des troupes ennemies.

Avec des officiers tels que vous, et un chef comme l'empereur, nous ferons de la bonne besogne.

Je vous renvoie deux officiers de votre état-major qui sont ici.

Vous connaissez mon attachement.

Le ministre de la guerre, major-général,

MARÉCHAL BERTHIER.

ORDRE A M. LE MARÉCHAL NEY.

Nordlingen, le 15 vendémiaire, an XIV (7 oct.)

L'empereur, monsieur le maréchal, vous trouve très-bien placé à Giengen.

Le Danube vient d'être passé à Donawert par le maréchal Soult. L'ennemi paraît être en force à Neubourg, pour défendre le Lech. L'intention de Sa Majesté serait d'attaquer actuellement Ulm. Vous l'attaqueriez par la rive gauche du Danube, et le maréchal Soult par la rive droite. Mais comme le maréchal Soult ne peut être dans le cas de marcher que demain matin, faites-moi connaître par le retour de mon courrier si l'ennemi a encore du monde à Ulm, et ce qu'il y fait.

L'empereur ferait en même temps marcher sur Ausbourg et Landsberg, pour couper tout ce que l'ennemi aurait encore sur l'Iler.

Emparez-vous de Gundelfingen et de Lauengen, ainsi que d'un ou deux ponts sur le Danube, afin que si, d'après les nouvelles que l'empereur

va recevoir, Sa Majesté voulait faire marcher sur le haut Leck, vous puissiez le faire par une marche de flanc. Envoyez aussi des patrouilles de cavalerie sur Donnawert, afin que nous soyons maîtres de toute la rive gauche; et par là, nos communications seront très-faciles.

MARÉCHAL BERTHIER.

A M. LE MARÉCHAL NEY.

A Donnawert, le 16 vendémiaire, an XIV, à minuit (8 octobre).

Monsieur le Maréchal,

Vous aurez entendu la canonnade qui a eu lieu dans la journée: ce sont onze bataillons de grenadiers autrichiens, venant de Bozen, dans le Tyrol, et que le prince Murat a enveloppés avec sa cavalerie, et que le maréchal Lannes, avec les grenadiers formant sa première division, a attaqués et faits prisonniers avec canons et drapeaux.

Lè maréchal Soult s'est porté sur Augsbourg, il est donc essentiel que vous arriviez promptement à Guntzburg, afin d'intercepter tous les mouvemens de l'ennemi d'Ulm sur Augsbourg, et d'Ulm sur Donnawert. Soyez très-attentif, si l'ennemi manœuvre sur la rive droite, à vous por-

ter rapidement et parallèlement à lui. Jetez la division Gazan sur la rive droite; enfin, ne perdez pas de vue que, par les projets de l'empereur, qui sont de cerner l'ennemi et de lui ôter sa retraite, il se trouve obligé de disséminer un peu ses forces, et qu'il a besoin de toute la confiance qu'il a dans ses généraux et de toute leur activité pour ne pas rester oisifs quand il faut agir : en un mot, monsieur le maréchal, vous êtes chargé d'observer le corps d'Ulm : s'il marche sur Donnawert, vous devez le suivre; s'il marche sur Augsbourg, vous devez également le suivre, en vous tenant toujours sur sa gauche, c'est-à-dire entre lui et Donnawert, et vous devez toujours avoir une de vos divisions, une demi-marche en arrière pour faire votre avant-garde, et pour vous trouver toujours entre l'ennemi et Donnawert, si jamais il se dirigeait sur cette ville, ou s'il y envoyait de forts partis.

Le major-général,

MARÉCHAL BERTIER.

ORDRE A M. LE MARÉCHAL NEY.

L'empereur vient, monsieur le Maréchal, d'apprendre par le général Savary les détails de votre glorieux combat; il reste actuellement à prendre

possession d'Ulm, ce qui est important sous tous les points de vue; Sa Majesté vous laisse le maître de marcher comme vous l'entendrez pour arriver à ce but : cernez dans la journée de demain Ulm.

Les dragons à pied continueront à rester sous vos ordres, vous les placerez à Grumberg, sur l'une et l'autre rive, où ils seront en position de se porter où il pourrait être nécessaire. Immédiatement qu'après que Ulm sera pris vous n'attendrez pas de nouveaux ordres pour agir; vous y laisserez un officier du génie pour achever les travaux que les Autrichiens ont commencés.

Vous vous dirigerez sur Memmingen, ou sur tout autre point où se serait porté l'ennemi, et le serrerez le plus possible.

Les points de Midelhem et Landsberg seront occupés en force; Midelhem, par le maréchal Lannes, et Landsberg, par le maréchal Soult, pour se porter, s'il le faut, sur Kempfem et Fuessen. Ne manquez pas, arrivé à Ulm, de m'envoyer tous les renseignemens possibles sur la force de l'ennemi, le nombre des corps et leur direction.

L'empereur vous recommande de faire marcher et de faire donner vos divisions en masse; vous pouvez laisser la division de dragons à pied

du général Baraguey-d'Hilliers à Ulm. Mais selon les circonstances, vous êtes autorisé à ne laisser dans cette place qu'une partie des dragons à pied, nécessaire pour la garder, et faire marcher le reste avec vous, pour vous servir de réserve.

Comme l'empereur va se porter à Munich, où nos troupes arriveront ce soir, l'intention de Sa Majesté est d'y attendre les Russes, qui viennent de déboucher. L'empereur laisse pendant ce temps le commandement de toute sa droite, consistant dans les corps du maréchal Lannes, du vôtre et de la réserve de cavalerie, à Son Altesse le prince Murat.

La division Gazan rentre sous les ordres du maréchal Lannes, conformément aux ordres qu'il lui adresse.

Adressez vos rapports de service, monsieur le maréchal, aú prince Murat; ce qui n'empêche pas que vous correspondiez directement avec l'empereur et avec moi.

Ce soir, d'Augsbourg, l'empereur vous écrira lorsqu'il aura lu votre rapport.

Le major-général,

MARÉCHAL BERTHIER.

Au quartier-général de Zusmerhausein, 18 vendém. an XIV (10 octobre), 6 heures du soir.

CAPITULATION DE LA VILLE D'ULM, OCCUPÉE PAR LES TROUPES DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUTRICHE ET ROI DE HONGRIE, AUX ARMES DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DES FRANÇAIS ET ROI D'ITALIE.

Entre nous Alexandre Berthier, maréchal d'empire, commandant la première cohorte de la Légion d'Honneur, grand-cordon, grand-veneur, grand-officier de l'aigle-rouge, major-général de la grande armée, ministre de la guerre, chargé de stipuler pour Sa Majesté l'empereur des Français et roi d'Italie;

Et M. le feld-maréchal baron de Mack, quartier-maître-général des armées de Sa Majesté l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie;

Il a été convenu, ce qui suit :

ARTICLE Ier.

La place d'Ulm sera remise à l'armée française avec tous ses magasins et son artillerie.

Réponse. La moitié de l'artillerie de campagne restera aux troupes autrichiennes. (*Refusé.*)

II.

La garnison de la place sortira avec tous les

honneurs de la guerre, et après avoir défilé elle remettra ses armes. Messieurs les officiers seront renvoyés sur parole en Autriche, et les soldats et sous-officiers seront conduits en France, où ils resteront jusqu'à parfait échange.

R. Tout le monde sera renvoyé en Allemagne, sous condition de ne pas servir contre la France jusqu'à l'échange. (*Refusé.*)

III.

Tous les effets appartenant aux officiers et aux soldats leur seront laissés.

R. Les caisses des régimens aussi. (*Refusé.*)

IV.

Les malades et les blessés autrichiens seront soignés comme les malades et les blessés français.

R. Nous connaissons la loyauté et l'humanité française.

V.

Cependant s'il se présentait, le 3 brumaire an XIV (25 octobre 1805), avant midi, un corps d'armée capable de débloquer la ville d'Ulm, alors la garnison de la place serait dégagée de la première capitulation, et serait libre de faire ce qu'elle voudrait.

R. Si, jusqu'au 25 octobre à minuit, inclusivement, des troupes autrichiennes ou russes débloquaient la ville, de quelque côté ou porte que ce soit, la garnison sortira librement, avec ses armes, son artillerie et cavalerie, pour joindre les troupes qui l'auront débloquée. (*Accordé.*)

VI.

Une des portes de la ville d'Ulm (*la porte de Stuttgard*) sera remise à sept heures du matin à l'armée française, ainsi qu'un quartier suffisant pour pouvoir contenir une brigade.

R. Oui.

VII.

L'armée française pourra faire usage du grand pont sur le Danube, et communiquer librement d'une rive à l'autre.

R. Le pont est brûlé; on fera l'impossible pour le refaire.

VIII.

Le service sera réglé de part et d'autre, de manière à ce qu'il ne se commette aucun désordre, et que tout soit dans la meilleure harmonie entre les deux armées.

R. La discipline française et autrichienne nous en est un sûr garant.

IX.

Tous les chevaux de cavalerie, d'artillerie, de charrois, appartenans à Sa Majesté l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie, seront remis à l'armée française.

X.

Les articles I, II, III, IV et IX n'auront leur exécution que lorsque le voudra M. le général commandant les troupes autrichiennes, pourvu que cela ne puisse dépasser le 3 brumaire an XIV (25 octobre 1805) avant midi.

Et, si à cette époque, une armée assez en force se présentait pour faire lever le blocus, la garnison serait libre, conformément à l'art. V, de faire ce qu'elle voudrait.

Fait double à Ulm, le 25 vendémiaire an XIV (17 octobre 1805).

LE MARÉCHAL BERTHIER.

MACK.

ÉTAT DES RÉGIMENS ENFERMÉS DANS LA VILLE D'ULM.

Une partie du régiment de cavalerie Schwartzenberg, hullans.

Les régimens de Hohenloe, dragons;
Mack, cuirassiers;
Archiduc-François;

Un détachement des hussards de Blankestein, plusieurs ordonnances chez les généraux, des régimens de Latour, Rosenberg, Klenau, et de l'archiduc Albert.

Infanterie.

Chasseurs tyroliens;
Collowrath;
Manfredini;
Frolich;
Archiduc-Charles;
Un détachement du régiment de l'Empereur.

Grenadiers.

Hildbourghausen, ci-devant Bender,	1 bat^{lon}.
Archiduc-Charles,	1.
Manfredini,	1.

Colloredo, 1.
Stuart, 1.

CAPITULATION ADDITIONNELLE SUR LA CAPITULATION D'ULM.

Le maréchal Berthier, major-général de l'armée française, autorisé par ordre exprès de l'empereur des Français, donne sa parole d'honneur :

1° Que l'armée autrichienne est au-delà de l'Inn, et que le maréchal Bernadotte, avec son armée, est en position entre Munich et l'Inn;

2° Que le maréchal Lannes, avec son corps d'armée, est à la poursuite du prince Ferdinand, et était hier à Aalen;

3° Que le prince Murat, avec son corps d'armée, était hier à Nordlingen; que les lieutenans-généraux Werneck, Baillet, Hohenzollern et sept autres généraux ont capitulé, avec leur corps d'armée, au village Trotztelfingen;

4° Que le maréchal Soult est entre Ulm et Bregenz, surveillant la route du Tyrol; qu'il n'y a donc aucune possibilité à ce que Ulm soit secourue.

Monsieur le lieutenant-général quartier-maître-général Mack, portant croyance aux dé-

clarations ci-dessus, est prêt à évacuer, dans la journée de demain, la ville d'Ulm, y mettant pour condition :

Que le corps entier de M. le maréchal Ney, composé de douze régimens d'infanterie et de quatre régimens de troupes à cheval, ne quittera pas Ulm et un rayon de dix lieues, jusqu'au 25 octobre à minuit, époque où expire la capitulation.

MM. le maréchal Berthier et le baron de Mack, lieutenant-général quartier-maître-général, conviennent des articles ci-dessus.

En conséquence, demain à trois heures après midi, l'armée autrichienne défilera devant Sa Majesté l'empereur des Français, avec tous les honneurs de la guerre ; elle posera les armes, et des ordres de route seront donnés à MM. les officiers, qui conserveront leurs armes, pour se rendre en Autriche par les deux routes de Kempten et de Bregenz pour le Tyrol.

Fait double à Elchingen, le 19 octobre 1805 (27 vendémiaire, an XIV).

Le maréchal BERTHIER.

Le lieutenant-général MACK.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA DU DEUXIEME VOLUME.

Page 24, ligne 13. La 54e était en tête, la poussa à l'ennemi. *Lisez* : il la poussa.

— 38, — 9. Richepanse. *Lisez* : Richepance.

— 44, — 13. J'attends nos ordres. *Lisez* : vos ordres.

— 55, — 1. L'archiduc *Ferdinand*. *Lisez* : l'archiduc *Jean*.

— *Id.* — 7. Les refoulait sur l'Iser. *Lisez* : l'Isen.

— *Id.* — 11. Il passe l'Iser. *Lisez* : l'Inn.

— 78, — 6. Les dissensions. *Lisez* : les dissentions.

— 84, — 10. Aufderman. *Lisez* : Aufdermaur.

— 110, — 5. Le diète protestait. *Lisez* : la diète.

— 202, — 6. Les dissensions. *Lisez* : les dissentions.

— 213, — 3. Dans une position tout opposée. *Lisez* : toute opposée.

— 269, — 17. L'empereur ne désespéra de prévenir. *Lisez* : ne désespéra pas de prévenir.

— 296, — 6. Tout de qu'il y a de pénible. *Lisez* : tout ce qu'il y a de pénible.

— 303, — 8. Elle me donne une grande idée. *Lisez* : elle me donna.

Jm

4 -

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

